


600018260N



LA PREMIÈRE CAMPAGNE D'ÉDOUARD III EN FRANCE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Grande Guerre, FRAGMENTS D'UNE HISTOIRE DE FRANCE AUX XIVe ET XVe SIÈCLES. — Paris, 1862. Aug. Durand, 7, rue des Grès. — Un fort vol. in-8°.

La Journée de Mons-en-Vimeu et le Ponthieu après le traité de Troyes. — Paris, 1861, Durand et Aubry. — Un vol. in-8°.

Nobiliaire de Ponthieu et de Vimeu. — Amiens, 1861 et 1863, Lemer aîné. — 2 vol. grand in-8°, avec un Atlas de Blasons.

Rôle des Nobles et Fieffés du Bailliage d'Amiens convoqués pour la guerre le 25 août 1337, PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC UN AVANT-PROPOS, DES NOTES ET DES ÉCLAIRCISSEMENTS. — Amiens, 1862, Lemer aîné. — Un vol. in-18.

Notices historiques et généalogiques sur quelques familles nobles de Picardie. — 2 livraisons parues formant chacune un vol. grand in-8°. — Amiens, 1860, Ve Herment, et 1863, Lemer aîné.

LA

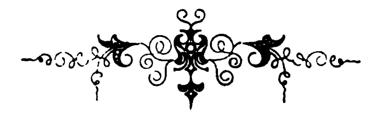
PREMIÈRE CAMPAGNE

D'ÉDOUARD III

EN FRANCE

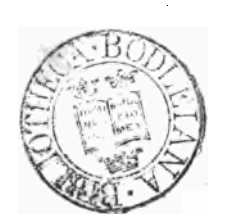
PAR

RENÉ DE BELLEVAL.



PARIS
AUG. DURAND, ÉDITEUR
7, RUE DES GRÈS

1864



Amiens. — Lemer aîné, Imprimeur-Libraire.

I

Le 1er février 1328 Charles IV mourut à Vincennes[1]. Jeanne d'Évreux sa troisième femme était enceinte de sept mois et le roi, voulant sauvegarder l'avenir, avait déclaré qu'il laissait aux grands feudataires le soin de lui choisir un héritier, si Jeanne accouchait d'une fille. Charles avait exprimé, de plus, le désir que Philippe de Valois, son

[1] Il était tombé malade à Vincennes, la veille de Noël 1327, et n'était âgé que de 34 ans. (Art de vérifier les dates, t. VI, p. 31). Quelques écrivains, M. Henri Martin, entre autres (Hist. de France, t. IV, p. 562), traduisent la périphrase du continuateur de Nangis « in vigiliâ purificationis Beatæ Mariæ » (t. II, p. 82, édit. Géraud) par le 31 janvier. C'est se condamner soi-même : la fête de la Purification tombe le 2 février.

cousin-germain, prit les rênes du gouvernement avec le titre de régent, jusqu'au moment de la délivrance de la reine.

On a peine à s'expliquer cette possession de la couronne laissée au choix des grands fieffés et cette disposition qui semble remettre en question la loi salique à laquelle Charles lui-même avait dû pourtant le trône. Le principal défaut de ce testament verbal était d'ouvrir un libre champ aux prétentions d'Édouard III, et ce prince ne manqua pas, avec la mauvaise foi dont il devait donner tant de preuves pendant le cours de son règne, de profiter de l'occasion offerte.

Ne pouvant prévoir si les événements, c'est-à-dire la naissance d'un fils de Charles, donneraient lieu à appliquer la loi l'excluant à jamais d'une couronne qui devait être le but et l'ambition de toute sa vie, il se servit du nom d'Isabelle, sa mère, pour réclamer la régence donnée par le roi de France à Philippe de Valois. Il envoya à Paris des jurisconsultes chargés de soutenir sa prétention. Par courtoisie seulement on les écouta, et eux-mêmes, se sentant les avocats d'une mauvaise cause, n'osèrent soutenir la théorie impossible de la succession des femmes à la puissance royale. On les obligea de convenir ou plutôt ils convinrent spontanément que les

femmes ne pouvaient régner ; mais, dirent-ils, les droits qu'elles ne sauraient exercer elles-mêmes, elles étaient aptes à les transmettre à d'autres : or, qui serait plus capable d'hériter des droits d'une mère que son fils ? et Édouard III était fils d'Isabelle, sœur des trois derniers rois de France [1] dont il était par conséquent le neveu ; Édouard III était plus près du trône que Philippe, cousin et non neveu de Charles IV : donc, le Valois devait être exclu au profit du Plantagenêt.

De pareils arguments n'étaient pas difficiles à réfuter. Aux Anglais alléguant que la faiblesse seule de leur sexe écartait les femmes du trône, on répondit en citant l'exemple de plusieurs régences exercées par des reines. Si elles avaient pu gouverner pour un autre, à plus forte raison pourraient-elles gouverner pour leur propre compte. Tel n'était donc pas le motif qui empêchait de leur confier le sceptre, mais la crainte qu'une alliance ne le fît passer en des mains étrangères, dans celles d'un prince qui n'aurait pas eu du sang français dans les veines. En outre, jamais la succession royale ne s'était ouverte en

[1] Fille de Philippe IV et de Jeanne, reine de Navarre. Elle naquit en 1292 et épousa dans l'église de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, le 22 janvier 1309, Édouard II, roi d'Angleterre. Elle mourut le 21 novembre 1357.

France pour d'autres que pour les princes du sang et l'on ne regardait pas comme princes du sang les enfants nés de filles ou de sœurs de rois. Enfin, si l'on voulait faire abstraction de la loi salique, il était aisé de trouver des prétendants plus sérieux qu'Édouard qui devait se souvenir des deux petits-fils de Philippe le Long et de Louis X : des enfants de Jeanne, l'unique fille de Louis X [1], des enfants des quatre filles de Philippe V [2] et des deux filles de Charles IV lui-même [3]. Tous ils auraient dû passer avant les enfants d'Isabelle. Mais ils savaient que rien ne leur était dû, mais ils ne réclamaient rien, et ce silence, Édouard aurait dû le comprendre, condamnait mieux que tout le reste ses prétentions.

Sans s'arrêter aux conclusions des juristes anglais, les feudataires assurèrent donc à la volonté de Charles IV son entier effet et en maintinrent l'exécution. Philippe

[1] Charles le Mauvais, Philippe, comte de Longueville, et Louis, comte de Beaumont le Roger.

[2] Jeanne, comtesse de Bourgogne et d'Artois, femme d'Eudes IV, duc de Bourgogne ; Marguerite, femme de Louis de Crécy, comte de Flandre ; Isabelle, femme de Guigues VIII, dauphin de Viennois, et Blanche, qui prit l'habit dans l'abbaye de Longchamps, en 1318.

[3] Marie, morte sans alliance, le 6 octobre 1341, et Blanche, comtesse de Beaumont, alliée le 18 janvier 1345 à Philippe de France, duc d'Orléans.

de Valois fut proclamé régent : c'était le premier pas vers un trône où il s'assit quand Jeanne accoucha d'une fille [1].

Philippe fut sacré à Reims le 27 mai [2] par l'archevêque Guillaume de Trie [3] : la consécration divine avait ratifié le jugement des hommes. De droit et de fait Philippe était roi.

A peine avait-il eu le temps d'affermir sur sa tête le bandeau fleurdelysé, si brillant mais si lourd, qu'il fut mis en demeure de prononcer en dernier ressort dans une affaire auprès de laquelle la mauvaise querelle d'Édouard III n'était qu'un jeu d'écolier. Les soucis de la royauté l'attendaient à la porte de la basilique de Reims. Mais le premier acte du roi sur lequel la France entière jetait ses regards, fut marqué au coin du bon sens et de la droiture. Il sut être en même temps habile politique et honnête homme et chacun augura bien de l'avenir

[1] Blanche, comtesse de Beaumont. Voir la note précédente.

[2] Les habitants de Reims firent pour la première fois les frais du festin royal qui leur couta 13,400 livres. (Le P. Anselme. t. II, p. 10).

[3] Archevêque et duc de Reims, pair de France, depuis le mois de juin 1324. Les soins qu'il avait donnés à l'éducation de Philippe de Valois lui avaient valu l'évêché de Bayeux. Il mourut le 26 septembre 1334.

et d'un règne qui commençait sous d'aussi heureux auspices.

Pour faire comprendre toute la portée de la conduite de Philippe, il est nécessaire d'entrer ici dans quelques explications.

Jeanne, héritière du royaume de Navarre, avait réuni ses états à ceux de son mari, en épousant Philippe le Bel [1]. Louis le Hutin avait donc été roi de France et de Navarre, mais comme la loi salique n'existait que pour un de ses deux trônes, sa fille unique Jeanne avait hérité de l'autre ainsi que de la Champagne et de la Brie : la séparation de la France et de la Navarre était donc un fait accompli, et ce fut sans aucune conséquence sérieuse que Philippe le Long et Charles le Bel conservèrent dans les chartes un titre auquel ils n'avaient aucune prétention réelle ; il était seulement d'usage que les tuteurs prissent les titres des états de leurs pupilles [2] et les deux princes, successivement tuteurs de leur nièce, n'avaient fait que se conformer aux coutumes établies.

Il n'en fallut pourtant pas davantage pour réveiller

[1] Le 16 août 1284. — Jeanne était fille unique de Henri I, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, et de Blanche d'Artois.

[2] Hist. de France, par le P. Daniel, t. III, p. 565.

bien des ambitions rivales. Les filles de Philippe le Long et de Charles le Bel réclamaient le royaume dont leurs pères s'étaient dits rois. Édouard III, qu'aucune défaite ne rebutait et qui était poussé par une mère, intrigante et ambitieuse, à s'immiscer de plus en plus dans les affaires du continent, se mit aussi sur les rangs. Philippe, après avoir pris l'avis de ses pairs, au premier parlement qu'il tint comme roi [1], se prononça en faveur de Jeanne et de son mari, Philippe, comte d'Évreux, fils de Louis de France, comte d'Évreux, et de Marguerite d'Artois. En échange du trône qui leur était assuré, Philippe et Jeanne renoncèrent sept ans après, en 1335, à leurs justes prétentions sur la Champagne et sur la Brie qui faisaient retour à la couronne, pour toujours si le roi avait des enfants mâles, et à vie seulement s'il ne laissait que des filles. Ils se contentèrent, en dédommagement, d'une rente de 15,000 livres sur le comté d'Angoulême et sur la Châtellenie de Mortain et d'une somme de cinquante mille livres payée comptant [2]. La seule condition que le roi mit à ses libéralités fut que Jeanne servirait aux filles de Charles le Bel une

[1] Hist. de France, par M. H. Martin, t. v, p. 2.

[2] Hist. des Grands Officiers de la Couronne, par le P. Anselme, t. I, p. 282.

pension viagère de cinq mille livres, et que, dans le cas où elle décéderait sans hoirs, ces princesses seraient désignées pour lui succéder.

Pendant que Philippe rendait justice à la comtesse d'Évreux, le comte de Flandre implorait son appui contre ses sujets révoltés. C'était au sacre même du roi où il s'était rendu avec quatre-vingt-six chevaliers, que Louis de Nevers avait élevé la voix pour accuser les indomptables habitants de Bruges : ceux-ci, forcés de remettre en liberté leur comte qu'ils avaient tenu prisonnier pendant longtemps, et contenus à grand'peine par les menaces de Charles IV et les sommations du pape, avaient cru qu'avec la fin de la dynastie de Philippe le Bel allait s'ouvrir pour eux une ère de révolutions et de liberté. Bruges, Ypres, Cassel, Poperinghe et toute la Flandre occidentale s'étaient confédérées en instituant une sorte de gouvernement démocratique dont Nicolas Zannekins, bourgmestre de Bruges, était le chef. Gand, la rivale de Bruges, était seule restée fidèle à son seigneur, moins par affection pour lui que par haine pour sa trop puissante voisine.

Aux plaintes publiques du comte qui refusait de porter un titre dont il n'avait plus l'autorité, Philippe avait répondu par un serment solennel de le secourir, en

jurant sur l'huile sainte qui venait de couler sur son front de ne pas rentrer dans Paris avant de l'avoir rétabli dans ses États [1].

Si le roi négligea la seconde partie de son serment c'était pour mieux assurer l'accomplissement de la première. A peine les cérémonies du sacre étaient-elles terminées qu'il se hâta de revenir à Paris, car là seulement il pouvait s'occuper avec efficacité de remplir ses engagements envers Louis de Nevers.

Les barons, témoins de la scène un peu théâtrale qui s'était passée à Reims ne se montraient pas aussi bien disposés que le roi pour le comte de Flandre. Lorsque Philippe les entretint de ses projets il trouva chez eux une résistance à laquelle il était loin de s'attendre. La plupart parlèrent d'ajourner la campagne à l'année suivante en prétendant qu'il ne faisait pas bon « pour batailler. » Le connétable, Gaucher de Châtillon, ne disait rien, mais il semblait par son attitude se ranger tacitement à l'avis de ses collègues. Le roi, irrité, se tourna tout à coup vers lui et lui demanda brusquement

[1] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 257. — Premier livre des Chron. de Froissart, texte inédit pub. d'après un manusc. inédit de la Bibl. du Vatican, par M. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 128.

« Et vous, Gaucher, qu'en dites? » Cette question rendit au vieillard (il avait alors soixante-dix neuf ans) toute son énergie. L'espoir de se trouver une troisième fois en face de ces Flamands qui avaient appris à Courtray et à Mons-en-Puelle à connaître la pesanteur de son bras [1], triompha d'un instant de faiblesse bien excusable à un si grand âge : « qui bon cuer a à batailler, — répondit-il, — toujours treuve il temps convenable ! — Qui m'aimera si me suive, » s'écria alors Philippe en sautant au cou de Châtillon [2]. Le sort en était jeté et l'armée fut convoquée à Arras pour le 28 juillet.

Après avoir employé le peu de temps qui lui restait à visiter les églises et les couvents de sa capitale, en laissant partout des marques de sa munificence, Philippe alla chercher à Saint-Denis l'oriflamme « d'un vermeil samit à guise de gonfanon à deux queues et entour houpes de soye verte [3], » et partit pour Arras où l'atten-

[1] Il s'était tellement distingué à la bataille de Courtray, le 11 juillet 1392, qu'il fut nommé connétable en remplacement de Raoul de Clermont-Nesle, tué dans cette sanglante journée, qui coûta également la vie à un de ses parents, Jacques de Châtillon, seigneur de Leuze.

[2] Grandes Chroniques de France, pub. par M. Paulin Paris. — Philippe de Valois, ch. 3.

[3] Les commissaires de la Chambre des comptes qui firent en 1534 l'inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Denis, y trouvèrent « un

dait une armée formidable. Les historiens s'accordent à reconnaître que jamais on n'avait fait d'aussi imposants préparatifs contre la « canaille » de Flandre. C'est qu'aussi Courtray avait appris aux Français à compter avec ces marchands buveurs de bière. Tous les grands feudataires, et l'élite des gentilshommes du royaume avaient répondu à l'appel du souverain et s'étaient répartis en cent quatre-vingt-onze bannières sous les ordres du roi de Navarre, des ducs de Bretagne, de Bourgogne, de Bourbon, de Lorraine, du Dauphin du Viennois, de Robert d'Artois, des comtes d'Alençon, de Bar, de Hainaut, de Boulogne et de Savoie, du connétable, du sire de Beaujeu, et du grand-maître des hospitaliers; le roi de Bohême avait amené un certain nombre d'hommes

étendart d'un cendal fort espais, fendu par le milieu en façon d'un gonfanon, fort caduque, enveloppé autour d'un baston, couvert d'un cuivre doré, et un fer longuet aigu au bout. » (Du Cange, dissert. 18 à la suite de son édit. de Joinville). — Ce drapeau, si « caduque, » était-il donc le même qui avait guidé Philippe VI à la victoire de Cassel? Le dernier titulaire de la charge de porte-oriflamme de France fut Guillaume Martel, chevalier, seigneur de Bacqueville et de Saint-Vigor, conseiller et chambellan du roi, qui fut nommé le 28 mars 1414. Comme il s'excusait sur son grand âge, on lui adjoignit Jean Martel, seigneur de Bacqueville, chambellan du roi, son fils, et Jean Bétas, seigneur de Saint-Cler. Guillaume fut tué à la bataille d'Azincourt. — Voir aux *Pièces justificatives* A.

d'armes dont il confia le commandement à Jean de Beaumont, frère du comte de Hainaut[1], afin de pouvoir figurer dans le corps d'armée guidé par le roi en personne. La querelle de Philippe était celle de la chevalerie, aussi ne voyait-on dans les rangs de l'armée d'autres fantassins que des archers génois que l'on employait généralement alors à engager l'action. Les communes avaient préféré se faire représenter par leurs écus dans la cassette royale, et le peu de cas que l'on faisait de ces milices bourgeoises[2] tout à fait inhabiles au maniement des armes, justifie la facilité avec laquelle le roi excusa le peu d'empressement du peuple. La ville de Paris solda quatre cents gens d'armes et les autres bonnes villes donnèrent dans la proportion de leurs ressources.

[1] Jean, qui venait servir le roi de France « par pryère et par amours » (Froissart de M. Kervyn de Lettenhove) devait être dix ans plus tard son adversaire le plus acharné.

[2] « Avant, seignors, grans et menors !
« Gardez que nous aions l'ennor
« Et le pris de ceste bataille.
« Faisons retraire la piétaille. »
(Geoffroy de Paris, Chron. Métrique, p. 46).

Dans le langage que le poëte prête aux chevaliers à la bataille de Courtray, il y a autre chose que du mépris, il y a de la jalousie. Et ce dernier sentiment honore « la piétaille » au lieu de l'abaisser.

En se mettant en marche Philippe détacha Robert de Flandre avec deux cents lances pour couvrir Saint-Omer; et le comte de Flandre avec ses chevaliers, parmi lesquels on remarquait Alard d'Egmond et Thierri de Brederode, eut mission de gagner Lille, de franchir la Lys et d'opérer entre cette rivière et l'Escaut: cette manœuvre avait pour but, en étendant la ligne d'attaque, de tromper les Flamands et de les forcer, dans l'incertitude du point précis où le roi de France voulait les frapper, de disséminer leurs forces en développant à leur tour outre mesure leur ligne de défense. Philippe traversa alors, avec toutes ses forces, le Neuf-Fossé entre Aire et Saint-Omer (20 août 1328), et assit son camp en face et à deux lieues du Mont-Cassel. Robert d'Artois s'était établi à l'abbaye de la Wœstine.

Le calcul de Philippe s'était trouvé juste, et ses adversaires, qui s'attendaient à voir l'effort des Français dirigé sur Lille et les plaines de la Lys, avaient perdu un temps précieux pour concentrer leurs masses d'infanterie. Les milices d'Ypres, de Bruges et du Franc ou pays Franc de Bruges, c'est-à-dire de Bourbourg, de Berghes, de Furnes, de Dunkerque et de Gravelines, s'étaient dirigées vers Courtray pour défendre le passage de la Lys et s'étaient par conséquent considérablement

écartées du théâtre de la lutte. On n'avait envoyé à Cassel, considéré comme la seule position inexpugnable des Flandres, que Nicolas Zannekins avec une dizaine de mille hommes de la West-Flandre maritime que l'arrivée subite de Sohier Janssonne avec six mille hommes de renfort porta au chiffre définitif de seize mille combattants.

La ville de Cassel est située au sommet de la seule montagne qui s'élève au milieu des plaines monotones de la Flandre, et dans une magnifique position. De ses remparts on découvre trente deux villes et une partie de l'Océan. C'est là que Zannekins s'établit tandis que ses bataillons occupaient les pentes escarpées et inaccessibles à la lourde cavalerie des Français. Il se croyait donc à l'abri de toute attaque sérieuse, puisque l'armée ennemie manquait absolument d'infanterie qui seule aurait pu, et même sans grande chance de succès, tenter l'escalade de ses retranchements. La confiance des Flamands se traduisit en plaisanteries grossières à l'adresse des gentilshommes qu'ils pensaient tenir longtemps en échec devant leur forteresse naturelle, et du roi auquel ils ne pouvaient pardonner de continuer à leur égard les traditions des enfants de Philippe le Bel. Ils firent peindre sur une bannière un coq et ces deux vers :

« Quand ce coq ci chanté ara,
» le Roy trouvé ça entrera »

et l'arborèrent sur la plus haute tour de Cassel[1].

L'allusion sanglante à l'élection de Philippe, contenue dans ce pitoyable distique, blessa profondément le prince et il jura de tirer de Cassel une vengeance éclatante. Mais le temps se passait sans faire naître aucune chance favorable à l'exécution de ses desseins. Trois jours s'étaient écoulés en combats d'avant-poste entre les sergents à pied et les bourgeois, et les premiers n'avaient pas souvent l'avantage, ce qui augmentait la colère du roi. Les chevaliers, ennuyés d'une inaction si prolongée, enfourchaient leurs chevaux de parade, « en purs hoquetons, » sans armes et s'en allaient voir les rencontres des fantassins, applaudissant, comme à un spectacle, aux plus adroits et huant ceux qui tombaient morts ou blessés. De retour dans leurs tentes, ils jouaient aux dés et aux échecs et attendaient, en rendant à leurs adversaires mépris pour raillerie, que ces marchands embrigadés vinssent les attaquer dans leurs lignes.

[1] Pour tout ce qui a rapport à la bataille de Cassel, on a suivi les récits des grandes Chroniques de France et du continuateur de Nangis qui s'étendent avec détails sur cette première et belle page d'un règne destiné à voir de si cruels revers.

Le troisième jour au matin (22 août), Philippe porta son camp à une lieue en avant, au bord de la Pienne, et prit enfin la résolution de forcer les Flamands, par une exécution terrible, à sortir de leurs positions. Robert de Flandre, seigneur de Cassel [1], dont la diversion à Saint-Omer devenait inutile puisqu'il n'y servait plus que d'arrière-garde, venait de rejoindre l'armée. Philippe songea aussitôt à utiliser sa présence pour l'accomplissement de son cruel projet ; l'avantage que lui procurait ou plutôt que procurait à son allié, le comte de Flandre, cette nouvelle conception était inappréciable, puisqu'il avait pour résultat de rendre Robert odieux aux Flamands et de lui enlever à tout jamais la possibilité de rechercher la couronne comtale de Flandre, en enlevant aux Flamands le désir de la lui offrir. Il choisit donc

[1] Fils de Robert III, dit de Béthune, et de Blanche, fille de Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile. Son père lui avait donné Cassel en apanage pour l'engager à renoncer au comté de Flandre si son fils aîné, Louis, venait à mourir avant lui, ce qui eut lieu en effet, Louis ayant précédé son père de deux mois dans la tombe. Robert prit aussitôt les armes pour revendiquer ses droits, mais il fut débouté de ses prétentions par un arrêt du parlement du 29 janvier 1323 qui adjugea la Flandre à Louis, dit de Crécy, petit-fils de Robert de Béthune et fils de Louis Ier et de Jeanne de Réthel. Robert était donc l'oncle de Louis II qu'il allait défendre après l'avoir longtemps combattu. Il mourut le 26 mai 1331, entièrement réconcilié avec son neveu.

Robert pour incendier tout le pays au Nord-Ouest, entre Cassel et la mer, et lui adjoignit, aussi bien comme surveillants que comme auxiliaires, les deux maréchaux Mathieu de Trie et Robert Bertrand de Briquebec.

Robert partit aussitôt et employa la fin de la journée et la nuit entière à exécuter les ordres du roi. L'obscurité prêta encore à ce triste spectacle un nouvel aspect d'horreur. De tous côtés s'élevèrent de hautes gerbes de flammes et le ciel s'embrasa sur une immense étendue : toute une province brûlait. Aucun mouvement ne révéla pourtant le désespoir et la fureur que les Flamands durent ressentir à la vue des cruelles représailles exercées contre leurs frères. Avec une habileté que plus d'un grand général lui eût enviée, Zannekins contint ses milices dans les limites de la montagne qui faisait leur salut. Il savait les Français sur leurs gardes et il avait pénétré le secret de l'horrible exécution que la colère avait arrachée au roi. Le moment d'agir n'était pas encore arrivé ; il se borna donc à assister du haut des murs de Cassel au spectacle que présentaient ces immenses bûchers dont les lueurs ensanglantaient l'horizon. Au lever du jour la scène changea, les flammes pâlirent et s'éteignirent sous les premiers rayons du soleil et de sombres colonnes de fumée indiquèrent seules le théâtre des désastres que le

sire de Cassel avait amoncelés sur l'héritage de ses pères. Mais à peu de distance de Cassel passaient des troupes de paysans, d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards qui fuyaient leurs foyers dévastés. Leurs cris, leurs sanglots montaient jusqu'aux oreilles de leurs compatriotes comme un glas funèbre sonnant l'heure de la vengeance, et Zannekins restait impassible, épiant à son tour l'effet de son silence sur les fiers barons que devait lasser à la fin tant de longanimité.

Le retour de Robert et des maréchaux, harassés de fatigue, mit un terme à la prudence des Français. Convaincus qu'ils n'avaient rien à craindre d'ennemis à qui leur présence inspirait un tel effroi, les chevaliers qui étaient restés sous les armes toute la nuit, imitèrent leurs camarades qui avaient pris part à l'expédition nocturne et s'empressèrent de regagner leurs tentes. Après avoir déposé avec plaisir leurs pesantes armures pour revêtir des costumes plus légers ils s'assemblèrent par groupes et se livrèrent aux jeux d'échecs et de dés. Le roi lui-même leur avait donné l'exemple et s'était enfermé dans sa tente [1].

[1] Le Continuateur de Nangis dit que c'était pour faire la sieste, comme il en avait l'habitude après son repas. — Les Grandes Chroniques disent qu'il avait réuni son conseil pour délibérer sur la guerre.

L'aspect d'une si grande sécurité intrigua fortement Zannekins : c'était une folie sans exemple si cela n'eut caché quelque piége : comme il sentait qu'il lui serait impossible de contenir plus longtemps ses compagnons, il se décida à jouer sa vie pour s'assurer du fait. Déguisé en marchand de poisson il pénétra dans le camp, reconnut la position exacte des quartiers, du roi, du roi de Bohême et du comte de Hainaut à qui ses gens en voulaient surtout, et se promena partout sans être inquiété; il ne manquait cependant pas au camp de personnages à qui la figure du hardi bourgmestre était bien connue.

Ses lieutenants s'étaient réunis pendant son absence pour prendre une résolution définitive ; une assez vive discussion s'était engagée entre eux ; les uns voulaient que l'on attendît les milices de Bruges dont le secours n'était pas à dédaigner, les autres, et c'était le plus grand nombre, que l'on attaquât le camp ennemi à la tombée de la nuit. Le retour inopiné de Zannekins mit un terme à tous ces vains projets. Fort de ce qu'il avait vu, le bourgmestre harangua l'assemblée et n'eut pas de

— Froissart prétend qu'il était à souper quand les Flamands surprirent le camp. — D'autres historiens enfin, à l'opinion desquels nous nous sommes rangés, affirment que le roi était avec ses chapelains qui lui lisaient des prières.

peine à la convaincre de profiter de l'occasion. On se hâta de courir aux armes avec enthousiasme, et les Flamands, divisés en trois corps, descendirent la montagne en observant le plus profond silence.

Zannekins avait pris le commandement de la première division et il s'était chargé de pénétrer jusqu'au roi de France et de s'en emparer, mort ou vivant. La seconde division devait pousser droit au quartier de Jean de Hainaut et du roi de Bohême et la troisième enfin avait pour mission de massacrer le comte de Hainaut et ses hommes d'armes. Les soldats, couverts pour la plupart d'armures complètes plus propres à des cavaliers qu'à des piétons et chargés d'armes de toute espèce marchaient pesamment et lentement, mais en bon ordre, sans s'écarter des rangs et sans dire un seul mot qui put trahir leur nationalité. Zannekins l'avait ordonné ainsi dans l'espoir de tromper les postes avancés et de passer pour des retardataires du corps de Robert de Cassel. On va voir de combien peu il s'en fallut que cette ruse ne fût couronnée d'un plein succès. Il était environ trois heures de l'après-midi [1], lorsque les Flamands entrèrent dans le camp français.

[1] « Heure de vespres sonnans, » selon les Grandes Chroniques; « sur l'heure de souper, » dit Froissart (liv. I, part. I, ch. 49.) Ce der-

Plus on réfléchit aux risques que courut l'armée dans cette journée tardivement glorieuse, moins on comprend la surprenante négligence dont firent preuve le roi qui devait, le premier, pourvoir au salut de tous, et les généraux, habitués à la guerre et à ses ruses, qui commandaient sous ses ordres. Quand même il n'eût pas été de la plus vulgaire prudence de se tenir sur ses gardes en face de l'ennemi, n'avait-on pas l'exemple de Courtray et de Mons-en-Puelle pour rappeler ce dont ces rudes Flamands étaient capables ?

Il n'y avait même pas de sentinelles sur la lisière du camp et personne, il faut que les chroniqueurs contemporains s'accordent à l'affirmer pour que l'on y ajoute foi, personne ne s'était aperçu de la manœuvre de Zannekins. Seize mille hommes étaient descendus des hauteurs de Cassel, seize mille hommes avaient franchi l'espace encore assez considérable qui séparait le pied de la montagne des avant-postes et avaient envahi les

nier, si complet et si exact d'ordinaire jusque dans les plus minutieux détails, ne parle, pour ainsi dire, que pour mémoire de cette importante journée ; tandis que le Chroniqueur de Saint-Denis, au contraire, s'étend avec complaisance sur la victoire des Français dont il raconte toutes les phases d'une manière saisissante. La version de Jean Villani n'est pas moins précieuse (X, 86 et suivantes) ; nous y avons eu recours également.

lignes sur trois points à la fois sans avoir été ni vus ni remarqués !

Aucun bruit ne s'élevait sur le passage des trois colonnes : les chevaliers jouaient et se visitaient les uns les autres dans leurs plus riches costumes ; les hommes d'armes dormaient. Zannekins approchait de la tente royale et touchait à son but. Un chevalier banneret de Champagne, nommé Renaut de Loire [1], qui avisa enfin les Flamands, donna dans le piége et les prit effectivement pour des Français qui s'étaient attardés au pillage des villages d'alentour. Plus fâché que surpris de leur présence dans le quartier des barons, il s'avança vivement à leur rencontre, leur reprocha de venir troubler le repos de ses compagnons [2] et leur demanda sous quelle bannière ils servaient [3]. Un coup de hallebarde fut la seule réponse qu'il obtint ; il tomba mort sur la place. Quelques gentilshommes qui se trouvaient là par hasard et qui n'avaient que de la soie et du velours à opposer aux lances acérées et aux massues des Flamands, su-

[1] « Monseigneur Reynaut de Lor. » (Grandes Chroniques, Vie de Ph. de Valois, ch. 5.) — Son fils peut-être, Gaucher de Lor (*sic*) comparaît parmi la haute noblesse de Champagne dans un Armorial de la fin du XIV[e] siècle, pub. par M. Douët-d'Arcq, p. 48.

[2] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 263.

[3] Hist. de France, par le P. Daniel, t. III, p. 567.

birent le même sort. Mais l'alarme était donnée et, n'ayant plus rien à ménager, Zannekins lança alors ses troupes en avant. Les quatre cents sergents de Tournay, uniformément vêtus de cottes aux armes de leur ville : de gueules à une tour d'argent crénelée de trois guérites en saillie de même [1], qui étaient spécialement chargés de garder la tente du roi, furent les premiers sur pied. Guidés par leur capitaine, Gauthier de Calonne, gentilhomme du Boulonnais [2], ils se précipitèrent bravement à la rencontre des six mille hommes de Zannekins.

La terrible nouvelle s'était répandue avec la rapidité de la foudre. Ceux qui n'y voulaient point croire furent bientôt désabusés par le fracas des armes et par le tumulte de la lutte que soutenaient héroïquement Gauthier de Calonne et ses quatre cents sergents. Leur résistance donna le temps aux maréchaux qui n'étaient pas encore désarmés et à leurs gens d'accourir. Ils se jetèrent à leurs chevaux et fondirent « férant des esperons » sur la division de Zannekins. Robert de Flandre, pour qui cette journée devait être une rupture éclatante avec le

[1] Armorial de Flandre, Hainaut et Cambrésis, dressé par ordre de Louis XIV (1696-1710), pub. par M. Borel d'Hauterive, p. 341.

[2] D'une famille éteinte depuis vingt ans à peine. — La Chesnaye-Desbois, au mot Calonne et Nobil. de Picardie.

parti flamand et un gage sérieux donné à la cause de « toute noblesse et gentillesse, » se joignit à eux, avec sa suite, et n'épargna pas ses anciens alliés de Mons-en-Puelle. Les Flamands n'étaient déjà plus qu'à trois portées d'arbalète de la tente du roi [1] ; ils s'arrêtèrent en apercevant ces nouveaux adversaires et les attendirent de pied ferme. Ils ne savaient pas à combien d'hommes ils allaient avoir affaire et croyaient sans doute que l'armée était ralliée. Il n'en était pourtant rien, et le plus affreux désordre régnait dans le camp. Surpris au milieu de leurs jeux et de leurs festins les chevaliers perdaient un temps précieux à revêtir leurs armures dont il fallait boucler et ajuster avec soin les différentes pièces, car la vie de ceux qui les portaient en dépendait : et quand ils étaient prêts et en selle ils ne trouvaient personne pour les commander, aucune bannière sous laquelle ils pussent se rallier. Chacun ne s'occupait que de soi ; l'oriflamme ne paraissait pas et l'on ne savait ce qu'était devenu le roi, s'il était pris ou s'il était en fuite [2].

[1] Grandes Chroniques de France, vie de Ph. de Valois, ch. 5.

[2] M. de Sismondi n'a pas craint d'accréditer dans son Histoire des Français, t. X, p. 22, cette dernière version qui est en contradiction complète avec les récits contemporains. Tous s'empressent de reconnaître que Philippe ne s'épargna pas plus qu'un simple homme d'armes et qu'il donna à sa chevalerie l'exemple de la bravoure en la

Quand les Flamands eurent enfin reconnu la faiblesse de leurs adversaires ils firent un mouvement en avant et les maréchaux plièrent. L'instant était critique. Un seul homme alors ne perdit pas sa présence d'esprit ; c'était Miles de Noyers qui réunissait la triple dignité de maréchal, de grand-bouteiller et de porte-oriflamme de France. Le précieux étendard à la main il se précipita vers la tente royale, ce que personne n'avait encore songé à faire. Philippe venait d'être prévenu par un jacobin, son confesseur, qui était auprès de lui. Le religieux assurait au roi que l'on attaquait son camp et Philippe, aussi incrédule que ses chevaliers, riait de ce qu'il appelait des terreurs exagérées. Miles de Noyers en entrant brusquement s'écria que le prêtre avait bien vu et qu'il fallait monter à cheval. Tandis que le confesseur du roi et les clercs de la chapelle s'efforçaient d'armer Philippe de leurs mains inhabiles, le sire de Noyers agitant l'oriflamme au dehors, appelait tous les chevaliers à la défense du prince menacé. Les chambellans accoururent

guidant lui-même sur les masses flamandes. S'il en était autrement, il y a aujourd'hui certains écrivains qui, Français à leur manière, n'eussent pas laissé échapper cette occasion de glorifier leurs principes révolutionnaires en frappant une fois de plus sur l'ancienne monarchie française. S'ils n'ont pas mal parlé de l'attitude de Philippe de Valois à la bataille de Cassel, c'est qu'ils ne pouvaient pas le faire.

enfin et Philippe, revêtu d'une cotte d'armes d'azur semé de fleurs de lys d'or et coiffé d'un bassinet recouvert de cuir blanc [1], enfourcha son destrier sans se donner même la peine de mettre ses jambarts et ses poulaines d'acier [2]. Il voulait, n'écoutant que son ardeur, courir au combat, seul ou presque seul comme il était, mais Noyers eut assez d'empire sur lui pour le faire renoncer à une résolution généreuse, il est vrai, mais insensée. Le roi, c'était la France; il ne lui était pas permis de s'exposer ainsi. Il fit donc prendre au prince un chemin détourné et marchait, le précédant, sur un cheval caparaçonné de mailles d'acier [3]. Derrière lui et immédiate-

[1] Et non pas d'un bassinet en cuir blanc, comme l'écrit M. H. Martin (Hist. de France, t. V, p. 7.) — Les Grandes Chroniques (ch. 5), disent positivement « couvert de blanc cuir, » ce qui est bien différent; car, sous ce cuir, trop perméable aux traits et aux carreaux d'arbalète, se trouvait alors le casque lui-même en acier. Le cuir était donc employé comme ornement ou peut-être, comme on était en été, servait-il à repousser les rayons du soleil qui, frappant directement sur le fer, aurait trop échauffé la tête du roi.

[2] Note de l'édit. des Grandes Chron. de M. Paulin Paris, t. V, p. 317, d'après un suppl. d'un des exempl. man. desd. Chron.

[3] « De haubergerie » dit le chroniqueur. — On appelait haubert la chemise de mailles qui, à cette époque encore, formait la principale pièce défensive de l'armure d'un chevalier. Elle cessa d'être en usage quand, quelques années après, au milieu du XIVe siècle, on adopta l'armure formée de plaques de fer, qui prenait la forme du corps.

ment devant Philippe s'avançait Jean de Beaumont qui portait l'écu et la lance du roi : le Borgne de Sancy tenant le heaume cerclé d'une couronne d'or et surmonté d'une fleur de lys, suivait le prince qui était flanqué en outre, à droite : de Flastres de Ligny, de Guy de Baussay et de Jean de Chepoy [1], et à gauche : de Froullard de Usages et de Sanche de Baussay [2]. Ralliant sur son passage tous les chevaliers qui se massaient à mesure autour de l'oriflamme, la petite troupe, devenue en peu d'instants un imposant corps d'armée, fit enfin son apparition sur le champ de bataille aux cris de : Montjoie-Saint-Denis !

Il était temps que ce secours arrivât aux maréchaux et à Robert de Cassel déjà fort maltraités. Beaucoup de seigneurs avaient succombé. On cite parmi eux : Renaut de Loire, tué dès le commencement de l'action [3], le vicomte de Bresse, banneret du Berri, le Borgne de Robersart [4], frappé d'un coup de lance au visage et six

[1] D'une famille de Beauvoisis qui avait déjà fourni un amiral et un grand-maître des arbalétriers de France. Celui-ci fut revêtu à son tour de la dignité d'amiral, en 1334.

[2] Gentilhomme Angevin.

[3] Il fut enterré dans l'abbaye de Saint-Bertin.

[4] D'une des plus nobles familles du Hainaut, qui portait : *de sinople au lion d'or*. (Froissart de M. Kervyn de Lettenhove, t. I, p, 183.

autres bannerets [1]. Les autres étaient, pour la plupart, plus ou moins grièvement atteints. Il avait fallu en retirer bon nombre de la mêlée, entr'autres le duc de Bretagne [2], les comtes de Bar et de Boulogne. Louis de Savoie était blessé à la main [3], Bouchard de Montmorency au pied ; Henri de Bourgogne avait un œil crevé [4]. La partie n'était pas mieux engagée sur les deux autres points d'attaque. Le roi de Bohême, Jean de Hainaut et le comte Guillaume de Hainaut s'étaient laissés surprendre : ils étaient à table et soupaient quand les Flamands avaient envahi leurs quartiers. Il avait fallu passer sans transition du festin à la bataille en s'armant comme on pouvait et de tout ce qu'on trouvait sous la main. Ce n'était certes pas le courage qui manquait à ces gentilshommes, mais l'ensemble et la direction. Le comte de Hainaut, sur qui s'acharnaient tous les coups, fut renversé de son cheval et courut les plus grands dangers : le roi de Bohême et Jean de Hainaut, de leur côté, loin de pouvoir se réunir à Gaucher de Châtillon qui avait pris le commandement au quartier royal et

[1] Ceux-ci furent tous inhumés aux Cordeliers de Saint-Omer.

[2] Hist. de Bretagne, par D. Lobineau, t. I, p. 289.

[3] Guichenon, hist. de Savoie, t. I.

[4] Grandes chron. de France. — Vie de Ph. de Valois, ch. 5.

combattait comme un jeune homme, avaient fort à faire pour ne pas se laisser déborder par le flot des assaillants. L'arrivée du roi vint totalement changer la face des choses. Au vieux cri de la monarchie française « Montjoie-Saint-Denis ! » qui retentit de toutes parts, Flamands et Français comprirent que Philippe entrait en ligne avec de nouvelles forces. Les ennemis eurent un moment d'hésitation dont les chevaliers profitèrent pour se lancer sur la colonne de Zannekins. Le roi était au premier rang et chargeait comme les autres. On se joignit corps à corps. Zannekins avait recommandé d'avance à ses frères d'armes, si la surprise ne réussissait pas, de se former en cercle et en se tenant par les bras entrelacés d'opposer au poitrail des chevaux les fers aiguisés de leurs longues piques. Aussitôt que le corps d'armée royal se fut ébranlé, les trois divisions flamandes exécutèrent la manœuvre prescrite par leur chef et la cavalerie française alla se briser contre ce rempart de fer. Beaucoup de chevaux furent tués dans cette première charge : une seconde et une troisième n'eurent pas plus de résultat. Enfin le cercle fut rompu sur plusieurs points à la fois, les hommes d'armes pénétrèrent par ces brèches et la mêlée devint générale. Les Flamands, écrasés par le poids des armures de gentilshommes qu'ils avaient orgueilleu-

sement revêtues, se sentant perdus, se défendaient avec l'énergie du désespoir et vendaient chèrement leur vie. Un historien prétend que le roi fut très exposé et qu'il n'échappa à la mort que grâce à l'adresse et au courage de Miles de Noyers. Celui-ci aurait, dit-il, percé avec la hampe de l'oriflamme Nicolas Zannekins lui-même qui brandissait sa lourde massue sur la tête de Philippe [1]. Quoiqu'il en soit le combat ne fut plus désormais qu'une boucherie. Les chevaliers massacraient sans pitié les Flamands qui, d'ailleurs, ne demandaient pas quartier. Soit qu'il ait été tué par Miles de Noyers ou par un autre baron, il est certain que Zannekins ne survécut pas à la défaite des siens. Comme eux il tomba sans reculer et tous se firent hâcher sur la place [2].

Le roi de Bohême n'avait pas été moins heureux que Philippe. Ses gens d'armes avaient aussi anéanti, après une résistance non moins opiniâtre, les bataillons qui leur étaient opposés. Le comte de Hainaut n'avait pu rompre ses adversaires, mais il les avait fait reculer et ceux-ci s'étaient reformés à l'abri des haies d'un vaste enclos, au pied de la montagne de Cassel [3]. Le comte les

[1] M. Mazas, Vies des Gr. Capitaines, Gaucher de Châtillon, t. I, p. 261.

[2] Chron. de Froissart, liv. I, part. I:, ch. 49.

[3] Grandes Chron. de France, Ph de Valois, ch. 5.

suivit, mit pied à terre avec ses chevaliers, et l'épée d'une main et le bouclier de l'autre pénétra dans le pré au cri de : Hainaut ! Hainaut ! Comme leurs frères, les Flamands se firent massacrer jusqu'au dernier, et ce fut en passant sur leurs cadavres amoncelés que Guillaume gravit le mont de Cassel, tuant tout ce qu'il rencontrait. Quand il fut parvenu à la ville, il y fit mettre le feu, et aux lueurs de l'incendie Philippe de Valois pénétra dans la place sans que le fameux coq eût chanté [1].

La victoire avait coûté cher aux Français. Ils avaient perdu un grand nombre de personnages de distinction et ils avaient surtout beaucoup de blessés. Mais ce n'était rien en comparaison des pertes immenses subies par les Flamands. Sur les seize mille hommes engagés, treize mille environ [2] étaient restés sur le champ de bataille,

[1] Hist. de France, par le P. Daniel, t. III, p. 568. — Le premier livre des Chron. de Froissart, pub. par M. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 184, dit positivement que rien ne fut tenté ce jour là contre la ville, et que ce fut seulement le lendemain que les maréchaux en allèrent prendre possession au nom du roi. — Cette version est en désaccord avec toutes les autres.

[2] Froissart, (liv. I, part. II, ch. 49) dit 16,000, ce qui supposerait qu'il n'aurait survécu aucun Flamand. Les Grandes Chroniques (ch. 5) accusent 19,000 morts, et le Continuateur de Nangis 20,200 *au moins*, en s'appuyant sur une lettre écrite de Cassel même par le roi à l'abbé de Saint-Denis pour lui rendre compte de sa victoire. Il y a évidemment là exa-

en comptant ceux qui avaient été rejoints par les hommes d'armes de Hainaut sur les pentes de la montagne de Cassel, et quand le roi rentra le soir dans son camp, il ne put se défendre, en traversant le théâtre de la lutte, d'un vif sentiment d'admiration pour les héroïques bourgeois qui avaient si noblement combattu.

Philippe resta quatre jours entiers devant Cassel, non pas, comme on l'a dit, « enfermé dans sa tente et plein de terreur quoique victorieux » [1], mais tout simplement pour soigner ses blessés. Si Dieu, comme l'écrit pieusement Froissart, avait fait un miracle en sa faveur en le sauvant d'un désastre incalculable, il était cependant des hommes résolus qui avaient alors, instruments choisis par la Providence, contribué pour une grande part au résultat inespéré de la journée. De ce nombre étaient surtout Gauthier de Calonne, le capitaine des sergents de Tournay et Miles de Noyers, le porte-oriflamme de France. Le roi récompensa le premier en le créant commandant

gération, ou alors il faudrait admettre que les Flamands étaient bien plus nombreux que les chroniqueurs ne le veulent dire. Nous nous en sommes rapportés sur ce point à Froissart et à l'excellente Histoire de Flandre de M. Kervyn de Lettenhove qui a consulté pour son travail les chroniqueurs de Flandre, et nous avons établi une moyenne d'après les divers historiens modernes de la France et de la Flandre.

[1] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 263.

de ses arbalétriers [1], et le second en lui assignant quatre cents livres de rente à prendre sur les biens confisqués à Pierre Rémy, surintendant des finances, qui avait été pendu à Montfaucon, pour crime de péculat, pendant la courte régence de Philippe [2].

[1] Titres de la maison de Calonne-Courtebonne, d'après M. Mazas. — Les titres de la famille que nous avons eus entre les mains, prouvent qu'elle n'avait, non seulement aucune connaissance de la dignité accordée par le roi à Gauthier, mais aucune connaissance de Gauthier lui-même, et c'est nous qui avons pu rattacher Gauthier à la généalogie de cette vieille et noble famille. Quoiqu'en dise donc M. Mazas, la charge dont Gauthier de Calonne fut investi ne devait être que subalterne, car nulle part on ne trouve, comme au contraire il paraît le croire, le nom de Calonne dans les listes officielles des grands-maîtres des arbalétriers de France.

[2] Le P. Anselme, t. VI, p. 649. — Ce don pécuniaire, qui ne fut au reste pas le seul que Noyers reçut du roi, n'empêchait pas que le brave chevalier ne fût criblé de dettes, et réduit à implorer une ordonnance royale afin que ses créanciers attendissent sa mort pour saisir ses biens. — Il faut citer encore, parmi les récompenses accordées aux vainqueurs de Cassel le don fait par le roi à Hérouart de Belleperche, chevalier, maître de son hôtel, de « la terre et la maison des Aumaus avec touttes les appendances et appartenances dicelle, laquele est assise en nostre chatellenie de Lille et laquelle est venue en nostre main par la forfaiture de Jehan le chambellenc de Nieuport li quex (lequel) fu occis en la bataille desouz Cassel avec noz autres ennemis, à tenir et posséder perpétuelment de nostre dit chevaliers et de ses hoirs de son propre corps..... donné au boais de Vincennes lan mil CCC vint et huit ou mois de janvier. » (1329, nouveau style). — Trés. des Chart., reg. JJ, 65, 2me partie, pièce 231, f° 71. — Arch. de l'Empire.

La victoire de Cassel avait retenti dans toute la Flandre comme un coup de tonnerre. Les Flamands avaient appelé l'orage et la foudre éclatait sur leurs têtes. La mort de Zannekins et des hommes d'élite qu'on lui avait confiés, le traitement sévère infligé à Cassel et au plat pays entre lui et la mer, tant de malheurs à la fois brisèrent enfin l'orgueil des confédérés et leur montrèrent la nécessité de céder à la mauvaise fortune. Berghes, Furnes, Nieuport et Poperinghe se hâtèrent de faire leur soumission. Les milices de Bruges qui se dirigeaient à marches forcées sur Cassel, s'étaient arrêtées à Dixmude sans oser continuer leur chemin. Les bourgeois d'Ypres, non moins effrayés que ceux des villes précitées, n'avaient pas attendu pour se rendre que l'armée française fut en vue de leurs murailles. Ils avaient envoyé à Cassel des députés avec mission de capituler « sauve vie et membre » [1]. (27 août 1328.) Le peuple toutefois n'avait pas ratifié la décision de ses magistrats ; stimulé par les pressantes exhortations du curé de Saint-Michel qui prêchait en chaire la guerre contre la France, il avait couru aux armes ; mais il n'était plus temps. Miles de Noyers et l'avant-garde française entraient dans la ville et la

[1] Note de M. Kervyn de Lettenhove dans son hist. de Flandre, t. II, p. 264.

résistance fut immédiatement étouffée. Le belliqueux curé, qui s'était enfermé avec plusieurs de ses amis dans une maison fortifiée, y fut brûlé. Cette démonstration hostile mettait à néant la capitulation et elle valut à Ypres un traitement plus sévère. La ville fut contrainte de fournir cinq cents otages au roi, et les métiers de remettre entre les mains du comte de Savoie et du connétable leurs « haubergeons, bachines, gorgières, lanches, arbalestes et gœdendachs ». Quelques-uns des plus mutins furent pendus. On enleva la grosse cloche du beffroi, et Jean de Bailleul, chevalier flamand, fut nommé capitaine de la ville.

Les Brugeois eux-mêmes, instigateurs de tous les soulèvements et les véritables artisans du désordre, manquèrent tout-à-fait d'énergie au moment où ils pouvaient peut-être encore se rendre maîtres de la situation. Une suprême entente avec Gand, que la seule jalousie de Bruges avait jeté dans le parti du comte, aurait suffi : pour les Français il n'y avait rien de fait et tout était à refaire. Mais les femmes s'en mêlèrent et contraignirent leurs maris à faire bon visage à leur seigneur qui s'avançait vers la ville appuyé par une nombreuse division ennemie [1]. Le comte fit promettre à cinq des principaux

[1] La soumission des Brugeois date du 8 septembre. Ce fut Jean

bourgeois de s'offrir en otages pour la garantie du roi [1]. Ce prince commençait à avoir hâte de retourner à Paris pour s'y montrer à ses sujets dans tout l'éclat de sa gloire, et non pas, comme le prétend plaisamment l'auteur des Grandes Chroniques de Saint-Denis, parce qu'il trouvait « que le temps commençoit à refroidir », puisque l'on était seulement aux premiers jours de septembre. Il manquait à son triomphe la sanction des applaudissements populaires, et peut-être aussi n'était-il pas fâché de se montrer aux Parisiens encore couvert de la pous-

Schynckele, échevin de la ville, qui fut chargé d'en porter la nouvelle au camp du roi de France. (M. Kervyn de Lettenhove, Hist. de Flandre t. II, p. 264.) Les communes de Mude et de Gouke imitèrent cet exemple cinq jours après, le 13 septembre. (Invent. des Ch. de Flandre, par Saint-Genois, p. 420).

[1] Robert de Flandre, seigneur de Cassel, Valeran de Luxembourg, sire de Ligny, Adrien de Florence, clerc-trésorier de Reims et Pierre Quingarnier, chevalier et conseiller du roi, furent envoyés à Bruges en qualité de commissaires, pour choisir les cinq cents otages. Ils se montrèrent très-accommodants et leur accordèrent différentes faveurs, telles que d'être internés sur parole dans une ville française et de pouvoir se faire remplacer par d'autres si pour des raisons majeures ils ne pouvaient quitter Bruges. En terminant l'accord avec la commune de Bruges, destiné à être mis sous les yeux du roi, les commissaires assuraient Philippe que les otages désignés et qui devaient se trouver à Alost, le 27 septembre, ne paraissaient nullement chagrins de leur sort. — 16 septembre. (Saint-Génois, Invent. des Ch. de Flandre, p. 420-21).

sière d'un champ de bataille où la noblesse avait écrasé les communes rebelles. Il y avait là, en effet, pour les Parisiens surtout, matière à de sérieuses réflexions.

Le roi ne poussa donc pas plus avant en Flandre et se décida à la retraite ; mais avant de partir, et comme s'il avait voulu rendre une tardive justice aux motifs qui avaient mis les armes dans les mains des Flamands [1], il adressa au comte qui lui témoignait sa gratitude pour tant de bienfaits quelques paroles presque menaçantes : « Comte, —lui dit-il, —j'ai travaillé pour vous au mien et aux dépens de mes barons. Je vous rends votre terre acquise et en pais. Or faites tant que justice y soit gardée et que, par vostre deffaut il ne faille pas que plus reviegne, car, si je y revenoie plus, ce seroit à mon profit et à vostre dommage [2] ». Puis il retourna à Lille où il licencia

[1] L'invent. de Saint-Génois, déjà cité, contient sous la date 1328, un grand nombre de soumissions particulières de divers bourgeois de Bruges qui promettent d'être à l'avenir bons et loyaux sujets du comte de Flandre.

[2] Soumission de la ville de l'Ecluse qui donne au comte une somme de 700 gros et lui promet une rente annuelle de 300 livres tournois, le 14 septembre 1330 ; soumission d'Ardenbourg, le 17 octobre ; id. d'Oostbourg, d'Ysendyke, de Lang-Ardenbourg, de Monckevede, de Damine, de Houke le même jour ; id. de Ghistelles, le 8 novembre ; id. de Blankenberghe, le 14 novembre ; (Saint-Génois, Invent. des Ch. de Flandre, p. 457-463).

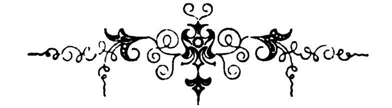
son armée [1] à l'exception de quelques détachements qu'il laissait en Flandre à la disposition de son allié, et se dirigea immédiatement sur Paris. Après avoir déposé l'oriflamme sur l'autel de Saint-Denis, il se rendit en grande pompe à Notre-Dame de Paris, revêtu de l'armure qu'il avait à Cassel et monté sur le cheval même qui le portait dans le combat. Il entra ainsi, monté et armé, dans la cathédrale et offrit à la Vierge son cheval et ses armes, comme Philippe le Bel l'avait fait à Chartres après la bataille de Mons-en-Puelle. En souvenir de cet évènement on fit à l'image du roi une statue équestre, de grandeur naturelle, que l'on plaça sur deux colonnes contre le dernier pilier de la nef, à droite, près du chœur [2]. Ce monument qui, comme tant d'autres aussi inoffensifs que lui, fut détruit pendant la tourmente révolutionnaire, avait le double mérite de rappeler le souvenir d'une de nos gloires nationales et de donner une juste idée du costume militaire et de l'état des arts au

[1] Le premier livre de Froissart, pub. par M. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 134, dit que ce fut à Aire que Philippe licencia son armée « et remercia les signeurs qui l'estaient venu servir ». Ce serait aussi, selon ce nouveau et si curieux livre du grand chroniqueur, qui jette une si vive lumière, à Compiègne que le roi se serait arrêté pour laisser aux Parisiens le temps de lui préparer une réception solennelle.

[2] Guide du voyageur à Paris en 1785, par Thierry, p. 460.

commencement du XIVe siècle [1]. Mais ce ne furent pas des titres suffisants pour lui mériter le pardon des démagogues.

[1] Des descriptions faites au siècle dernier et une estampe de la curieuse collection de Gaignières permettent d'avoir une idée bien complète de cette curieuse œuvre d'art. Sur un cheval au pas, entièrement couvert d'un caparaçon semé de fleurs de lys, et la tête protégée par un chamfrein d'acier, est placé le roi, le casque en tête, vêtu d'une cotte d'armes fleurdelysée flottante, tenant de la main gauche la bride de son cheval, et levant la main droite comme pour donner un ordre ou désigner un point du champ de bataille. Les jambes sont armées de plaques d'acier. C'est le seul anachronisme que l'on remarque dans la statue, car, si l'on s'en souvient, Philippe n'avait pas eu le temps de revêtir son « harnais de jambes. »



II

La victoire de Cassel avait eu pour Philippe les plus précieux résultats, et d'abord celui de l'affermir sur un trône que les puissances étrangères s'obstinaient à lui contester en paroles, faute de pouvoir le faire par des actes. Le brusque revirement d'opinion qui se manifesta en Angleterre en est la meilleure preuve. L'avènement de Philippe et l'accueil fait aux prétentions du roi anglais avaient vivement froissé l'orgueil d'Edouard et celui surtout de la reine-mère, Isabelle. Les hommes les plus clairvoyants y avaient discerné la cause première d'une prochaine rupture, lorsque, tout-à-coup, le triomphe des armes françaises en Flandre inaugura une politique presque de

conciliation à laquelle la France n'avait pas été accoutumée jusqu'alors dans ses relations diplomatiques avec l'Angleterre. Par malheur, fort de l'attitude qu'il avait su prendre et des sentiments nouveaux qu'on lui témoignait, Philippe se crut assez puissant pour tout oser et pour provoquer, en quelque sorte, celui qui pouvait être et qui fut en effet le plus puissant de ses ennemis. Sous le prétexte que tous les barons, tous les feudataires du royaume avaient accompli, à l'occasion du couronnement, leurs devoirs de vasselage, il invita Edouard à venir lui prêter l'hommage qu'il lui devait pour le Ponthieu et pour la Guyenne. Pierre Roger, abbé de Fécamp, qui depuis fut pape sous le nom de Clément VI, était le chef de l'ambassade envoyée dans ce but en Angleterre. Edouard, sous l'influence de sa mère, refusa de recevoir les députés et ils ne furent admis qu'en présence d'Isabelle qui leur tint un langage bien peu en harmonie avec son apparent bon vouloir « responce non convenable — comme dit le chroniqueur, — et en manière de femme »[1]. Elle leur dit que son fils, né d'un roi, ne s'abaisserait pas à faire hommage au fils d'un comte ; puis elle employa la menace pour intimider les ambassadeurs et les char-

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 5.

gea de dire à Philippe de Valois, « qui roy de France se nommoit », de prendre bien garde à ce qu'il allait faire, car son fils était plus près que lui, par le sang, du trône français. Toute la guerre de cent ans était dans ces quelques paroles.

Pierre Roger retourna rendre compte de sa mission à Philippe. Le roi ne s'émut guère des discours sans autorité d'une femme ambitieuse que le gouvernement anglais saurait désavouer au besoin [1]. Il rassembla cependant son conseil et lui soumit cette question : Après le refus du roi d'Angleterre de s'acquitter de son devoir, est-il juste, est-il légal de saisir les fiefs pour lesquels il refuse de rendre hommage comme il le doit? Le conseil se prononça pour la négative, et admit seulement le droit du suzerain à jouir des fruits des héritages pour lesquels il y a contestation, à partir du jour où la citation à comparaître a été lancée en bonne et due forme jusqu'à celui où le vassal s'est décidé à s'humilier et à rendre l'hommage que l'on réclame de lui. La décision solennelle du conseil traçait à Philippe la conduite qu'il avait à suivre.

[1] Variantes contenues dans le mss. 218 du Suppl. français de la Bibl. Imp. — et Spicil. t. III, p. 91.

L'évêque d'Arras [1] et le sire de Craon [2] furent dépêchés en Guyenne et en saisirent provisoirement les revenus au nom du roi.

Cet acte d'autorité fut suivi d'une nouvelle et formelle sommation au roi d'Angleterre. Charles d'Evreux, sire d'Aubigny, Jean de Montmorency, seigneur de Beaussault, et deux conseillers-clercs au Parlement, Simon d'Orléans et Pierre de Maizières, furent chargés d'aller la porter à Edouard qui se tenait alors à Windsor [3]. Ils s'embarquèrent à Wissant, prirent terre à Douvres et arrivèrent aussitôt au château royal où le roi les admit cette fois sans difficulté en sa présence. Les intrigues d'Isabelle et de Roger Mortimer, son amant, lui suscitaient dans ses états de graves embarras, et le plus pressé pour lui était de ne pas s'en attirer de nouveaux avec

[1] C'était encore Pierre Roger, abbé de Fécamp, qui venait de succéder sur ce siége épiscopal à Thierry de Hérisson qui ne l'avait occupé que quelques mois.

[2] Amaury III, sénéchal héréditaire d'Anjou, de Touraine et du Maine.

[3] Des historiens ont écrit que la confiscation des revenus de la Guyenne n'eut lieu qu'après cette seconde ambassade. C'est une erreur, et les Grandes Chroniques de France disent formellement que la confiscation fut au contraire suivie de la seconde ambassade ; Philippe ne voulait laisser à Edouard aucun prétexte pour refuser, en lui montrant ce qu'il saurait faire au besoin.

Philippe. Il voulut donc gagner du temps pour pacifier la cour d'Angleterre, accueillit gracieusement les envoyés français, écouta patiemment la lecture de leur message, et répondit qu'il en référerait à son Parlement, et qu'en attendant sa réponse ils pouvaient se retirer à Londres [1]. Mais il changea bientôt de projet, et quand son conseil eut été assemblé, il y fit comparaître les Français qui donnèrent alors publiquement lecture de la lettre du roi. Puis, ils se retirèrent et les pairs entrèrent en délibération. Quels que fussent la bonne volonté du conseil et son désir de complaire au prince, il lui fallait se rendre à l'évidence, et il ne pouvait s'empêcher de trouver la réclamation du roi de France juste et fondée. Les prédécesseurs d'Edouard avaient reconnu cette obligation féodale, bien moins humiliante qu'on ne paraissait le croire puisqu'elle n'était pas attachée à la personne mais à la terre. Les chartes royales, scellées du grand sceau, en faisaient foi et personne, Froissart l'atteste, n'osa assumer sur sa tête la responsabilité du parjure que le jeune Plantagenet aurait peut-être voulu se faire conseiller. L'opinion du conseil fut donc résumée dans le petit discours que son délégué, Stephen Gravesend,

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. II, ch. 51.

évêque de Londres, adressa en son nom aux sires d'Aubigny et de Beaussault que l'on avait rappelés : « Seigneurs qui êtes ci envoyés de par le roi de France, vous soyez les biens venus ! — Nous avons ouï vos paroles et lu vos lettres et bien examinées à notre pouvoir et conseillées ; si vous disons que conseillons à monseigneur qui ci est, qu'il voist en France voir ledit roi son cousin qui moult amiablement le mande, et du surplus de foi et d'hommage il s'acquitte et fasse son devoir, car voirement y est-il tenu. Si vous retrairez en France et direz au roi vostre seigneur que nostre seigneur le roi d'Angleterre passera par de là temprement et fera tout ce qu'il doit faire, sans nul estrif » [1].

A la suite de cette mémorable séance, les relations les plus amicales s'établirent entre la cour anglaise et la députation. Les Français dînèrent avec le roi, et comme ils témoignaient le juste désir de reporter à leur maître les assurances amicales d'Edouard, on les renvoya comblés de présents.

Cependant le temps s'écoulait et Edouard ne paraissait pas encore disposé à faire le voyage qu'il avait annoncé. Il n'était pas de la dignité de Philippe de se soumettre

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. II, ch. 51.

à une plus longue attente et il écrivit de nouveau à son vassal récalcitrant par l'entremise du légat du pape. Le langage du roi était cette fois très-menaçant et il avertissait Edouard qu'une confiscation immédiate de tous les héritages qu'il avait en France serait le résultat de plus longues tergiversations. Edouard qui ne touchait déjà plus aucun revenu de ses biens et qui avait vu combien peu Philippe avait hésité à donner cette première preuve de son autorité, se résigna pour cette fois à céder. De plus, l'agitation de son propre royaume lui en faisait une loi. Le prince, d'un orgueil indomptable, sut se faire humble pour les besoins de sa politique. Rien n'est modeste comme la réponse qui fut apportée à Paris par l'évêque d'Hereford et par Barthélemy Burghersh. Ce n'est plus au comte de Valois, au roi d'aventure, « au roi trouvé », comme disaient les Flamands et comme on l'avait murmuré en Angleterre, c'est « au sérénissime prince, à Philippe, par la grâce de Dieu illustre roi de France » que l'on s'adresse. C'est avec la respectueuse déférence d'un inférieur à son supérieur, que le prince anglais s'excuse, sur les troubles et les divisions qui ont agité l'Angleterre, de n'avoir pu remplir plus tôt son devoir de vassal. Il pense que « sa magnificence » (c'est à Philippe qu'il parle) a dû en être

instruite : mais à présent il va faire toute la diligence imaginable pour passer la mer et pour s'acquitter en personne de l'hommage que l'on réclame à bon droit de lui. Cette missive est datée de Wallingford, le 14 avril (1329) [1].

Il n'y avait plus dès-lors à douter de la bonne foi du monarque anglais. Philippe fit en conséquence les plus vastes préparatifs pour donner à cette cérémonie unique une grande magnificence. Il s'agissait d'abord d'en choisir le théâtre. La courtoisie voulait que Philippe épargnât à Edouard une partie du chemin : or, comme ce dernier devait prendre terre à Wissant, on conseilla à Philippe de désigner Amiens qui se trouvait dans les conditions voulues, étant à peu près à égale distance du littoral et de Paris. Amiens était aussi sur ce parcours le seul grand centre, capable par conséquent de fournir toutes les ressources nécessaires à une si nombreuse assemblée, et enfin sa cathédrale, le plus beau monument de tout le Nord de la France, offrait le cadre le plus naturel et le mieux approprié au splendide tableau qu'allait présenter la cérémonie projetée.

Philippe avait, pour rehausser davantage l'éclat de la

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 23.

fête, invité les rois de Bohême et de Navarre à s'y trouver. Tous deux lui étaient attachés ; Jean de Luxembourg s'était trouvé à Cassel aux côtés de Philippe et il devait mourir pour lui à Crécy ; Philippe d'Evreux lui devait un royaume : ils n'eurent garde de refuser et se rendirent au vœu du roi. Philippe payait leur complaisance d'une splendide hospitalité. Les deux princes étaient de sa « délivrance », c'est-à-dire que considérés comme faisant partie de sa maison, ils étaient hébergés et défrayés de tout à ses dépens, dès le moment où ils avaient mis le pied sur le sol de la France. Ils rejoignirent Philippe à Paris et se rendirent avec lui à Amiens où tout était préparé pour leur réception.

Forcé dans ses derniers retranchements, Edouard avait fini par s'exécuter et avait fait ses préparatifs de départ. Par lettres du 7 mai datées d'Eltham, il avait chargé un de ses clercs, Etienne le Blount, de rassembler les vaisseaux nécessaires pour la traversée et avait enjoint à Barthélemy Burghersh, gouverneur du château de Douvres et gardien des Cinq-Ports, de faciliter à cet officier la tâche de réunir une flotte dans le plus bref délai [1]. William La Zouche avait été dépêché en avant

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 25.

sur le continent pour acheter, avec les deniers royaux, toutes les provisions nécessaires à la maison du roi et à son escorte sur la route de Wissant à Amiens : précaution bien inutile puisque, comme on l'a vu, le roi de France avait pourvu généreusement à tous les besoins de son noble vassal, en ordonnant de le recevoir et de le traiter partout sur son passage avec les plus grands honneurs et de lui fournir gratuitement vivres et logement. Après avoir enfin institué son frère, John d'Eltham, comte de Cornouailles, son lieutenant-général en Angleterre pour la durée de son absence, Edouard s'embarqua à Douvres sur un navire de Winchelsea, le 26 mai à midi, avec une nombreuse et brillante suite [1]. La traversée fut longue et pénible : elle dura deux jours entiers, et ce ne fut que le dimanche 28 qu'Edouard prit terre à Wissant [2]. Sans s'arrêter dans ce petit port le prince monta aussitôt à cheval et gagna Boulogne où il se reposa un jour entier.

Dès que la flotte anglaise avait été en vue des côtes on avait dépêché un courrier à Philippe qui fit partir incontinent le connétable, Gaucher de Chatillon, et plusieurs grands seigneurs pour offrir à Edouard le compli-

[1] Les Grandes Chron. disent le dimanche après la Trinité.

[2] Chron. de Froissart.

ment de bienvenue. Les barons trouvèrent le roi d'Angleterre à Montreuil, le saluèrent et ne le quittèrent plus qu'ils ne fussent arrivés à Amiens, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu.

Les premiers jours se passèrent en fêtes. Philippe semblait vouloir atténuer, à force de prévenances et d'amitié, la portée du coup dont il allait frapper l'amour-propre d'Edouard III. Il fallait cependant aborder le fond de la question, et les deux rois, assistés de leurs conseils, eurent plusieurs entrevues dans lesquelles on ne s'occupa que de régler la nature et la forme de l'hommage que Philippe réclamait d'Edouard. Réduit à tenter tous les moyens pour se soustraire à une cérémonie qui lui paraissait si humiliante, Edouard feignit d'ignorer de quelle sorte était l'hommage qu'il devait et demanda des explications à cet égard. Il y en avait alors deux sortes, l'hommage-simple ou franc et l'hommage-lige : le premier se faisait debout et la main sur l'Evangile : pour le second, le vassal, sans ceinture, sans épée, sans éperons, à genoux et tête nue, prêtait serment au seigneur qui tenait ses mains dans les siennes et le baisait sur la bouche [1]. On répondit à Edouard qu'il s'agissait de

[1] Examen de l'usage des fiefs, par Brussel, t. I, p. 95 et s.— Il indique une troisième espèce d'hommage qu'il appelle hommage ordinaire.

l'hommage-lige et le prince déclara aussitôt qu'il ne devait au contraire que l'hommage simple et qu'il ne se soumettrait jamais à l'humiliation de s'agenouiller aux pieds de son cousin de France. Il ne voulait surtout pas entendre parler de mettre ses mains jointes entre les mains de Philippe [1]. Il était prêt à reconnaître, purement et simplement, que le duché de Guyenne et le comté de Ponthieu étaient des fiefs mouvants de la couronne de France, mais rien de plus. Puis, sur l'insistance du conseil de Philippe, il déclara tout-à-coup qu'après tout il lui était impossible de faire hommage, simple ou lige, pour des fiefs qui n'étaient pas intégralement sous sa dépendance. Cette nouvelle et inattendue prétention faillit rompre les pourparlers. On s'expliqua : Edouard III avait entendu par là, que tant qu'on ne lui aurait pas restitué les places fortes et les diverses portions de territoire confisquées sur son père dans la Guyenne, par Charles le Bel, il ne serait tenu à aucune marque de vassalité, l'hommage devant comprendre tout et non partie du fief, c'est-à-dire, dans le cas présent, de la province : Qu'on lui rendît ce qu'on lui détenait injustement et il s'exécuterait de bonne grâce. Philippe répondit que, lors de

[1] Chron. de Froissart. liv. I, part. II, ch. 52.

la querelle suscitée entre les deux nations par les entreprises du sire de Montpezat, le roi Charles le Bel avait loyalement conquis et les armes à la main, sur un vassal rebelle, les biens dont on réclamait l'envoi en possession, que rien ne pourrait les lui enlever et qu'il s'en tiendrait quant à cela à la lettre du traité passé entre Edouard II et Charles le Bel, traité qui avait mis fin à la guerre. Il ajouta que si le roi d'Angleterre persistait à se dire lésé dans ses droits, il n'avait qu'à se présenter devant les pairs du royaume assemblés, au jugement desquels il déclarait pour sa part se soumettre d'avance [1].

L'attitude énergique de Philippe imposa au prince anglais. Il consentit à laisser les choses dans l'état où les avait laissées son père, et il se montra plus conciliant sur la question de l'hommage. Philippe fit un pas de son côté et l'on convint définitivement par les soins de Jean de Hainaut, arbitre des parties, que le roi d'Angleterre n'étant pas bien fixé sur la nature de l'hommage le ferait en termes généraux sans préjudicier aux droits de l'avenir, puis, qu'aussitôt de retour dans ses Etats il con-

[1] Grandes Chron. Ph. le Bel, ch. 6. — Et continuat. de Nangis, t. II, p. 107 — Froissart ne parle pas du tout de ces difficultés soulevées par la mauvaise foi du roi d'Angleterre.

sulterait ses archives et enverrait alors son hommage par écrit dans les mêmes termes où l'avaient fait les rois ses prédécesseurs [1]. C'était signer sa propre condamnation puisque l'hommage était lige et Edouard le savait bien, mais il espérait gagner du temps et sauvegarder sa dignité dans les diverses phases de la cérémonie que ses objections, si victorieusement combattues et réfutées, n'avaient plus le pouvoir de retarder davantage.

Le 6 juin (1329), Philippe de Valois, la couronne en tête et revêtu d'une robe de velours violet semée de fleurs de lys d'or, s'assit sur un trône élevé au milieu du chœur de la magnifique basilique d'Amiens [2]. Trois rois, ceux de Navarre, de Bohême et de Majorque [3], étaient à ses côtés. Une suite de trois mille personnes, très-richement parées, se pressait sous les voûtes gothiques autour des souverains. On y remarquait des princes du sang, les pairs du royaume, les grands officiers de la couronne et l'élite de la noblesse. C'étaient les évêques de Beauvais, de Laon et de Senlis [4], les ducs de Bourbon et de

[1] Rapin Thoiras, Hist. d'Angleterre, t. III, p. 158.

[2] Chron. de Ponthieu, par Rumet, mss. de la Bibl. Imp.

[3] Don Jaime II, de la maison d'Aragon, roi de Majorque et seigneur de Montpellier.

[4] L'évêque de Laon s'appelait Albert de Roye, celui de Beauvais

Bourgogne, les comtes d'Alençon, de Flandre, de Beaumont et d'Armagnac, les abbés de Cluny et de Corbie, le connétable, les sires de Beaujeu et d'Albret, Miles de Noyers, porte-oriflamme, le vicomte de Melun, grand-chambellan, Mathieu de Trie et Robert Bertrand, maréchaux de France, tous signataires des lettres-patentes d'hommage qui furent rédigées dans la cathédrale même par deux tabellions.

Bientôt après, Edouard III fit à son tour son entrée dans la cathédrale et la traversa dans toute sa longueur pour arriver jusqu'à Philippe. Comme lui il portait sur la tête la couronne royale ; son épée pendait à une riche ceinture d'orfévrerie et des éperons dorés brillaient à ses chaussures. Un grand manteau écarlate, semé de léopards d'or, tombait de ses épaules jusqu'à terre [1]. La distance à parcourir permit à la suite du prince de se déployer tout entière, et bien qu'elle ne fût composée que d'un millier de personnes environ et qu'il n'y eût pas de rois dans ses rangs, elle ne le cédait pas en magnificence à celle du roi de France. Les barons anglais portaient, comme ceux de France, des costumes d'une incomparable

Jean de Marigny et celui de Senlis Pierre Barrière. (Le P. Anselme, t. II. passim, et Gallia Christiana, t. X, col. 1424.)

[1] Chron. de Ponthieu, par Rumet, mss. de la Bibl. Imp.

richesse. Les plus nobles blasons brillaient sur leurs longues robes, car on comptait dans leurs rangs pressés John Strafford, évêque de Winchester; Henri Burwash, évêque de Lincoln; les comtes de Derby, de Salisbury, de Warwick et de Hereford, Renaud de Cobham, Thomas Wage, maréchal d'Angleterre; Richard Stanfort, les sires de Percy, de Man, et de Mowbrey [1], John Maltravers, grand sénéchal; Robert de Watteville, Robert de Meville, William Montague, Gilbert Talbot, Geoffrey de Scropt [2].

Le cérémonial de l'hommage, tronqué par la prétendue ignorance d'Edouard, avait été débattu à l'avance jusque dans ses moindres détails. Lorsque le prince fut arrivé

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part I, ch. 52.

[2] Ce sont les signataires de l'acte d'hommage. — Rymer, t. II. part. III, p. 27. — A leur suite on remarquait encore John Bavent, Thomas West, William de Thornley, John de Godlyngton, John Waldegrave, Adam de La Chapelle, John Hert, Thomas de Bourn, Edmund de St. Léger, John Ashburnham, William Fitz-Warren, William Giffard, William de Banham, John Waryn, John Russell, Robert de Arderne, Ralph de Brok, John de Tracy, Robert Palmer, John de Waddeworth, John de Warsham, Hugh Tyrel [1], Hugh de Turpyngton, Edward Chandos, John de Lisle, John Mauduit, William de Whitefeld, Ralph de Bokeland, Philippe Boketot, Richard de Montcanisy, etc. [2]

[1] Membre de l'ancienne maison de Tyrel qui posséda la seigneurie et principauté de Poix, et dont la branche ainée s'éteignit en 1417, et la branche cadette vers 1612.

[2] Rymer, t. II, part. III, p. 26.

au pied du trône, devant un coussin de velours écarlate orné de léopards d'or [1], l'évêque de Lincoln prit la parole et dit que son maître n'entendait aliéner aucun de ses droits ; puis il remit au vicomte de Melun, grand-chambellan, la teneur écrite de l'hommage provisoire dont voici les propres termes : « Je deviens vostre homme de la duché de Guyenne et de ses appartenances que je clame tenir de vous comme duc de Guyenne et pair de France, selon la forme de paix faite entre vos devanciers et les nostres, selon ce que nous et nos ancêtres roys d'Angleterre et ducs de Guyenne avons fait pour la même duché à vos devanciers, roys de France ». Le grand-chambellan invita alors Edouard à déposer sa couronne, son épée et ses éperons, et à s'agenouiller devant Philippe en mettant ses mains entre celles du roi. Frémissant de colère, Edouard dut se résigner et obéit de mauvaise grâce. Après la lecture de sa cédule d'hommage, faite à haute voix par Melun, il dit « voire » en signe d'acquiescement à ce que les assistants venaient d'entendre. Philippe répondit « voire » à son tour quand son chambellan eut ajouté : « et le roy de France, nostre sire, vous reçoit, sauves ces protestations et les retenues dessus dites » ; et il baisa sur la

[1] Vies des Grands Capitaines du moyen-âge, par M. Mazas, t. II, p. 271.

bouche son vassal agenouillé à ses pieds. Un procès-verbal de la cérémonie fut dressé séance tenante par deux notaires royaux qui datèrent l'acte « d'Amiens, du chœur de la grande église » [1], et vingt-quatre commissaires, quinze français et neuf anglais, choisis parmi les plus considérables d'entre les spectateurs, y apposèrent leurs signatures [2].

Ainsi se termina ce grandiose spectacle, le plus magnifique sans contredit de tous ceux qui eurent lieu au moyen-âge et le plus propre à donner à l'Europe une haute idée de la prépondérance de la France. Mais Edouard était blessé au plus profond de son orgueil. Dans le faste déployé par Philippe il ne voyait que le projet de l'abaisser davantage aux yeux de tous, et de cette journée date la haine furieuse qu'il voua à Philippe et dont il devait être donné à ce dernier d'apprécier si fatalement la puissance et l'étendue.

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 27.

[2] C'étaient les évêques de Beauvais, de Laon et de Senlis, le comte d'Alençon, les ducs de Bourbon et de Bourgogne, le comte de Flandre, Robert d'Artois, comte de Beaumont; le comte d'Armagnac, les abbés de Cluny et de Corbie, les sires de Beaujeu et d'Albret, Mathieu de Trie et Robert Bertrand, pour la France, et, pour l'Angleterre : l'évêque de Saint-Dam (*sic*), Henri de Percy, Robert Ufford, Robert de Wastevill, Robert de Mesville, William Montague, Gilbert Talbot, John Maltravers, sénéchal, et Geoffrey de Scropt.

Des tournois et des divertissements de toutes sortes avaient été organisés d'avance pour retenir le roi d'Angleterre pendant quelques jours encore à Amiens ; mais, d'une part, ses sentiments qu'il n'eut pas l'habileté de dissimuler [1], et, de l'autre, le mécontentement de Philippe de la conduite si peu loyale de son vassal jetèrent un certain malaise sur cette brillante cour et glacèrent dans la bouche des rois les paroles d'amitié que, pour le public, au moins, ils auraient du souvent échanger. Edouard voulut partir et quitta Amiens deux jours au plus tard après la cérémonie de l'hommage, c'est-à-dire le 8 ou le 9 juin, puisque le 11 juin il débarquait à Douvres [2]. Au moment où il prit congé du roi, Philippe voyant

[1] C'est le moment de faire connaître le jugement porté par Froissart (1er liv. pub. par M. de Lettenhove) sur le peuple, objet de ses plus vives sympathies. On chercherait en vain, dans tous les autres manuscrits de Froissart, cette curieuse appréciation de l'esprit d'une grande nation : » La nature des Englès est telle que tous jours ils se criément (craignent) à estre décheu et répliquent tant apriet une cose que merveilles, et ce que ils aueront en convenant ung jour, il le dilueront (détruiront) l'autre et à tout ce les encline à faire ce que il n'entendent point bien tous les termes dou lengage de France, ne on ne leur scet comment bouter en la teste, si ce n'est tous dis à lor proufit ». — Si les Français d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'autrefois, les Anglais, eux, n'ont guère changé : Tels ils étaient alors, tels ils sont encore. N'est-ce point là le véritable secret de leur force ?

[2] Rymer, t. II, part. III, p. 27.

de gros nuages amassés sur le front de son cousin, au lieu de s'irriter se borna à lui dire, « car il le veoit jeune » : — Mon cousin, nous ne vous voulons pas décevoir et nous plaît bien ce que vous en avez fait jusqu'à présent, jusques à tant que vous soyez retourné en votre pays et vu par les scellés de vos prédécesseurs quelle chose vous en devez faire ». A quoi Edouard et son conseil répondirent « Sire, grans mercis » [1]. Froissart, dans sa partialité pour son héros favori, Edouard III, a donc fait erreur en disant que son séjour à Amiens se prolongea quelque temps et que les deux princes se séparèrent très-satisfaits l'un de l'autre. On le croirait plus volontiers quand il place dans la bouche d'Edouard le récit fait à la reine, curieuse et avide de détails, des honneurs qui lui ont été prodigués en France, « auxquelles faire ni de les entreprendre à faire nul autre pays ne s'acomparage ». Ici Froissart ne s'est pas trompé.

A peine eut-on le temps de réfléchir sur les suites possibles de la cérémonie d'Amiens, sur les germes de discorde qu'elle avait semés entre les deux rois, que de graves et curieuses affaires détournèrent l'esprit des masses. Leur attention se porta sur cette cour de France

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 32.

où les événements se succédaient sans intervalle, de manière à dédommager des pâles règnes des trois fils de Philippe le Bel.

Les querelles du clergé et de la noblesse, à propos de leurs juridictions respectives, n'étaient pas nouvelles, et, de tout temps et sous tous les règnes, les deux parties ne s'étaient pas lassées de porter leurs plaintes au pied du trône. Les rois, auxquels l'aide du clergé était nécessaire et qui savaient bien qu'au besoin les féodaux se feraient justice eux-mêmes, avaient abrité sous leur manteau royal les empiètements successifs du clergé sur les juridictions séculières. Deux d'entre eux seulement, Philippe-Auguste et Saint-Louis, avaient opposé une barrière à l'ambition des gens d'Église ; mais, depuis, les anciens abus avaient repris leur cours. La noblesse se plaignait vivement et avait en effet, ainsi que cela résulte des historiens contemporains, le droit de le faire. Les entreprises des prêtres étaient, il faut le dire, d'une audace incroyable, explicable toutefois, si l'on se rappelle que le clergé était alors un État dans l'État. Les clercs qui appartenaient à l'Église étaient soustraits aux lois du royaume et n'étaient justiciables que des tribunaux ecclésiastiques. Or, le bénéfice de clergie avait été étendu à l'infini : contrairement aux canons de l'Église, des gens

mariés, des enfants même y participaient. Il suffisait que dans un procès l'une des parties appartînt à l'Église pour que la cause, même purement civile, cessât d'être du ressort des juges royaux ou seigneuriaux. Voulait-on passer un acte, une convention quelconque avec un clerc ? il fallait s'adresser au notaire ecclésiastique. Bref les choses s'étaient tellement envenimées qu'une solution était indispensable pour ramener le calme dans ces deux plus hautes classes de la société dont le concours était si nécessaire à Philippe dans le cas éventuel d'une guerre avec l'Angleterre.

Le roi convoqua à Paris l'épiscopat français pour entendre sa justification. Cinq archevêques et quinze évêques répondirent à son appel, et furent mis en présence de leurs adversaires, les féodaux et les magistrats du roi et des seigneurs. La discussion employa plusieurs jours. La première conférence eut lieu le 15 décembre (1329) : on y entendit l'avocat-général, Pierre de Cugnières, jurisconsulte renommé, [1] qui, dans un discours habilement conçu, plaida la séparation des juridictions laïque et ecclésiastique. Le point de départ de son

[1] Il appartenait à une bonne famille du Beauvoisis dont il fut la principale illustration. Ses armes étaient : d'hermines à l'écu de gueules chargé d'un lion d'or.

argumentation était que les deux puissances, temporelle et spirituelle, étaient représentées par les deux glaives. Suivait la série, divisée en soixante-six articles, des griefs articulés par la noblesse contre le clergé. L'archevêque de Sens [1] et l'évêque d'Autun furent chargés par leurs collègues de porter la parole. Le premier prit huit jours pour préparer sa réponse, bien inférieure, malgré ce délai, à la logique serrée de l'avocat-général. Son principal raisonnement tendait à réfuter le principe des deux glaives. Il le fit en ces termes : « Les deux glaives, — dit-il —, représentent les deux puissances, mais toutes les deux appartiennent au pape : ce qui le prouve, c'est que lorsque Saint-Pierre coupa l'oreille du sacrificateur, Jésus-Christ lui ordonna de remettre l'épée au fourreau, mais non de la déposer ». Cet argument était, il faut le reconnaître, bien peu plausible, et si la cause de l'Église n'avait eu auprès de Philippe d'autre avocat que le prélat, elle eût été perdue sans ressource. Mais elle avait pour elle la conscience du roi qui lui faisait envisager avec effroi les conséquences d'une rupture éclatante entre le pouvoir royal et le premier ordre de l'Etat. Pour se donner le loisir de murir sa résolution il refusa de ter-

[1] Qui devint pape sous le nom de Clément VI.

miner immédiatement l'affaire. Les évêques, inquiets, se réunirent et demandèrent une audience à Philippe, le 29 décembre. Ils lui représentèrent que la cause de l'Église était la sienne, puisque c'était par un effet de la Providence qu'il était monté sur le trône et par sa protection qu'il avait déjà réussi dans de si vastes entreprises : ils rappelèrent adroitement qu'ils avaient choisi à dessein le jour de la fête de Saint Thomas Becket afin de pouvoir implorer le roi au nom d'un grand saint qui avait donné sa vie pour les libertés de l'Eglise. Philippe se laissa ébranler et accorda au clergé un an pour réformer lui-même les abus qu'on lui reprochait : si, dans ce délai, rien n'était changé aux anciens usages, il se chargerait alors de déblayer le terrain. C'était donner gain de cause au clergé et il le sentit bien. Les évêques se montrèrent satisfaits et le pape remercia le roi de la modération dont il avait fait preuve. Pourtant, afin de ne pas témoigner une trop grande partialité contre les vaincus, Philippe fit adopter douze articles qui limitaient un peu la juridiction ecclésiastique, prohiba l'interdit sur les terres du domaine de la couronne, et maintint le droit de régale, c'est-à-dire le droit qu'avait le roi de France de toucher les revenus des évêchés et archevêchés pendant les vacances des siéges et de conférer les béné-

fices qui en dépendaient. Cette concession, qui n'attentait en rien aux priviléges de l'épiscopat, puisqu'elle ne faisait que confirmer un ordre de choses établi de tout temps et auquel nul ne songeait à toucher, suffit, à ce qu'il paraît, pour satisfaire la noblesse qui ne fit aucune protestation. Pierre de Cugnières, l'éloquent défenseur de la séparation des pouvoirs, resta seul en butte à la haine du clergé qu'il n'avait pas ménagé. Les clercs de Notre-Dame de Paris donnèrent son nom à une figurine de damné sculptée à l'entrée du chœur de la métropole et prirent plaisir à éteindre leurs cierges sur le visage de granit qui leur rappelait celui de leur puissant adversaire dont le nom, en dépit de cette puérile vengeance, était désormais acquis à l'histoire [1].

Cependant le roi d'Angleterre ne paraissait nullement disposé à tenir ses promesses. Non seulement il ne faisait pas connaître le résultat de la recherche qu'il aurait dû faire dans les archives de l'État, mais il laissait avec une coupable complaisance ses courtisans discuter autour

[1] Continuat. de Nangis, t. II, p. 114 — Hist. de France, par le P. Daniel, t. III, p. 570 — Idem, par M. H. Martin, t. V, p. 14 — Bibliographie générale, pub. par M. Didot, au mot Cugnières, et Diction. Histor. des institutions de la France, par M. Chéruel, t. II, p. 1050.

de lui la légalité de l'acte solennel qu'il avait été accomplir en France. Les termes de l'hommage étaient surtout l'objet de leurs commentaires d'une incroyable subtilité. On se souvient qu'après la lecture de sa cédule d'hommage faite par le grand-chambellan de France, Édouard avait répondu « voire » ce qui était le synonyme exact de oui : c'est-à-dire le mot latin corrompu : *verum*, il est vrai. On lui avait laissé le choix d'employer ce mot ou celui de « yes, » ce qui équivaut à dire qu'il pouvait à son gré s'exprimer dans la langue de son suzerain ou dans la sienne propre. Il choisit l'idiome qu'avait employé le vicomte de Melun et très-certainement il le fit alors sans intention malveillante et nullement dans le but de servir plus tard les intérêts de sa mauvaise foi. Mais autour du roi il ne manquait pas de ces hommes qui ne reculent devant aucune considération pour plaire, qui n'hésitent pas à se faire un marchepied des intérêts de leur maître et du bonheur de la nation pour atteindre les hauteurs qu'ils ont rêvées dans leur insatiable ambition. Ceux-là, pris tout-à-coup d'une belle passion de philologie, imaginèrent de faire servir le *voire* normand à l'accomplissement de leurs desseins. Ils prétendirent découvrir dans ce mot, *verum*, non une affirmation positive telle que le « oui » français et le « yes » an-

glais, mais une expression générale et douteuse qui n'impliquait pas la vassalité-lige et qui, en tout cas, n'engageait en rien la parole royale [1]. A leur point de vue « voire » signifiait peut-être. Cette opinion nouvelle fit de rapides progrès parmi les barons et les jurisconsultes anglais. Il est parfaitement démontré qu'Édouard ne la prit jamais au sérieux, puisque dans l'acte d'hommage écrit que l'intimidation finit par lui arracher, il se servit partout du mot contesté pour reconnaître la vassalité-lige à laquelle il avait eu tant de peine à se résigner. Or, l'acte est rédigé de telle façon qu'une chicane sur le mot « voire » maintes fois répété, n'en altérerait pas le sens et n'en atténuerait en aucune façon la portée. Lorsque d'ailleurs il libellait avec son conseil le cérémonial d'après les traditions de ses pères, il roulait dans son esprit aigri de bien autres et de plus sérieuses pensées. Qu'importait le sens d'un mot, qu'importait même l'hommage à celui qui aspirait à revendiquer un royaume ?

Au lieu d'imposer silence à son entourage, Édouard le laissait parler, semblait prendre plaisir à écouter, et par une contradiction surprenante que l'on remarque quelquefois dans le cours de son long et glorieux règne, il

[1] Hist. d'Angleterre, par M. de Roujoux, t. II. p. 144.

songeait à s'unir plus étroitement encore, par une double alliance, à la famille du roi de France. Pendant les six mois qui avaient suivi son voyage d'Amiens, il n'avait manifesté par aucun acte sérieux qu'il se préoccupât de répondre à l'attente de Philippe. Le 13 décembre (1329), pour la première fois, le souvenir de ses engagements se rencontre sous sa plume royale, et, dans une ordonnance en date de ce jour et signée à Kenilworth, il fait choix des évêques de Wygorn et de Norwich, d'Henri, comte de Lancastre, de John Walewayn, chanoine d'Hereford et de John Shordich, professeur de droit civil, pour entamer des négociations avec la cour de France relativement à un mariage entre le fils aîné de Philippe, et sa sœur, Éléonore d'Angleterre, ou entre la fille de Philippe, Marie [1], et John, comte de Cornouailles, son frère. Déjà il avait envoyé John de Waltham, un de ses hérauts, pressentir Philippe au sujet de ce projet, et bien qu'il ne lui eût accordé pour son voyage qu'un délai de quinze jours, il n'attendit même pas son retour et la réponse du roi pour prendre ses arrangements en conséquence. Il avait même rompu les pourparlers entamés au mois de

[1] Elle épousa, le 8 juillet 1332, Jean de Brabant, duc de Limbourg, et mourut le 22 septembre 1333.

septembre précédent avec Marie de Biscaye [1] pour lui faire épouser son frère [2]. Mais il ne paraît pas que la cour de France répondit à ses espérances et aucun historien ne rapporte cet incident, ce qui prouverait que Philippe y attacha une bien moindre importance qu'Édouard. Celui-ci revint encore à la charge le 10 avril et le 8 juillet (1330) et il n'obtint aucun résultat meilleur. Il changea alors de tactique et chargea deux chevaliers, John Darcy et William Trussel, de demander la fille de Philippe pour son fils Édouard âgé d'un an [3]. Mais les événements qui se précipitaient rendirent cette affaire impossible et le prince renonça désormais à ses illusions. Il donna sa sœur au comte de Gueldres [4],

[1] Fille de Jean, dit le Borgne, seigneur de Biscaye, assassiné par ordre du roi de Castille, son cousin, en 1325, et d'Isabelle de Portalègre. Jean était neveu de Sanche IV, dit le Brave, roi de Castille et de Léon. Elle épousa Jean de La Cerda-Lara.

[2] Rymer, t. III, part. III, p. 32.

[3] Rymer, t. III, part. III, p. 68.

[4] Renaut II, dit le Roux, fils de Renaut I, dit le Belliqueux, et de Marguerite de Flandre. Il n'avait pas attendu la rupture des relations entre la France et l'Angleterre pour témoigner à Édouard une sympathie qui ne se démentit jamais. Dès 1335 il lui avait fourni des troupes pour l'aider à envahir l'Écosse, et quelques auteurs prétendent même qu'il s'était mis à leur tête, et que s'étant fait battre et prendre par les Écossais il fut pour son beau-frère un nouvel embarras plutôt qu'un secours.

(25 mars 1332) et le 24 février 1333 fit demander par l'évêque de Norwich, par Barthélemy Burghersh et par William Trussel, chevaliers, la main de Jeanne, fille de Raoul, comte d'Eu[1], pour le comte de Cornouailles, qui, des trois mariages projetés n'en contracta aucun et finit par mourir jeune et sans postérité.

Mais le bruit des imprudentes déclamations faites publiquement à la cour d'Angleterre, avait traversé la Manche et était parvenu aux oreilles du roi qui s'irrita et le fit savoir. Il est même possible qu'il n'ait considéré les diverses offres matrimoniales d'Édouard que comme un moyen d'endormir sa vigilance et d'éviter des explications embarrassantes, et que cette suspicion ait dicté sa conduite dans ses trois refus ou fins de non-recevoir successives. Rappelé ainsi à ses devoirs, Édouard fit grand bruit des recherches qu'il avait ordonnées et ne publia pas moins de dix-sept ordonnances à ce sujet du 20 septembre 1329 au mois de mars 1331 [2]. Il ne se serait peut-être pas lassé sitôt de signer des actes, et ses

[1] Jeanne de Brienne-Eu, dame de Château-Chinon et de Lorme-en-Morvan, épousa : 1° Gauthier VI, comte de Brienne, duc d'Athènes, connétable ; 2° par contrat du 16 janvier 1337, Louis d'Évreux, comte d'Étampes et de Gien. Elle mourut fort âgée le 6 juillet 1389 et fut enterrée à Saint-Denis.

[2] Rymer, t. II, part. III, p. 30-66.

conseillers de feuilleter les documents laissés par les anciens rois, si une ambassade, envoyée par Philippe pour aider les jurisconsultes anglais dans leurs recherches, ne fut arrivée à Londres à l'improviste. Le roi était las, et il y allait de sa dignité et de l'estime de l'Europe de gagner la partie qu'il jouait depuis plus d'une année contre le roi d'Angleterre. Il avait donc fait choix de Jean du Plessis-Pasté, évêque de Chartres, de Jean de Marigny, évêque de Beauvais, frère du malheureux Enguerrand, de Louis de Clermont, duc de Bourbon [1], de Jean d'Harcourt [2] et de Jean, vicomte de Melun, comte de Tancarville, grand-chambellan, pour stimuler le roi et son conseil et leur demander des faits au lieu de vaines paroles. Ils ne devaient en aucun cas revenir sans rapporter une réponse formelle et définitive.

Pendant le séjour des ambassadeurs en Angleterre éclatèrent en Guyenne quelques désordres qui faillirent rompre toutes relations entre les deux couronnes et allumer dix ans plus tôt la guerre. Les garnisons anglaises de ce pays comprenant, comme tout le monde,

[1] La baronnie de Bourbon avait été érigée pour ce prince en duché-pairie, en 1327.

[2] Il n'était encore que sire et baron d'Harcourt. Sa baronnie fut érigée en comté en mars 1338.

que sous de feints dehors d'amitié la situation se tendait de plus en plus entre les deux princes, et qu'Édouard ne pardonnerait jamais à Philippe son humiliation, comme Philippe ne pardonnerait pas à Édouard sa duplicité, crurent qu'en ravageant les terres françaises en Guyenne et la Saintonge elles ne faisaient que devancer des événements fatalement inévitables. Elles attaquèrent donc brusquement les Français, firent selon leur usage une expédition de pillage et s'empressèrent, de crainte de représailles, de s'enfermer et de se fortifier dans le redoutable château de Saintes. Un coup de vigueur pouvait étouffer dans son germe cette guerre naissante, et Philippe se décida immédiatement à l'exécuter. Charles, comte d'Alençon, fut dépêché en Saintonge avec un nombreux corps de troupes : il réussit au-delà de toute espérance, enleva de vive force la forteresse, la rasa et détruisit la ville de fond en comble. On prétendit qu'en cela il avait dépassé les ordres de son frère, et que la vue des dégâts commis par les Anglais l'avait entraîné dans son désir de vengeance plus loin qu'il n'aurait dû aller [1]. Quoiqu'il en soit, la fin de tout ceci justifia les

[1] Continuat. de Nangis, t. II, p. 122. — Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 10. — Le P. Anselme, hist. des Grands Officiers de la Couronne, t. I, p. 269.

moyens employés pour y parvenir. L'énergie dont Philippe avait fait preuve agit plus efficacement auprès d'Édouard que n'auraient pu le faire toutes les notes diplomatiques de ses députés. La minute de l'acte d'hommage rendu par les rois d'Angleterre pour la Guyenne se retrouva immédiatement, et Édouard en ayant fait copier aussitôt les dispositifs remit enfin cette cédule si longtemps attendue aux ambassadeurs qui la portèrent au roi. L'hommage était lige, il n'est pas nécessaire de le dire, et ses propres termes ne laissaient aucun doute à cet égard. On y lit en effet ceci : « Le roi d'Angleterre, duc de Guyenne, tendra ses mains entre les mains du roi de France, et cil qui parlera pur le roi de France adrescera ses paroles au roi d'Angleterre, duc de Guyenne, et dira ainsi — vous devenez homme-lige du roi de France, Monsieur qi ci est, come duc de Guyenne et pier de France, et li promettez foi et loiauté porter ; dites voire. Et li dit roi et duc, et ses successeurs, diront voire, et lors le roi de France recevra ledit roi d'Angleterre et duc audit hommage-lige, à la foi et à la bouche, sauf son droit et l'altri. » Cette pièce si importante, qui garantissait le passé et engageait l'avenir, est datée d'Eltham, le 30 mars 1331. On ne perdit pas de temps pour la transmettre à Philippe qui en accusa réception

le 13 avril suivant par une charte donnée à « Saint-Christofle en Halate » où il était alors [1].

Mais les rapports forcés que les deux rois avaient ensemble ne devaient pas prendre fin par l'accomplissement de cette grande affaire. Il restait encore à traiter un point fort délicat, celui de l'agression inouïe des Anglais en Saintonge et de la sévère intervention du roi de France. Il s'agissait là de plus encore que d'une question de forme ou d'étiquette, il s'agissait pour les Anglais, déjà si avides d'agrandissement, de la perte d'une partie de ce qu'ils regardaient comme leur territoire. Philippe n'avait en effet ni rendu ni témoigné le moindre désir de rendre les ruines que le comte d'Alençon avait faites. Édouard supposa que l'exécution, quoique tardive, de ses promesses, lui ménagerait un accueil favorable, et prit la résolution de repasser sur le continent. Colorant aux yeux de ses sujets son voyage du prétexte d'un vœu fait à une heure de péril [2], il s'embarqua à Douvres le 4 avril

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 62-63.

[2] « Cum, ex causa peregrinationis ad partes Franciæ, ut quoddam votum nostrum quod nuper, in quodam periculo constituti, emisimus, impleamus, nec non pro quibusdam aliis negotiis, nostrum et regni nostri utilitatem tangentibus, simus in proximo profecturi.... » Lettres-patentes d'Édouard III établissant son frère, le comte de Cornouailles, régent du royaume en son absence. (Rymer, t. II, part. III, p. 62.)

(1331), quatre jours seulement après avoir expédié son acte d'hommage, et, accompagné cette fois de peu de personnes, notamment de son chancelier et de William Montague. La nouvelle entrevue se passa mieux qu'on ne l'aurait espéré. Philippe se montra accommodant : il consentit à restituer Saintes et les possessions qu'il avait saisies, mais dans l'état où elles étaient, et s'il se refusa à réédifier ce que ses troupes avaient détruit, il toléra, pour dédommager Édouard, qu'en dérogation à des conventions passées entre eux, il conservât intacts quatre châteaux qu'il était tenu d'abattre [1]. Le prince dut rebâtir Saintes à ses frais et il manda à son connétable de Guyenne de s'en occuper, et de prendre sur la recette de son bailliage l'argent dont il aurait besoin pour payer ces constructions [2].

Après avoir tout réglé à l'amiable, les deux rois se séparèrent en apparence satisfaits l'un de l'autre. L'absence d'Édouard n'avait duré que quinze jours, et le 20 avril au soir, il rentrait sain et sauf dans ses États.

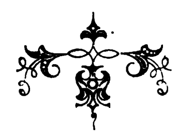
[1] Rymer, t. II, part. III, p. 64-65. — Ces quatre châteaux sont désignés dans la charte du roi Philippe sous les noms de « Sainte-Croix, Madillan, Pui-Pymes et Dou Bardill. »

[2] Hist. des villes de France, t. III, Saintes, par M. Pelletan, p. 556. — Philippe avait pourtant consenti à accorder à Édouard une indemnité de 30,000 livres tournois.

L'avenir semblait moins menaçant qu'après l'entrevue d'Amiens. Aucun des deux souverains ne désirait la guerre. Philippe, chez qui la maturité de l'âge venait en aide à la rectitude du jugement et à la sagesse de l'esprit, ne la souhaitait pas à cause des maux qu'elle entraîne après elle : animé de bonnes intentions et du sincère désir de bien faire, il savait que la paix est le plus précieux présent qu'un prince puisse faire à son peuple, et, calme dans sa force, il attachait ses regards avec confiance sur l'avenir de prospérité qu'il se proposait de préparer à ses sujets. Chez Édouard les espérances pacifiques n'étaient pas moindres, mais elles partaient d'un point de vue diamétralement opposé. Plus jeune de vingt ans que son futur adversaire, il cédait malgré lui à l'irrésistible empire de l'âge et courbait en frémissant sa juvénile ardeur et les généreux instincts de la jeunesse devant la calme raison et la froide expérience du roi de France. La persévérance de Philippe à poursuivre le but qu'il s'était tracé ne l'avait pas moins frappé que son énergie à punir les injures faites au pays, et il avait puisé dans la fréquentation du roi une haute idée de sa puissance politique et militaire. Comprimé jusqu'alors sous le joug d'une mère impérieuse et d'un favori ambitieux, il n'avait pas encore senti se développer en lui les germes de ce génie qui le

fit si fort et le rendit le plus grand prince de son temps : en un mot il craignait Philippe, et ce sentiment, qu'il devait oublier au moment même où il avait appris à le connaître, le maintenait dans la même ligne de conduite que la sagesse seule avait tracée à Philippe de Valois.

Il suffit de l'ambition d'un seul homme, qui semblait ne devoir être jamais appelé à jouer un rôle dans les rapports des deux pays de France et d'Angleterre, pour changer d'aussi heureuses dispositions et préparer les innombrables malheurs qui signalèrent une période de cent ans de notre histoire. Robert d'Artois allait allumer de ses propres mains un incendie qui faillit consumer le trône dont les marches avaient abrité son berceau.



III

Au moment où s'accomplissaient les événements que l'on vient de raconter, le triste procès de Robert d'Artois touchait à son terme; mais avant d'en raconter les conséquences il est juste d'expliquer les motifs qui y donnèrent lieu. Il faut pour cela retourner de quelques années en arrière.

Robert II, comte d'Artois qui fut tué à la bataille de Courtray, le 11 juillet 1302, s'était marié trois fois. De sa première femme seulement, Amicie de Courtenay, il eut des enfants, Philippe, Robert, mort jeune, et Mahaut qui épousa le 9 juin 1291 Othon IV, comte de Bourgogne. L'aîné des fils ne porta pas le titre de son père, car il mourut avant lui, le 11 septembre 1298, à la suite

des blessures qu'il avait reçues en combattant à Furnes contre les Flamands. Mais il s'était marié dix-huit ans auparavant avec Blanche de Bretagne et il laissait cinq enfants nés de cette union, le trop célèbre Robert et quatre filles, Marguerite, femme de Louis de France, comte d'Evreux ; Jeanne, femme de Gaston de Foix ; Marie, alliée à Jean de Flandres, comte de Namur, et Isabelle qui entra en religion au prieuré de Poissy [1].

Robert, né en 1287, n'avait donc que quinze ans lors de la mort de son grand-père dont il ne pouvait, en qualité de mineur, revendiquer lui-même l'héritage ; mais déjà du beau et riche comté d'Artois il ne lui restait plus que le nom. Sa tante Mahaut, comtesse de Bourgogne, avait réclamé toute la succession de Robert II, son père, en se fondant sur ce qu'aux termes de la coutume d'Artois la représentation n'avait pas lieu, dans cette province, même en ligne directe, c'est-à-dire que quand le fils mourait avant son père, les enfants de ce fils n'étaient pas aptes à remplacer leur père dans la succession de leur aïeul, parce qu'ils étaient d'un degré moins près de l'aïeul que les frères ou les sœurs de leur père [2]. Ainsi

[1] Le P. Anselme. Hist. des Grands officiers de la couronne, t. I, p. 382-385.

[2] Hist. de France, par le P. Daniel, t. 3, p. 529.

Robert, fils de Philippe, ne pouvait aspirer à entrer en possession des biens de son grand-père Robert II, parce que Mahaut de Bourgogne, sœur de Philippe et fille de Robert II, comptait un degré de moins que Robert III, son petit-fils. La coutume existait en effet, mais on pouvait contester l'application qu'en faisait la comtesse de Bourgogne avec une rigueur inouïe envers des enfants orphelins et dont elle devait être la protectrice naturelle. L'affaire, portée devant la cour des pairs, fut, malgré l'opposition de Robert et de ses sœurs, jugée en faveur de Mahaut qui fut envoyée en possession du comté-pairie d'Artois pour en jouir, elle et son mari, à la charge pourtant de certains dédommagements en terre et en argent envers son neveu (9 octobre 1309) [1].

Mahaut demeura en paisible possession de son comté jusqu'en 1316; mais à cette époque Robert, qui était enfin d'âge à faire par lui-même ses affaires, entreprit de conquérir par les armes ce que les pairs du royaume lui avaient refusé. De graves troubles qui venaient d'éclater en Artois lui fournirent une conjoncture favorable.

[1] Ces dédommagements consistaient pour Robert et ses sœurs en 1° quatre mille livrées (libratas terre) au choix de Mahaut; 2° cinq autres mille livrées de terre; 3° vingt-quatre mille livres tournois payables en quatre termes de six mille livres chacun.

La noblesse artésienne, blessée dans ses priviléges par la comtesse, s'était associé les barons des provinces voisines et avait signé avec eux un acte de fédération. L'intervention du roi Louis le Hutin tira Mahaut de ce mauvais pas, et tous les révoltés obtinrent leur pardon. Mais aussitôt après la mort du roi, arrivée le 5 juin 1316, ils se soulevèrent de nouveau, espérant qu'à l'occasion de la grossesse de la reine Clémence et de la régence de Philippe qui en était la conséquence, il y aurait à débattre à Paris de si graves intérêts qu'ils pourraient paisiblement et sans encombre tirer satisfaction de leurs griefs. Il est à peu prés certain que leur premier soulèvement eut lieu à l'instigation secrète de Robert. Cette fois il ne prit plus la peine de se cacher ; il se mit franchement à la tête du parti de la résistance à l'autorité de sa tante, et se saisit d'Arras et de Saint-Omer. Le connétable, Gaucher de Châtillon, dépêché par le régent pour sommer les rebelles de mettre bas les armes, ne put rien obtenir que l'assurance d'une pacification si la comtesse souscrivait aux conditions qu'on voulait lui imposer. Les féodaux, et cela résulte du message de Châtillon, ne se servaient de Robert que comme d'un plus puissant moyen d'intimidation sur leur souveraine et ils n'avaient l'intention d'appuyer ses prétentions qu'autant et aussi long-

temps que cela eût été profitable à leurs intérêts. Robert l'ignorait, car sans doute il eut hésité avec de si chancelants appuis à s'engager aussi loin dans une voie qui, au fond, était une véritable impasse, et à servir d'instrument aux prétentions plus ou moins légitimes des nobles artésiens et picards. L'occupation d'Arras et de Saint-Omer avait eu lieu au mois de septembre (1316), le voyage de Gaucher de Châtillon s'était effectué au mois d'octobre; aussitôt après son retour le Parlement avait envoyé à Robert une sommation à comparaître qui n'avait eu aucun résultat. Le régent déclara alors qu'il saisissait le comté en litige, alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis à la fin d'octobre, et entra en Picardie en témoignant la ferme volonté de ne déposer les armes qu'après avoir tiré une vengeance éclatante de Robert.

La nouvelle de cette énergique détermination porta le trouble parmi les conjurés. Robert, qui avait prévu toutes les conséquences possibles de ses actes, excepté peut-être celle-là, n'essaya plus de soutenir une lutte désormais trop inégale et espéra, en se soumettant immédiatement, tirer un meilleur parti de sa position. Il ne laissa pas le régent dépasser Amiens dans sa marche offensive, et lui fit porter dans cette ville des propositions de paix. Philippe consentit à rétablir les choses dans l'état où elles

étaient à la mort de Robert II, c'est-à-dire à remettre tout en question et à tenir pour non avenu l'arrêt rendu par le Parlement en 1309. La cause devait être portée devant des arbitres, et en cas de nouvelle contestation elle devait être soumise de nouveau à la juridiction du Parlement. En attendant son jugement, le comté d'Artois, mis sous séquestre provisoire, fut placé entre les mains des comtes de Valois et d'Evreux qui s'en constituèrent les gardiens responsables pendant toute la durée du procès. Plus généreux que les gentilshommes artésiens qui, en pareil cas n'auraient pas hésité à l'abandonner, Robert n'oublia pas ses compagnons d'infortune et assuma sur sa tête la plus grande partie de la responsabilité qui pesait sur eux tous. Il réclama pour lui seul le périlleux et contestable honneur d'avoir été l'âme du mouvement et fit admettre les rebelles à venir se justifier à Paris. Pour lui il s'engageait à se constituer prisonnier dans un bref délai.

Robert tint sa parole et arriva à Paris où les choses avaient bien changé depuis peu de jours. Le fils dont la reine était accouchée et à qui on avait donné le nom de Jean était mort âgé de huit jours, disent les uns, de vingt jours disent les autres, et Philippe avait été déposer lui-même au pied du cercueil de Louis X le petit cadavre qui le faisait roi. Désormais tout puissant, il

avait en main la force nécessaire pour faire triompher la cause de sa belle-mère [1] et celle de Robert était perdue d'avance. Quoiqu'il en soit, avec une confiance qui les honore tous deux, Robert se livra comme il l'avait promis et il fut enfermé d'abord au Châtelet, puis par adoucissement à Saint-Germain-des-Prés [2]. Sur sa plainte de la prison préventive qui lui était infligée, il fut remis provisoirement en liberté avec faculté d'aller en Normandie ou en Berry comme il lui plairait, mais avec injonction de ne pas dépasser du côté du Nord Montdidier ou Breteuil. Mais il fut obligé de se constituer de nouveau prisonnier quand le Parlement fut saisi pour la seconde fois de son affaire [3]. Il est présumable que l'influence du roi, la considération de son étroite parenté avec l'une des parties agirent sur l'esprit des juges qui, par un second arrêt rendu le 18 mai 1318, tranchèrent définitivement la question en faveur de la comtesse. Désespérant enfin de la fortune, Robert ne refusa plus d'entrer en arran-

[1] Il avait épousé en janvier 1306 Jeanne de Bourgogne, fille aînée d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, et de Mahaut, comtesse d'Artois.

[2] Continuat. de Nangis, t. I, p. 430.

[3] Note de M. Géraud dans son édit. du Continuat. de Nangis, t. II, p. 433.

gement avec Mahaut. Il s'engagea à ne plus la troubler dans la possession de ses Etats, et « les barons du lignage du roi » et du sien, c'est-à-dire Charles, comte de Valois; Louis, comte d'Evreux; Charles, comte de la Marche; Louis, comte de Clermont; Philippe de Valois, comte du Mans et Charles de Valois, son frère, promirent collectivement de ne lui prêter aucun appui dans le cas où il violerait le serment qu'il venait de prononcer. Pour prix de sa soumission il reçut le comté de Beaumont-le-Roger [1] et Philippe lui fit épouser Jeanne de Valois, fille puînée de Charles de France, comte de Valois, et de Catherine de Courtenay et sœur du comte de Valois qui devait régner plus tard sous le nom de Philippe VI [2].

Philippe le Long et Charles le Bel descendirent successivement au tombeau sans que Robert d'Artois eut paru regretter d'avoir accepté le jugement qui le déshéritait. Mais avec l'avènement de Philippe VI il sentit renaître toutes ses espérances. Philippe était son beau-frère et il

[1] Le comté de Beaumont-le-Roger était possédé en 1255 par les comtes de Meulan. L'un d'eux, Raoul I de Meulan, le remit au roi saint Louis. Il fut érigé en pairie en février 1328 en faveur de Robert d'Artois sur qui il fut confisqué en 1331 pour devenir l'apanage de Philippe de France, fils de Philippe VI.

[2] Le P. Anselme, Hist. des Grands officiers de la couronne, t. I, p. 386-387; et pour les détails qui précèdent, t. III, p. 8-14.

avait reçu de Robert de nombreux témoignages d'affection. Robert était, dit Froissart, « l'homme du monde qui plus l'aida à parvenir à la couronne de France.... et avait été toudis son plus espécial compagnon et ami en tous états, et fut bien l'espace de trois ans que en France tout était fait par lui et sans lui rien n'estoit fait » [1]. Robert avait donc beau jeu et la chance qui avait servi à ses adversaires sous Philippe le Long, celle de la parenté de Mahaut et de Philippe, se retournait maintenant contre eux. Il avait, malheureusement pour lui, renoncé si publiquement au comté d'Artois qu'il ne lui était plus possible de revenir sur le passé qu'en faisant de ses prétentions des droits incontestables. La surprise fut donc générale lorsque, pendant les fêtes de l'hommage, à Amiens, il déclara au roi qu'il avait retrouvé des titres en vertu desquels il prouverait qu'il était le seul et légitime possesseur du comté d'Artois, et qu'il appuierait ses preuves écrites de nombreuses dépositions de témoins dignes de foi. Bien que la chose parut extraordinaire, Philippe ne pouvait se refuser à laisser, malgré le double arrêt du Parlement, l'affaire entrer dans cette nouvelle voie : en s'y refusant il eut été injuste, en s'y prêtant il n'était que complai-

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part I, ch. 54.

sant. Qu'importait d'ailleurs pour la comtesse, si elle avait pour elle le bon droit? De la nouvelle instance il ne pouvait sortir pour son ennemi que confusion et mépris : Si, au contraire, le droit était pour Robert, il n'était jamais trop tard pour réparer une injustice. Philippe ordonna donc par lettres datées du jour même (7 juin 1329), l'audition des cinquante-cinq témoins désignés par Robert, mit le séquestre sur le comté d'Artois et fit cesser l'exécution testamentaire de la comtesse Mahaut [1].

Au retour du roi à Paris l'affaire s'engagea par la citation des témoins qui comparurent tous. C'était des personnages de bonne renommée [2], et quelques-uns étaient chevaliers et portaient même les plus beaux noms de la noblesse du Nord. Leurs dépositions concordaient parfaitement entre elles, et s'ils avaient été subornés, comme on l'a prétendu, aucun d'eux ne se départit un instant du rôle qu'ils auraient consenti à jouer. Ils vinrent tous déclarer devant le Parlement assemblé avoir toujours entendu dire à Robert II, comte d'Artois, qu'il céderait le comté à son fils Philippe pour qu'après celui-ci il passat à ses héritiers. Un seul, Pierre de Machau, fut plus

[1] Rivalités de la France et de l'Angleterre, par Gaillard, t. II, p. 328.
[2] Hist. de France, par M. H. Martin, t. V. p. 16.

explicite, et souleva, peut-être à dessein, un coin du voile qui recouvrait encore les machinations de Robert. Il fit entendre qu'il avait existé des pièces authentiques prouvant les dépositions que l'on venait d'enregistrer, que l'ancien évêque d'Arras, chancelier d'Othon, comte de Bourgogne, puis de Mahaut, sa veuve, en avait eu bonne connaissance, et que de plus elles avaient été l'objet de ténébreux complots entre ce prélat et Enguerrand de Marigny. Or, le squelette du surintendant pendait encore à Montfaucon et l'évêque Thierry de Hérisson venait de mourir. Il était impossible de faire parler des morts. Mais ce fut sur cette donnée que Robert échafauda toute sa fable avec un art et une habileté dignes d'une meilleure cause.

Il raconta en effet que, vers 1280, à l'époque du mariage de son père Philippe avec Blanche de Bretagne, Robert II, son aïeul, avait fait à son fils une donation pleine et entière de son comté avec reversion, en cas de décès, sur la tête des enfants mâles qui naîtraient de ce mariage : il ne s'en réservait que l'usufruit. Cet acte, confirmé par une charte de Philippe le Bel, avait été fait en double : L'une des copies avait été remise au roi pour être enregistrée au Parlement, et l'autre était restée entre les mains de l'évêque d'Arras pour être annexée

aux archives de l'Artois. Mais au lieu de s'acquitter du mandat qui lui avait été confié, et au lieu, à la mort de Robert II, de donner à la veuve de Philippe la pièce qui établissait les droits de son fils, Thierry avait gardé le précieux titre en laissant croire à Mahaut qu'il l'avait détruit afin de lui faciliter l'envoi en possession de l'Artois. Tranquille de ce côté et croyant pouvoir se fier à un homme à qui l'unissait, dit Robert, des liens plus étroits que ceux de l'amitié, la comtesse ne s'occupa plus que de faire subir un pareil sort à la copie demeurée dans les archives royales. Elle y parvint en achetant quarante-huit mille livres le concours d'Enguerrand de Marigny qui, à ce prix, consentit à livrer aux flammes l'écrit accusateur. Il ne restait plus trace, à ce que croyait Mahaut, des dispositions de son père en faveur de son petit-fils, et c'est alors que deux arrêts de la cour suprême du royaume légalisèrent une position acquise par tant de crimes. L'évêque d'Arras était mort sur ces entrefaites, et avant d'aller rendre compte à Dieu des actes de sa vie terrestre, il avait voulu décharger sa conscience du poids de sa trahison. Il avait donc écrit à Robert l'aveu de sa participation au complot qui le dépouillait de son héritage, il implorait son pardon, il lui révélait les faits qui précèdent, et il terminait

en lui léguant tous ses biens et en le conjurant de ne faire usage qu'après la mort de sa tante des titres qui le rétablissaient dans son rang. Or, quelque temps auparavant et lorsqu'il était encore en parfaite santé, il avait rédigé un autre testament dans lequel, sans parler de tout ceci, il avait, entre autres dispositions, fait un legs considérable à Jeanne de Divion, fille d'un gentilhomme artésien et femme d'un sire Pierre de Broye, laquelle avait entretenu, pendant longtemps, de scandaleuses relations avec le prélat. La comtesse, exécutrice testamentaire de son chancelier, refusa péremptoirement d'acquitter le legs. Mais la lettre à Robert, qui n'était qu'un second testament, annulait le premier, et ce fut Jeanne de Divion qui la remit au nom de Thierry entre les mains de Robert d'Artois. On saisit maintenant toute la trame de l'intrigue ourdie par la haine d'une femme perdue qui faisait servir la cupidité de Robert au profit de sa vengeance [1].

La lettre de l'évêque était donc fausse. Robert la produisit avant l'interrogatoire des témoins cités à sa re-

[1] Chron. de Flandres, pub. par Lancelot, parmi ses mem. pour servir à l'hist. de Rob. d'Artois, dans le tome X des Mém. de l'Acad. des inscript. p. 600 et suiv. — Hist. de France par M. H. Martin, t. V, p. 15 et suiv. — Rivalités de la France et de l'Angleterre, p. Gaillard, t II, p. 331 et suiv. — Hist. de France, par le P. Daniel, t. III, p. 573 et suiv. — Les Grandes Chron. passim. — Et le Continuat. de Nangis, passim.

quête, et on l'accepta comme authentique, car on n'osait croire encore qu'un prince du sang eut le triste courage de se prêter aux infamies qui ne tardèrent pas à être dévoilées aux yeux du pays indigné. Epouvantée du coup qui la frappait à la fois dans son honneur et dans son intérêt, Mahaut mit tout en œuvre pour obtenir quelque révélation au sujet de ce terrible testament auquel, comme tout le monde, elle ajoutait foi, tant était grande l'habileté dont Jeanne avait fait preuve. N'ayant rien pu découvrir dans un long et pressant entretien avec Marie de Foulquière, cousine et amie de Jeanne, où, pour légitimer aux yeux de cette femme l'agitation et la terreur où la jetait cette attaque, elle comparait plaisamment le trouble qu'elle éprouvait à la pensée de perdre l'Artois à celui que devrait éprouver Marie si elle venait à perdre sa robe (sa cotte), elle fit arrêter les deux servantes de Jeanne de Divion, Marie la Blanche et Marie la Noire, et courut à Paris où elle vit le roi.

L'effroi de Jeanne à cette nouvelle prouva qu'elle avait commis la faute immense de se mettre à la discrétion de ces deux femmes : Tout allait être découvert et la partie perdue avant que Robert eut joué ses plus belles cartes : huit jours après Mahaut était morte. On mit ce trépas si subit sur le compte du chagrin que lui causait la mau-

vaise tournure de ses affaires [1], et Jeanne de Bourgogne, sa fille, veuve de Philippe le Long, fut envoyée provisoirement en possession de l'Artois, pendant que l'instruction se poursuivait. Trois mois plus tard (21 janvier 1330) Jeanne succombait à son tour presque subitement. On raconta des choses étranges : qu'un soir étant avec ses femmes « en son déduit » il lui prit fantaisie de boire du clairet, qu'elle s'en fit apporter par son sommelier Huppin, et qu'aussitôt qu'elle fut au lit « lui prit la maladie de la mort et assez tost rendit son esprit, et luy coula le venin par la bouche, par le nez et par les oreilles, et devint son corps tout taché de blanc et de noir » [2]. Il n'y eut qu'un cri dans tout le royaume : la mère et la fille avaient été empoisonnées par Robert et par la Divion, et le déchaînement prit des proportions formidables. Le fait est que ce double décès déblayait le terrain devant Robert, car il n'était plus séparé du comté d'Artois que par une seule personne, Jeanne, duchesse de Bourgogne, fille de Philippe le Long, petite-fille de Mahaut, et par son mari belle-sœur de la reine. Il n'y avait pas plus de motifs

[1] Continuat. de Nangis, t. II, p. 3, et Grandes Chron. de France, — Ph. de Valois, ch. 7.

[2] Chron. de Flandres, pub. par Lancelot, t. X des Mém. de l'Acad. des Inscrip., p. 605.

pour lui refuser l'envoi en possession du comté qu'on ne l'avait refusé à sa mère. Elle lui fut donc accordée, sous la réserve des droits que Robert prétendait avoir et qu'il était admis à prouver.

La lettre de l'évêque d'Arras accusait l'existence de titres probants : mais seule elle ne suffisait pas, et les preuves testimoniales, bien que très-importantes, devaient acquérir une bien plus grande force si l'on produisait des pièces qui les corroborassent de tous points. Philippe, qui aimait beaucoup Robert et qui ne cachait pas son désir de le voir réussir, avait dit que s'il pouvait lui montrer une de ces pièces, « ja si petite ne sera », il lui ferait gagner son procès. Mais on n'en avait aucune. Jeanne de Divion savait mieux que personne qu'il n'en avait jamais existé. On en voulut faire et ce fut elle que l'on chargea d'en fabriquer. Soit qu'elle ait eu la main forcée par la comtesse de Beaumont, soit qu'elle fut émue par la tristesse du comte et de sa femme qui ne pouvaient « boire, mengier, dormir ne reposer nuit et jour », comme elle le déclare dans ses interrogatoires [1], elle accepta la dangereuse mission qu'on lui donnait et se mit à l'œuvre. Ni temps, ni peines ne lui coûtèrent. On igno-

[1] Déposition de Jeanne de Divion, Arch. de l'Empire, sect. histor. — Hist. de France, par. M. Michelet, t. III, p. 289.

rait les noms de douze pairs qui avaient assisté en 1280 au mariage de Philippe d'Artois et de Blanche de Bretagne : Elle les envoya demander à Saint-Denis. On ne savait en quelle langue écrire la confirmation de Philippe le Bel. Un vieux notaire dit qu'il fallait employer la langue latine, car ce prince s'en était servi dans tous ses actes [1], et un chapelain de Meaux donna le modèle du préambule et de la péroraison de la charte ; on lui avait fait croire qu'elle servirait au mariage de Jean d'Artois et de la demoiselle de Leuze [2]. Un clerc de Jeanne écrivit les pièces et se servit d'une plume d'airain pour mieux déguiser son écriture. Mais le plus difficile restait à faire. Les actes falsifiés, soumis à Robert et à sa femme qui les approuvèrent, devaient être scellés, et rien ne serait terminé tant que l'on n'aurait pu se procurer les sceaux nécessaires : celui du comte Robert II surtout était indispensable. La comtesse de Beaumont opina pour en faire fabriquer un en métal. Jeanne osa aller prendre des infor-

[1] Rival. de la France et de l'Angleterre, par Gaillard, t. II, p. 331.

[2] Hist. de France, par M. Michelet, note 3 de la page 287. — Jeanne de Châtillon, dame de Leuze, Condé, Carency et Aubigny, fille de Hugues de Châtillon, seigneur desdits lieux et de Jeanne d'Argies, épousa en 1335 Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu, connétable de France. (Hist. de Châtillon-sur-Marne, par Duchesne, p. 313.)

mations à cet égard à « un faiseur de seauls » qui demeurait au palais de justice, et sur la réponse de cet homme qu'une supercherie en pareille matière était impossible, on se détermina à détacher des sceaux originaux en cire des chartes auxquelles ils pendaient pour les rapporter sur les nouvelles. On en chercha partout. L'évêque d'Evreux, notamment, en envoya deux et le bailli de Conches un, et on trouva celui de Robert II chez un bourgeois d'Arras, nommé Ourson-le-Borgne, dit le beau Parisis, qui, ne voyant là qu'une fantaisie princière, fixa un prix exorbitant à un objet sans aucune valeur par lui-même. Il déclara que pour le détacher de la rente à vie sur le comté d'Artois à laquelle il était suspendu [1], il fallait lui compter trois cents livres. « Mille, s'il le faut », dit la comtesse. Jeanne avait déjà offert au bourgeois, en nantissement, un cheval de bataille noir qui avait servi à son mari dans un tournois à Arras : Elle remit alors entre ses mains des bijoux pour une somme de sept cents quatre vingts livres [2], et rapporta le sceau à Robert qui dégagea aussitôt ses joyaux. Puis, à l'aide d'un fer chaud fait exprès, elle détacha la cire, sans altérer l'empreinte,

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 8.

[2] Ces bijoux consistaient en deux couronnes, trois chapeaux, deux affiches et deux anneaux, le tout d'or.

et la reporta adroitement sur la queue de parchemin où « une manière de ciment » servit à la fixer avec solidité. Sa servante de confiance, Jeannette, et la comtesse avaient seules assisté à l'opération.

Les pièces fausses étaient dans le principe au nombre de trois, deux du comte Robert II, et la confirmation de Philippe le Bel. On crut adroit d'y en ajouter une quatrième, du 24 mars 1324, par laquelle Mahaut avoua, « pour le péril de nostre âme et pour la pure vérité », tous les faits qui lui étaient imputés ; et après un dernier et minutieux examen qui les convainquit que la perfection de leur ouvrage exclûrait à jamais toute idée de fraude, Robert alla lui-même porter au roi les quatre chartes [1]. Philippe n'en demandait pas tant : il fut surpris et montra les pièces au duc et à la duchesse de Bourgogne. Sur leur instante prière, il ne put se refuser à les garder, pendant que le duc commençait de son côté une enquête secrète. A force de patience il finit par découvrir le clerc qui avait écrit les titres, l'amena devant le roi, et en lui mettant les faux sous les yeux lui arracha l'aveu de toute la machination.

Pressé par la reine de faire justice du faussaire, Philippe

[1] Voir aux *Pièces justificatives*, B.

hésitait entre son devoir et son amitié pour Robert. Avant de laisser la justice suivre son cours, il voulut tenter un dernier effort sur l'esprit du coupable, le fit venir et le supplia de renoncer à faire usage de pièces visiblement fausses et de se désister enfin de ses prétentions. Robert ne voulut rien entendre, entra dans une violente colère, s'écria qu'on le calomniait indignement, qu'il offrait le combat à quiconque oserait répéter de semblables paroles, et que, de plus, jamais il ne renoncerait à ses détestables projets. Cette attitude, facile à prévoir de la part d'un homme qui voyait crouler toutes ses espérances d'un seul coup, indisposa tout-à-fait le roi contre lui. La reine s'empara habilement de l'esprit de Philippe, au sortir de cette orageuse scène de famille et obtint que les pièces fausses fussent déférées le jour même au Parlement. Jeanne de Divion, arrêtée, fut enfermée au Châtelet avec sa servante, Jeannette de Charennes. Tous ceux qui avaient trempé directement ou indirectement dans le complot étaient connus pour la plupart et sous la main de la justice.

Robert, qui sentait le terrain lui manquer sous les pieds, niait toujours avec énergie. La Divion ne parlait guère, mais pour lui délier la langue on lui donna la question dans son cachot et cela fit merveille. Tout fut

découvert. Robert nia encore, nia toujours jusqu'au jour où il comparut devant le roi, les pairs et le Parlement réunis pour rendre sa honte et son humiliation plus publiques encore. Les quatre fameuses chartes ayant été mises sous les yeux de l'assemblée, le procureur du ròi déclara qu'elles étaient fausses et devaient être bâtonnées et lacérées. Puis il demanda à Robert s'il prétendait toujours user de ces titres; le comte hésita, et après un moment d'entretien avec son conseil, revint déclarer qu'il y renonçait en effet. Les titres furent aussitôt anéantis, et Robert se retira la rage dans le cœur et méditant de terribles projets de vengeance. (23 mars 1331.)

Il est assez curieux d'observer ici à quel point changèrent instantanément les sentiments du roi pour son beau-frère. Hier il aimait encore Robert, au point de favoriser ouvertement des prétentions mal fondées contre des droits solides et établis ; il implorait en secret un moment d'abandon et d'épanchement, et mettait son pardon à ce prix : aujourd'hui que l'accusé, en plein Parlement, en face de ses pairs, proteste qu'il renonce à se servir des titres incriminés, au lieu de laisser ce grand coupable s'éloigner et disparaître dans l'oubli et le mépris des honnêtes gens, c'est alors que l'on va procéder avec acharnement contre lui, et qu'à force de persécu-

tions, de ce prince faussaire on va faire un personnage intéressant. On a prétendu que Philippe, en frappant ainsi sur Robert d'Artois, atteignait l'ordre entier de la noblesse que cela indisposa fortement contre lui. Il n'en pouvait rien être. Le crime dont le comte s'était rendu coupable était de ceux qui font perdre droit de cité dans toutes les classes de la société, et la noblesse ne pouvait, sans se faire taxer au moins de grave inconséquence, se plaindre en voyant couper ce rameau flétri au vieil arbre de la féodalité.

Le procès se poursuivait cependant, et Robert ne se crut plus en sûreté même dans son comté de Beaumont et au milieu de ses vassaux. Il sortit du royaume et alla demander asile à Bruxelles au duc de Brabant qui l'accueillit comme s'il eût été innocent [1]. Ce fut sa première étape sur la voie douloureuse de l'exil : mais la vigilance de ses ennemis sut bientôt l'y découvrir. Philippe somma le duc de faire sortir Robert de ses Etats sous peine d'une

[1] Froissart (Liv. I, part I, ch. 54) qui a raconté avec exactitude les pérégrinations de Robert d'Artois, en a seulement interverti l'ordre, car il est prouvé que son séjour en Brabant précéda celui qu'il fit chez son neveu de Namur. — Jean III, dit le Triomphant, fils de Jean II, dit le Pacifique et de Marguerite d'Angleterre, fille d'Edouard Ier, était né en 1297 et avait succédé à son père à l'âge de treize ans, en 1312, sur le trône de Brabant.

aggression immédiate. En prévision de ce qui avait lieu, le duc avait déjà conseillé à Robert de s'enfoncer plus avant dans le Brabant et de fixer sa résidence à Louvain ; il l'envoya alors dans le château d'Argenteau, sur les bords de la Meuse, où Robert devait se tenir caché en attendant que le premier feu de la colère de Philippe fut appaisé. Mais la police du roi de France était bien faite, et il engagea, en payant richement, dit-on, leurs services, le roi de Bohême, l'évêque de Liège, l'archevêque de Cologne, le duc de Gueldres, le marquis de Juliers, le comte de Bar, le comte de Loos et le sire de Fauquemont à déclarer la guerre au duc de Brabant. Le comte d'Eu, connétable, fut les rejoindre avec un corps de troupes et les confédérés envahirent à la fois le Brabant. Le prétexte de cette attaque était quelque grief sans importance, auquel le duc ne se méprit pas : il comprit que sa seule générosité pour le fugitif lui attirait une pareille calamité. Grâce à l'entremise du comte de Hainaut dont son fils aîné devait épouser la plus jeune fille, il obtint une trève et les difficultés se terminèrent par un mariage. Le roi redoutait, surtout si la quatrième alliance s'accomplissait, l'extension de puissance que donnerait à Guillaume de Hainaut le choix de ses gendres qui étaient l'empereur d'Allemagne, le roi d'Angleterre et le comte

de Juliers; il persuada au Brabançon qu'une telle union n'était pas assez considérable pour son fils et offrit de donner au jeune prince la main de sa propre fille, Marie de France. Le duc, au comble de ses vœux, signa le 8 juillet, à Crèvecœur en Brie, le contrat en faveur duquel on n'eut pas de peine à obtenir de lui qu'il cesserait de s'intéresser à Robert d'Artois [1]. Le malheureux banni s'enfuit à Namur où il eut grand'peine à se faire admettre par le comte, fils de sa sœur Marie : Il y reçut, par les soins de sa femme, restée en France et que l'on n'avait pas encore inquiétée, les nouvelles les plus désastreuses. Jeanne de Divion, condamnée à mort, avait été brûlée vive à Paris, le 6 octobre, sur le marché aux pourceaux. Après quatre citations restées sans réponse, sur les conclusions du procureur royal qui étaient à mort, mais « attendu l'absence » au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous les biens et de la comté-pairie de Beaumont, le roi avait enfin prononcé, le 8 avril (1332) l'arrêt qui rayait Robert du nombre des Français et lui interdisait à jamais la joie de revoir son pays. La sentence avait été proclamée, le 19 mai suivant, à son de trompe dans tous les carrefours de la capitale.

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 11. — Froissart ne mentionne en aucune façon ce dénouement.

Réduit au désespoir, Robert ne craignit pas de descendre plus bas encore l'échelle du crime. Il envoya des assassins pour tuer le duc de Bourgogne, le chancelier [1], le grand trésorier et plusieurs autres personnages de distinction [2]. Mais ils eurent peur et n'allèrent pas plus loin que Reims : on était déjà d'ailleurs sur leurs traces, et le coup manqua. Aussi superstitieux que méchant, Robert eut recours à la magie puisque les moyens humains lui faisaient défaut, et il écrivit d'abord des billets avec une encre particulière, moitié rouge et moitié noire, dont la vertu consistait à endormir ceux à qui ils étaient destinés, de sorte que l'on pouvait s'emparer d'eux pendant leur sommeil [3]. Puis il voulut envoulter la reine et le duc de Normandie. Cette mystérieuse opération consistait à façonner, en prononçant certaines formules, des statuettes de cire offrant la ressemblance de la personne dont on souhaitait la mort ; quand elles avaient reçu le baptême de la main d'un prêtre, on les piquait au cœur et on les exposait aux rayons du soleil : c'était le chef-d'œuvre de la nécromancie criminelle. Robert fit faire et baptiser à

[1] Guillaume de Sainte-Maure, qui avait reçu les sceaux à Abbeville des mains de l'évêque de Beauvais, en 1329.

[2] Hist. de France, par M. Michelet, t. III, p. 290.

[3] Rivalités de la France et de l'Angleterre, par Gaillard, t. II, p. 341.

Paris même l'image de Jean de France et la reçut à Namur où il la montra à un religieux de la Trinité, frère Henri Sagelran, chapelain d'un seigneur qui était à son service. Il lui demanda ensuite, sous le sceau de la confession, d'en baptiser une seconde toute prête, disait-il, et à laquelle il ne manquait que ce sacrement pour remplir le but qu'il lui destinait. « Il n'y a rien, — disait-il — de plus à y faire que à baptiser un enfant et dire les noms qui lui appartiennent » et comme le religieux le pressait de lui avouer ce qu'il en voulait faire, « c'est contre une diablesse, — dit Robert, — c'est contre la reine, non pas reine, mais diablesse : tant comme elle vit elle ne fera rien de bien, mais ne fera que me gréver ; tant comme elle vit je n'aurai pas de paix ; mais si elle était morte et son fils mort, j'aurais ma paix aussitôt avec le roi, car de lui ferois-je tout ce qu'il me plairoit, je n'en doute mie » [1]. Et sur les vifs reproches du prêtre qui refusa de prêter son ministère à cette œuvre diabolique, le comte s'écria : je aimeroie mieux estrangler le dyable que le dyable m'estranglat ! »

Si Robert ne s'était pas trompé sur les sentiments que la reine nourrissait à son égard, en revanche il s'abusait

[1] Mém. de Lancelot sur Robert d'Artois, t. X des Mém. de l'Acad. des Inscript., p. 627.

étrangement au sujet de l'influence qu'il se croyait encore sur l'esprit de Philippe. Sa tentative d'assassinat, ses opérations magiques dont le bruit avait transpiré, avaient mis le comble à la colère du roi. On y répondit par des mesures d'une excessive rigueur. La confiscation de son apanage, qui n'avait pas encore été exécutée, eut son plein effet. Sa femme, la comtesse de Beaumont, convaincue d'avoir entretenu des intelligences dans le royaume avec les amis de son mari contre la sûreté de l'Etat, d'avoir même donné asile à Robert pendant quinze jours, de l'avoir pendant ce temps entretenu et fortifié dans ses pensées criminelles, fut, quoique la propre sœur de Philippe, arrêtée et enfermée dans le Château-Gaillard. Deux de ses fils, Jacques et Robert, furent saisis aussi et on leur donna pour prison le château de Nemours, sous la garde de Guy de Jay, chevalier, puis de Jean de Ravenel, également chevalier ; on les transféra ensuite au Château-Gaillard où ils avaient vingt personnes pour les servir et un gentilhomme, Gauthier du Ru, écuyer, pour geôlier [1].

[1] Ils étaient encore en 1343 au château de Nemours, puisqu'en juin de cette année Jean de Ravenel, leur « gardien, » donna quittance au roi d'une somme de 200 livres tournois dépensée pour la nourriture de ses prisonniers. (Catal. Joursanvault, n° 20, t. I, p. 4.) — En 1346 les enfants de Robert d'Artois étaient au Château-Gaillard. (P. Anselme, t. I, p. 378.)

Toute la famille de Robert fut enveloppée dans sa disgrâce. Sa sœur Jeanne, sous l'inculpation de mauvaises mœurs et de vie scandaleuse, fut maltraitée par son fils, le comte de Foix, qui obtint du roi l'autorisation de l'enfermer dans le château d'Orthez [1]. Le comte de Namur, enfin, effrayé par les menaces de l'évêque de Liège, Adolphe de la Marck « qui moult aimoit le roi de France et qui petit aimoit ses voisins » [2], fut contraint d'inviter Robert à sortir de son comté.

Ne sachant plus où porter ses pas, puisque le bras de Philippe l'atteignait partout sur le continent, Robert se souvint d'un conseil que lui avait donné le duc de Brabant, se déguisa en marchand et, trompant la surveillance du roi qui craignait pardessus tout ce dénouement et faisait soigneusement garder les côtes, il atteignit heureusement Londres au commencement de l'année 1334. Le roi Édouard fit, comme on le pense bien, le plus gracieux accueil à l'exilé et le combla d'honneurs [3] : il lui

[1] Jeanne d'Artois avait épousé en octobre 1301 Gaston I, comte de Foix, qui mourut à Pontoise en 1315.

[2] Adolphe de la Marck possédait une qualité que les princes ne connaissent guère, c'était la reconnaissance. Il avait dû surtout aux pressantes recommandations de Philippe le Bel d'être nommé évêque de Liège par le pape Clément V, le 7 avril 1313.

[3] Quand Robert « ensi comme uns chevaliers tous desconfortès » se

donna le comté de Richemont [1] et l'admit dans son conseil privé. Une lettre de Philippe, réclamant l'extradition de Robert, resta sans réponse ; mais Édouard, comme par dérision pour le roi de France, donna au même moment à son cher parent, « dilectum consanguineum nostrum, » le droit de chasse dans le parc royal de Huldeford, l'autorisa à séjourner autant qu'il le voudrait dans ses trois châteaux de Huldeford, de Wallingford et de Somerton (23 avril 1337), et peu de jours après, le 5 mai, il augmenta de douze cents marcs la pension annuelle qu'il lui faisait déjà [2]. Philippe publia alors un manifeste dans lequel il déclarait Robert d'Artois ennemi du roi et de l'État (7 mai 1337). La rupture était consommée. Robert avait dit en parlant de son beau-frère « par moy a esté roy et par moy en sera démis, si je puis [3]. » Il devint dès-lors le mauvais génie

présenta devant le roi d'Angleterre, celui-ci lui dit : « Messires Robers, biaus cousins, nous avons assés pour nous et vous. Puisque vostres amis de delà la mer vous deffaillent, nous ne vous faudrons point à vostre besoing — et messires Robers li avoit respondu et dit : Monseigneur, grant merchis ! » — (Froissart de Mr Kervyn de Lettenhove, t. Ier, p. 159).

[1] La baronnie de Bedford, d'un revenu annuel de 3,000 marcs, selon le 1er livre de Froissart, déjà cité, t. I, p. 182.

[2] Rymer, t. II, part. 3, p. 165 et 167.

[3] Grandes chron. de France, Ph. de Valois, ch. 11.

de la France, et ne s'occupa plus que de souffler au cœur de l'Anglais la haine qui l'animait contre son pays.

A propos du procès de Robert figure pour la première fois dans l'histoire un personnage dont le nom se rencontrera souvent et d'une manière notable dans le cours de cette étude. Hugues Quiéret assista en effet, avec plusieurs autres grands seigneurs, au dernier interrogatoire que l'on fit subir à Jeanne de Divion, le matin même de son exécution, 6 octobre 1331 [1]. Il y est nommé avec la qualité de sénéchal de Beaucaire. Issu d'une ancienne famille de Ponthieu, en possession, dès le commencement du XIIIe siècle, de la seigneurie et du redoutable château-fort de Dourrier [2], Hugues, en qualité de fils puîné, avait été apanagé de la terre de Tours-en-Vimeu. Fort jeune encore il avait, de même que tous les gentilshommes de son temps, endossé l'armure et pris une part active à toutes les guerres qui avaient signalé le règne des prédécesseurs de Philippe-de-Valois. Confondu, quoiqu'il fût

[1] Le P. Anselme, t. III, p. 22. — Pièces concernant le comté-pairie d'Artois.

[2] Village du Pas-de-Calais, arrondissement de Montreuil-sur-Mer, canton de Campagne-lès-Hesdin. — Les tours du château, dont il ne reste que fort peu de traces, baignaient leur pied dans la petite rivière de l'Authie qui sépare le département du Pas-de-Calais de celui de la Somme.

chevalier banneret, parmi la haute noblesse de Picardie, il resta longtemps caché dans les rangs de ses frères d'armes, marchant avec eux quand le roi convoquait pour la guerre le ban et l'arrière-ban de cette belliqueuse province. Son courage ou ses talents militaires le mirent enfin en relief; en 1324 il fut chargé par Charles IV de conduire de Montpellier à Corbeil la comtesse de Blois, Marguerite de Valois, sœur de Philippe VI, et il séjourna auprès de la princesse dans cette dernière ville jusqu'au 18 mai 1325. Le soin avec lequel il s'était acquitté de cette mission toute de confiance lui valut les bonnes grâces des Valois auxquels il s'attacha et qui ne l'oublièrent pas quand la mort de Charles IV leur eut ouvert le chemin du trône.

Hugues accompagna, l'année suivante, en 1326, Alphonse d'Espagne dans la courte et infructueuse expédition dirigée contre certains gentilshommes gascons et anglais qui avaient envahi les terres de France. Alphonse ayant quitté l'armée « pour une quartaine qui le prist, dont assez tost après il mourut [1], » le sire de Tours-en-Vimeu continua à servir sous les ordres du comte d'Eu, qui battit les Gascons, les rejeta derrière leurs frontières

[1] Grandes chron. de France, Charles IV, ch. 14.

et licencia l'armée après avoir tiré une vengeance complète de l'outrage fait au roi de France.

Charles-le-Bel était mort sur ces entrefaites ; la régence de Philippe-de-Valois et les prétentions auxquelles son élection donnèrent lieu absorbèrent l'attention générale et les graves intérêts que l'on débattit dans cette circonstance effacèrent momentanément le souvenir des engagements pris par le monarque défunt. Comme tant d'autres gens de guerre, Hugues attendait encore les indemnités des frais de son entrée en campagne et les gages mensuels dus par le gouvernement à lui et aux gentilshommes qui avaient marché sous sa bannière. Le premier témoignage qu'il reçut de la bienveillance de Philippe VI fut le paiement intégral de tout l'arriéré. Sa place était marquée aux côtés du roi dans la courte et glorieuse expédition de Flandre : il combattit à Cassel et s'y signala par ses exploits.

Justement fier de la victoire qui inaugurait son règne, Philippe ne fut pas avare de récompenses pour ceux qui l'avaient si bien secondé. Hugues reçut pour sa part le titre de sénéchal de Beaucaire [1]. Deux ans après il fut nommé maître de l'hôtel du roi et son conseiller. Ses

[1] Le P. Anselme, t. VII, p. 745.— Et documents origin. chez l'auteur.

nouvelles fonctions avaient cela d'avantageux qu'elles obligeaient à la résidence auprès du souverain, et que sous les yeux de Philippe il pouvait travailler plus fructueusement à l'établissement de sa fortune : dès ce moment, en effet, son crédit et sa puissance ne cessèrent de grandir, car ils s'appuyaient à la fois sur l'affection du roi et de la sœur de ce prince, la comtesse de Blois, et sur les hautes alliances qu'il s'était procurées par son mariage avec Blanche d'Harcourt, fille de Jean III, sire d'Harcourt, et d'Alix de Brabant [1]. La noble compagnie avec laquelle il avait été recueillir les derniers aveux de Jeanne de Divion, le matin même de son supplice, atteste le rang qu'il avait conquis à la cour. Les témoins de cette confession à l'article de la mort, où l'on entendit de si graves et si inattendues révélations qu'elles furent le motif, dit-on, du redoublement de rigueur déployé envers Robert d'Artois, étaient, avec Hugues Quiéret, Mathieu de Trie et Robert Bertrand de Briquebec, maréchaux de France, les sires d'Avaugour et de Gienville, Martin de Blainville, Pierre de Cugnières, l'avoué de Thérouanne, le prévôt de Paris, Nicolas Béhuchet, trésorier de France que l'on retrouvera amiral improvisé à la

[1] Le P. Anselme, Généal. de la maison d'Harcourt, t. III, p. 130.

bataille de l'Écluse, Hugues de Crusy, Pierre Forget et Guy Chevrier [1]. Lorsqu'enfin des difficultés survinrent entre le roi et le duc de Brabant relativement à Robert d'Artois, et qu'à l'instigation de Philippe les voisins du duc eurent, sous les plus frivoles prétextes, envahi son territoire, le comte de Hainaut offrit sa médiation pour mettre un terme aux hostilités et les parties belligérantes comparurent en présence du roi. Philippe nomma deux commissaires pour ouvrir une sorte d'enquête et pour prendre connaissance en son lieu et place des griefs réciproques des princes. Hugues Quiéret, « nostre amé et féal conseiller, chevalier, maistre de nostre hôtel, » était l'un d'eux : l'autre était l'évêque d'Arras, André Ghini de Malpighi [2]. On sait comment se termina cette négociation, par le mariage de Marie de France, fille de Philippe, avec le fils du duc de Brabant.

Depuis cette époque jusqu'en 1334 on ne trouve aucun document permettant d'établir la part prise par Hugues Quiéret aux importantes affaires qui préoccupaient le gouvernement français. Mais quand on fit cette même année un formidable armement pour la croisade que le

[1] Le P. Anselme. t. III, p. 22. — Pièces concernant le comté-pairie d'Artois.

[2] Trés. des Chartes, Arch. de l'Empire, reg. JJ. C, f[os] 111-112.

pape et le roi prêchaient de concert et avec un zèle égal au monde catholique, Hugues obtint un commandement dans la flotte de galères pontificales et françaises que Jean, sire de Chepoy, amiral, et Eustache de Montigny conduisaient pour reconnaître les côtes de Palestine et prêter secours aux Grecs contre les Musulmans. Malgré le brillant avantage remporté sur les Turcs par les flottes combinées [1], de graves complications détournèrent Philippe de son pieux projet et les amiraux furent rappelés. Hugues, qui, comme toujours, avait cherché les occasions de se distinguer, fut gratifié par lettres du 19 janvier 1335 pour ses services dans ce voyage d'outre-mer, d'une rente annuelle de quatre cents livres à prendre, sa vie durant, sur le trésor royal. Le roi dégreva plus tard sa cassette de cette charge, et, au mois d'octobre 1339, assigna cette rente sur la seigneurie d'Hellicourt-en-Vimeu confisquée sur Edouard de Bailleul.

La mort subite de Jean de Chepoy, arrivée pendant le cours de la même année, laissait vacante la charge d'amiral de France : Hugues Quiéret en fut revêtu aussitôt. Malgré sa nouvelle dignité et son titre de grand officier de la couronne, il ne comparut pas moins, et cela est digne de remarque, parmi les gentilshommes de la prévôté de

[1] Historia Byzantina, par Du Cange, in-f°, p. 264.

8

Saint-Riquier convoqués par les sires de Picquigny, de Moreuil et d'Aubigny, commissaires du roi, pour la guerre qui menaçait [1]. Il est probable que cette comparution n'était d'ailleurs pour Hugues qu'une simple formalité à laquelle il était obligé de se prêter à cause de sa terre de Tours-en-Vimeu. Que cette conjecture soit exacte ou non, il ne prit point place dans les rangs de la noblesse picarde qui s'armait pour garder la province en attendant qu'il plût au roi de la disséminer sur tous les points du royaume ou de l'envoyer à l'ennemi. Il se rendit au contraire à Rouen pour vaquer aux devoirs tout spéciaux de sa charge et pour y aller presser l'armement d'une flotte qui devait croiser sur les côtes de la Guyenne et de la Saintonge. On a retrouvé un ordre qu'il donna en cette circonstance le 12 octobre 1337 et auquel est encore attaché le sceau de ses armes « d'hermines à trois fleurs de lys au pied nourri de gueules » [2]. Il donna aussi en

[1] Rôle des nobles et des fieffés du bailliage d'Amiens ajournés pour la guerre par ordre de Ph. de Valois, le 25 août 1337, pub. par René de Belleval, n° 842, p. 63.

[2] Titres scellés de Clairembault, vol. 91 et 92, Cab. des titres de la Bibl. Imp. — Ce sceau, en cire rouge, d'environ 0,035 m. de diamètre, offre cette particularité très-remarquable et dont on ne connaît guère d'autre exemple, que l'écu est incliné vers la droite au lieu de l'être vers la gauche. Il est surmonté d'un heaume duquel tombe un mantelet semé d'hermines et de fleurs de lys, et qui a pour cimier une sorte de

qualité d' « amiral en la mer » et d' « admirail du roy nostre sire » une quittance, le 30 octobre 1338. Le 20 novembre suivant il adressa à François de Lospital, clerc des arbalétriers, un ordre de paiement dont la forme est fort curieuse [1]. Le 3 août 1339, « estant en la mer assez près de Lescluze », il nomma François de Lospital, Guillebert Poolin et Thomas Fouques ses lieutenants et ordonna à tous ses subordonnés de les reconnaître comme tels : Fouques ne tarda pas à entrer en fonction, car cinq jours après, le 8 août, il fut chargé par l'amiral d'acheter pour le compte du roi « tous les bachinets et auts armeures » qu'il pourrait se procurer [2]. Hugues signa encore le 18 décembre 1339 un ordre pour radouber quelques bâtiments : cette dernière pièce était scellée du scel de Nicolas Hélie, sergent d'armes du roi et vice-amiral [3]. Le 1er mai 1339 il était à La Rochelle d'où il expédiait à Paris sous la garde de Guy Quiéret, dit Boort, chevalier, son fils aîné, plusieurs prisonniers faits à Blaye

bonnet pointu semé de fleurs de lys et accosté de deux fanons de baleine. — La légende est entièrement brisée.

[1] Titres scellés de Clairembault, vol. 92, f° 7145. — Voir aux *Pièces justificatives*, C.

[2] Deuxième série des titres originaux du Cab. des titres, Bibl. Imp. — Dossier Quiéret.

[3] Le P. Anselme, t. VII, p. 749.

et à Bourg les 18 et 22 avril précédent, et réclamait le remboursement de 483 livres 19 sous dépensés pour eux. Il fut encore nommé capitaine de Douay [1], par lettres-patentes du 28 octobre 1339 [2], mais la concession de ce titre, purement honorifique, puisque Hugues avait commencé la série de croisières heureuses dans la Manche qui devaient aboutir à la fatale journée de l'Ecluse, ne servait qu'à constater la continuation de la faveur dont il jouissait auprès du roi. Comme il ne pouvait occuper ce poste, que sa position à la limite extrême de la Flandre occidentale rendait dans les circonstances présentes d'une haute importance, il se fit suppléer par son lieutenant, Nicole de Wasiers, et par ses fils Guy, dit Boort, Henry, Jacques et Robert, seigneur de Ramecourt, qui gardèrent la place avec leurs hommes d'armes [3] et ne la quittèrent qu'après la trêve signée en 1340.

[1] Et non pas de Tournay, comme le dit le P. Anselme, t. VII, p. 749. — Les lettres-patentes du roi, dont nous possédons copie, ne laissent pas le moindre doute à cet égard.

[2] Bibl. Imp. mss, fonds français, n° 7878.

[3] Hugues Quiéret avait cent hommes d'armes sous ses ordres, et Nicole de Wasiers, son lieutenant, en avait quarante. — Nous détachons des listes curieuses et inédites de gens d'armes que l'on trouvera aux pièces justificatives, pour l'année 1340, celle des gentilshommes qui défendaient Douay sous les ordres du lieutenant et des fils de l'amiral.

Hugues, pendant ce temps, était embarqué, et ce fut en mer qu'il apprit la rupture définitive de la France et de l'Angleterre. Il dirigea aussitôt sa flotte sur les côtes anglaises et inaugura la guerre maritime en débarquant un dimanche à l'improviste à Southampton pendant que les habitants remplissaient les églises où ils assistaient à l'office divin. Ses matelots mirent la ville au pillage et rentrèrent à Dieppe chargés de butin [1]. Ce hardi coup de main jeta le trouble sur tout le littoral, mais il fut suivi de représailles qui nécessitèrent un accroissement consi-

— Hugues avait dans sa compagnie proprement dite deux chevaliers et quatorze écuyers, plus les suivants : Agravain Frestel avec deux écuyers, Hector de Bailleul, Gauvain d'Aigneville, Gaillard de Fourdrinoy, Guy de Rely, Jean, sire de Fieffes, Jean, sire de Teuffles, Lancelot d'Aigneville, Lionel Quiéret, Rogue, sire des Planques, Robert d'Ailly, Sagremor de Sapignies, tous chevaliers et chacun d'eux accompagné de deux écuyers; Henri Quiéret, dit le Vaquier, chevalier, avec quatre écuyers; Fremin d'Aoust, Guillaume de Maisnières, sire de Maintenay, Henri Quiéret, seigneur de Fieuville, Henri de Cambron, seigneur d'Argoules, Robert de Clary et Rivet, sire de Rivery, chevaliers, avec chacun trois écuyers; Hue du Puy, Jean d'Estrées, Jacques de Bellaise, Jean de Bours, Jean Gallet et Pierre de Gouy, écuyers. — Nicole de Wasiers avait huit chevaliers et trois écuyers, savoir : Herlin de Wasiers, Jean de Lespault, Jean et Hue de Miraumont, Pierre de La Chaussée, Pons de Sapignies, Richard Pourcel, Renaud d'Equennes, chevaliers; Carbonnel de Villers, Enon de Crèvecœur et Jacques de Nédonchel. (Mss. de la Bibl. Imp. suppl. français, n° 7878.)

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 80.

dérable de la flotte. Nicolas Béhuchet, trésorier du roi, homme complètement ignorant en l'art nautique et qui mettait pour la première fois de sa vie le pied sur le pont d'un vaisseau, fut adjoint à Quiéret dans le commandement supérieur. L'italien Barbavera, qui commandait les galères génoises, était un habile marin et sa présence rachetait ce que le choix de Béhuchet pouvait avoir d'influence fâcheuse sur la suite des événements. L'avenir devait donner à cette précaution un terrible démenti. A la tête de quarante mille Normands, Picards, Génois et Bretons montant la plus nombreuse flotte que l'on eût encore jamais vue, les trois amiraux, enhardis par la terreur que cet imposant appareil inspirait à leurs ennemis, employèrent l'hiver entier de 1340 à inquiéter le littoral britannique, paraissant tantôt devant Douvres, tantôt devant Sandwich, Plymouth, Weymouth, Yarmouth, Winchelsea ou Rye. Un jour ils incendiaient l'ile de Guernesey ; un autre jour ils attaquaient un magnifique vaisseau, le Saint-Christophe, portant mille hommes d'équipage et un riche chargement à destination de Flandre, et s'en rendaient maitres après une lutte sanglante [1]. Le bruit d'une invasion en France s'étant enfin répandu,

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 98. — Grandes Chron., Ph. de Valois, et Continuat. de Nangis, t. II.

Hugues reçut du roi l'ordre de croiser devant les côtes de Flandre où l'on supposait qu'Edouard avait l'intention de débarquer et d'empêcher le prince d'y prendre terre, « sous peine de male mort » [1]. Mais Philippe n'eut pas besoin de mettre à exécution la cruelle menace que lui arrachait seule l'imminence du péril, car à peu de jours de là la flotte française était anéantie et Hugues Quiéret, blessé et prisonnier, était égorgé de sang-froid par les Anglais, en représailles des maux qu'il leur avait causés depuis plusieurs mois. (23 juin 1340).

Il n'était pas possible, sans nuire à l'ensemble de cette esquisse biographique d'un des grands guerriers du XIVe siècle, d'en détacher les événements qui vont suivre pour les mettre à la place qu'ils doivent véritablement occuper dans ce travail. On ne les a donnés ici qu'en abrégé et on les retrouvera avec tous les développements qu'ils comportent dans la suite du récit que l'on va reprendre sans interruption [2].

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 106.

[2] La famille Quiéret fournit encore un amiral de France dans la personne d'Enguerran Quiéret, chevalier, seigneur de Fransu, parent d'Hugues, mais on ignore à quel degré. Il succéda dans cette charge, vers le commencement de l'année 1357, à frère Jean de Nanteuil, prieur d'Aquitaine, qui avait eu lui-même pour prédécesseurs Pierre Flotte de Revel et Louis d'Espagne. Enguerran n'exerça que deux

Avant que Robert d'Artois n'eût quitté le sol de la France, avant par conséquent qu'il n'eût été rompre le dernier lien, bien fragile il est vrai, qui rattachait la France à l'Angleterre, Philippe songeait aux exploits de ses royaux prédécesseurs en Palestine, et, malgré les cruelles leçons qu'ils avaient reçues, il rêvait aux moyens d'entraîner le monde catholique dans une croisade plus vaste que celles qui l'avaient précédée. Son zèle était si grand contre les ennemis de la croix que dès l'an 1331 il avait offert à Alphonse, roi d'Arragon, de se joindre à lui afin d'exterminer les Maures d'Espagne : pour mieux assurer l'entière destruction de ces princes musulmans qui faisaient trembler la Péninsule, Philippe avait promis le concours des rois d'Angleterre, de Navarre, d'Ecosse, du comte de Savoie et du dauphin de Vienne. Le remède parut à Alphonse cent fois pire que le mal : il se demanda ce qu'il ferait de tant d'alliés une fois qu'ils seraient établis dans son beau pays et si par hasard l'envie ne leur prendrait pas d'y rester. Ne sachant comment remercier le roi de France il fit négocier sous main une trève avec

ans à peine ses hautes fonctions et sa mort en investit un de ses compatriotes, un gentilhomme de Ponthieu, Enguerran de Maintenay, écuyer, qui fut pourvu par lettres-patentes du régent, en date du 29 avril 1359, et prêta serment en cette qualité le 25 mai suivant.

l'émir de Grenade par le roi de Castille, son allié [1], et s'excusa ensuite sur ce que celui-ci avait pris les devants et agi sans le consulter.

Au moment où ce mécompte arrivait à Philippe, se présentait à Paris le patriarche titulaire de Jérusalem, Pierre de la Palu, arrivant de Terre-Sainte, où il avait été négocier avec le Sultan pour obtenir que les pélerins chrétiens pussent se rendre sans péril dans la ville sainte. L'état dans lequel il avait trouvé ce malheureux pays l'avait navré, et après en avoir fait, à Avignon, au pape Jean XXII, un touchant récit, il était venu, sur les conseils du Saint-Père, en tracer une nouvelle et vive peinture au roi. Philippe le reçut au milieu de sa cour, et l'éloquence du patriarche fut telle qu'il arracha aux barons, beaucoup moins disposés que le prince à courir les risques d'une si lointaine expédition, la promesse de prendre la croix à l'exemple de leur maître. Le pape fut prié de prêcher la croisade, et le 2 octobre 1332, à l'occasion des fêtes données pour le mariage de son fils Jean, duc de Normandie, avec Bonne, fille de son vieil et fidèle ami, le roi de Bohême, Philippe annonça à la noblesse de son royaume qu'il était résolu de passer en Palestine.

[1] Continuat. de Nangis, t. II, p. 124.

L'année suivante, presque jour pour jour, le 1er octobre 1333, après une prédication publique de la croisade faite au Pré aux Clercs par l'archevêque de Rouen, Philippe, le patriarche et une foule d'autres personnages distingués s'attachèrent sur l'épaule la croix rouge, insigne de leur vœu, et le roi accorda aux nouveaux croisés un délai de trois ans pour faire leurs préparatifs [1]. Le jour du départ fut fixé au 1er août 1336.

Philippe n'avait pas moins besoin que ses barons de ce délai, car ses rapports si amicaux avec Jean XXII s'étaient tout-à-coup aigris au sujet de la question du dogme théologique de la vision béatifique, imprudemment soulevée par le pape et réfutée avec une violence inouïe par les docteurs de la Sorbonne forts de l'appui du roi. Cette querelle ne fut terminée qu'au mois de janvier 1333; le pontife avait cédé, subissant, comme toujours, l'ascendant du roi de France. Les humiliations dont l'auguste vieillard fut abreuvé, les injures dont à cette occasion l'accablèrent ses ennemis les plus acharnés, Michel de Césène, Guillaume d'Ockam et l'empereur, Louis de Bavière, hâtèrent sa fin et il mourut le 4 décembre 1334, à l'âge de 90 ans, après avoir lui-même condamné sa

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 12. — Continuat. de Nangis, t. II, p. 135.

propre conduite dans l'affaire de la vision béatifique. Son successeur, qui prit le nom de Benoit XII, semblait l'homme le moins fait pour porter ombrage à Philippe de Valois, et cependant, dès son exaltation, il manifesta des tendances qui donnèrent beaucoup d'inquiétude à ce prince.

Il se proposait en effet de reporter à Rome le siége de la papauté et de réconcilier Louis de Bavière avec l'Eglise. Il avait accueilli favorablement une ambassade que les Romains lui avaient envoyée pour le prier de revenir parmi eux, et les députés de l'empereur qui s'humiliait enfin et demandait l'absolution. L'une et l'autre hypothèse déplaisaient fort à Philippe qui pratiqua tout l'entourage de Benoit pour le faire renoncer à ce double projet.

Les cardinaux, Français pour la plupart et possesseurs de grands biens dans le royaume, avaient vu trop tard qu'ils s'étaient donné un maître et regrettaient déjà le choix qu'ils avaient fait. Les premières mesures prises par le pape pour réformer les abus de la cour pontificale les touchaient de très près, et le roi exploita leur mécontentement pour forcer le pontife à rester à Avignon. Il ne fut pas moins heureux dans la direction de la seconde intrigue relative à l'absolution de l'empereur. L'accomo-

dement de Louis de Bavière avec le Saint-Siége devait avoir pour résultat de jeter ce prince dans le parti hostile à la France, qui commençait à se dessiner avec le roi d'Angleterre pour chef, et il entraînait nécessairement le retour à l'empire des villes impériales que Jean XXII avait données à garder à Philippe [1]. Les rois de Naples, de Pologne, de Bohême et de Hongrie agirent de concert avec le roi de France et firent au pape les plus énergiques représentations. Menacé par les souverains, obsédé par les cardinaux, le malheureux Benoit plia avec désespoir et en fut réduit à dire en pleurant aux envoyés de l'empereur, qu'il était obligé de refuser à leur maître ce qu'au fond du cœur il aurait voulu lui accorder, parce que Philippe l'avait menacé de lui infliger un traitement plus rude encore que celui que Philippe le Bel avait fait subir à Boniface VIII [2].

Philippe s'était déjà mis en chemin une fois pour aller achever en personne, par ses paroles, ce que ses messages avaient commencé : mais il était tombé malade et avait été forcé de revenir sur ses pas. Il s'était fait remplacer par une ambassade pour traiter de la croisade à laquelle, malgré ses griefs, Benoit n'avait cessé de l'exhorter.

[1] Hist. de France, par le P. Daniel, t. III, p. 579.

[2] Hist. de France, par M. H. Martin, t. V, p. 26, note 1.

L'arrivée des députés apporta au pauvre pontife une nouvelle et poignante déception. Ils étaient porteurs des vingt-cinq conditions que Philippe mettait à son départ pour la Terre-Sainte.

Il devenait maintenant évident que le roi ne cherchait plus, dans les préparatifs de cette expédition, autre chose que le soin de ses intérêts et de sa prépondérance en Europe. Les conditions étaient exorbitantes et le pape en fut épouvanté. Entre autres choses le roi demandait qu'on lui livrât d'abord l'immense trésor (25 millions de florins d'or) que Jean avait amassé à force de concussions de toute espèce, sous prétexte que celui-ci ayant toujours parlé de le mettre au service d'une croisade, il lui revenait de droit à lui, le promoteur et le chef de l'expédition projetée ; il demandait qu'on le créât vicaire de l'empire en Italie ; qu'on rétablît en faveur du duc de Normandie, son fils, l'ancien royaume d'Arles ; que l'on donnât la couronne de fer des rois d'Italie à Charles, comte d'Alençon, son frère, et enfin qu'on lui attribuât les décimes pendant dix ans sur le clergé de toute la chrétienté [1]. Le dernier article surtout était de nature à soulever une guerre européenne. Aucun souverain n'eût toléré que les

[1] Villani, liv. X, ch. 196, p. 719. — Sismondi, X, p. 69.

agents du fisc français parcourussent leurs Etats comme s'il se fût agi des diverses provinces de la France.

L'opinion générale était que Philippe, inquiet de la tournure que prenaient les affaires de l'Angleterre, cherchait un biais pour renoncer à son dessein en laissant sur la responsabilité du pape les motifs d'un si brusque revirement. Pourtánt, contre l'attente de tous, les refus de Benoît XII n'apportèrent aucun changement dans les dispositions officielles du roi. Le pape avait tenu bon et s'était borné à proroger de trois années le droit que son prédécesseur avait déjà accordé à Philippe de lever un décime sur les revenus du clergé de son royaume. Les puissances étrangères n'avaient plus rien à voir à cet arrangement; mais le clergé que Philippe, à l'exemple de ses prédécesseurs, avait pris soin de ménager en toutes occasions, fit entendre de violents murmures : on voulait, disait-on, ruiner les églises de France pour rétablir celles de Palestine : ce qui n'empêcha pas que l'impôt ne fût levé avec une rigoureuse exactitude.

Le duc de Normandie s'était rétabli d'une maladie qui avait donné les plus grandes inquiétudes. Son père fit alors dans les villes méridionales un voyage dont Avignon était en réalité le but. Escorté des rois de Bohême et de Navarre, des comtes d'Alençon, d'Armagnac et de Forez,

et d'une foule de grands seigneurs, il vint passer un carême entier auprès du Saint-Père et y fut rejoint par le roi d'Aragon et de Sicile, Pierre IV. Le Vendredi-saint, Benoît adressa aux princes, pour les engager à secourir les chrétiens opprimés en Orient, un discours si pathétique que Philippe, bien qu'il portât déjà l'insigne du croisé, voulut encore le recevoir des mains du pape. Tous les assistants l'imitèrent et l'on se sépara avec les meilleures intentions du monde en apparence. Après avoir poussé jusqu'à Marseille pour visiter le navire qu'on lui destinait [1], et assisté au spectacle donné dans le port en son honneur d'une petite guerre où les oranges remplaçaient les carreaux d'arbalète, il revint à Paris en passant par Lyon et par la Bourgogne où il essaya en vain de rétablir la paix troublée entre le duc de Bourgogne et Jean de Châlons, à propos de quelques redevances réclamées par ce dernier.

Le voyage du roi à Avignon donna une nouvelle impulsion aux préparatifs du « voiage de la vermelle crois », selon l'expression de Froissart [2]. A Marseille, à Aigues-Mortes, à Narbonne était rassemblée une assez grande

[1] Grandes Chron. Ph. de Valois, ch. 15. — Continuat. de Nangis, t. II, p. 151.

[2] Premier livre, déjà cité, t. I, p. 188.

quantité de « vaisseaux, de nefs, de carakes, de hus, de cognes, de buissars, de gallées et de barges » [1], pour porter une armée de soixante mille hommes, et on les chargeait de biscuit, de vin, d'eau douce et de viande salée pour trois ans. Philippe avait écrit aux rois de Hongrie, de Chypre [2], de Sicile et d'Arragon afin qu'ils accordassent aux soldats de la croix le libre passage sur leurs Etats, et qu'ils fissent pour eux des provisions de vivres frais. Les républiques de Gênes et de Venise, pareillement sollicitées, avaient promis leur concours, et le grand-prieur de France, Florus de Fougerolles [3], s'était engagé de même au nom des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Trois cent mille hommes avaient déjà pris la croix, le temps convenu était arrivé et les alliés du roi n'attendaient plus que le signal de rallier la flotte française dans les eaux du Levant, quand tout-à-coup Philippe renonça brusquement au projet qu'il avait conçu et préparé de longue main. L'orage qui s'amoncelait depuis peu sur la France commençait à attirer tous les regards, et s'obstiner à partir dans les conjonctures nouvelles, c'était tenter Dieu et jouer sa couronne. Les conseillers de Philippe

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 61.

[2] Hugues IV de Lusignan.

[3] Note de M. Buchon, dans son édit. de Froissart, p. 55.

furent d'avis qu'il fallait, sinon renoncer tout-à-fait à la croisade, au moins la remettre à de meilleurs temps et songer avant tout au sort et à l'avenir de ce « royaume de France, gras, plein et dru » où l'on ne connaissait plus de la guerre que le nom. Il était pourtant juste, avant d'adopter ce parti, d'en informer le pape. Benoît, malgré son chagrin, dut se rendre à l'évidence, et consentit à proroger indéfiniment le délai qu'il avait accordé aux princes croisés. Mais il ne se dissimulait pas que c'était la ruine de ses espérances et que rien ne serait plus désormais tenté par la France pour améliorer le sort des chrétiens d'Orient. Le désarmement de la flotte suivit de près sa réponse, et Philippe s'attacha les quarante galères génoises qu'il avait frétées pour l'escorter en Palestine, sous le commandement du vieux et habile Barbavera. L'occasion d'utiliser leurs services ne devait pas se faire longtemps attendre.



IV

La politique de la France, toujours trop généreuse, avait été constamment de soutenir, au détriment de ses propres intérêts, l'Ecosse contre l'Angleterre. Philippe de Valois avait donné asile dans ses Etats au jeune David Bruce [1] quand Edouard, violant les traités conclus avec Robert Bruce,

[1] Dans le premier livre de Froissart, publ. par M. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 186, on trouve l'itinéraire exact suivi par le jeune et malheureux roi d'Ecosse depuis le lieu de son débarquement jusqu'à Paris. Ce ne serait plus, d'après cette nouvelle version, à Boulogne mais à l'Ecluse que la petite cour fugitive, composée de vingt-six chevaliers et écuyers et de quelques nobles demoiselles, aurait pris terre. Après avoir traversé successivement Lille, Arras, Eclusier-Vaux (que M. de Lettenhove confond avec le port de l'Ecluse, sans s'apercevoir qu'au lieu de marcher sur Paris, le roi d'Ecosse serait alors retourné à

avait appuyé les prétentions qu'élevait à la couronne d'Ecosse Edouard de Bailleul, fils de l'ancien roi Jean de Bailleul, gentilhomme du Ponthieu [1]. Puis, lorsque la

son point de départ : c'est une erreur qu'il importait de signaler), Lihons-en-Santerre, Roye, Chauny, Ressons, Creil, David s'arrêta à Luzarches d'où il envoya Guillaume Douglas et David Lindsay saluer Philippe qui était à Vincennes. Celui-ci députa aux fugitifs les sires de Montmorency et de Garencières pour les amener auprès de lui. Il leur assigna ensuite pour résidence le château de Nemours avec une pension de mille écus par mois.

[1] On voit encore, dans le bois de Bailleul-en-Vimeu (canton d'Hallencourt, Somme) quelques vestiges du château des sires de ce nom. On a dit que Jean de Bailleul était Normand; voilà ce qui répond à cette assertion et le témoignage que fournit la Bibliothèque Impériale à laquelle nous empruntons une charte originale et parfaitement authentique conservée dans la collection de Dom Grenier, vol. supplémentaire 298, pièce 99 :

« Nous, Jehans, par la grâce de Dieu Roys d'Ecosse et sire de Bailleul-en-Vimmeu, faisons savoir à tous chiaus qui ches présentes lettres verront ou orront que pour plusieurs entrepresures, meffais et trespas des ques li senescaus de Pontiu nous acoisonnoit et nos gens et nous metoit sus avoir fais en nostre terre de Heliscourt et es appartenanches seans en Vimmeu, lequel nous tenons en fief de tres excellent prince nostre chier seigneur Edouard par la grâce de Dieu rois d'Engleterre et conte de Pontiu, pour bien de pais à nostre requeste et pour nostre prouffit évident et très grant damache esquiever, nous nous sommes acordé et apaisié dudit senescal en le manière qui sensient, chest asavoir que nous demourons a pais desdites entrepresures, meffais et trespas des ques il nous acoisonnoit et nos gens, avoir fais contre la droiture de nostre avant dit seigneur et nous paierons et baillerons au recheveur de Pontiu ou ferons païer et bailler, ou a chelui qui ches

chûte du prétendant eut rouvert à l'exilé le chemin de son pays, le roi de France n'avait pas borné son généreux appui à de stériles paroles, et il avait mis à la

lettres ara, sans autre procuracion demander, et a che nous sommes nous obligié et obligons bien et loiaument wit vins livres de boins fors parisis as termes qui sensuivent : chest assavoir quatre vins libres de parisis au jour de le Nativité Nostre Seigneur prochaine venant et quatre vins libres de parisis à lautre feste de le Nativité Nostre Seigneur prochaine ensievant après. Et sil estoit ainsi que li dis recheverres ou chil qui ches lettres avoit eust cous ou damaches, fesist fres ou despens ou missions en avocas, en procureurs, en message pour ledite dette requerre et faire avoir, ou en autre quelconque manière que che fust, par le deffaute de nostre paiement en tout ou en partie, nous sommes tenus de rendre et restorer et a che nous obligons nous aveuc tout le princhipal, par le serement dudit recheveur ou de chelui qui ches letres aroit, sans autre preuve demander et sans riens dire encontre. Et quant à che en avons nous renonchié et renonchons a tout privilége de crois prinse et à prendre, especiament as privilege de le crois de le quele on a comenchié a preschier pour le voiage doutremer ; a toutes les dilacions et pourlongemens que nous ariemes ou poiriemes avoir el temps et avenir du pappe, du roi de Franche noseigneur ou dautre prélat ou seigneur terrien pour locasion de leditte crois ; a toutes graces et respis empetrés ou a empetrer soit du roi de Franche noseigneur ou dautrui especiaument a le grace que le roi noseigneur nous a faite de prendre seur une chestive porcion de notre terre nos dettes et que lautre nous demeurche pour notre vivre ; et a toutes les graces et respis que il nous a faites saublaules ou greigneurs et que il nous porroit faire ou feroit el temps a avenir ; car nous nous obligons et volons que de riens ne nous en puissons aidier el temps a avenir quant a le dette dessus dite ; a tous conduis, a toute opposicion, alegacion, exception de fraude, de boisdie, de déchoite, de forche, de peeur, a

disposition de David de l'argent et des vaisseaux. La conduite de Philippe n'avait rien jusqu'ici qui pût motiver une rupture entre les deux pays : elle amena seule-

che que nous peussons dire que nous eussons esté décheu en le dite pais faisant ou acórt en quele maniere que che fust, car nous sommes chertains du contraire ; a che que nous peussons dire que le chose neust mie ainsi esté faitte comme il est chi dessus ecrit au droit disant ou veullant dire general renonciacion nient valoir, et à toutes les choses qui géneraument et especiaument nous porroient aidier et valoir, et audit recheverres ou a chelui qui ches lettres porteroit nuire. As choses dessus dites tenir bien et loiaument toutes ensanble ét chescune a parli avons nous obligié et obligons ou dit recheverres ou a cheli qui ches lettres aroit, nous et tous nos biens temporeus muebles et non muebles, catex et yretages presens et avenir, especiaument en avons nous rapporté et rapportons par le teneur de ches lettres en le main dudit senescal toute nostre terre de Heliscourt et les appartenanches, pour prendre, saisir, lever, vendre et despendre et esploitier tel markié, tele vente de le pure autorité dudit senescal ou du recheverres ou de cheli qui ches lettres aroit, ou par autre justiche quele que ele fust en quelconque lieu que nos biens seroient trouvés, fust à Heliscourt ou en œutre juridicion tout ni fussons nous couchant ne levant dusques à tant que li dis recheverres ou li porterres de ches lettres aroit pleniere satisfacion de tous cous, de tous fres, de tous damaches et de toutes missions aveuc tout le principal dessus dit. Et pour che que toutes les choses dessus dites soient fermes et estaules, nous avons ches presentes lettres faites et baillées ou fait bailler audit recheveur de Pontiu, seelées de nostre seel. Che fu fait lan de grace Mil CCC treze, le quart jour du mois de march. » (1314, nouv. style).

Jean et son fils Edouard, après lui, possédèrent encore en Ponthieu les terres et seigneuries de Hornoy, Ercourt, Dompierre et la baronnie de Hellicourt (canton de Gamaches). Edouard de Bailleul donna Helli-

ment un refroidissement immédiat dans les relations des deux princes et prépara les catastrophes de l'avenir.

Robert d'Artois était venu sur ces entrefaites chercher un refuge auprès d'Edouard III et on a vu comment il en avait été accueilli. Le prince anglais, cependant, offrait de se joindre à la croisade, sous les ordres de Philippe à qui, sans se brouiller avec le Saint-Siége, il ne pouvait refuser de reconnaître son titre de généralissime. Il avait envoyé en France l'évêque de Cantorbéry, le 13 mars 1334, afin de négocier avec Philippe à ce sujet et avait renouvelé les mêmes propositions le 8 juillet 1335 et le 6 juillet 1336 [1]. Mais il paraît qu'il mettait à son concours pour condition essentielle que le roi abandonnerait son allié, David Bruce, et Philippe avait repoussé avec indignation cette insinuation perfide [2].

Les plaintes perpétuelles des habitants de la Guyenne,

court au roi d'Angleterre, le 27 mai 1363, et le sénéchal de Ponthieu en prit possession le 6 juin de la même année. — Que diront, en face de preuves aussi décisives, les historiens qui s'obstinent à vouloir faire des deux rois d'Ecosse des Normands, sous prétexte que la Normandie a possédé et possède des familles et des villages de Bailleul. La Charte dans laquelle Jean se qualifie sire de *Bailleul-en-Vimeu* nous paraît sans réplique.

[1] Rymer, t. II. part. III, p. 111, 117, 149.

[2] Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. II, p. 144.

soumis aux entreprises des officiers royaux, envenimaient les affaires et Robert d'Artois exploitait habilement le souvenir des conquêtes que Charles de Valois, frère de Philippe, avait faites dans ce pays, pour exciter Edouard à s'engager si avant qu'il lui fût impossible de reculer [1]. Mais Edouard n'était pas tellement aveugle qu'il ne fut plus effrayé que charmé par les perspectives que lui découvrait l'artificieux Robert. Il en était encore à préférer les voies diplomatiques à une rupture et il s'adressa dans ce but au pape qui lui conseilla d'envoyer à Philippe l'archevêque de Cantorbéry dont la sagesse et les talents avaient déjà été plus d'une fois mis à l'épreuve par Edouard.

Le prélat, assez froidement accueilli, avait été obligé de répondre aux récriminations de Philippe touchant les vues ambitieuses d'Edouard sur l'Ecosse, qu'il n'avait nullement mission de traiter sur ce point, et plusieurs ambassades échangées réciproquement par la suite n'avaient amené aucun résultat [2]. Robert d'Artois changea alors de langage et reprenant en sous-œuvre l'idée de la mère d'Edouard, il remit en question l'élection de Philippe à la couronne de France, rappela la mortification que lui-

[1] Continuat. de Nangis, t. II, p. 154.

[2] Hist. de France, par le P. Daniel, t, III, p. 580.

même avait aidé à infliger à Edouard à cette époque et s'attacha avec un cynisme révoltant à détruire l'édifice qu'il avait contribué à élever de ses propres mains. Ne rencontrant cette fois aucun appui dans les conseillers du prince qu'épouvantaient les gigantesques projets enfantés par sa haine, il eut recours, pour en venir à ses fins, à une cérémonie théâtrale, en rapport avec les tendances chevaleresques de l'époque, et qu'il croyait avec raison de nature à agir sur l'esprit d'Edouard et à faire vibrer la corde si sensible en lui de l'amour-propre.

Il chassait un jour dans les environs de Londres et son faucon lui avait rapporté un héron, oiseau renommé, disait-on, par sa couardise. De retour au palais, il fait rotir l'oiseau, le met entre deux plats d'argent, et suivi de deux joueurs de vielle, d'un joueur de guitare et de deux jeunes filles qui chantaient une chanson commençant par ces paroles « je vais à la verdure car l'amour me l'apprend », il le porte au palais où Edouard III avait réuni à sa table les plus grands personnages de la cour. « Ouvrez les rangs — s'écria Robert, en entrant dans la salle — et laissez passer les preux chevaliers que l'amour ici rassemble. Je viens vous engager à faire sur ce héron des vœux dignes de votre vaillance. C'est le plus vil, comme vous savez, et le plus couard des animaux, puis-

qu'il a peur de son ombre : aussi est-ce au plus lâche des hommes que je veux d'abord l'offrir : A mon avis c'est Edouard, déshérité du noble pays de France, dont il était l'héritier légitime : Mais le cœur lui a failli et par sa lâcheté il mourra privé de son royaume ». Rougissant de colère à cet affront inattendu, le roi s'écria qu'avant qu'une année fût écoulée il serait en France, l'épée au poing, pour venger ses injures, et il en fit le serment solennel par Saint-Georges et par Saint-Denis. Robert étendit à son tour la main sur le héron et jura de suivre le roi et de combattre à ses côtés. Entraînés par l'exemple, tous les assistants : les comtes de Salisbury, de Derby, de Suffolk, de Fauquemont, Gauthier de Mauny, Jean de Beaumont se lièrent par de semblables promesses. L'horrible langage placé par le poète dans la bouche de la reine [1] mit seul fin à une scène qui, conformément aux

[1] « Adonc, dist la Reine, je sai bien que piecha
Que suis grosse d'enfant, que mon corps senti l'a,
Encore n'a il gaires, qu'en mon corps se tourna,
Et je voue et prometh à Dieu, qui me créa
Qui nasqui de la Vierge, que ses corps n'eupira,
Et qui morut en crois, on le crucifia,
Que ja li fruis de moi, de mon corps n'istera,
Si m'en arès menée ou païs par delà,
Pour avanchier le veu que vo corps voué a ;
Et s'il en voelli isir, quand besoing n'en sera,

lois de l'honneur et de la chevalerie, avait lié irrévocablement Edouard [1].

Peu de temps après, en effet, il convoquait son Parlement à Nottingham pour le 23 septembre 1336, afin d'aviser sur les affaires de France. Philippe répondit à des actes aussi significatifs en déclarant Robert d'Artois ennemi de l'Etat, criminel de lèze-majesté, en défendant à tous ses vassaux liges, « demeurant dans le royaume ou hors du royaume », de lui donner asile sous peine de confiscation de leurs biens, et en ordonnant qu'on s'emparât de lui pour le remettre entre ses mains. Il ne s'était sans doute décidé à un pareil éclat qu'après en avoir pesé toutes les conséquences. Edouard ne vit dans cet imprudent manifeste qu'une menace à son adresse et un prétexte pour se saisir de la Guyenne et du Ponthieu. Dès lors dans son esprit la guerre fut résolue.

L'anxiété du conseil d'Angleterre en écoutant la harangue royale [2] fut extrême et se trahit par sa propre

D'un grand coutel d'achier li mien corps s'ochira ;
Serai m' âme perdue, et li fruis perira. »

[1] La Curne de Ste-Palaye, Mém. sur l'anc. chevalerie. — Le poëme auquel il a emprunté ces détails est, — dit-il, — parmi les Mss. de la bibliothèque de Berne, n° 323, entre la Chron. de Guillaume de Nangis et la Chron. de Flandre.

[2] Dans toutes les éditions et les divers manuscrits de Froissart on ne

réponse, personne n'ayant voulu prendre sur soi de donner un avis quelconque sur une aussi grave matière. Le comte Henri de Lancastre « au tors col » réunit tous les suffrages, en proposant d'envoyer recueillir l'avis de Guillaume de Hainaut, beau-père du roi, « prince sage, vaillant et de bon consel ». L'évêque de Lincoln, Guillaume Montague, lord Salisbury et Guillaume Clinton, lord Huntington [1] furent chargés de s'informer auprès de Guillaume des mesures qu'il faudrait prendre avant de se déclarer et de le pressentir au sujet de l'appui que l'on pourrait rencontrer chez les princes allemands. Ils le trouvèrent bien faible de corps et rudement travaillé par la goutte, mais dans cette vigoureuse organisation l'esprit

voit pas que l'on ait donné aucune solennité à la séance du conseil d'Angleterre dans laquelle il fut sérieusement question de déclarer la guerre à la France : il y est dit au contraire que le roi demandait souvent à ses conseillers une solution à la question qui le préoccupait. Dans le 1er livre du Froissart de la Bibl. du Vatican, au contraire, se trouve un récit détaillé de la séance qui fut le premier acte de la guerre. On se serait efforcé de donner à cette cérémonie un imposant appareil : Edouard « assis en pontificalité, en draps royaus et la couronne en chief, tenant un sceptre roial en sa main », n'aurait pas pris lui-même la parole, et c'eut été un clerc, licencié ès-lois, qui aurait prononcé pour le roi une harangue en anglais. (Froissart, liv. I, t. I, p. 180.)

[1] Le Froissart du Vatican remplace ces deux noms par ceux de Renaud de Cobham et de Richard Stafford. (t. I, p. 192.)

dominait la matière et la douleur n'avait point de prise sur les facultés intellectuelles et l'énergie morale du vieux prince [1]. Quand le prélat se fut acquitté de son message, le comte qui « vestis et parés moult ricement séoit sus une chaière moult bien aournée, car il ne se pooit soustenir sus ses piés », frappa de la main le bras de son fauteuil, et devint tout rêveur. Après un instant de silence, il demanda quelques jours pour réfléchir [2]. Le cinquième jour, les ambassadeurs qui avaient deux fois dîné et soupé avec le prince et en avaient reçu toutes sortes de marques de bienveillance, furent appelés en sa présence. Guillaume les ayant complimentés sur la sagesse dont Edouard faisait preuve en ne s'inspirant pas seulement de son dépit, mais en recherchant les avis des hommes d'âge et d'expérience, s'écria qu'il le servirait volontiers, ainsi que son frère Jean, mais qu'avec eux seulement le roi ne ferait que de piteuse besogne, « car Hainaut est

[1] Cet épisode est tout autrement raconté dans le Froissart du Vatican, publié par M. Kervyn de Lettenhove, et avec beaucoup plus de développements que dans tous les autres manuscrits connus de Froissart. — Débarqués à Wissant, les ambassadeurs gagnèrent Valenciennes, en passant par Alquines, Thérouanne, Aire, Béthune, Lens et Douai, et ils se logèrent dans les trois hôtels du Cygne, de la Bourse et de la Clef, sur la place du marché.

[2] Froissart du Vatican, t. I, p. 195.

un petit pays au regard de France ». Pressé par l'évêque de Lincoln de désigner les princes qu'il croyait les plus capables de prêter à son maître un secours efficace, il nomma les ducs de Brabant et de Gueldres, l'archevêque de Cologne[1], le marquis de Juliers, Arnoul de Bacquehem, son frère, et le sire de Fauquemont[2]. Ils pouvaient, selon Guillaume, mettre en ligne dix mille hommes d'armes, mais il fallait les payer grassement, car, dit-il avec bonhomie, « ce sont seigneurs et gens qui gagnent volontiers »[3]. Il n'en exceptait pas même le duc de Brabant malgré l'étroite parenté qui l'unissait à Philippe,

[1] L'archevêque-électeur de Cologne s'appelait Valeran de Juliers : il était frère puîné du comte, puis marquis et duc de Juliers, ce qui explique pourquoi il ne sépara jamais ses intérêts de ceux de ce dernier.

[2] Thierry III, seigneur de Fauquemont, fils de Renaud et de Marie de Bautersheim, nourrissait contre le duc de Brabant une haine féroce, car c'était en se défendant contre le duc, dans son château de Montjoie, en 1332, que Renaud avait été tué par un trait qui l'avait frappé à la tête. Il avait servi, en 1332, en qualité de maréchal dans l'armée des princes confédérés contre le Brabant, et avait déposé les armes le dernier. L'influence du comte de Hainaut acheva d'appaiser son juste ressentiment et au mois d'avril 1338, avant de combattre sous les drapeaux de l'Angleterre il avait cimenté sa réconciliation avec le duc de Brabant en lui prêtant secours contre les entreprises de l'énergique évêque de Liège.

[3] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 63.

tant il ajoutait de confiance dans la puissance de l'or de l'Angleterre.

Le comte de Hainaut s'était chargé de réunir à Valenciennes ces princes de la dignité desquels il faisait si bon marché, et de les mettre en rapport avec les diplomates anglais. Il avait gardé rancune au roi de France pour l'injure que le prince avait fait faire à sa fille par le duc de Brabant, et le plaisir de la vengeance se mêlait chez lui au désir de travailler à la grandeur de son gendre. L'évêque de Lincoln, qui avait été rendre compte de sa négociation au roi [1], était de retour auprès du comte et, cette fois, avec une suite destinée à rehausser l'importance de sa mission et à donner aux étrangers une haute idée de la puissance de son maître. Outre l'évêque de Durham, les comtes de Salisbury, de Northampton, de Warwick et d'Arundel, Renaut de Cobham, Richard Staffort, les sires de Huntington, de Felton et de Sulli [2] qui accompagnaient le prélat en qualité de négociateurs adjoints, on

[1] Le mauvais état de santé du comte avait été le prétexte officiel de ce premier voyage.

[2] Froissart du Vatican, t. I, p. 198. — Les autres manuscrits ne mentionnent que l'évêque de Lincoln, les lords Salisbury et Huntington.— Ces diplomates emportaient cent mille florins pour subvenir aux frais de leur voyage : aussi « il n'épargnoient riens non plus que argens lor aplevist des nues, et acatoient toutes coses le prix que on lor faisoit. »

comptait autour de lui dix chevaliers bannerets et quarante chevaliers à pennons, parmi lesquels on en remarquait quelques-uns portant un morceau de drap rouge sur l'un des yeux. Ils avaient voulu imiter les vœux prononcés sur le héron, autour de la table du roi, et avaient promis à leurs dames de ne voir que d'un seul œil jusqu'à ce qu'ils eussent accompli quelque prouesse en combattant les Français.

Le premier prince qu'il fallait entraîner dans la confédération et le plus difficile à déterminer, était, quoiqu'en eût dit le comte de Hainaut, le duc de Brabant. Il n'était pas nécessaire que les envoyés d'un puissant monarque tel que le roi d'Angleterre se dérangeassent pour les petits princes, mais il fallait aller au-devant du duc et lui témoigner des égards, car son exemple devait servir à décider les autres. Les ambassadeurs se rendirent donc à Bruxelles [1] où ils furent bien reçus. Leurs promesses et l'appât d'une riche récompense triomphèrent des irrésolutions du duc. Il s'engagea à fournir douze cents hommes d'armes ou « heaumes couronnés [2], » qu'Édouard

[1] Le Froissart du Vatican dit que le duc se tenait alors à Louvain.

[2] C'est la première fois que l'on trouve dans un chroniqueur cette expression pittoresque de « heaume couronné » pour désigner le gentilhomme à cheval et armé de toutes pièces. Froissart a bien em-

devait prendre à sa solde aussitôt qu'il aurait atteint les frontières de l'Allemagne. On ne trouve pas trace dans Rymer du traité particulier qui fut passé entre Édouard et le duc, mais deux autres pièces du même recueil, en date des 8 juin et 1er juillet suivants (1337), prouvent que le Brabançon mettait ses services à un prix bien élevé. En deux fois il reçut la somme énorme de soixante-dix mille livres sterling[1], et dans ce prix n'était pas comprise la solde de ses hommes d'armes qui était encore

ployé souvent le mot « bacinet » comme synonime d'homme d'armes, mais la signification de ces deux termes a une portée bien différente sur laquelle il importe d'insister. Le bassinet ou casque de guerre à visière immobile ou à visière mobile mais d'un seul morceau, était la pièce principale de l'armure défensive, et en disant mille bassinets pour mille armures de fer, c'est tout simplement employer la partie pour le tout. Le heaume couronné appartient plutôt à la science ou aux usages héraldiques qu'à l'histoire du costume militaire. « Pour lors, dit Froissart, on ne parloit point de lances, ne de bachines, fors de hiaumes. » En rapprochant de cette locution qui, vers 1340, était, au dire du chroniqueur, dans toute sa nouveauté, l'usage qui prit naissance à la même époque de poser sur les écussons, dans les sceaux, des heaumes cerclés de couronnes fleurdelysées, en ayant soin d'observer que ces heaumes ainsi couronnés ne se retrouvent que dans les sceaux de gentilshommes d'ancienne race ou d'une haute extraction, on aura l'explication du sens précis qu'il fallait attacher au mot nouveau sur lequel Froissart a cru devoir appuyer d'une manière si particulière.

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 169-173.

à la charge du roi. Pour ses futurs alliés on ne fit pas tant de façons : on leur jetait de l'argent à pleines mains : que voulaient-ils de plus ? Aussi comme ils s'empressaient d'accourir à Valenciennes ! Le duc de Gueldres, les deux Juliers : l'archevêque de Cologne, et le marquis ; Arnould de Bacquehem ; le duc de Bavière ; Éverard, fils du comte de Limbourg ; le comte de Zélande, fils du comte de Hainaut ; le comte de Mons, Adolphe, comte de La Marck, et ce pauvre sire de Fauquemont qui, lors du vœu du héron, n'avait pas rougi d'avouer devant tous ces galants seigneurs et ces nobles dames qu'il serait plutôt prêt que tout autre, parce que n'ayant rien à perdre il ne pourrait avoir qu'à gagner. C'était la fortune qui leur arrivait dans l'escarcelle si bien garnie des ambassadeurs. Qui donc d'entre eux eût été assez fou pour résister à la pluie d'or ? Au duc de Bavière, pour la seule promesse de cent cinquante chevaliers, six mille florins d'or ; au comte de Mons, douze cents florins d'or par an pour commencer, à titre de don gracieux, puis douze mille florins en échange d'un détachement de cent armures de fer qui coûterait en outre quinze cents florins par mois ; au comte de Hainaut, six mille livres tournois de rente assignés sur de bons biens en Angleterre, plus les châteaux et ville de Crèvecœur, « d'Alluel et Saint-

Surplet [1], » en toute propriété aussitôt qu'on les aura conquis, pour deux mille hommes payés sur le pied de quinze florins par mois pour chaque homme, et ce, pendant une année entière, qu'il y ait guerre ou non, qu'il faille jouer sa vie sur un champ de bataille ou mener joyeuse existence dans les garnisons ; au comte de Zélande, la garantie de la survivance paternelle ; au comte de Gueldres et au marquis de Juliers, à chacun quinze mille livres sterling pour l'entrée en campagne et au dernier la faculté de rassembler au nom du roi quatre cents armures de fer dans l'évêché de Cologne ou sur les frontières du Luxembourg ou de la Lorraine, là enfin où cela serait plus profitable aux intérêts du roi ; au comte Adolphe de La Marck, pour cent hommes d'armes, trois mille florins et en sus la solde régulière de quinze florins par tête et par mois ; les mêmes conventions pour Érard de Limbourg qui doit marcher sous la bannière du comte de Gueldres. Après le tour des princes vint celui des barons : Henri de Geldon, chanoine de Cambrai, pour les services qu'il s'engage à rendre reçoit une pension de cent florins d'or ; les sires Henri de Graischaf et Arnold de Bagheim se vendent chacun quatre cents florins ;

[1] Crèvecœur et Arleux-en-Paluel achetés par Philippe, et qui se trouvaient sur les terres de l'empire, en Cambrésis.

Guillaume de Duivenvorde perçoit « cynk centz livres de bons esterlins ; » Hugues de Gènes envoie son adhésion moyennant la même somme ; Robert de Toburg, sire de Wernich, promet trente hommes d'armes pour trois cents florins ; Théodoric de Volkenburg en promet cent pour douze cents florins d'or, et enfin Hermann Blankart, doyen d'Aire, qui n'a encore rien fait pour le roi mais qui pourra travailler pour lui, accepte un petit cadeau de cent livres sterling[1]. C'était, on le voit, un véritable pillage, mais Édouard n'y regardait pas de si près ; il avait besoin d'amis, il les achetait, sachant bien que plus il les achèterait cher, plus ils lui seraient fidèles.

Les princes confédérés avaient quitté les ambassadeurs anglais en promettant de leur procurer l'appui d'autres seigneurs d'Outre-Rhin, mais à condition « qu'ils eussent le pourquoi, » c'est-à-dire, pourvu qu'on les payât aussi bien qu'eux et qu'on leur sût gré, à eux-mêmes, de leurs démarches : en propres termes qu'on leur payât un droit de commission. Toutefois, cela ne suffisait pas à Édouard ; l'évêché de Liége et le comté de Flandre formaient une bien grande enclave ennemie parmi les états de ses

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 167-185, passim.

nouveaux amis, et il aurait vivement désiré engager leurs possesseurs dans son parti : ses envoyés, qui ne s'inspiraient plus que des conseils du comte de Hainaut et qui, à cet effet, demeuraient toujours à Valenciennes, avaient essayé auprès de l'évêque de Liège de tous les moyens de séduction. Ils avaient complètement échoué, et le prélat, au lieu d'invoquer pour excuse un désir quelconque de neutralité, avait bravement répondu qu'il avait toujours été et serait toujours l'ami du roi de France, qu'il prendrait part à la guerre comme tous ses voisins, mais qu'on ne verrait jamais ses hommes d'armes ailleurs que sous la bannière fleurdelysée. L'évêque de Lincoln se l'était tenu pour dit et avait songé à se rabattre sur le roi de Bohême, Jean de Luxembourg ; le comte de Hainaut l'en avait dissuadé pour lui épargner un second échec. Jean, qui venait de marier sa fille au duc de Normandie, héritier présomptif de la couronne de France, avait trop d'intérêt à ménager Philippe et à se conserver l'appui de cette illustre alliance dans le cas où il verrait le moment propice pour réclamer l'empire qu'il revendiquait en qualité de fils de l'empereur Henri VII. Ne vaut-il pas mieux croire, pour l'honneur de l'humanité, qu'il avait voué à Philippe de Valois une sincère affection qui ne se démentit jamais ?

Il en était du comte de Flandre, Louis de Crécy, comme du roi de Bohême. A défaut de plus noble sentiment l'intérêt le retenait étroitement lié à la France. Il avait hérité de son père, en même temps que la Flandre, des comtés de Nevers et de Rhétel, grands fiefs de la couronne dont la confiscation aurait immédiatement suivi sa défection : c'eût été le droit et le devoir de Philippe : mais il avait aussi très-peur de l'Angleterre qui essayait toujours, à propos de commerce, de se mêler aux affaires de son pays, et dont l'influence, il n'y avait pas à le nier, y prenait un pied considérable. Il était donc inutile de faire la moindre tentative auprès du comte et il fallait s'adresser au pays. C'est ce que fit Édouard avec succès et il y fut puissamment aidé par Philippe lui-même.

Quelques mois auparavant, après la convocation du Parlement à Nottingham, Édouard III, prétextant une prochaine attaque sur les côtes de l'Angleterre dont la nouvelle lui aurait été transmise par ses amis du continent, avait ordonné aux baillis de ses villes du littoral d'armer tous les navires qu'ils pourraient trouver et de les diriger sur Porsthmouth et sur Orwell[1] (6 novembre 1336). Philippe n'avait pas trouvé de meilleur

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 154. — Orwell est un petit port au nord du comté d'Essex.

moyen d'avoir raison de cet armement en pleine paix et que rien dans sa conduite ne justifiait, que d'ordonner au comte Louis d'arrêter tous les Anglais qui se trouvaient dans ses États. Édouard répondit à cette mesure en usant de représailles et en chargeant les vicomtes de Norfolk et de Suffolk de prohiber l'exportation des laines anglaises et l'importation des draps flamands. Le commerce de la Flandre était ruiné d'un seul coup. Édouard ne s'en tint pas là ; il interdit aux marchandises flamandes l'entrée de la Gascogne, et peu après il pria le roi de Castille d'en faire autant dans ses états[1] (18 mars 1337). Des cris d'indignation et de fureur contre le comte et le roi de France s'élevèrent du sein des troupes d'ouvriers qui erraient dans les campagnes, réduits à mendier leur pain. L'industrie des grandes villes recevait une rude atteinte, mais Gand surtout avait été obligé de fermer ses ateliers, et tous ses métiers avaient cessé de battre le même jour. Édouard avait en même temps adroitement proposé une paix qu'il savait bien ne pas devoir être acceptée de sitôt, afin d'élargir encore l'abîme que l'on voyait chaque jour s'ouvrir davantage entre le comte et ses sujets. Philippe com-

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 161.

prenait enfin l'étendue de sa faute ; il avait beau prodiguer aux Flamands des marques d'intérêt et de bienveillance, leur remettre deux années de la rente annuelle de quarante mille livres parisis qu'ils lui devaient, réduire de moitié les énormes amendes auxquelles ils avaient été soumis en vertu des traités passés avec ses prédécesseurs [1] et promettre le monopole de l'exportation des laines françaises : le coup était porté et l'un des hommes les plus extraordinaires que le moyen-âge ait produits avait trop d'intérêt à ne pas laisser s'en affaiblir l'effet : cet homme était Jacques d'Artevelde.

Issu, disent les uns, des châtelains de Gand, cadets des comtes de Guines et ayant pour ainsi dire du sang royal dans les veines [2], sorti, selon d'autres, d'une

[1] Les habitants de Bruges et du Franc devaient déjà, pour leur seule part, 300,000 livres tournois au roi de France pour le rachat des pélerins. Ils voulurent faire peser sur les autres villes flamandes une partie de cette charge : celles-ci résistèrent : Bruges et le Franc protestèrent alors, par acte du 17 mars 1332, contre cette résistance; Gand, Ypres et les autres villes publièrent à leur tour une protestation contre les prétentions des Brugeois, le 2 avril suivant (St.-Génois, Invent des Ch. de Flandre, p. 467).

[2] Les châtelains de Gand étaient issus des comtes de Gand, tige des comtes de Guines et des sires de Coucy. Ils se divisèrent en deux branches : la branche aînée s'éteignit dans la maison d'Enghien, et la branche cadette, dite des seigneurs de Saint-Jean-Steene, forma l'illustre

simple famille de bourgeoisie, il appartenait par sa femme, fille de Sohier de Courtray, chevalier, à cette grande maison qui s'était alliée aux ducs de Brabant et aux comtes de Flandre [1]. Il avait d'abord suivi Charles de Valois à l'île de Rhodes ; il avait été ensuite employé en qualité de « varlet de la fruicterie » de Louis le Hutin ; puis, de retour à Gand, sa ville natale, comprenant que le moyen assuré de parvenir aux honneurs et à la fortune était de vivre de la vie de ses compatriotes, il s'était fait affilier à la corporation des brasseurs dont il n'avait pas tardé à devenir doyen, et peu après il avait été élu grand-doyen par les cinquante-trois métiers réunis [2]. Mais il rêvait de plus hautes destinées et il

famille de Gand dite Villain (Hist. généal. de Gand, Guines, Ardres et Coucy, par Du Chesne, passim.). Les châtelains de Gand possédaient le fief d'Artevelde (Hist. de Flandre, par K. de Lettenhove, t. II, p. 283), et c'est sur cette particularité que se sont fondés plusieurs historiens pour avancer que les Artevelde étaient un rameau des châtelains de Gand. Les armoiries des deux familles n'avaient de similitude que dans les émaux, celles de Gand étant : de sable au chef d'argent, et celles d'Artevelde : de sable à trois couronnes ou chapelets d'argent (Du Chesne et L'Espinoy, Recherches, p. 77). Quoiqu'il en soit, le père de Jacques d'Artevelde, Jean d'Artevelde, était échevin de Gand en 1319.

[1] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 287.

[2] Belgique et Hollande, par A. Van-Hasselt, p. 49. — Dans l'Univers pittoresque.

avait acquis dans sa cité un ascendant tel qu'il en était plutôt le maître que son souverain le comte de Flandre. L'emprisonnement de son beau-père [1] qui avait osé se prononcer trop haut en faveur de l'alliance anglaise, l'avait jeté tout à fait dans le parti de l'Angleterre et il leva l'étendard de la révolte. Suivi, quand il sortait, de soixante ou quatre-vingts valets bien armés, il n'avait qu'à faire un signe pour qu'ils tuassent en pleine rue les gens désignés à leurs coups, et il se défaisait ainsi peu à peu des hommes qu'il savait capables d'entraver ses rêves de grandeur. Il entretenait dans toutes les villes des espions chargés de l'instruire des propos tenus contre lui, et faisait prompte justice des imprudents qui se

[1] L'alliance de Jacques d'Artevelde est, il faut le reconnaître, une forte présomption en faveur de son origine aristocratique. Les Courtray étaient certes d'aussi noble race que les châtelains de Gand, et leur bannière : d'argent à trois chevrons de gueules, n'avait cédé le pas sur aucun champ de bataille à la bannière de Gand. — Sohier de Courtray était très-âgé alors. L'ancien compagnon de Guy de Dampierre, chef du parti anglais en Flandre, « estoit durement amé à Gand et tenu pour le plus preux chevalier de Flandre et le plus vaillamment homme et qui, le plus hardiment, avoit desservi ses seigneurs. » (Froissart, liv. I, part. I, ch. 66). Sans égard pour l'âge et pour les infirmités du noble vieillard, le comte de Flandre l'attira dans un guet-à-pens à Bruges, le 6 juillet 1337, le fit arrêter et enfermer au château de Rupelmonde ; le fils de Sohier, plus heureux que son père, réussit à s'enfuir et put gagner sain et sauf l'Angleterre.

fiaient sur leur éloignement pour parler à leur aise de « maître Jacques, » comme on l'appelait [1]. Appuyé par les métiers il pouvait tout oser et bannissait avec une impitoyable rigueur les gentilshommes soupçonnés d'un attachement quelconque pour leur seigneur légitime. Saint-Omer n'était pas assez grande pour contenir les « avolés et outre avolés [2], » victimes du tout puissant brasseur, qui venaient y chercher un asile et ne cessaient d'invoquer de là l'appui du roi de France.

Des négociations nouées avec l'Angleterre par Artevelde donnèrent lieu à un traité qui rendait à Gand plus qu'il n'avait perdu et lui faisait les avantages les plus considérables. Dans l'assemblée des députés flamands réunis à ce sujet au monastère de la Biloque [3], Jacques prit la parole pour défendre la cause nationale et il parla avec une telle éloquence et une si grande énergie que

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 65.

[2] On appelait ainsi les Flamands bannis, à quelque classe qu'ils appartinssent, comme soupçonnés d'attachement secret pour le comte de Flandre.

[3] L'assemblée se tint en plein air, sur le préau du monastère, dit l'exemplaire de Froissart de la Bibl. d'Amiens. — On lit dans le même manuscrit que l'assistance était très-nombreuse, et qu'Artevelde fut pour ainsi dire porté par la foule, tant l'enthousiasme qu'il excitait était grand, depuis son logis voisin du préau jusqu'à la tribune qui lui avait été préparée.

quelques partisans du comte tentèrent de l'assassiner afin de réduire les proportions effrayantes que prenait le soulèvement. L'entreprise échoua et le seul résultat obtenu fut d'inspirer au peuple une confiance d'autant plus grande en Jacques, qu'il voyait l'importance que l'on attachait à se défaire de lui. Les métiers le choisirent tout d'une voix pour leur capitaine[1] et les hommes d'armes du comte furent chassés de la ville.

Bruges ne s'était pas encore prononcée, car une ancienne rivalité n'avait cessé de diviser ces deux grands centres, et les Brugeois s'étaient toujours montrés moins remuants et moins susceptibles que leurs « compères » de Gand. Le comte de Flandre avait mis en eux sa dernière espérance, et il employait tous les moyens en son pouvoir pour les empêcher d'adhérer à la coalition. Philippe l'avait secondé de toutes ses forces : il était en effet de la dernière importance pour lui de fomenter la guerre civile en Flandre, car elle arrachait à Edouard un des alliés sur

[1] Gand avait, outre Artevelde, quatre capitaines de paroisses qui étaient alors Guillaume de Vaernewyck, Gelnot de Lens, Guillaume Van Huse et Pierre Van den Hove. Mais l'un d'eux, par décret de la commune, devait avoir la prééminence sur ses collègues, et ce fut naturellement à Artevelde que l'on attribua ce surcroit de pouvoir (Hist. de Flandre, par M. K. de Lettenhove, t. II, p. 289). Il faut remarquer que les collègues d'Artevelde appartenaient tous quatre à la noblesse.

lesquels il comptait le plus. Aux promesses de Louis, à ses offres de libertés et de priviléges, trop étendues pour être ou sincères ou durables, le roi ajoutait d'agréables réalités. Ses ambassadeurs, parmi lesquels on remarquait Hugues Quiéret, déclaraient aux Brugeois réunis qu'on leur remettrait encore un nouveau paiement de quarante mille livres et, ce qui devait surtout flatter leur amour-propre, qu'on leur permettait de rouvrir leurs fossés et de réédifier leurs remparts [1]. Mais la nouvelle de l'exécution du vieux Sohier de Courtray, décapité dans son lit au château de Rupelmonde [2], et de l'excommunication lancée par le pape contre les Gantois à la prière du roi de France et lue sur la place du marché de Tournay par l'évêque de Senlis et l'abbé de Saint-Denis, changèrent les dispositions des Brugeois pour Louis que l'on accusa de duplicité. Les villes restées fidèles avaient cru voir dans le langage du roi de France, en même temps que dans

[1] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 281.

[2] Edouard III écrivit le 8 mai, de la tour de Londres, une lettre de condoléance en latin au fils de la victime. La suscription de ce document flatteur est conçue en ces termes : « Rex, discreto et potenti viro, domino de Contresyn, amico suo carissimo, salutem et sinceræ dilectionis affectum ». (Rymer, t. II, part. IV, p. 17.) Dans le nom défiguré on trouve la preuve de ce qu'avance Froissart, à savoir que Sohier était appelé plus communément « Monsigneur le Courtrisien » que Sohier de Courtray

les largesses et dans le silence de Louis, un acheminement vers une pacification prochaine et l'inauguration d'un régime plus libéral : cette brusque désillusion les jeta aux bras d'Artevelde. Le comte, accouru à Bruges avec ses chevaliers, fut obligé d'évacuer la ville après une escarmouche meurtrière et de s'enfermer dans son château de Mâle.

Dès lors, rien n'empêchait plus les bonnes villes d'établir l'union rêvée par Artevelde. Les députés de Bruges et d'Ypres rejoignirent au monastère d'Eeckhout ceux de Gand, pourvurent à l'administration du pays et se choisirent un gouvernement composé de neuf députés, chaque ville en nommant trois. C'est ce que l'on appela les trois membres de Flandres.

Telle était la situation de ce pays au moment où le roi d'Angleterre songea sérieusement à récolter ce qu'il avait semé en le faisant entrer dans la ligue que le comte de Hainaut avait si habilement aidé à organiser. Les évêques de Lincoln et de Durham, le comte de Northampton et Renaud de Cobham [1] se rendirent par ses ordres à Gand et eurent plusieurs conférences avec Artevelde qui n'était

[1] Ces trois derniers ne sont nommés que dans le Froissart du Vatican.

que trop porté à accéder aux propositions des Anglais; mais il avait derrière lui le pays qu'il ne pouvait, malgré son audace, s'empêcher de consulter. Les trois membres réunis et mis au courant de la position, ne répondirent pas à l'attente d'Artevelde. La journée de Cassel portait ses fruits tardifs. Les bonnes villes n'avaient pas oublié la rude leçon infligée par. Philippe et tenaient à conserver avec lui des rapports pacifiques. Mais comme le monopole des laines françaises était bien insuffisant pour alimenter l'industrie flamande, et comme il lui fallait celui de l'Angleterre pour retrouver son opulence première, ils espéraient, en transportant la question sur le terrain du commerce et en faisant complète abstraction de la politique, se faire pardonner par Philippe le renouvellement des relations avec Edouard. Les légats expédiés par le pape à Paris et à Londres aussitôt que les rapports des deux souverains avaient pris cette tournure menaçante, et qui cherchaient de la part du Saint-Père à prévenir la guerre par tous les moyens que la prépondérance de la papauté dans les affaires du monde catholique mettait à leur disposition, avaient déclaré en son nom aux Flamands que s'ils s'armaient contre le roi de France « quel qu'il fut », il leur en coûterait une amende de deux millions de florins ou une excommunication. Les

Flamands, qui ne voulaient pas payer et qui ne voulaient pas non plus être privés des secours de la religion, si nécessaires aux heures solennelles de la vie, car ces temps étaient pleins de foi, furent unanimes pour adopter la neutralité, à condition, toutefois, que le roi d'Angleterre aurait pourtant la faculté de traverser leur territoire avec ses hommes d'armes, ce qui semble dépasser un peu les bornes de cette prétendue neutralité. Il fallut bien se contenter d'une telle réponse et remercier de même que si l'on avait reçu beaucoup. L'évêque de Lincoln feignit une joie qu'il ne pouvait pas éprouver, et Edouard, avec une apparente satisfaction, accomplit ses promesses et fit à la Flandre les plus grands avantages pour son industrie. Il poussa même l'attention jusqu'à ménager entre Artevelde et le duc de Brabant un traité de commerce et d'alliance à la suite duquel on frappa une monnaie commune, à Gand au nom du duc, et à Louvain au nom du comte de Flandre [1]. Mais l'expression « quel qu'il fut », employée en parlant du roi de France par les légats du pape, et commentée par Artevelde seul, lui avait ouvert un nouvel horizon. Il écrivit à Edouard que s'il voulait prendre le titre de roi de France et écarteler ses

[1] Belgique et Hollande, par A. Van Hasselt, p. 50. — Dans *l'Univers Pittoresque*.

léopards des fleurs de lys d'or, il se faisait fort de se trouver au printemps suivant au rendez-vous avec les princes allemands, à la tête de soixante mille Flamands.

Pendant qu'Edouard III réfléchissait à la communication singulièrement captieuse d'Artevelde, le comte de Flandre, ne pouvant plus agir directement sur ses Etats, avait imaginé de s'assurer d'un point stratégique qui lui permît d'entraver les communications entre la Flandre et l'Angleterre. Il avait également projeté une vengeance vraiment puérile dans une cause aussi sérieuse, et consistant à s'emparer de l'évêque de Lincoln et des lords Montague et Huntington quand ils repasseraient dans leur pays après l'entier accomplissement de la mission qu'ils avaient si bien remplie. Il s'était, pour sa part, réfugié en France avec sa femme, Marguerite [1], et son fils Louis de Mâle, ainsi nommé du lieu de sa naissance [2]. Mais de Compiègne qu'il habitait, il dirigeait, à l'aide de son frère bâtard, Guy de Flandre, une petite troupe d'hommes d'action à la tête de laquelle on remarquait le seigneur de Hallwin, Jean de Rodes ou Rodais, Gilles de Lestrief,

[1] Deuxième fille du roi Philippe le Long.

[2] Il était né au château de Mâle, résidence favorite de son père, le 25 nov. 1330. (Art de vérifier les dates, part. II, t. XIII, p. 336). in-8°.

Simon et Jean de Brugdam, Pierre d'Englemoustier [1], Pierre d'Ippre, Louis Vilain, Baudoin de Bernage, Robert Maréchal et Arnould de Vors [2]. Ils s'étaient retranchés dans la petite île de Cadsand [3], située entre l'Ecluse et l'île de Walcheren, qui commandait l'embouchure occidentale de l'Escaut et par conséquent la route la plus directe pour se rendre de Gand et de Bruges en Angleterre. Les chevaliers flamands ne se bornaient pas à demeurer immobiles dans l'enceinte très-restreinte de leur île; mais, munis de barques, ils croisaient devant les côtes, faisaient de fréquentes descentes, portaient la terreur dans les environs et ne se rembarquaient jamais sans emporter beaucoup de butin. Les ambassadeurs anglais, rappelés à Londres par les approches de l'hiver qui forçaient d'ajourner toute nouvelle opération au printemps, avaient été contraints, pour éviter l'ennemi et pour arriver sans encombre à leur destination, de traverser tout le Brabant, de s'embarquer à Dordrecht et de déboucher par la Meuse occidentale dans la mer du Nord. Sur le rapport qu'ils firent à Edouard et à ce que l'on pré-

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 67.

[2] Froissart du Vatican, t. I, ch. 72.

[3] Froissart la nomme « Gagant », et les Grandes Chroniques « Cachant ».

tendit alors, à l'instigation secrète de Jacques d'Artevelde qui lui aurait fait dire que le plus sûr moyen de gagner le cœur des Flamands était de faire cette expédition [1], le roi ordonna au comte de Derby et à Gauthier de Mauny, à qui ses prouesses en Ecosse avaient valu la faveur royale, de rassembler cinq à six cents hommes d'armes et deux mille archers et de s'emparer de Cadsand à tout prix. A Mauny se joignirent quelques braves gentilshommes à qui l'inaction pesait trop et qui voulaient se mettre en haleine pour la grande guerre de l'année suivante : c'étaient le comte de Suffolk, Renaud de Cobham, Louis de Beauchamp, Guillaume Fitz-Warwick, le sire de Berkeley et plusieurs autres [2].

L'expédition mit à la voile de Londres même, descendit la Tamise, toucha à Gravesend et à Margate et arriva en vue de Cadsand le 10 novembre (1337). La garnison, forte d'environ cinq mille hommes, attendait l'ennemi, rangée sur le rivage et enseignes déployées. Sans sommation préalable et aux cris de « Lancastre au comte de Derby ! » Gauthier de Mauny lança ses hommes d'armes sur les Flamands. Au premier choc la chance parut se déclarer pour Guy de Flandre ; le comte de Derby fut

[1] Froissart du Vatican, t. I, p. 217.

[2] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 69.

renversé, et sans Mauny qui le releva il aurait été tué sur la place. Mais après une longue lutte, fort honorable pour les Flamands qui se comportèrent bien, ils furent mis en déroute et s'enfuirent en laissant sur le terrain leurs principaux chefs, le sire de Hallwin [1], Jean de Rodais, les deux frères de Brugdam, Gilles de Lestrief et une trentaine de gentilshommes. Le massacre, commencé sur le rivage, se poursuivit dans la ville, dans les rues, dans les maisons, et à peine un cinquième des soldats put-il regagner le continent. Quatre mille cadavres jonchaient l'île de Cadsand. Mauny ne s'en tint pas là : la ville pillée, il y fit mettre le feu et ne se retira qu'après s'être assuré que les Flamands ne pourraient plus y fonder de sitôt un nouvel établissement militaire. Guy de Flandre avait été fait prisonnier [2] : on le conduisit en Hollande, mais il jugea qu'il valait mieux être avec les vainqueurs qu'avec les vaincus et « se tourna Anglois », dit Froissart, ce dont son frère fut, comme on peut le croire « moult courroucé » [3].

[1] Wautier II de Hallwin, chevalier, seigneur de Bosbech, vicomte d'Harlebecke où il fut enterré.

[2] Guy de Flandre était l'aîné des neuf enfants bâtards de Louis II, comte de Flandre : il fut seigneur de Wedelghen, et de N... Van der Zuppe il eut quatre enfants qui ne laissèrent pas de postérité.

[3] Le Continuateur de Nangis place le théâtre de cette action dans

L'affaire de Cadsand eut un certain retentissement à la cour de Philippe VI. Pourtant, comme il ne s'était agi de la part du roi d'Angleterre que de répondre à plusieurs aggressions, comme il s'était prudemment abstenu de garder sa conquête et comme le nom de la France n'avait en aucune façon été mêlé au débat, cet incident ne souleva aucune protestation, si ce n'est de la part du comte de Flandre; mais il ne fut pas écouté. Les événements qui s'étaient accomplis dans les Pays-Bas, les armements de l'Angleterre et les vastes préparatifs d'Edouard, dont on rapportera plus loin le détail, faisaient une loi au roi de se tenir sur ses gardes s'il ne voulait pas être surpris. Il n'avait pas même attendu jusque-là pour prendre les précautions les plus urgentes. Son premier acte dans ce but avait été de convoquer la noblesse picarde par une ordonnance datée du 24 août 1337. Gérard de Picquigny, Bernard, sire de Moreuil, et Renaut d'Aubigny, chevaliers, avaient été chargés de se rendre dans les diverses prévôtés qui composaient le bailliage d'Amiens pour rassembler les gentilshommes de cette province belliqueuse et fidèle et pour les répartir sur les divers points straté-

le port de l'Ecluse : bien qu'il fournisse un détail omis par Froissart, à savoir le nombre des vaisseaux dont se composait la flotte, qui était de seize, il est dans l'erreur pour tout le reste du récit et Froissart a raison.

giques les plus importants d'un territoire exposé au premier choc de l'armée anglaise en cas d'invasion. Près de dix-sept cents nobles et fieffés s'étaient rendus à l'appel du souverain, les uns à cheval et armés de toutes pièces, les autres à pied et armés à la légère, selon leur fortune, leur position sociale et l'importance des fiefs dont ils étaient possesseurs : les femmes et les orphelins s'étaient aussi fait représenter par des hommes d'armes à leurs gages [1].

La France était alors le pays du monde le plus riche en noblesse. Par ce qu'en renfermait le seul bailliage d'Amiens on peut juger du reste, et quelle magnifique armée, un peu indisciplinée il est vrai, mais brave jusqu'à la folie, Philippe pouvait se créer en quelques jours sans avoir recours, comme l'Angleterre, à des mercenaires étrangers. Mais il importait beaucoup pour le moral du peuple, que les négociations dans les Pays-Bas et les alliances d'Edouard, grossies par la rumeur publique, avait un peu ému, d'organiser une contre-ligue qui eût fait monter sur le papier l'effectif de ses forces à un chiffre formidable. Philippe eut bientôt des alliés plus nombreux

[1] Rôle des nobles et fieffés du bailliage d'Amiens convoqués pour la guerre, le 24 août 1337, par ordre de Philippe de Valois, publ. pour la première fois par l'auteur du présent travail, un vol. in-18.

et plus puissants que le roi d'Angleterre. Au premier rang était le pape Benoît XII qui, subjugué par le roi, lui prêtait avec zèle l'appui des foudres ecclésiastiques, plus redoutables et surtout alors plus redoutées que les lances des gens d'armes. Le roi de Navarre, le duc de Brétagne et le comte de Bar, vassaux de la couronne, n'avaient pas attendu pour offrir leurs services qu'on les leur demandât. Le dévoué roi de Bohême fit observer qu'à la faveur des rivalités sans cesse renaissantes entre les petits princes de la Basse-Allemagne, on en trouverait parmi eux qui ne s'étaient pas encore déclarés et qui ne demanderaient pas mieux que de le faire pour Philippe avec la perspective de ne pas être dans le même camp que leurs voisins. Leur coopération devait être très-efficace, car elle aurait immédiatement divisé les forces d'Edouard et paralysé la coalition sur laquelle il comptait tant et dont il faisait si grand bruit. Le roi confia à Jean de Luxembourg le soin de ses intérêts et Jean, qui connaissait le pays et les hommes, réussit à s'attacher Rodolphe, comte palatin du Rhin [1], l'évêque de Metz,

[1] Rodolphe II, dit l'aveugle. Il avait succédé à son frère, Adolphe, par droit de majorat, au détriment des fils de celui-ci. Il était neveu de Louis III, duc de Bavière, qui avait été élu empereur d'Allemagne en 1314.

Albert et Othon, ducs d'Autriche, Valeran, comte de Deux-Ponts, Henri, comte de Vaudémont et Jean, comte de Saarbruck. Les diplomates français avaient obtenu la promesse du duc de Lorraine, du marquis de Montferrat, d'Amé, comte de Genève, et d'Imbert, bâtard de Savoie [1]. L'évêque de Liége, depuis longtemps acquis à la France, avait repoussé les offres d'Edouard pour mettre ses troupes à la disposition de Philippe. Quelques villes de la frontière espagnole, entre autres Fontarabie et Saint-Sébastien, avaient assuré que l'on pouvait compter sur elles; David Bruce, reconnaissant de la généreuse hospitalité qu'on lui accordait, préparait un soulèvement de ses amis en Ecosse, et, par cette utile diversion, il eût fait les affaires du roi de France en même temps que les siennes. Philippe organisait aussi sa flotte, car elle pouvait être appelée à jouer un grand rôle dans la guerre qui se préparait. De la croisade avortée il n'avait conservé que quarante galères génoises commandées par Barbavera et avait incorporé dans la marine française cette division composée d'excellents matelots. On l'avait dirigée aussitôt sur les divers ports du littoral de la Manche où stationnait déjà la plus grande partie des forces navales.

[1] Hist. de France, par le P. Daniel, t. III, p. 582.

De son côté, Edouard n'était pas resté inactif, et tandis que l'évêque de Lincoln travaillait à lui procurer des alliés, il multipliait les ordonnances pour organiser son voyage sur le continent et l'administration du royaume en son absence. Jamais il n'avait déployé une semblable activité et son inquiète sollicitude pourvoyait à tout. Dès le 11 décembre 1336 il avait nommé des commissaires chargés d'examiner le mode de gouvernement provisoire le plus avantageux à donner à l'Angleterre en son absence [1]. Ce fut vers sa flotte qu'il tourna ensuite ses premiers regards. Une longue paix avec les puissances maritimes l'avait désorganisée et il se hâta d'y apporter remède. Lord William Montague, Robert de Uffort et William de Ross reçurent des commissions d'amiraux. Robert de Gadeston, vice-amiral, se vit adjoindre dans ce commandement inférieur un génois, Obert Ususmaris *(sic)* qui fut spécialement chargé de l'organisation des galères. Cette sorte de navires, plus légers, plus maniables que les grands vaisseaux à voiles, réunissait, grâce à ses puissantes rames, à l'avantage de pouvoir manœuvrer

[1] Ces commissaires étaient l'archevêque de Cantorbéry, John de Varenne, comte de Surrey et de Sussex, Henri de Lancastre et John de Clynton, connétable du château de Douvres et gardien des Cinq-Ports (Rymer, t. II, part. III, p. 155).

pendant le calme celui de pouvoir serrer les côtes de plus près. Le plus pressant motif pour en avoir était que la France en avait, et ne pouvant en obtenir de la république de Gênes, Edouard III, après s'être vainement efforcé d'empêcher les Génois d'en fournir à son adversaire, en fit construire chez lui sous la direction de son vice-amiral. William de Kelin, charpentier du roi, obtenait à cet effet une livraison de quarante chênes, et le vicomte de Londres recevait l'ordre de faire fabriquer au plus vite des ancres en fer pour compléter l'armement de « la Cristoffre et Cogge Edward », les deux plus grands vaisseaux de la flotte (27 et 28 janvier 1337).

La ville de Bayonne devait à Edouard des vaisseaux : il lui en demande vingt et les envoie croiser devant les ports de la côte normande où on lui a rapporté que les Français se réunissaient pour l'assaillir. Obert Ususmaris, qui inspecte la Guyenne, doit appuyer ce mouvement avec une escadre entièrement composée d'Anglais. Mais Gauthier de Mauny, le vainqueur de Cadsand, possédait toute la confiance du roi, et la meilleure preuve qu'Edouard put lui en donner fut de déposer entre ses mains le commandement suprême de son armée de mer[1].

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 163-197, *passim*.

Les nobles de Guyenne et de Gascogne, bien qu'entretenus dans leur fidélité par les entreprises des officiers de Philippe de Valois, avaient besoin en des conjonctures aussi pressantes d'être stimulés par le roi lui-même. Deux fois (27 juin 1337 et 10 mars 1338) il leur écrit pour les encourager à bien servir sa cause. Il fait fortifier le château de Blaye, puis comme il pense tout-à-coup que l'île de Wight pourrait être l'objet d'une tentative des Français, il renforce sa garnison et lui donne un bon officier, Théobald Russell, pour gouverneur. Il fait encore choisir dans le pays de Galles mille hommes pour se composer une garde d'honneur et les fait vêtir et armer uniformément [1].

Ce n'était pas assez que de donner l'impulsion à tous les rouages de la machine administrative et militaire ; ce n'était pas assez que d'engager ces épais Allemands si

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 163-197, *passim*. — Comme on n'a pas à écrire ici l'histoire de l'Angleterre, on ne donnera pas la série si considérable, contenue dans Rymer, des ordonnances de toute nature qu'Édouard III adressa à l'occasion de la guerre à tous les officiers et aux diverses administrations de ses Etats. L'auteur se bornera, comme il l'a déjà fait dans ses précédents travaux sur cette si intéressante époque de notre histoire, à enregistrer les documents les plus curieux et les moins connus, et pour tout le reste il renverra le lecteur désireux de plus amples détails, à la vaste collection de Rymer.

amateurs des sterlings d'Angleterre ; il fallait de l'argent pour payer tout cela, et, sans compter le numéraire qui ne devait pas sortir du royaume, on se rappelle quelles énormes pensions Edouard avait souscrites à ses amis des Pays-Bas. Il s'y prit adroitement et s'appliqua à rendre la guerre populaire. Un des principaux moyens qu'il employa dans ce but fut de lancer sur tous les comtés une proclamation contenant un récit assez étendu et naturellement tout à son avantage, de ses relations dans les derniers temps avec la cour de France, des offres pacifiques qu'il avait faites, des refus outrageants qu'il avait essuyés [1]. Au Parlement il tint le même langage : le Parlement était d'ailleurs entièrement gagné à sa cause et avait perdu l'honorable timidité qui une année auparavant l'empêchait de donner son avis avant que le comte de Hainaut eût prononcé. Il sanctionna donc sans difficulté les mesures arbitraires prises par le roi afin de s'assurer immédiatement la somme nécessaire aux besoins les plus urgents, c'est-à-dire l'assiette de tailles illégales, la saisie du produit des mines d'étain, des emprunts forcés imposés aux juifs de Londres et en nantissement desquels il donnait les joyaux de la couronne [2].

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 187-188. Voir aux *Pièces justificatives*, D.
[2] Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. IV. p. 41, et Hume, t. V, p. 139.

Le peuple, pris par un endroit sensible, paya sans se plaindre et poussa même l'abnégation jusqu'à encourager par de pressantes pétitions son souverain à demander encore davantage. Exhorter le roi à activer les préparatifs de la guerre pour faire valoir ses droits, n'était-ce pas s'imposer volontairement pour l'avenir d'innombrables sacrifices ? Ces pièces significatives, produites devant le Parlement, le mettaient en demeure de souscrire à la volonté nationale et de ne pas se laisser vaincre en générosité par le peuple. Il adhéra donc au vœu national et donna le produit d'une année des laines, c'est-à-dire vingt mille ballots estimés plus de cent mille livres sterlings.

A côté de ces mesures de nécessité, et pour en dissimuler l'odieux, Edouard III ouvrait une sorte d'emprunt public, et faisant appel à la bonne volonté de ses sujets, annonçait qu'il recevrait avec plaisir les diverses sommes que chacun voudrait bien lui remettre, selon ses moyens ou selon sa convenance, et pour le remboursement desquelles il engageait les biens de l'Etat tant en France qu'en Angleterre [1].

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 191. — Aux termes de la charte royale, les créanciers d'Edouard devaient avoir la liberté de fixer eux-mêmes l'époque et la nature des remboursements de leurs créances.

Les nouvelles qui parvenaient journellement de la Flandre n'étaient pourtant rien moins que faites pour donner un nouvel essor à l'enthousiasme guerrier du peuple anglais. La mort du comte de Hainaut [1] avait relâché tous les liens de la confédération, et Artevelde, qui correspondait directement avec Edouard, lui écrivait à ce sujet les choses les moins rassurantes. Guillaume, fils et héritier du comte, n'avait pas les qualités nécessaires pour resserrer entre elles ces parties peu homogènes et qui tendaient à se désunir. La ligue était un corps que n'animait plus le souffle d'une âme puissante et dont les forces déclinaient d'une manière effrayante. Le plus important des coalisés, le duc de Brabant, paraissait saisi de scrupules bien tardifs et semblait disposé à renouer des rapports directs avec la France. Sa position était en effet des plus délicates : que le roi d'Angleterre fût battu ou qu'il fît un arrangement quelconque avec Philippe, il restait seul exposé à la colère du prince qu'il avait indignement trahi, puisque celui-ci avait contribué par le mariage de sa fille à la grandeur du jeune duc, son fils. Il avait donc envoyé en France Louis de Crainehem, chevalier et membre de son conseil, pour l'excuser et

[1] Le 7 juin 1337.

pour démontrer à Philippe qu'il ne fallait pas se fier à des apparences souvent trompeuses : s'il avait traité avec le roi Edouard, son cousin-germain, c'était seulement relativement au passage des troupes anglaises sur son territoire, et en se faisant payer son hospitalité à beaux deniers comptants. Il n'y avait rien de plus entre eux. Le sire de Crainehem, trop homme d'honneur pour croire son maître capable d'user de si pitoyables subterfuges quand il n'y était pas obligé, avait plaidé la cause du duc avec tant d'éloquence qu'il avait fini par convaincre Philippe sinon de l'entière bonne foi du père de son gendre, au moins de sa neutralité [1].

Effrayé des conséquences que pouvait avoir pour lui la défection du duc de Brabant, Edouard III s'était hâté de river plus solidement la chaîne qui l'attachait à lui, en l'entraînant si loin qu'il ne pourrait plus retourner sur ses pas. Il le compromit en le créant (7 octobre 1337) son lieutenant-général en France, dans le cas où la victoire seconderait ses prétentions, et le prince, fidèle à sa politique à double visage, ne refusa pas cet honneur quoiqu'il en pénétrât le but peu flatteur. Mais à son tour il se vengea d'Artevelde en instruisant Edouard de ses tendances

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 71.

à se rapprocher du comte de Flandre et du parti français. Philippe et son allié avaient enfin reconnu leurs fautes et étaient entrés depuis peu dans la voie des concessions. Artevelde était ménagé par l'un et par l'autre et on l'avait pris au sérieux : les choses en étaient venues au point que le comte avait pu rentrer à Bruges et à Gand où on l'avait bien reçu. Il avait eu plusieurs entrevues avec Artevelde et le conseil des trois membres; en garantie de sa bonne foi, il avait fait lever à Gand l'excommunication qui pesait si fort aux bourgeois de cette ville par le même évêque de Senlis qui l'avait prononcée, et il avait autorisé la continuation des relations de commerce avec l'Angleterre. Les communes avaient adhéré à ces propositions par un double traité passé à Anvers le 18 juin et ratifié le 13 juillet à Paris [1].

Sans tenir compte du respect qu'il avait affecté de témoigner au Saint-Siége en déclarant (24 septembre 1337) que c'était par égard pour lui qu'il ajournait ses projets contre la France, et peu après en signant, de l'aveu de son Parlement et de ses alliés, une trève qui devait durer jusqu'au 24 juin suivant, Edouard III s'apprêta à descendre en France et Barthélemy Burghersh,

[1] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 298.

qui venait de diriger une flotte de renfort en Guyenne, reçut ordre d'en apprêter une seconde pour le passage du roi. Cette commission est datée du 25 février (1338) et le 15 avril suivant le roi se plaignait à Gauthier de Mauny du manque de navires qui retardait son voyage. Pour prendre patience, pendant les derniers délais, il réglait encore diverses questions demeurées pendantes : il nommait le comte d'Arundel commandant de son armée d'Écosse, avec pleins pouvoirs de traiter de la paix : il donnait sa fille, Jeanne de Woodstock, à garder à la comtesse de Pembrock et faisait présent à la noble dame, pour stimuler son zèle, du manoir de Strode dans le comté de Kent : il écrivait à Gand et à Bruges des lettres remplies de bonnes paroles pour s'y assurer un favorable accueil; dans le même but il accordait aux marchands du Brabant de nouveaux priviléges pour le commerce des laines; il écrivait encore à tous ses alliés en leur assignant un rendez-vous et remettait ces divers messages à Guillaume, sire de Cravendonk, chargé en outre des assurances verbales les plus amicales pour les princes et en particulier pour le duc de Brabant devenu la clé de voûte de tout l'édifice : il réunissait le lord-maire et les aldermen de Londres pour leur recommander de veiller à l'administration et au bon ordre de la ville en son ab-

sence : il organisait le voyage de la reine qui devait le suivre si ses affaires étaient en bonne voie et lui composait une suite de quatre-vingts gentilshommes des meilleures familles du royaume : il recevait une lettre de l'empereur qui lui assignait la ville de « Synach, in valle Renensi » comme théâtre des conférences de leurs diplomates ; il y répondait en s'excusant sur les importantes affaires qui avaient retardé son départ, en annonçant qu'il était prêt à s'embarquer, et en le priant de faire bon accueil à son cousin William Bohun, comte de Northampton, et à Geoffroy Le Scrop, chevalier, chargés de lui expliquer plus en détail ses intentions : il nommait son fils Edouard, son lieutenant-général en Angleterre pendant son absence.

Le roi, enfin, faisait un nouvel appel à la générosité de ses sujets et surtout du clergé qui n'avait pas encore délié les cordons de sa bourse. Il en recevait peu d'argent mais beaucoup de bijoux et de vases sacrés contre des reçus et l'engagement de les rendre en nature ou d'en restituer la valeur. Les secrétaires de sa chancellerie et les trésoriers de sa chambre n'étaient occupés qu'à estimer et à enregistrer les dons des abbayes. A qui devaient-elles leur opulence si ce n'est aux bienfaits des prédécesseurs d'Edouard ? N'était-il pas juste qu'elles

fissent à leur tour quelque chose pour le fils de ceux qui avaient tant fait pour elles? Aussi les cadeaux pleuvaient-ils au palais du prince : c'était, de la part de l'abbé de Sainte-Marie d'Osney, un calice d'or du poids de quatre marcs; de la part de l'abbé de Thorney, une coupe d'argent, dorée et émaillée, avec son pied et son couvercle, deux autres calices de vermeil et une chape de samit rouge brodée d'or et de soie; de la part de l'abbé de Thornton, un calice d'or : l'abbé de Bourg Saint-Pierre envoyait une croix, deux calices et trois ciboires de vermeil, dont un aux armes de Lancastre; l'abbé de Ramsey envoyait aussi un calice d'or orné de pierres précieuses et trois ciboires de vermeil, ornés de pierreries et d'écussons émaillés : de l'abbaye de Reding arrivaient deux calices d'or fin et un reliquaire en forme de carquois, garni de rubis, de perles et de saphirs : de l'abbaye de Bardeney, deux paix de vermeil émaillé et un calice d'argent; de celle de Crouland, un calice et un ornement de soie rouge brodé d'or; de celle de Hide, deux croix d'or et un calice d'argent : mais aucun lot n'égalait en richesse celui du prieuré du Christ de Cantorbéry qui ne comptait pas moins de dix-huit objets, quatre calices d'or, six écussons d'or couverts de pierreries, une boucle d'or ornée de six émeraudes, un saphir entouré de deux perles,

de trois émeraudes et de trois rubis, un autre saphir avec un rubis et quatre anneaux d'or ornés chacun d'une pierre précieuse, saphir, émeraude et rubis [1].

La sévère mercuriale adressée à Gauthier de Mauny avait produit beaucoup d'effet. La flotte attendait dans le port d'Orwell le bon plaisir du roi. Après avoir au préalable rompu la trêve par une déclaration solennelle, il s'embarqua le dimanche 12 juillet (1338) avec la plus grande partie de sa noblesse, avec un corps considérable d'hommes d'armes, une armée en un mot, et débarqua à Anvers après une traversée qui avait duré près de huit jours. Son premier soin, en touchant le sol du Brabant, devait être de donner à ses alliés un nouveau gage de l'immuabilité de ses intentions, et il ordonna aux commissaires qu'il avait envoyés à la cour de France à l'occasion de la trêve, l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Dunolm, de retourner en Angleterre, leurs pouvoirs étant expirés.

Mais Edouard n'était pas au bout des mécomptes et des désillusions qui l'attendaient sur la terre de Flandre. Le premier de tous devait lui venir de ses propres sujets : que serait-ce alors des alliés ? Il ne trouvait pas en effet à Anvers les vingt mille sacs de laine que son Parlement

[1] Rymer, t. II, part. IV, p. 1-27.

avait dû y envoyer et sur lesquels il comptait pour se rendre favorables les marchands du pays et pour faire honneur à ses engagements envers les princes. Deux ordonnances, du 22 juillet et du 5 août [1], trahissent le mécontentement que ce manque de parole lui fit éprouver, et l'anxiété avec laquelle il attendait ces ballots qui, dans l'instant présent, valaient pour lui leur pesant d'or. Ils arrivèrent enfin et le roi, les mains pleines, attendit avec confiance ses alliés qu'il avait mandés auprès de lui. Les princes furent exacts et déclarèrent qu'il leur fallait trois semaines pour réfléchir, pour se mettre d'accord, car ils ne l'étaient guère, et ils se séparèrent en promettant de se retrouver, ce laps de temps écoulé, dans la petite ville de Halle, sur la frontière du Brabant et du Hainaut. Aux récriminations du roi, exposant le surcroit de dépenses que ce nouveau délai allait lui imposer, ils ne répondirent qu'en tournant les talons et laissèrent Edouard « tout coi » et furieux dans l'abbaye de Saint-Bernard [2] où il resta enfermé jusqu'au soir. La réflexion

[1] La première est adressée à tous les amiraux, vicomtes, maires, baillis, seigneurs et magistrats; la seconde n'est adressée qu'à John Waveyn, William de Kingston, et Thomas de Baddeby. — Rymer, t. II, part. IV, p. 29 et 31.

[2] Abbaye de Bernardins, sur l'Escaut, à deux lieues Sud d'Anvers.

lui rendit son énergie et il résolut de lutter sans relache contre les obstacles renaissant sous ses pas. Il avisa le duc de Brabant qui, honteux du rôle infâme qu'il continuait cependant à jouer, s'était enfui à Leuwes, à l'extrémité de ses états du côté de Liége, et ne donnait plus signe de vie. Au lieu des reproches certes bien mérités sur lesquels il comptait, le duc reçut à sa grande surprise coup sur coup plusieurs messages remplis des protestations les plus affectueuses. Edouard passait son temps à Anvers à combler de bienfaits les sujets de son allié : les marchands de Louvain, de Bruxelles, de Malines, de Dienst, de Liége avaient tous part à ses libéralités et se voyaient ouvrir pour leur commerce tous les ports de l'Angleterre. Au préambule de ces chartes de concession on lisait qu'elles étaient accordées à la demande du duc[1] : on n'était pas plus aimable. Le duc lui tendit la main : il y était si bien habitué ! — Mais, en même temps, pour ne pas rompre l'équilibre, il tendit l'autre au roi de France.

Le jour fixé pour les conférences de Halle était cependant arrivé. Les alliés étaient au complet. Après un entretien particulier avec le duc de Brabant, dans

[1] « Ad instantiam nobilis et potentis viri, Johannis ducis Brabantiæ ».

lequel Edouard lui démontra qu'il commençait à voir clair dans son jeu et que s'il n'obtenait rien des autres princes ce serait à ses indécisions, à sa froideur qu'il en serait redevable, ce qui porta au comble la confusion du malheureux Brabancon, le roi somma la ligue de s'expliquer sans réserve. Pour tout autre que pour lui la réponse eût été foudroyante ; elle contenait en substance ceci : les princes reconnaissaient avoir moins de zèle que lors de leurs pourparlers avec l'évêque de Lincoln, l'année précédente, mais alors aussi, ajoutaient-ils, le duc de Brabant avait une tout autre attitude, et s'ils avaient tergiversé, c'était à son exemple ; s'il se décidait à rompre ouvertement avec la France qu'il ne cessait de ménager, ils le suivraient volontiers sur le même terrain. En second lieu, ils s'étaient souvenus, un peu tard on en conviendra, de leur qualité de vassaux de l'empire et des obligations que ce titre leur imposait : celle entre autres de ne pouvoir déclarer la guerre à la France sans la permission de l'empereur. Ils n'avaient d'autre motif de le faire, pour leur part, que le désir d'être agréables au roi d'Angleterre, mais l'empereur en avait un tout trouvé et très plausible pour leur ordonner d'entrer en campagne. Aux termes des anciens traités passés entre la France et l'empire, le roi de France ne pouvait rien posséder sur les terres de

l'empire ; or, il avait acheté les châteaux de Crévecœur en Cambrésis et d'Arleux en Palluel [1]. Il n'en fallait pas davantage, et le prétexte n'était pas mauvais en ce sens qu'il n'engageait pas seulement les alliés d'Edouard, mais tous les autres vassaux impériaux, et ils étaient nombreux, qui ne s'étaient pas prononcés ou qui s'étaient prononcés dans un sens contraire. — Ce que les princes ignoraient ou ce qu'ils oubliaient à dessein, c'était que par un traité antérieur, remontant à douze ans, l'empereur s'était engagé à ne jamais prêter son appui aux ennemis de la France [2]. Toutefois, il n'en avait tenu lui-même aucun compte puisqu'il avait déjà négocié avec Edouard avant qu'il eût quitté l'Angleterre. Cette circonstance donnait à l'Anglais plus de facilité pour mener à bien ce que l'on exigeait de lui.

Devant une pareille situation, Edouard fut obligé de faire des efforts surhumains pour cacher sa colère, car un mot imprudent pouvait tout perdre. Après bien des pourparlers, le comte de Juliers et le comte de Gueldres,

[1] Philippe acquit encore en 1340 de Béatrix de Saint-Pol la chatellenie de Cambrai et s'empara de la ville, mais de ces deux acquisitions il n'en resta qu'une à ses successeurs, la châtellenie, dont ils investissaient leurs fils aînés. — (Note de M. Buchon, p. 65 du t. I, de son édit. de Froissart).

[2] Hist. de France, par le P. Daniel, t. III, p. 584.

avec quelques chevaliers de l'hôtel du roi [1], consentirent à se rendre auprès de l'empereur pour le pressentir sur ce qu'on attendait de lui, pour convenir du lieu de l'entrevue et pour en régler le cérémonial. Ils furent bientôt de retour avec une réponse favorable : Louis de Bavière consentait à nommer Edouard son vicaire-impérial et à lui donner à Coblentz, le 3 septembre, l'investiture de cette dignité [2]. Ils rapportaient en outre, comme preuve de la

[1] Le Froissart du Vatican assure que ces chevaliers de l'hôtel du roi n'étaient autres que les plénipotentiaires ordinaires qu'Edouard employait avec un si constant succès dans les circonstances difficiles, l'évêque de Lincoln, Renaud de Cobham et Richard Staffort.

[2] Les historiens ne sont pas d'accord sur la forme et le fond de cette curieuse cérémonie. Froissart est le seul qui déclare qu'Edouard ne comparut pas devant l'empereur et que le bref lui fut apporté en Brabant par le marquis de Juliers et le duc de Gueldres : mais, il a bien soin de dire, « je ne saurois raconter tout entièrement, car je n'y fus mie. » C'est un fait acquis à l'histoire, selon le témoignage de tous les historiens anglais, tant anciens que modernes, Meyer, Walsingham, Barnès, Rapin-Thoiras, Hume, Lingard, etc..., que la nomination d'Edouard à son vicariat fut l'objet d'une entrevue entre lui et l'empereur. Le théâtre de cette entrevue était surtout le sujet de la controverse. Meyer et la chronique anonyme de Flandre la plaçaient à Francfort ; Walsingham à Cologne, et Lewold à Northolf : un seul écrivain, Edmundus Dinterus, parlait de Coblentz et il ne se trompait pas, comme l'établit M. Buchon dans une savante note de son Froissart. En effet, deux pièces inconnues à Rymer et émanées d'Edouard lui-même, du 18 septembre et du 20 novembre 1338, prouvent que l'assemblée solennelle à laquelle il assista avait eu lieu à Coblentz.

bienveillance impériale pour la confédération, le comte de Juliers le titre de marquis et le comte de Gueldres celui de duc.

Le 3 septembre la place du grand marché de Coblentz présentait un imposant spectacle. Deux trônes y étaient dressés en face l'un de l'autre, au milieu d'une foule immense de gentilshommes et de prélats parmi lesquels on remarquait quatre grands-ducs, trois archevêques et trente-sept comtes. L'empereur s'assit sur le trône le plus élevé et Edouard occupa le second. Derrière l'empereur, qui tenait d'une main son sceptre et de l'autre le globe surmonté d'une croix, était un chevalier debout élevant au dessus de sa tête une épée nue. Dans cette attitude Louis signifia solennellement à Philippe de Valois sa déchéance de tout droit à la protection de l'empire et lui déclara la guerre ; puis il remit à Edouard des lettres-patentes qui lui conféraient pour sept ans le titre de vicaire-impérial dans les provinces de la rive gauche du Rhin, avec le droit de battre de la monnaie d'or et d'argent, et il recommanda à ses sujets de lui obéir comme à lui-même. Pour terminer la cérémonie à la plus grande glorification de la puissance impériale, Louis voulut admettre le prince anglais à l'honneur de lui baiser les pieds, mais Edouard ayant énergiquement refusé de se

soumettre à ce qu'il regardait comme un surcroit d'humiliation, les deux souverains se séparèrent peu satisfaits l'un de l'autre [1].

De retour au château de Louvain que le duc de Brabant lui avait prété pour y faire sa résidence pendant le reste de l'été [2], Edouard résolut de ne plus quitter le continent pour ne rien perdre de l'ifluence que son vicariat lui donnait sur les princes des Pays-Bas. Il manda à la reine de venir le rejoindre et lui fit délivrer par son trésorier 563 livres sterlings 304 deniers pour s'approvisionner de chevaux, de vêtements et de bijoux [3]. On ignore l'époque précise de l'arrivée de la princesse en Brabant, mais ce dut être vers la fin de septembre, puisque la lettre d'Edouard à son trésorier était datée du 8 du même mois, et que le 12 octobre la reine était déjà auprès de son royal époux. Elle était, comme on l'a dit, accompagnée d'une suite brillante; on y remarquait cependant l'absence de Robert d'Artois, l'instigateur de la guerre, qui était demeuré au château de Wallingford où Edouard, le 7 janvier 1339, lui envoyait du vin et du blé pour sa provision [4].

[1] Walsingham, 146.
[2] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 74.
[3] Rymer, t. II, part. IV, p. 35.
[4] Rymer, t. II, part. IV, p, 40. — Mais le roi avait bien soin, en

Edouard avait attendu l'arrivée de la reine pour donner tout l'éclat possible à sa reconnaissance publique et officielle en qualité de vicaire de l'empire. Il demanda au duc de Brabant en quel lieu il lui plairait que la cérémonie fût faite, en lui déclarant en même temps qu'il entendait qu'elle eût lieu le lundi après la fête de Saint-Denis, c'est-à-dire le 12 octobre. Le duc, qui venait de renvoyer en France Louis de Crainehem, son principal conseiller « le plus secré de tous les autres et que le plus il aimoit[1], » avec ordre de séjourner à la cour tout l'hiver et d'y démentir énergiquement et de confiance tout ce qu'on pourrait dire à son désavantage, ne se souciait pas de prêter une ville de ses états, et il désigna Herck, non loin du Brabant, mais dans le comté de Loos. De toutes parts on témoigna un grand empressement à assister à ce spectacle unique. La vieille halle de la ville avait été « encourtinée de beaux draps comme la chambre du roi ». L'étal d'un boucher, déguisé par de riches tentures, servit de trône au roi qui s'y assit, une couronne

donnant ordre à son clerc, Thomas de Baddeby, de remettre son cadeau à Robert d'Artois, de lui recommander de se faire donner un reçu par le prince. — Un pareil présent ressemblerait plutôt à un prêt ou au remboursement d'une dette.

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 76.

d'or sur la tête. Après la lecture du diplôme impérial, tous les vassaux de l'empire qui étaient présents vinrent prêter hommage à Edouard et on termina la fête en plaidant une cause devant lui [1].

La conscience des princes allemands, si chatouilleuse à ses heures, était maintenant tranquillisée : rien ne les arrêtait plus. Aussi Edouard fut-il étrangement surpris quand, à sa prière de remplir enfin des engagements anciens, on lui répondit que l'hiver approchait et que ce n'était pas une saison favorable pour faire la guerre, mais qu'au printemps suivant, pour la Saint-Jean par exemple, tous les Pays-Bas seraient sous les armes. Pour la première fois les Allemands n'avaient pas tort. L'usage était d'employer l'été à combattre et de consacrer l'hiver au repos des troupes. Dans le Nord d'ailleurs, où la guerre avait quelque chance de se localiser, cette saison avait trop de rigueurs et la température pouvait devenir pour les soldats un ennemi bien autrement redoutable que le roi de France. Edouard dut se soumettre à d'aussi sages raisonnements et se résigner à passer l'hiver à Louvain, où, grâce à la présence de sa femme et de sa cour, il pouvait se croire encore dans ses Etats. Il n'avait

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 76.

d'ailleurs pas le temps de s'inquiéter de cette sorte d'exil volontaire, car de hautes préoccupations, de graves intérêts à débattre réclamaient impérieusement toute son attention.

L'évidente mauvaise foi des princes allemands, leurs lenteurs significatives n'avaient pas échappé au pape, tenu par ses légats au courant de tout ce qui se passait dans les Pays-Bas. Moins que jamais il avait perdu l'espérance de faire accepter sa médiation et la double cérémonie de Coblentz et de Merck lui fournissait l'occasion si impatiemment attendue. Il était en outre froissé de voir la déférence d'Edouard pour un excommunié, l'Angleterre n'ayant pas encore cessé d'être, avec la France, l'une des principales colonnes du catholicisme en Europe. Le mécontentement de Benoît se traduisit par une très-longue bulle qui fut remise à Edouard III dans les premiers jours du mois de novembre. Le Pontife y blâmait sévèrement l'alliance contractée avec un excommunié, ennemi déclaré du Saint-Siége, et l'acceptation du titre de vicaire-impérial qui en était la conséquence : Il y annonçait qu'il avait accordé au roi de France de nouveaux décimes pour l'aider à combattre, non pas le roi d'Angleterre, mais celui, quel qu'il fût, qui oserait envahir le territoire français, et il terminait enfin, adou-

cissant l'âpreté de son langage, en offrant de s'entremettre et de ménager entre les deux princes un accommodement honorable pour tous [1]. Edouard avait d'abord accepté, mais le lendemain il se ravisa, refusa de donner dans les négociations à Philippe d'autre titre que celui de comte de Valois, et s'excusa sur ses relations avec l'empereur en protestant que son désir le plus vif était au contraire de le réconcilier avec l'Eglise [2]. A cette réponse dérisoire Benoît n'opposa à son tour qu'un dédaigneux silence et il laissa les événements suivre leur cours en supposant, non sans raison, qu'ils lui fourniraient peut-être d'eux-mêmes une nouvelle et plus favorable occasion d'élever encore sa voix pacificatrice.

Le fier prince qui ne voulait pas dans ses actes donner à son compétiteur le titre de roi, de peur que l'on retournât quelque jour ses paroles contre lui-même et qu'on ne les lui opposât comme une négation de ses prétendus droits, avait une toute autre manière de parler au duc de Brabant et aux Flamands : du pape il n'en avait que faire ; mais que serait-il devenu sans les communes et sans le Brabançon ? La morale de sa politique est là toute entière. Caressant pour des hommes qui se mettaient aux

[1] Rymer, t. II, part. IV, p. 39.
[2] Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. IV, p. 46.

enchères entre lui et Philippe de Valois et qu'au fond du cœur il méprisait profondément, il n'avait pour le duc de Brabant, le plus coupable et le plus méprisable de tous puisqu'il s'obstinait à garder un pied dans chaque camp, que de surprenantes et délicates attentions. Sans compter les libertés et les franchises qu'il avait, comme on l'a dit plus haut, spontanément accordées aux marchands du Brabant, il songeait à donner Marguerite, la fille du duc, pour épouse à son fils, le prince de Galles, et faisait briller cette espérance aux yeux de son allié comme la récompense prochaine des services rendus. Le traité de mariage fut définitivement réglé et signé le 4 juin 1339 [1]. La politique ambigue et tortueuse du Brabançon avait porté ses fruits : les autres semaient à peine qu'il récoltait déjà. Son fils et sa fille étaient devenus les enfants des deux plus puissants princes de l'Europe. On ne pouvait donner à ses protestations d'amitié un plus complet démenti que par cette promesse d'union intempestive. Louis de Crainehem, homme de bonne foi et qui croyait à celle de son maître,

[1] Ces conventions matrimoniales n'avaient aucun effet sur le présent : elles engageaient seulement l'avenir, car le futur époux, qui fut le fameux Prince Noir, né le 15 juin 1330, n'était alors âgé que de neuf ans. Cette union ne devait pas s'accomplir : Edouard épousa en 1361 sa cousine, Jeanne de Kent, surnommée la jolie fille de Kent. — V. Burk's Peerage and Baronetage, p. 21.

fut atterré de cette nouvelle significative [1]; il ne voulut plus quitter la France et il ne tarda pas à y mourir de chagrin du rôle odieux qu'on lui avait fait jouer à son insu [2].

Les tendances de la Flandre inquiétaient encore plus Edouard que les hésitations des princes allemands, dont une dernière enchère devait avoir raison tôt ou tard. Les marchands se piquaient d'une fidélité exemplaire à la foi jurée, et pour rien au monde, pour quelque avantage que ce fût, ils ne voulaient entendre parler d'entrer en lutte avec Philippe de Valois [3]. Leur commerce avait repris avec

[1] Lui « qui tousjours esqusoit le duch de toutes informations sénestres qui venoient en la présence dou roi et disait au roi : — sire, n'en créés riens, car monsigneur de Braibant, quel samblant que il monstre, ne face à son cousin le roi d'Angleterre, ne vous fera jà guerre pour lei. — Li dis chevalier prist si très-grande mérancolie quant li rois Phelippes li dist que il estoit mençonables (menteur) et li dus de Braibant ses mestres aussi, que il en mourut d'anoi » — Froissart du Vatican, liv. I, ch. 77.

[2] Chron. de Froissart, liv. I, part. IV, ch. 77.

[3] Les souvenirs du désastre de Cassel étaient encore trop vivaces et si les fiers et ombrageux bourgeois se montraient si scrupuleux observateurs de la foi jurée, c'est que la plupart d'entre eux pleuraient encore un parent ou un ami tombé sous l'épée de la chevalerie française. Un membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, M. E. Mannier, a entrepris de relever les noms fort peu connus des communaux Flamands qui succombèrent dans cette journée. « Les Flamands à

l'Angleterre : le roi de France leur avait rendu la paix intérieure : que leur fallait-il de plus ? Rien, et la neutralité absolue était à l'ordre du jour à Gand aussi bien qu'à Bruges. Artevelde, qui ne partageait pas cette opinion, et

la bataille de Cassel, 1328, noms des Flamands morts dans cette journée, publ. pour la 1re fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Impériale, avec une introduction, tables et notes philologiques ». (Paris, Aubry, 1863, br. in-8°). Sous ce titre, après quelques considérations préliminaires sur la bataille empruntées à la Chronique de Flandre, manuscrit du XVe siècle de la Bibl. Imp., n° 1006, fonds Sorbonne, mais qui n'apprennent rien de nouveau et n'altèrent en rien le récit des chroniqueurs connus, vient la liste des communaux tués, liste dont le véritable intérêt, après l'intérêt local, consiste à déterminer le nombre des morts si diversement évalué : Meyer le porte à 6,000 ; Loys Brésin dans sa Chronique de Flandre (Bibl. Imp., fonds Gaignières, n° 684) à 9,000 ; à 11,000 par un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne sur l'Histoire des Pays-Bas, publié dans le tome III du recueil des Chroniques de Flandre ; à 12,000 par Gilles le Muisis et Jacob Muevin ; par Oudegherst à 13,000 ; par Froissart à 16,000, et enfin par les Chroniques de Nangis et de Saint-Denis à 19,800. Ce nombre n'eût été en réalité que de 3,192, suivant l'état dressé par paroisses que reproduit M. E. Mannier, mais dans lequel, par une inexplicable lacune, ne sont pas compris les morts de Cassel même. A cette lacune près, les « inventores », car il s'agit des inventaires des biens des personnes tuées, doivent inspirer, sinon une confiance absolue, car toutes les victimes n'avaient peut-être pas laissé de biens à inventorier, du moins une assez grande confiance dans ce chiffre de 3,192, plus, bien entendu, les morts de Cassel. — La fin de la brochure de M. Mannier est consacrée à une liste onomastique contenant des interprétations ou essais d'interprétations des noms des Flamands, ce qui n'offre, pour la bataille de Cassel, aucun intérêt.

qui dans l'alliance anglaise ne voyait que le marchepied de sa grandeur future, avait pourtant été obligé de plier devant l'ensemble de ce mouvement pacifique. Lorsque le roi d'Angleterre avait été en vue des côtes de Flandre, il s'était porté à sa rencontre au port de l'Ecluse et l'avait empêché d'y prendre terre afin que la neutralité des communes fût respectée : c'est pourquoi Edouard avait été obligé de remonter jusqu'à Anvers. Faut-il croire qu'Artevelde avait secrètement donné au prince une espérance quelconque de fléchir une résolution qui semblait si ferme et si sincère? On l'ignore : Toujours est-il qu'Edouard, sans se laisser décourager, avait entamé, de Louvain, de nouvelles négociations avec les communes. Dans le double but de se les attacher et de détacher le comte de l'alliance française il offrait : à celui-ci, par l'entremise du comte de Gueldres, le 12 novembre 1338, la main de sa fille Isabelle pour le fils du comte, Louis de Mâle [1] ; à ceux-là de rétablir en Flandre l'étape des laines anglaises. A de si grands avantages il n'obtenait d'autre réponse qu'un refus persévérant et honorable, il faut bien le dire [2]. Convaincu que le temps ferait justice de ce qui lui semblait être une incroyable obsti-

[1] Rymer, t. II, part. IV, p. 37.
[2] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 301.

nation, il ne demanda plus aux bourgeois que de l'argent contre des bijoux, et sur ce terrain, du moins, il ne rencontra aucune difficulté. L'instinct commercial s'était réveillé : on refusait une alliance mais non pas une affaire. Les nouvelles démarches d'Edouard auprès de ses alliés avaient épuisé ses ressources. Les Gantois lui prêtèrent de fortes sommes à très gros intérêts et contre de solides garanties. Ses joyaux particuliers y passèrent d'abord et ensuite ceux de la couronne qu'il mit en gage chez les Bardi, changeurs florentins fixés à Bruges et que l'on connaissait bien en Angleterre car ils en avaient affermé tous les péages dès le règne de Henri III [1]. Quant à la couronne elle-même, elle avait été déposée en cautionnement d'un nouvel emprunt entre les mains de l'archevêque de Trèves, dès le mois de février 1339 [2].

L'imprudence du comte de Flandre faillit servir le roi d'Angleterre mieux que ne l'auraient pu faire ses députés. Il était écrit que les fautes de ses ennemis devaient lui être plus profitables que l'appui de ses amis. Tandis qu'Edouard était à Louvain, sans tenir compte du mérite qu'avait le peuple à résister à ses séductions, Louis, dont

[1] Les emprunts d'Edouard les ruinèrent. En 1345 le roi leur devait la somme immense pour l'époque de neuf cents mille florins d'or.

[2] Rymer, t. II, part. IV, p. 42.

les partisans, les Leliarts, comme on les appelait, occupaient Lille, Douay et Saint-Omer, prit tout-à-coup la résolution de renverser Artevelde et de mettre fin au gouvernement des communes. Il était déjà à Dixmude d'où il menaçait Bruges quand, à son tour, il faillit être surpris dans son lit par les bourgeois de cette ville, et n'échappa que par une fuite désordonnée au sort que méritait sa trahison [1]. Artevelde avait déjà profité de cet incident pour envelopper dans la même disgrâce que le comte son ami et allié le roi de France [2] : de là à l'alliance

[1] Les portes de la ville avaient été déjà fermées par les bourgeois; les Brugeois étaient en marche sur Dixmude. Le comte n'eut que le temps de sauter à demi nu sur un cheval, et il fut obligé, pour pouvoir sortir, de faire enfoncer une des portes. Il ne s'arrêta qu'à Saint-Omer.

[2] Cette amitié du comte pour le roi de France ne se démentit jamais : il périt pour Philippe à la bataille de Crécy, le 26 août 1346. La comtesse de Flandre, Marguerite de France (deuxième fille du roi Philippe le Long et de Jeanne, comtesse de Bourgogne) n'avait cessé d'entretenir son mari dans ces dispositions. Elle usa plus tard de la même influence sur son jeune fils, Louis de Mâle, pour le faire persévérer dans la voie suivie par son père. Quand Louis eut pris possession de ses Etats, ses sujets voulurent le contraindre à épouser Isabelle, fille d'Edouard III, et c'est alors que Marguerite, le voyant indécis, lui adressa ces paroles : « Beau fils, vous véez que le roi de France a envoyé par devers vous grans seigneurs, afin que toujours il ait bonne amour entre vous et luy, et je voy que vous ne voulez rien faire. Vécy ma mamelle dont je vous allaitay et je promets à Dieu se vous ne faites la voulenté du Roy et la mienne, que tantôt le copperay ou despit

anglaise il n'y avait qu'un pas : mais Philippe, plus adroit que Louis, aux plaintes très-vives faites par les communes en réclamant la restitution des châtellenies de Lille, de Douay et de Béthune, répondit par de bonnes paroles, par des promesses de satisfactions si habilement combinées que les communes, après avoir massé leurs forces entre Menin et Deynze pour appuyer, si l'on n'y faisait pas droit, leurs réclamations les armes à la main, étaient encore à la même place, immobiles et inoffensives, quand le roi d'Angleterre rentrait dans le Brabant après sa première et inutile campagne.

Cependant les affaires du continent n'avaient pas tellement absorbé Edouard qu'il ne jetât sans cesse un regard inquiet vers ses possessions héréditaires. L'Angleterre n'était pas à l'abri d'une invasion et il semble que la crainte perpétuelle de cette éventualité dût être pour le roi la punition choisie par la Providence de ses ambitieux desseins. Il écrivait fréquemment à ses officiers en les exhortant à mettre la côte en bon état de défense. L'île de Sheppey, à l'embouchure de la Tamise et en face de Chatham, était l'objet de sa sollicitude : il la fortifiait et

de vous, et le jetteray aux chiens ! » (Chron. anonyme de Flandre, à Valenciennes ; note du deuxième vol. du Froissart de M. de Lettenhove, p. 330. — V. le P. Anselme, t. II, p. 739.)

y jetait des troupes. Londres même ne lui paraissait pas assez en sûreté, et il ordonnait d'élever sur les deux rives de la Tamise des murailles et des boulevards en terre [1]. Quelque temps auparavant Pierre Barde et Thomas de Drayton, vice-amiraux, qui comptaient dans leur circonscription deux parties différentes du littoral occidental, avaient reçu ordre de prendre la mer avec leurs divisions. Mais la dernière partie des prescriptions royales était plus facile à combiner qu'à mettre à exécution. Le roi de France avait sagement pris les devants et cette terrible flotte qui depuis si longtemps troublait les rêves d'Edouard était enfin devenue une menaçante réalité.

Philippe, attachant une grande importance à l'action qu'elle devait exercer sur les résultats de la guerre, avait mis tous ses soins à organiser son armée navale. Ce fut la naissance de notre marine militaire. Les vaisseaux normands, picards, bretons et génois qu'Edouard voyait partout et qui en réalité n'étaient pas encore sortis des ports de la Normandie et de la Picardie où l'on pressait leur armement, avaient enfin cette fois déployé leurs voiles. Jean de Chepoy, qui aurait dû les commander, venait de mourir en sortant du château de Creil où il avait

[1] Rymer, t. II, part IV, p. 36-37.

été détenu pendant longtemps : le chagrin d'avoir été forcé de vendre une grande partie de ses biens pour acquitter la rançon considérable de 4,400 saluts d'or à laquelle il avait été taxé [1], n'avait pas été étranger à cette mort si prompte. Philippe de Valois jeta les yeux pour le remplacer sur Hugues Quiéret que sa campagne dans le Levant avait familiarisé avec la mer et avec la stratégie navale. Il s'était tellement distingué dans cette circonstance, sous les ordres de Jean de Chepoy, que le roi, l'on s'en souvient peut-être, lui avait accordé en récompense une pension de quatre cents livres de rente annuelle sur sa cassette. Le corsaire génois Barbavera fut placé sous ses ordres, avec le détachement de galères, pour l'aider de son expérience. Mais, par malheur, des intrigues de cour gâtèrent un choix jusqu'alors si heureux, en faisant imposer à Quiéret un détestable collègue dans le commandement en chef de la flotte. Nicolas Béhuchet, chevalier, seigneur de Musy, de Louye et d'Escrignolles [2]

[1] Le P. Anselme, t. VII, p. 745.

[2] Nicolas Béhuchet, anobli en 1327, moyennant finance, était par conséquent d'une famille fort médiocre. On ignore le nom de son père et les fonctions qu'il remplissait. Il avait deux frères, Jean, chanoine de la Sainte-Chapelle, et Julien. Il avait épousé Philippe de Dreux qui se remaria à Jean de Ponteaudemer, gentilhomme normand. De cette union étaient issus deux fils, Jean, mort avant 1358, en combattant

n'avait aucune des qualités qui constituent l'homme de guerre et surtout le marin, même à cette époque où le courage individuel tenait lieu aux généraux d'armées des connaissances acquises. Il n'avait pas fait de l'art militaire l'étude de sa vie et n'avait même jamais pris part à aucune expédition. La plume et l'écritoire du clerc avaient remplacé à sa ceinture l'épée et la dague du chevalier. Ses connaissances en matière de finances, alors qu'il était maître des eaux et forêts, lui avaient valu successivement la charge de trésorier du roi en 1331, deux pensions s'élevant au total de 1,103 livres 15 sols, et enfin une place de maître des comptes [1]. C'était une

pour le roi, et Pierre, chevalier, qui hérita des terres paternelles de Musy, de Louye, et d'Escrignolles, situées dans le département de l'Eure, arrondissement d'Evreux, canton de Nonancourt. On ignore le nom de la femme de ce dernier et le père Anselme (t. VII, p. 750) déclare qu'il n'eut pas de postérité. — Le P. Anselme n'a pas connu l'anoblissement de Nicolas Béhuchet que l'on trouve mentionné dans le Recueil des anoblissements depuis 1318, Collect. de Camps, vol. 115, mss. de la Bibl. Imp.

[1] En qualité de « capitaine de l'armée de la mer » Nicolas Béhuchet donna ordre, en 1339, à Thomas Fouques « garde du clos des galées du roi à Rouen » de délivrer à Robert Tartarin, patron du navire la Sainte-Marie-Madeleine, « certaine partie des armures et artilleries » dont il avait la garde. (Catal. Joursanvault, n° 1855, t. I, p. 333.) Ce Thomas Fouques surveillait déjà, dès 1333, des approvisionnements faits à Dieppe pour le voyage d'Ecosse; en 1336 il distribua encore à

sorte de surveillant qu'infligeaient à Quiéret les courtisans, jaloux de sa rapide fortune.

Aucune de ces considérations n'arrêtèrent le roi, et Béhuchet, à qui il aurait suffi de rentrer un instant en lui-même pour envisager et sa propre incapacité et l'étendue de la responsabilité qu'il allait assumer sur sa tête, accepta sans balancer le mandat qu'on lui confiait. Les pouvoirs qu'il avait reçus égalaient ceux de Hugues Quiéret. Tous deux étaient « amiraux en la mer », comme ils s'intitulent dans les ordonnances émanées d'eux que l'on a pu conserver. Ils devaient agir en commun et sans jamais diviser leurs forces. Il semble résulter pourtant du langage des chroniqueurs contemporains qu'il existait entre les deux amiraux une différence à peine sensible dans la hiérarchie et que cette suprématie, si elle a réellement existé, était à l'avantage du gentilhomme de Ponthieu. Leurs instructions portaient qu'ils devaient croiser à travers la Manche, s'avancer jusque dans la mer du Nord, des îles d'Ouessant au Danemarck, observer alternativement les côtes de Flandre et d'Angleterre, mais ne s'y livrer à aucun acte d'hostilité avant d'avoir

Rouen à plusieurs « maistres de nefs des armeures et artilleries » pour les hommes d'armes qui devaient s'embarquer sur la flotte. (*Ibid.* nos 888, t. I, p. 358, et 3568, t. II, p. 269.)

reçu de Paris la notification officielle de la déclaration de guerre.

Il restait à Philippe plusieurs mois pour se mettre à son tour en état de tenir la campagne et il les employa à prendre les diverses mesures que réclamait la situation. La plus importante de toutes fut la saisie des fiefs que le roi anglais tenait sur le sol de la France. Pierre de Marmande, sénéchal de Quercy et de Périgord, fut chargé de mettre la Guyenne sous le séquestre, et le bailli d'Amiens, Pierre Le Courant [1], dut en faire autant pour le comté de Ponthieu. L'asile accordé à un ennemi de l'Etat, à Robert d'Artois, était toujours le motif invoqué dans les commissions des deux officiers : mais à un prétexte aussi transparent nul ne pouvait se méprendre, excepté peut-être Robert pour qui il dut être un trait de plus enfoncé dans sa blessure toujours saignante. La saisie n'était d'ailleurs en partie qu'une affaire de forme, puisque des deux fiefs qui en étaient l'objet, l'un était occupé militairement par des troupes anglaises et qu'il aurait fallu une armée derrière le sénéchal de Périgord pour appuyer efficacement l'entière exécution de ses ordres. Il se borna à signifier son acte aux capitaines des frontières de

[1] Dusevel, Hist. d'Amiens, p. 249.

Guyenne et à dresser un procès-verbal constatant juridiquement que les formalités requises avaient été accomplies [1]. Le bailli d'Amiens, plus heureux, n'avait eu qu'à paraître en Ponthieu, l'ordre royal à la main, pour que ce pays, dégarni de troupes et français de cœur, se jetât aussitôt dans les bras du roi de France.

Philippe relevait enfin le gant qui lui était jeté. L'armée était convoquée, la flotte en mer [2] : une refonte de la monnaie d'or avait rempli son trésor [3]. Ses diplomates,

[1] Hist. de France, par le P. Daniel, t. III, p. 585.

[2] Afin de ne laisser aux gentilshommes chargés de dettes aucun prétexte pour ne pas le suivre à la guerre, Philippe déclara suspendre jusqu'à la Toussaint toutes les obligations existant à la charge des seigneurs qui viendraient à son aide et à la défense du royaume, le 20 mai 1339. (Catal. de Joursanvault, n° 19, t. I.)

[3] Les monnaies d'or, en usage sous le règne de Philippe VI, étaient le florin royal, l'agnel ou agnelet, l'angelot, le royal, le double royal, le parisis, la chaise d'or, la couronne, le denier d'or à l'écu, le denier d'or au lion, le denier d'or au pavillon. Elles tiraient leurs noms des différents emblêmes qu'elles représentaient : ainsi l'agnel ou agnelet portait un agneau, l'angelot représentait l'archange Saint-Michel foulant aux pieds un serpent ; sur la chaise d'or on voyait le roi assis sur son trône, le sceptre à la main ; le denier à la couronne en portait une sur un champ semé de fleurs de lys ; le denier à l'écu ou simplement l'écu d'or représentait, comme la chaise, le roi assis sur son trône, mais tenant d'une main une épée et de l'autre un écu semé de fleurs de lys ; sur le denier au lion le roi assis sur son trône a un lion couché à ses pieds ; sur le pavillon il est placé de même, mais sous un dais ou pavillon fleurdelysé, etc.

répandus dans le nord, s'assuraient de la neutralité des Flamands en leur présentant pour appât la reddition des châtellenies de Lille, de Douay et de Béthune dans un avenir peu éloigné, et pratiquaient les princes allemands et leur entourage : le pape, entièrement dévoué à la France, faisait espérer à l'empereur la levée de son excommunication comme la récompense d'une rupture avec l'Angleterre [1] : les alliés, pleins d'ardeur, n'attendaient plus que le signal. Tout se réunissait pour donner cet espoir dans lui-même, cette confiance dans le souverain qui font la force d'un peuple. On prévoyait que la lutte serait longue et sanglante, mais loin de la craindre on la désirait. Les écrivains anti-monarchiques ont eu beau représenter le pays comme entraîné malgré lui sur une pente rapide où le poussait l'ambition du roi. Les faits parlent d'eux-mêmes et l'exemple de ce qui se passait alors dans la plus riche et la plus vaste province de la France, en Normandie, atteste victorieusement l'élan des populations et le caractère du mouvement national qui se produisit au matin de cette grande guerre d'un siècle. Non, ce n'était pas un enthousiasme de commande que celui de ces fils des conquérants de l'Angleterre qui n'avaient pas oublié la gloire de leurs ayeux !

[1] Hist. de France, par M. H. Martin, t. V, p. 42.

Car ce que voulait la Normandie c'était refaire à elle seule ce que trois siècles auparavant le bâtard Guillaume, le glorieux fils d'Harlette avait fait. Philippe se les était attachés en posant leur couronne ducale sur la tête de son fils aîné. Aujourd'hui, avec leur jeune prince à leur tête, montés sur leurs propres vaisseaux, forts de leurs seuls gens d'armes, ils offraient au roi de payer leur dette de reconnaissance en allant chasser de ses Etats le prince qui, du fond du Brabant, méditait leur ruine.

Les députés des Etats de Normandie, admis en présence de Philippe à Vincennes, le 23 mars (1339), répétèrent leurs offres qui étaient de mettre sur pied quatre mille hommes d'armes, trente mille fantassins et dix mille arbalétriers, et de les solder pendant douze semaines, après quoi ils seraient au service du duc s'il jugeait leurs services plus longtemps nécessaires : la couronne d'Angleterre devait être réunie à celle de France sur la tête de Jean : ainsi, par une cruelle dérision de la fortune, ce prince, qui ne devait même pas garder la sienne, avait été sur le point d'en posséder deux ! Le partage des terres, sauf celles d'Église que l'on respecterait, devrait être exclusivement dévolu aux Normands, ce qui n'était que juste. La seule chose que Philippe dût avoir à sa charge était les frais occasionnés pour l'en-

tretien de la flotte de guerre et le transport. Tout était prévu et le moindre détail avait été réglé avant qu'on soumit le projet au roi ; la solde des hommes d'armes était même fixée : trente sous par jour pour les bannerets, quinze sous pour les chevaliers-bacheliers ou à pennons, et six sous et demi pour les écuyers. La noblesse normande s'était franchement associée, sur ce beau terrain du dévouement, au peuple et au clergé, et au bas de son acte d'adhésion écrit on lisait entre autres noms ceux de Robert, comte d'Eu ; de Jean, comte d'Harcourt ; de Robert Bertrand de Briquebec, de Godefroy d'Harcourt, de Jean Malet de Graville, de Guillaume Malet, sire de Montagu ; de Robert d'Harcourt, sire de Beaumesnil ; de Raoul d'Estouteville, de Mathieu de Trie, de Richard d'Yvetot, de Jean Martel de Bacqueville, de Robert d'O, etc. [1]. Le roi souscrivit le jour même le traité. (23 mars 1339.) Mais les circonstances firent échouer ce projet avant qu'on eût le temps de le mettre à éxécution, et ces circonstances sont restées inconnues. Tout ce que l'on pourrait dire à cet égard ne serait que conjectural. Les plus belliqueux des Normands rejoignirent Hugues Quiéret avec qui on les retrouvera bientôt.

[1] Du Tillet, Rec. de traités entre les rois de France et d'Angleterre. — Robert d'Avesbury.

Le printemps touchait à sa fin sans que les princes allemands parussent disposés à tenir leurs promesses. Edouard avait quitté Louvain pour s'établir à Vilvorde, et les seize cents hommes d'armes et les dix mille archers qu'il avait fait venir d'Angleterre avaient planté leurs tentes sur les rives de la Benne qui arrose cette petite ville. Sa situation, déjà si fausse, s'aggravait tous les jours davantage. Son trésor, à peine rempli par ses emprunts, s'épuisait à solder des troupes inutiles et inactives et il « lui ennuyoit moult », ce qui est facile à comprendre. L'empereur, tenu en échec par les négociations du pape, paraissait avoir oublié combien il s'était engagé avec son vicaire, et les petits princes qui ne perdaient point de vue le duc de Brabant, prenaient modèle à l'envi sur ses perpétuelles tergiversations. Un tel état de choses ne pouvait se prolonger. Les négociations et les conférences menaçaient d'absorber l'été de 1339 comme elles avaient fait de celui de l'année précédente. Edouard réunit ses alliés le 1er septembre, à Malines, et leur déclara qu'il lui fallait cette fois une réponse catégorique. Forcés dans leurs derniers retranchements, ils demandèrent quinze jours pour se préparer et pour rejoindre l'armée anglaise, chacun avec le contingent qu'il devait fournir.

L'empereur, qui avait fini par douter de la sincérité des ouvertures que le pape lui faisait, à l'instigation du roi de France, n'avait pas été étranger à la décision prise dans l'assemblée de Malines où il était représenté par son fils, le marquis de Brandebourg. On convint, avant de se séparer, de déclarer la guerre au roi de France et tous les assistants, le duc de Gueldres, le marquis de Juliers, Jean de Hainaut, le margrave de Misnie, le marquis de Brandebourg, le sire de Fauquemont, Arnoul de Bacquehem [1], l'archevêque de Cologne et son frère, signèrent et scellèrent leurs lettres de défi séance tenante. Seul le duc de Brabant refusa de prendre part à cette cérémonie, et pour tout motif dit d'un ton hautain qu'il en ferait autant où et quand il lui semblerait bon. Edouard ne releva pas un propos qui d'ailleurs ne pouvait plus rien sur les autres, parce que, d'abord, ils venaient de lier irrévocablement leur sort au sien, et qu'ensuite le bon effet de la démarche de l'empereur avait pallié le mauvais effet qu'aurait pu en tout autre temps faire celle du duc Jean. Il confia à

[1] Fils d'Arnould de Bacquehem et de Florence de Caudry. Il était de la maison de Neufville en Artois et s'était depuis longtemps établi dans le Hainaut. — M. Kervyn de Lettenhove à qui l'on emprunte cette note de son édition du Froissart du Vatican, affirme que les descendants d'Arnould de Bacquehem existent encore en Flandre.

l'évêque de Lincoln [1] le soin de porter à Philippe son cartel et ceux de ses alliés et le sage prélat remplit sa mission de telle sorte qu'il s'acquit à la fois la reconnaissance de son maître et l'estime du roi de France. Il n'était pas encore de retour à Malines que déjà les hostilités avaient éclaté.

[1] Le prélat se rendit à Paris où Philippe habitait alors l'hôtel de Nesle : Il se logea « au Chastiel-Festu en la rue dou Tiroi, derrière les Innocens. » — Froissart du Vatican, t. I, ch. 78.



V

GAUTHIER DE MAUNY, gentilhomme du Hainaut au service de l'Angleterre, était un modèle accompli de ces chevaliers que le moyen-âge ne légua pas aux siècles qui suivirent. Aussi brave dans les combats que galant, il avait promis aux belles ladies de faire en leur honneur la première appertise d'armes et de fouler le premier le sol de la France. Nul vœu religieux n'engageait plus étroitement alors qu'une semblable promesse faite aux plus grandes dames du royaume, dont le nom se mêlait au nom de Dieu ou des saints sur les lèvres des chevaliers à l'heure de la bataille. Quand Mauny crut que l'évêque de Lincoln avait eu matériellement le temps de remplir son message, sans

même attendre le retour de ce prélat et sans faire part de son projet au roi qui aurait certainement cherché à l'en dissuader, il prit avec lui quarante hommes d'armes parmi les meilleurs, traversa le Hainaut et vint frapper aux portes de Mortagne, petite ville du Tournaisis [1] dont les habitants, qui ne s'attendaient à rien moins qu'à cette visite, dormaient encore leurs portes ouvertes [2]. Mais au château la garnison veillait et on ne pouvait, à cheval, ni passer sous l'étroit guichet, ni franchir les hautes murailles. Après s'être bornés à brûler une soixantaine de maisons, les Anglais franchirent l'Escaut à Condé et s'arrêtèrent jusqu'au soir à l'abbaye de la Vicogne pour laisser reposer leurs montures. Ils se remirent en marche à la

[1] Aujourd'hui département du Nord, arrondissement de Valenciennes, canton de Saint-Amand-les-Eaux.

[2] Le Froissart du Vatican est le seul qui ait conservé le souvenir du stratagème que Gauthier de Mauny employa pour pénétrer dans Mortagne. Il fit endosser à quatre de ses gens d'armes des habits de paysannes dérobés dans un village qui s'était trouvé sur son passage, leur couvrit la tête de coiffes blanches et leur mit au bras de grands paniers plats enveloppés de « blances napes » dans lesquels les femmes du pays avaient l'habitude de porter au marché leurs œufs et leur beurre. S'étant présentés ainsi déguisés à la pointe du jour devant la principale porte de la ville, les quatre Anglais eurent bientôt raison du gardien, et abattirent le pont-levis par lequel Mauny et ses compagnons pénétrèrent aussitôt dans Mortagne.

tombée de la nuit, remontèrent le cours de l'Escaut jusqu'à Valenciennes qu'ils évitèrent en piquant droit sur Bouchain, pour ne pas se rallonger en suivant le détour décrit par l'Escaut entre ces deux villes, obtinrent du châtelain de cette dernière cité qu'on leur livrât les ponts du Senset, affluent de l'Escaut, et arrivèrent enfin devant la forteresse de Thun-l'Evêque [1]. Ce château, qui appartenait à l'évêque de Cambrai, n'avait pas encore été fortifié, car il n'avait rien qui dût tenter l'ennemi et l'on ne s'attendait pas à une attaque de ce côté. Les valets du châtelain étaient occupés à conduire les bestiaux dans les prés voisins et le châtelain lui-même était encore au lit. Tout fut pris en peu d'instants. Mauny, ayant laissé à Thun pour capitaine son frère, Gilles de Mauny, dit Grignart, et une partie de ses gens d'armes, se hâta avec le reste de retourner sur ses pas et de regagner Malines où il parvint sans encombre et où il reçut de grands éloges pour sa bravoure et sa fidélité à remplir ses engagements.

L'expédition téméraire de Mauny avait ouvert les yeux de Philippe de Valois sur le plan de campagne de ses ennemis. Cambrai, situé en terre d'Empire, s'offrait avec avantage aux premiers coups d'Edouard, qui par cette

[1] Village de l'arrondissement et du canton de Cambrai, département du Nord.

conquête eût donné de précieux gages à l'Empereur et aux princes allemands. Philippe se hâta d'y envoyer Etienne de la Baume, dit le Galois, seigneur de Valusin, grand-maître des arbalétriers [1], Thibaut de Moreuil et Jean II, sire de Roye, avec deux cents lances, et de renforcer toutes les garnisons du Cambrésis. Puis il se ren-

[1] D'une illustre famille de la Bresse. Il avait remplacé dans la charge de grand-maître des arbalétriers Pierre de Galard. Ces fonctions, très-importantes et très-estimées, car les archers et les arbalétriers, toujours les plus exposés, jouaient un grand rôle dans les batailles, furent successivement remplies par vingt-sept gentilshommes dont treize appartenaient à la noblesse du Nord de la France. Le premier qui en fut revêtu était Thibaut de Monleart, qualifié en 1270 « maistre des arbalestiers du roy ». Après lui vinrent par ordre chronologique Renaud de Rouvroy, Jean de Burlas, chevalier, sénéchal de Guyenne (1284-1301), Jean le Picard, chevalier du Poitou, Pierre de Courtisot (22 juin 1303), Thibaut de Chepoy, amiral de France (1304-1307), Pierre de Galard (1310-1331), Etienne de la Baume, dit le Galois, Mathieu de Roye, dit le Flâment (1346), Robert de Houdetot, sénéchal d'Agénais (17 mai 1350-1358), Baudouin de Lens, sire d'Annequin, tué à Cocherel le 23 mai 1364, Nicolas de Ligne (1364), Hugues de Châtillon, sire de Dampierre, nommé en 1364, cassé en 1379, rétabli en 1382-1388, Guichard Dauphin, nommé en 1379, cassé en 1382 et renommé en 1388-1403, Renaud de Trie (1394-1395), Jean de Bueil, Jean de Hangest, seigneur de Huqueville, Jean de Hangest, seigneur de Davenescourt (8 septembre 1407-1411), David de Rambures (20 février 1411, 25 octobre 1415), Jean de Torsay; Jacques de la Baume (26 janvier 1418), Hugues de Lannoy (22 janvier 1421), Jean Mallet de Graville (1er août 1425), Jean d'Estouteville (1449-1461), Jean, sire et ber d'Auxy (14 août 1461-1470), Aymar de Pric (1515-1526).

dit de sa personne à Compiègne et donna rendez-vous à Péronne à l'armée qui fut immédiatement convoquée. A peine ces tardives précautions étaient-elles prises que le roi d'Angleterre se mettait de son côté en mouvement. Son arrivée à Bruxelles où il venait chercher le dernier mot de l'énigme du duc de Brabant, avec ses soudoyers anglais, servit de signal aux alliés qui enfin affluèrent sur Bruxelles à la tête de toutes leurs forces. Personne ne manquait à l'appel sinon le duc Jean. Fidèle à son système politique, il n'avait pas encore défié le roi de France mais il promettait d'être devant Cambrai avec douze cents lances et vingt mille communaux [1] en même temps que son cartel serait entre les mains de Philippe [2]. Le comte

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 81.

[2] Le roi de France était à Péronne quand il reçut la lettre de défi du duc de Brabant scellée des sceaux des sires Othon de Cuyck, de Berghes, de Bautersheim, de Pietresheim, et des principaux barons du Brabant. Philippe parut ne tenir aucun compte de cette nouvelle si fâcheuse mais pourtant bien prévue : « Où est,— demanda-t-il — li chevaliers de men cousin de Braibant qui toujours l'a si loiaument escusé, Loys de Cranehem » — On li dist — Sire, il est démorés à Paris — Adonc ordonna li rois un de ses cevauceours et dist : — Va à Paris et porte ces lettres à Loys de Cranehem. » Le message ne fut que trop bien rempli, car le pauvre chevalier, en lisant ce parchemin accusateur et en reconnaissant le sceau de son seigneur, en devint « si confus que il entra en mérancolie et maladie et en morut ». (Froissart du Vatican, t. I, ch. 84.)

de Hainaut et son oncle Jean étaient aussi absents, mais comme les Etats du premier se trouvaient sur la ligne d'étape de l'armée, il attendait le roi dans sa capitale pour lui en faire les honneurs.

Parti de Bruxelles le 15 septembre, Edouard III coucha à Nivelles et le lendemain il entrait à Mons où il se reposa deux jours : après avoir rallié le comte de Hainaut et son contingent il vint se loger à Valenciennes le 19, un dimanche. Son court séjour dans cette ville fut marqué par une assez bizarre cérémonie, et d'autant plus singulière que la personne la plus intéressée n'y assistait pas. C'était la signification faite au nom de l'empereur à Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai, d'ouvrir au roi, son vicaire, les portes de sa ville épiscopale. Guillaume, s'étant enfermé derrière ses murailles, à l'abri du drapeau de la France, n'avait garde de répondre à la voix de l'évêque de Lincoln qui l'appelait et se laissa très-tranquillement accuser de forfaiture. Interpellé à son tour par le prélat qui le sommait de remplir son devoir de feudataire de l'empire, le comte de Hainaut répondit affirmativement et l'on s'assit ensuite à une table qui, au dire du chroniqueur, était magnifiquement servie [1].

[1] Le comte de Hainaut avait mis à la disposition de son royal allié

Deux autres jours furent employés à Haspre pour compléter l'effectif et revoir tous les détails du plan d'attaque adopté, puis le roi mit enfin le pied dans le pays ennemi et investit Cambrai.

Il avait établi son quartier-général à Ivuy et avait déployé les Allemands entre ce village, celui de Beauvoir et l'Escaut. Le duc de Brabant, arrivé enfin le sixième jour, avait au contraire pris position vers Marquion, entre les sources de la Haute-Deule et l'Escaut sur lequel on avait construit des ponts établissant des communications directes entre les divers corps. L'investissement était complété par des détachements qui, sous les ordres de plusieurs chevaliers, battaient la campagne nuit et jour [1]. Mais ces dispositions, plus menaçantes encore quand on considère l'énorme disproportion de forces entre les assiégeants et les assiégés, ne paraissaient pas avoir affaibli

son hôtel « que on dist en La Salle », et il s'était logé avec sa femme dans l'hôtel de Hollande. — Froissart du Vatican, t. I, ch. 81.

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 82 et suiv. — Son récit de la première campagne d'Edouard est si complet et si détaillé que l'on ne saurait mieux faire que de s'y rapporter en se servant, comme on l'a fait dans ce paragraphe, pour corriger ses dates souvent contradictoires ou erronées, de la très-curieuse lettre à son conseil d'Angleterre dans laquelle le roi donne tout le détail de ses opérations. Cette lettre est conservée dans l'ouvrage très-peu connu en France de Robert d'Avesbury.

le moral des défenseurs de Cambrai. Plusieurs assauts étaient restés sans résultat et une triple attaque, plus sérieuse que les autres, dirigée à la fois contre la porte de Saint-Quentin par le comte de Hainaut et ses maréchaux, Girard de Werchin et Henri d'Antoing, par les sires de Beaumont et d'Enghien et par les Anglais de Guillaume de Mauny ; contre la porte « Robiert » par le marquis de Juliers et le duc de Gueldres ; contre la porte de Douai, par Jean de Hainaut et les sires de Fauquemont et de Wallecourt, ne servit qu'à leur infliger un échec peu flatteur et à mettre en relief le courage de la petite garnison [1]. Jean Chandos, qui n'était encore qu'écuyer, y jeta les premiers fondements de sa future réputation : lui et un écuyer du Vermandois, Jean de Saint-Dizier, se distinguèrent en guidant les gens du comte de Hainaut à l'assaut d'un ouvrage avancé où ils ne purent se maintenir.

La fortune ne s'était décidément pas rangée avec les princes allemands sous les drapeaux de l'Angleterre, et

[1] Les défenseurs de Cambrai s'étaient habilement partagés sur les points les plus menacés. Galois de La Baume et Amé de Genève tenaient tête au comte de Hainaut à la porte de Saint-Quentin, le sire de Vinay et Louis de Châlons étaient à la porte «Robiert» et le sire de Roye et Thibaut de Moreuil à la porte de Douai.

jamais campagne ne s'était annoncée sous d'aussi tristes auspices. Chaque jour apportait de nouveaux mécomptes. C'était encore Jean de Hainaut, le héros par excellence de Froissart, et le sire de Fauquemont qui, avec quinze cents lances, se faisaient battre par les gens du sire de Coucy sous les murailles du château d'Oisy. Mais il y avait une chose que les Allemands commençaient à apprendre des Anglais qui le savaient si bien, c'est-à-dire à piller, et à brûler ce qui n'était pas bon à piller. Aussi avaient-ils beau jeu dans ce gras et plantureux pays enrichi des bienfaits d'une longue paix, et le désert et la solitude se faisaient sous leurs pas. Derrière eux on n'aurait plus trouvé une maison à abattre, un épi à brûler [1]. C'est ainsi que le vicaire-impérial traitait le pays d'empire.

L'orage pourtant s'amoncelait à l'horizon et les premiers éclats de la foudre venaient arracher les envahisseurs à la sécurité passagère qu'ils goûtaient dans leur camp. Réveillé de son apparente apathie par les clameurs d'indignation du peuple entier [2], Philippe avait jeté le comte d'Eu, connétable, dans Saint-Quentin, avec l'avant-garde

[1] Lettre d'Edouard, dans Robert d'Avesbury, en date du 1er novembre 1339.

[2] Continuat. de Nangis, t. II, p. 164.

de son armée, avait fait occuper militairement Bohain et les sources de l'Escaut, avait dépêché les sires de Coucy et de Ham [1] dans leurs possessions respectives, et s'était enfin avancé avec le gros de ses forces jusqu'à Péronne pour couvrir les lignes de la Somme et de l'Oise. Le récit de ces dispositions défensives, grossies par la renommée, avait prêté à Philippe une attitude offensive qu'il n'avait pas encore prise. Edouard assembla ses alliés en conseil et leur exposa la situation. Fallait-il s'obstiner devant Cambrai? Fallait-il marcher au devant des Français ou se retirer dans ce pays de Hainaut dont on avait eu tant de peine à sortir? La saison était déjà si avancée qu'une retraite mettait fin à la campagne pour cette année. D'un autre côté la prolongation du siége de Cambrai que l'on avait, en présence des Français, moins que jamais l'espoir de mener à bonne fin, exposait les coalisés à une famine terrible, puisqu'avec une coupable imprévoyance ils avaient d'eux-mêmes dévasté le pays comme s'il n'était pas possible qu'ils fussent contraints de revenir sur leurs pas. Tout se réunissait donc pour faire adopter l'avis de Robert d'Artois, de pousser en avant, en s'exposant même à des défections de la part de ceux des vassaux

[1] Oudart II, seigneur de Ham, conseiller du roi, gouverneur du bailliage d'Amiens, était issu des comtes de Vermandois.

de l'Empire, tels que les comtes de Hainaut et de Namur, vassaux en même temps de la France, et qui manifestaient déjà hautement le projet, si l'on quittait le Cambrésis, d'aller s'acquitter auprès de Philippe des devoirs imposés par leur qualité de feudataires de la couronne. L'aspect des riches campagnes que le fer et la flamme avait épargnées, la confiance du roi dans les chances si aléatoires des combats dissipèrent les dernières irrésolutions d'Edouard et l'ordre fut donné de lever le camp en laissant derrière soi Cambrai dont on n'avait pu triompher. L'armée franchit l'Escaut près de ses sources, à l'abbaye du Mont-Saint-Martin, et entra enfin sur le territoire français, se répandant comme un torrent débordé dans le Vermandois sur un front de douze lieues d'étendue [1].

Au moment où les derniers bataillons finissaient de traverser la rivière, moins large à cet endroit que partout ailleurs et au point que l'on avait désigné à dessein, ce qui était prévu arriva. Les comtes de Hainaut et de Namur se présentèrent devant le roi, et lui déclarèrent que là cessait le service qu'ils devaient à l'empereur et qu'ils allaient désormais remplir avec la

[1] Lettre d'Edouard, dans Robert d'Avesbury.

même fidélité les engagements qui les liaient au roi de France. — « Dieu y ait part » — répondit seulement Édouard, forcé de dissimuler son ressentiment, mais qui en dévastant plus tard le Hainaut prouva que le temps n'affaiblissait point chez lui le souvenir des injures ; les deux princes, après avoir défendu « sous peine de la hart » à leurs gens de rien tenter contre Philippe, retournèrent au Quesnoy où ils licencièrent leurs troupes, et, suivis chacun de cinq cents lances, ils rejoignirent les Français sous les murs de Péronne.

Édouard III s'était logé dans l'abbaye de Saint-Martin, le duc de Brabant dans celle de Vaucelles (13 octobre) et ils lançaient de là des détachements sur toutes les directions, pour éclairer la marche des Français que mille nouvelles contradictoires commençaient à envelopper d'un impénétrable mystère. Si, comme il pouvait le croire, Philippe prenait soin de dérober ses mouvements, Edouard ne se souciait guère de dissimuler les siens et ses gens d'armes négligeaient les plus vulgaires précautions, marchant en reconnaissance comme à la maraude et laissant à l'ennemi pour points de repère les ruines fumantes des villages qu'ils avaient traversés. Rien ne peint mieux l'incertitude d'Édouard sur la position précise de ses adversaires que l'étendue du cercle décrit par

ses coureurs. En effet, tandis que les uns se montraient dans les environs de Bapaume, les autres menaçaient Honnecourt et ne s'arrêtaient qu'au moment de s'engager au milieu du triangle inscrit par Ham, Péronne et Saint-Quentin. Si quelque chose avait pu l'éclairer, c'eût été la comparaison de la résistance confiante qu'on lui opposait d'un côté, avec la terreur que ses cavaliers inspiraient de l'autre. Il en fit l'expérience à ses dépens, car Arnoul de Bacquehem et Guillaume de Duvenvorde étant revenus assez confus du brutal accueil qu'on leur avait fait dans la petite ville d'Honnecourt, Henri de Flandre, issu des anciens comtes de Flandre de la maison de Dampierre [1], tout récemment armé chevalier et gratifié d'une rente annuelle de deux cents livres sterlings, avait, pour étrenner ses éperons dorés, demandé et obtenu l'autorisation de venger la défaite de ses compagnons d'armes. Il y avait bien aussi dans son fait quelque chose de plus que la soif de la gloire, car les habitants d'alentour avaient entassé dans la ville toutes leurs richesses. Quoiqu'il en soit, malgré l'assistance de bons chevaliers comme Jean de Hainaut, les sires de Fauquemont, de Bautersheim, de Berghes et de Cuyck,

[1] Il était possesseur du comté de Lodi dans le duché de Milan.

Henri avait trouvé dans l'abbé d'Honnecourt affaire à trop rude partie et après avoir reçu sur la tête force poutres, pierres et chaux vive et s'être laissé arracher par le prêtre son épée des mains [1], Henri avait été, le fourreau vide de son épée lui battant sur les talons, raconter piteusement au roi d'Angleterre sa honteuse déconvenue. Et encore ses pertes ne s'étaient-elles pas bornées à ses armes : il ramenait beaucoup de blessés et de morts, et parmi ces derniers un chevalier de Jean de Hainaut, qui s'armait : d'or à une fasce componée de gueules surmontée de trois fermaux d'azur [2]. Le comte de Warwick, connétable d'Angleterre, avait pour sa part essuyé un échec complet sous les murs du château de Ronsoy défendu par son seigneur, le sire de Fosseux.

Les maréchaux, les comtes de Northampton et de Suffolk, Renaud de Cobham et Gauthier de Mauny, qui avaient été escarmoucher jusqu'aux barrières de Saint-Quentin, défendu par le comte de Dammartin, les sires de Coucy, de Montmorency, de Hangest, de Canny et de

[1] Froissart dit que de son temps cette épée était encore suspendue dans la grande salle de l'abbaye, comme un trophée, et que les religieux ne manquaient pas de la montrer en racontant les prouesses de Damp abbé, à tous ceux qui venaient visiter leur couvent.

[2] Froissart, liv. I, part. I, ch. 87

Soyecourt, avec cinq cents hommes d'armes [1], et qui revenaient au camp le même jour, avaient dans leur rapport peint au roi sous les plus sombres couleurs les préparatifs de défense faits par le connétable pour garder la Somme. A cela se joignaient les plaintes des alliés repentants déjà de s'être autant avancés : tout se réunissait donc pour compliquer la situation. Les Allemands ne se sentant de confiance qu'autant qu'ils restaient à portée du Hainaut, ne voulaient plus perdre cette province de vue et offraient, comme terme moyen, d'entrer dans la Thiérache et le Laonnais en se dirigeant sur les Ardennes. Ce n'était pas absolument une retraite, et le double avantage qu'offrait cette combinaison était de s'assurer des subsistances et de ne pas se laisser couper du pays d'Empire où les soldats combattraient bien mieux que partout ailleurs, sentant le sol de la patrie sous leurs pieds.

De tels conseils cachaient, sous une apparence d'intérêt commun, un menaçant ultimatum, et sous peine de s'aliéner les chances inconnues de l'avenir, on ne pouvait s'empêcher d'en tenir compte. Édouard céda avec désespoir car ses rêves d'ambition s'évanouissaient en fumée,

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 86.

et le 18 octobre il se décida à passer l'Oise. Son armée était divisée en trois corps : l'avant-garde, composée des Allemands, était commandée par les maréchaux ; le roi conduisait lui-même le corps de bataille, avec Robert d'Artois, les ducs de Brabant et de Gueldres, le marquis de Juliers et l'archevêque de Cologne, tandis que l'arrière-garde était sous les ordres de Jean de Hainaut, du marquis de Brandebourg, des comtes de Mons, de Zollern, de Mœurs, des sires de Fauquemont, de Cuyck et d'Arnould de Bacquehem. S'avançant avec lenteur, à petites journées de quatre lieues à peine, les troupes recommencèrent les dévastations systématiques dont le Cambrésis devait garder si longtemps le cruel souvenir. Un fort détachement franchit la Somme à la hauteur de l'abbaye de Vermand, à trois lieues Est de Saint-Quentin ; un autre, sous les ordres de Jean de Hainaut, du sire de Fauquemont et d'Arnould de Bacquehem, descendant au Sud, le long des rives de l'Oise, pilla et brûla l'abbaye d'Origny [1] de telle sorte qu'à l'époque à laquelle Froissart écrivait sa chronique elle n'avait pas encore été relevée de ses ruines, puis poussa jusqu'à Ribemont dont les faubourgs eurent le même

[1] Les religieuses avaient heureusement pu se réfugier dans Ribemont avec le trésor de l'abbaye.

sort, et par un brusque changement de front se jeta sur Guise qui, quoique appartenant à la comtesse de Blois, fille de Jean de Hainaut [1], fut abandonnée aux fureurs de la soldatesque. La comtesse, qui était renfermée dans la ville, vint à la première porte en apprenant que son père commandait les assaillants, et le supplia d'épargner Guise et ses habitants pour l'amour d'elle. « Et pour ce que tu es ma fille, — répondit Jean — sera-t-elle arse, et remonte là sus ou dongeon, que la fumière (fumée) ne te face mal » [2]. Cette atroce réponse, cette barbare plaisanterie peignent l'homme tout entier. Bien en prit à la comtesse de suivre l'avis cruellement moqueur de son père, car peu d'instants après la ville était en feu.

Le sire de Fauquemont eut aussi sa part de gloire et de revers, car après avoir échoué devant le fort château de Tupigny, bravement défendu par son seigneur, et dont il ne put détruire que les basse-cours, il incendia Nouvion, et écrasa dans des bois voisins les habitants de cette « bonne grosse plate ville » qui, malgré les retran-

[1] Jeanne de Hainaut, comtesse de Soissons, dame de Beaumont et de Chimay, fille unique et seule héritière de Jean de Hainaut, avait épousé Louis de Châtillon, comte de Blois et de Dunois, seigneur d'Avesne, qui fut tué à la bataille de Crécy.

[2] Froissart du Vatican, t. I, ch. 87.

chements d'arbres abattus dont ils s'étaient entourés, ne purent tenir longtemps contre sa lourde cavalerie.

Pendant ce temps les maréchaux, Gauthier de Mauny et l'évêque de Lincoln, aussi habile, à ce qu'il paraît, à manier l'épée que la parole, avaient quitté le roi qui se reposait au milieu des moines de Bohéries, et après avoir traversé l'Oise à gué avaient brûlé Moy, Verneuil, Saint-Gobain, Marle, la Fère, Bruyères, et ne s'étaient arrêtés qu'en face de Laon. Des prisonniers ramassés chemin faisant leur donnèrent enfin des nouvelles du roi de France et elles étaient si menaçantes qu'ils décampèrent à la hâte. Philippe était à Saint-Quentin, leur avait-on dit, et se disposait à passer la Somme. Une marche forcée des Français suffisait pour couper du gros de l'armée tous les détachements en tournée de pillage. Il importait au salut de l'expédition de prévenir cette manœuvre dont le succès était infaillible, et d'avertir le roi d'Angleterre qui ne se doutait encore de rien.

Les maréchaux, ralliant Jean de Hainaut qui s'était porté plus près qu'eux de la Somme où il avait recueilli les mêmes bruits, remontèrent au Nord, mais, sans souci de la lourde responsabilité que le moindre retard faisait peser sur eux, ils ne purent s'empêcher de détruire en passant Crécy-sur-Serre. Édouard ne les avait

pas attendus. Il avait passé entre Pijon et la Vauqueresse pour atteindre Leschelle, et avait gagné en une seconde marche le gros bourg de la Capelle où il s'était encore arrêté pour laisser aux retardataires le temps de le rejoindre. Le récit des maréchaux, confirmé par celui des espions, ne laissait plus à Édouard d'autre alternative que d'accepter la bataille qu'on allait lui offrir ou d'entrer en pleine retraite et d'aller, en prenant le chemin direct de Mons, chercher par Avesnes et Maubeuge un premier abri derrière la Sambre. Dix lieues à peu près le séparaient de cette rivière. On pouvait en un jour gagner Avesnes et le lendemain coucher à Maubeuge. Si alors Philippe le pressait trop vivement et s'il lui était impossible de défendre cette ligne avec quelque chance de succès, aucun cours d'eau important ne barrant plus le passage, rien n'empêchait d'adopter la capitale du Hainaut comme base d'une nouvelle ligne d'opérations. Mais ce parti, le seul raisonnable, ne souriait pas à Édouard, dont l'orgueil se révoltait à la pensée de se retirer sans combattre, et, chose surprenante, le duc de Brabant soutint avec énergie l'opinion du roi dans le conseil. Son influence produisit sur les princes son effet accoutumé, et après une courte hésitation ils consentirent à prendre part à la lutte qui, sans eux, n'était pas acceptable.

Les Français, partis de Saint-Quentin par la route de Guise, avaient suivi depuis cette dernière ville le même itinéraire que l'armée anglaise, et leurs têtes de colonne atteignaient déjà Buironfosse, village à cheval sur la chaussée de la Capelle et situé à moins de deux lieues du camp d'Édouard. Il restait à peine au roi d'Angleterre le temps de choisir le terrain sur lequel il voulait livrer bataille. Il se décida immédiatement pour la Flamengrie, entre les sources de la petite Helpe et celles de la Sambre, offrant un emplacement uni et sans mouvement de terrain avec un petit marais assez étroit qui couvrait le front des lignes [1].

Édouard III est ici en contradiction avec Froissart sur un préliminaire intéressant de l'action qui s'apprêtait. Dans la curieuse lettre à laquelle on a déjà eu occasion d'emprunter quelques détails, le roi dit positivement qu'un message du grand-maître des arbalétriers lui avait offert le combat en lui demandant d'en fixer le jour et le lieu à sa convenance, et que le surlendemain (mercredi 20 octobre) de nouvelles lettres du roi de Bohême et du duc de Lorraine, avouées par le roi de France, étaient venues corroborer celle du sire de La Baume. Froissart

[1] Lettre d'Edouard dans Robert d'Avesbury.

affirme au contraire que l'initiative de cette détermination appartient tout entière à Édouard qui se serait servi pour l'exécuter d'un héraut du duc de Gueldres : que ce héraut, le mercredi 20, serait allé à Buironfosse pour instruire Philippe de la position qu'occupait Édouard et qu'il serait revenu rapporter à la Flamengrie que le lendemain vendredi était le jour choisi par l'ennemi. Il paraît même que le héraut, fort bien accueilli, revint enveloppé dans une belle robe de fourrures qu'on lui avait donnée. Il n'y a point de petit détail quand il s'agit d'éclaircir un point controversé de l'histoire, et cette circonstance, si futile qu'elle paraisse, ce présent si bien de saison pourrait faire pencher la balance en faveur de la version de Froissart, en prouvant avec quel soin il avait rassemblé jusqu'aux moindres renseignements. La lecture de Froissart démontre d'ailleurs ce fait jusqu'à l'évidence. Quand le bon chroniqueur n'a pas été témoin des choses qu'il raconte, il voyage, il fait parler ses compagnons de route, il interroge les chevaliers qui, à l'exemple des princes, l'accueillent avec empressement, sans se douter que ce clerc, si curieux du passé, va payer leur bienveillance et leurs récits en gravant en traits ineffaçables leurs noms et leurs prouesses dans le livre de l'histoire. Qui ne connaît, pour choisir quelques

exemples entre bien d'autres, les charmants épisodes du voyage sur les bords de la Loire avec Guillaume d'Ancenis, de la chevauchée en Béarn avec le conseiller du comte de Foix, messire Espaing de Lyon ? Quand, plus tard, remplissant le programme qu'il s'est tracé lui-même de consacrer sa vie à revoir et à corriger sans cesse ses écrits, il entreprend de revenir avec l'autorité de l'âge mûr sur les œuvres de sa jeunesse, il ne négligera pas plus qu'il ne l'a fait jusqu'alors cette précieuse source de documents, les récits des contemporains. S'il retrace la bataille de Crécy, c'est en s'appuyant sur les renseignements que lui ont fournis le sire de Montmorency et Jean Chandos ; s'il affirme qu'à Buironfosse, au moment où tout faisait présager la bataille imminente, Chandos fut l'un des jeunes écuyers que le roi d'Angleterre arma lui-même chevaliers, c'est parce qu'il l'a souvent entendu dire au brave gentilhomme duquel il devait tracer ailleurs ce magnifique éloge : « Il fut doux chevalier, courtois et aimable, large, preux, sage et loyal en tous estats, qui si vaillamment se savoit estre entre tous seigneurs et toutes dames que oncques chevalier de son temps ne y sçust mieux estre de luy. »

Quelle que soit la vraie version, aucun nouvel événement ne signala la journée du jeudi, employée par les

deux armées à faire leurs derniers préparatifs, si ce n'est l'aventure du sire de Fagnolles qui faillit priver le comte de Hainaut d'un chevalier dont il semblait faire le plus grand cas. Le seigneur de Fagnolles avait imaginé, avec un de ses frères d'armes, hannuyer comme lui, le sire de Tupigny, le même qui avait si bien défendu son château contre le sire de Fauquemont, d'aller, pour passer le temps, se promener en vue du camp anglais. Mais le cheval du sire de Fagnolles était « trop mélancolieux » et mal dressé ; il prit peur, s'emporta et conduisit son maître droit dans le quartier des Allemands qui bénirent le ciel de la riche proie qu'il leur envoyait. Le jeune chevalier ne perdit pas la tête : il était bien connu de l'oncle de son maître, Jean de Hainaut, se fit conduire à sa tente et obtint facilement qu'on lui rendit la liberté, moyennant une rançon de douze cents florins dont Jean se porta généreusement caution. Il revint ensuite au camp, où le sire de Tupigny avait jeté l'alarme et où on le reçut à bras ouverts, car on ne s'attendait pas à le revoir de sitôt. Il ne paraît pas qu'il eût gardé rancune à l'indocile destrier qui lui coûtait si cher, car il avait demandé et obtenu qu'on le lui rendit [1].

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 91, et avec plus de détails dans le Froissart du Vatican, t. I, ch. 88.

Le vendredi matin (22 octobre) dès la pointe du jour, le roi Edouard rangea son armée en bataille. Il la divisa en trois corps et fit mettre pied à terre à tous ses cavaliers. Les chevaux et les chariots de bagages, entassés dans le petit bois qui bordait la partie inférieure du camp, devaient servir à neutraliser les efforts de l'ennemi dans le cas où il aurait voulu exécuter un mouvement tournant pour prendre les Anglais à revers. Edouard ne s'était pas rendu, comme on le voit, au vœu chevaleresque de Philippe, réclamant que la lutte eût lieu sur un terrain découvert, sans rivière, sans bois, afin que le vainqueur ne pût attribuer sa victoire qu'au courage des siens et que les avantages fussent également balancés. Mais Edouard ayant trouvé que, loin d'égaliser les chances, la proposition captieuse de son adversaire n'avait dû être inspirée que par le désir d'engager ses forces trois fois plus nombreuses en donnant du champ à son immense cavalerie, avait fait la sourde oreille et choisi sa position avec beaucoup de discernement. La seule ressource favorable qui lui fût offerte, son précoce génie la lui avait fait découvrir sur le champ. Les derrières de son armée couverts par une fortification à la fois naturelle et artificielle, il ne pouvait plus être attaqué que de front, et encore, pour parvenir jusqu'à lui fallait-il suivre un défilé

dont le terrain spongieux devait créer pour les Français une nouvelle et grave difficulté [1].

L'ordre de bataille adopté par Édouard, il est curieux de le constater, était identiquement semblable à celui que les Français devaient choisir à Azincourt. Au lieu de développer ses lignes, le prince les avait au contraire concentrées et massées sur trois colonnes de profondeur, de sorte qu'il ne pouvait en engager qu'une seule à la fois. Il avait commis une faute bien plus grave en se privant de sa cavalerie et en démontant tous ses gens d'armes, car il n'y avait plus de manœuvre possible de la part de ces fantassins improvisés, embarrassés du poids écrasant de leurs armes et des longues cottes armoriées qui tombaient jusqu'à terre. C'est à cette même faute que l'on a dû les désastres de Poitiers et d'Azincourt : mais le prince était un trop grand capitaine pour s'y laisser prendre une seconde fois, et les Français, déjà accoutumés à copier servilement leurs voisins d'Outre-Manche dans ce qu'ils ont de moins bon, n'avaient eu garde d'oublier ce funeste exemple.

La division la plus rapprochée du marais, et qui devait soutenir le premier effort de l'ennemi, n'était composée

[1] Grandes Chron. de France, ch. 18. Ph. de Valois.

que d'Allemands : Edouard les payait assez cher pour qu'ils gagnassent en conscience leur argent. A leur tête on voyait le duc de Gueldres, le comte de Juliers, Jean de Hainaut, le marquis de Brandebourg, fils de l'empereur, le margrave de Misnie, le comte de Mons, le sire de Fauquemont, Guillaume de Duvenvorde[1] et Arnould de Bacquehem. C'était le corps le moins considérable de tous. Il ne comprenait que vingt-deux bannières et soixante pennons ; mais, comme le nombre d'hommes qui combattaient sous chacun de ces différents étendarts n'était nullement déterminé et n'avait d'autre limite que la richesse et la puissance du banneret ou du bachelier, il est préférable de s'en rapporter à l'évaluation de Froissart et de dire que ces vingt-deux bannières et soixante pennons conduisaient huit mille hommes au combat. La deuxième division, formée en majeure partie par le contingent brabançon, contenait sous vingt-quatre bannières

[1] On ne peut s'expliquer sa présence dans le camp anglo-impérial puisqu'il était, dit Butkens dans ses Trophées du Brabant, chambellan du comte de Hainaut. — Peut-être en avait-il été de lui comme de Mansard d'Esne qui avait renvoyé au comte de Hainaut l'hommage qu'il tenait de lui afin de pouvoir, dès le début de la guerre, se ranger sous les drapeaux du roi de France, et peut-être Guillaume de Duvenvorde avait-il agi de même à l'égard de son seigneur pour pouvoir servir le roi d'Angleterre.

et quatre-vingts pennons un effectif d'environ sept mille hommes [1]. Elle était sous les ordres du duc de Brabant, et dans ses rangs on remarquait les sires de Cuyck, de Bréda, Jean de Rotselaer, sénéchal de Brabant; Girard de Vorselaër, vicomte de Judogne; Guillaume, sire de Hornes et de Gaesbeke, Thomas de Diest, Guillaume de Wesemale, maréchal de Brabant; Jean de Los, Henri Berthout, sire de Duffle; Jean de Leefdale, châtelain de Bruxelles; les sires de Bocstel et de Sombreffe, Louis de Diepenbeke, Gilles de Quaderebbe, Arnoul de Hellebeke et ses deux frères; Jean Pijliser, Jean de Heribeke, Herman Van Os, Louis de le Borch, receveur du Brabant; Jean Pulleman, Jean de Winegem, Daniel de Bouchout, Henri de Bautersheim, Henri de Walheim, Rasse de Grès, le sire de

[1] Froissart est ici en complète contradiction avec lui-même. Au chapitre 82, en parlant de l'arrivée devant Cambrai du duc de Brabant et de son contingent, il dit que le duc amenait neuf cents lances, et, il est vrai, « grand'foison d'armures de fer »; mais il y a loin de là à sept mille combattants; car, au XIVe siècle, la lance ne représentait qu'un homme, celui qui la portait, tandis qu'à la fin du XVe et pendant tout le XVIe siècles, c'était devenu un mot générique par lequel on désignait l'homme d'armes ou *maître* armé de la lance et sa suite, c'est-à-dire un page, trois archers à cheval et un coutillier à pied ou fantassin armé d'un long coutelas, en tout six hommes. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cela; quand la *lance* représentait une agglomération d'un certain nombre d'hommes elle faisait partie des compagnies d'ordonnance qui étaient à la solde du Gouvernement.

Goëtsancourt, Ivain de Meldert, Arnoul de la Wijere, Guillaume Van der Bossche, Jean d'Immersele, Golias de Vilvorde-Uutenhove, Jean de Craneheim et Jean de Sconhove[1]. Quelques chevaliers de Flandre, mécontents de leur comte, s'étaient rangés sous la bannière du duc de Brabant, entr'autres Henri de Flandres, sire de Ninhove et comte de Lodi au duché de Milan ; le sire de Hallwin, Hector Vilain, Wulfart de Ghistelles, Jean de la Gruthuse, sire d'Aa ; Guillaume Van-Straten, Gossuin de la Muere[2], Philippe d'Ascale, le sire de Perweys, Gérard de Rasseghen, Rasse de Gavre, le sire de Poucque, Guillaume de Nivelles, Jean de Bailleul, Roger de Lichtervelde, Daniel de Roosbeque, Simon de la Maelstede, Roger de Waernewick, Jean de Polvóerde, Jean de Mamines, Rasse d'Erpe, chevaliers ; Gérard de Mamines, Daniel de Drongene, Jean de Hersele, Jean de Hondsbeke, Louis de Moerkerke, Hugues de Steeland et Jean de Lokerne, écuyers[3]. Le duc leur avait mis les armes à la main en les prenant par une charte solennelle sous sa protection. Le roi d'Angleterre commandait enfin en personne la troisième division, uniquement composée d'An-

[1] Butkens, Trophées du Brabant, p. 428.

[2] Froissart, liv. I, part. I, ch. 92.

[3] Butkens, Trophées du Brabant, p. 428.

glais, au nombre de vingt-huit bannières et de quatre-vingt-dix pennons, formant un total de six mille hommes d'armes et de six mille archers. Les plus grands seigneurs de son royaume se pressaient à ses côtés : c'était, pour ne citer que les principaux, le comte de Derby, les évêques de Lincoln et de Durham, les comtes de Salisbury, de Northampton, de Glocestre, de Suffolk et de Kenford, Renaud de Cobham, les sires de Percy, de Ross et de Mowbray, Louis et John Beauchamp, les sires de la Ware, de Southampton, de Basset, Fitz-Walter, Gauthier de Mauny, Hugh de Hastings, John de Lisle [1], John Chaucer, John de Eton, Thomas de Clifton, Henri de Ferrers, Henri de Knighton, Robert de Beverley, William de Dorking, Richard de Malmesbury, William de Cornwall, John de Bures, William de Deycestre, William Montague, comte de Sarum; John de Copeland, Henri Peverel, Roger et Hugh de Wriothesley, John de Stapleton, Thomas Fitz-Grey, John Avenel, Robert Nevill, Philipp de Budford, William de Dalton, Hugh de Croft, William Fitz-Warren, Thomas de Colevill, John Langton, Thomas Manners, etc. [2] Un peu en arrière d'Edouard, et avant tous les autres, se tenait un chevalier dont la cotte

[1] Froissart, liv. I, part. I, ch. 92.

[2] Rymer, t. II, part. IV, p. 23-27, *passim*.

d'armes d'azur semée de fleurs de lys d'or était brisée d'un lambel de gueules de quatre pendants chacun chargé de trois châteaux d'or : c'était Robert d'Artois.

Parallèlement à la première division, mais à quelque distance, Edouard avait placé une aile de quatre mille hommes d'armes à cheval et de deux mille archers sous le commandement du comte de Pembroke, des sires de Berkeley et de Milton : elle était destinée à soutenir les Allemands et à faire diversion, s'ils faiblissaient, pour leur donner le temps de se reformer ou de céder la place au duc de Brabant. Une nuée d'arbalétriers et les mille lanciers gallois, reconnaissables à leur équipement uniforme, étaient dispersés à quelques centaines de pas en avant de la première ligne[1]. En récapitulant les divers chiffres énumérés ci-dessus c'était en résumé une armée de trente-huit à quarante mille hommes au plus que les Français allaient avoir à combattre[2].

Tandis qu'Edouard, après avoir conféré l'ordre de chevalerie à quelques jeunes écuyers, à Jean Chandos, entre

[1] Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. IV, p. 45.

[2] Les historiens Anglais, toujours excessifs, évaluent à 50,000 hommes les forces anglo-impériales (Hume, t. V, p. 145). — Froissart ne servait-il pas davantage ses amis en fixant à un chiffre aussi modéré le nombre de leurs soldats ? Quant à Lingard (t. V, p. 42), il ne parle que de 15,000 combattants. C'est le cas de le dire : « Qui veut trop prouver... »

autres, parcourait les rangs, monté sur un petit palefroi « moult bien amblant, » en compagnie de Robert d'Artois et de ses deux favoris, Renaut Cobham et Gauthier de Mauny et recommandait à chacun de bien faire son devoir et d'avoir soin de son honneur, le roi de France hâtait l'arrivée de son arrière-garde qui, la veille au soir, était encore à près de cinq lieues de Buironfosse. Au point du jour elle était enfin parvenue à son poste de combat, et sans donner, ni aux hommes ni aux chevaux, le loisir de boire ni de manger, Philippe avait procédé à ses dispositions définitives qui avaient le tort de copier celles de l'ennemi. Partageant en trois divisions la foule immense de combattants qui couvrait à perte de vue les plaines environnantes, il s'était accordé la malicieuse satisfaction de donner le commandement de la première et la plus exposée aux comtes de Hainaut et de Namur, qui avaient rejoint depuis deux jours seulement et à qui il ne pouvait s'empêcher de garder rancune. Assez froidement accueillis en raison de leurs prouesses dans le Cambrésis, les deux princes avaient formulé des excuses que Philippe avait bien été forcé d'accepter, mais il avait donné le mot à ses maréchaux, Robert Bertrand, sire de Briquebec, et Mathieu de Trie, et ceux-ci, comme pour faire honneur aux princes, les avaient établis sur le front de bandière

du camp, face à face avec leurs amis les Allemands. Derrière leurs mille lances, peu flattées d'une semblable courtoisie, se pressaient trente-cinq mille hommes, quinze mille à cheval et vingt mille à pied, qui n'auraient pas hésité, au premier signe de trahison ou de faiblesse, à traiter les hannuyers comme Philippe, six ans plus tard, devait traiter les archers génois à Crécy. A peu de distance était posté un deuxième corps d'égale force, et l'arrière-garde enfin, aussi nombreuse que le corps de bataille, venait en dernier lieu.

Jamais encore aucun souverain de l'Europe n'avait réuni une armée aussi belle et aussi imposante. Trois fois plus nombreuse que les Anglo-Allemands, elle ne comptait pas moins de cent mille hommes sous les armes (105 mille, selon Froissart), dont quarante-cinq mille hommes d'armes à cheval et soixante mille fantassins levés dans les communes avec les subsides des grandes villes [1]. C'était un magnifique spectacle que de voir le soleil levant, un pâle soleil d'hiver, se jouer sur les panaches, sur les cottes d'armes et les longs caparaçons des chevaux étincelants de mille couleurs, éclatants d'or et d'argent ; que ces deux cent vingt-cinq bannières et cinq cents soixante

[1] Hist. de France, par M. H. Martin, t. V, p. 44.

pennons, chargés de tous les insignes héraldiques connus, voltigeant sous les premiers souffles de la brise matinale. Trois rois, six ducs et trente-six comtes formaient à Philippe le plus beau cortége que jamais monarque ait traîné à sa suite : c'était les rois de Bohême, de Navarre et d'Ecosse, les ducs de Normandie, de Bourgogne, de Bretagne, de Bourbon, de Lorraine et d'Athènes, les comtes d'Alençon, de Flandre, de Hainaut, de Blois, de Bar, de Forez, de Foix, d'Aumale (Jean de Ponthieu), d'Armagnac, dauphin d'Auvergne, de Joinville, d'Etampes, de Vendôme, de Harcourt, de Saint-Pol, de Guines, de Boulogne, de Roucy, de Dammartin, de Valentinois, d'Auxerre, de Sancerre, de Joigny, de Genève et de Dreux [1].

La fleur de la noblesse française avait tenu à honneur de figurer dans « l'host de Buironfosse ». Les chevaliers seuls étaient au nombre de plus de quatre mille. Il en était venu de toutes les provinces : celles de Gascogne et de Languedoc en avaient fourni une quantité considérable pour leur part. La Picardie à elle seule, ce que l'on appelait « la baillie d'Amiens » s'était fait représenter à l'armée par seize cents quatre-vingt-cinq gentilshommes, sans

[1] Froissart, liv. I, part. I, ch. 93.

compter les gens des communes. A cette convocation, restée justement célèbre, et la seule peut-être qui ait échappé dans toute son intégrité à la destruction ou à l'oubli, avaient répondu tous ceux qui avaient la force de tenir une épée : chaque famille avait fourni un homme d'armes ou un fantassin armé à la légère, selon sa fortune ou selon le service qu'elle était tenue de faire au ban ou à l'arrière-ban : les enfants et les veuves avaient pris des mercenaires à leur solde et les avaient envoyés aussi devant les commissaires du roi. On aimera peut-être à trouver ici les principaux noms de cette immense liste, car quelques-uns d'entre eux ont acquis droit de cité dans d'autres parties de la France, et l'intérêt qui s'attache à ce document cesse alors d'être exclusivement local. On remarquait donc parmi les chevaliers et écuyers de l'armée royale les sires de Heilly et d'Aubigny, Maillart et Baudoin du Hamel, frères, les sires de Rivery et de la Houssoye, Baudoin de Longueval, Tassart de la Viefville, Gérard, Ferry et Robert de Picquigny, Jean Campdaveine, les sires de Saint-Sauflieu, d'Estrées, de Croy et de Bacouel, trois Lihus, Poli, Renaud et Henri, Enguerrand de Lully, Sausset Mauchevalier, Jean de Sains, Hue de Monsures, Jean de Riencourt, Pierre de Fransures, Jean de Pisseleu, Pierre de Milly, Tartarin de Lenglantier,

Philippe de Folleville, Jean, baron de Ferrières, Jean d'Esquennes, écuyer, Jean et Pierre de Gaudechart, Richard de Mercastel, Jean d'Offignies, écuyer, Mathieu d'Esquennes, sire de Rogy, Jacques de Fricamps, le vicomte de Poix, les sires de Milly, de Béthencourt, de Bouvaincourt, de Beauchamp, de Boubers et de Friencourt, Jean Gourle, Perceval de Boullainvilliers, Lagan de Crésecques, Gauvain d'Aigneville, Guillaume de Maisnières, Raoul d'Aumale, Jean de Saint-Blimond, Jean et Pierre de Belleval, Jean Boutery, les sires de la Motte, de Rivière, du Quesnoy, de Vaudricourt et de Cambron, Carbonnel de Rambures, Lionel d'Airaines, Jean de Belleperche, Jean de Hallencourt, Jean de Fontaines, Guillaume de Brimeu, Jean et Maillart de Mailly, les sires de Boufflers, d'Ivregny, d'Auxy, d'Argoules, de Ponches, de Nouvion et de Pont-Remy, Pierre Bournel, le sire de Fransures, Guillaume de Drucat, Bernard et Guillaume de Donquerre, les sires de Fiennes, de Fosseux, de Renty et de la Viefville, le châtelain de Berghes, les sires de Brimeu, de Lisques, de Maintenay, de Rely, de la Roque, de Heuchin, de Bernieulles, de Lambersart, Jean de Sempy, Jean de Hodicq, Jean d'Occoches, Brunel de Gribauval, les seigneurs de Wavrin, de Mailly, de Nedon, de Rubempré, Jacques de Lannoy, le sire d'Annequin et Godefroy d'Annequin, le

sire de Gommignies, Adam et Maquet de Wignacourt, Robert de Hautecloque, le sire de Noircarmes, Adam d'Inchy, Maussart d'Esne, Adam et Jean de Wingles, Tristan d'Arleux, Chrétien d'Oisy, etc... [1]. Il ne faut pas oublier non plus les maréchaux qui s'efforçaient, sous la direction du roi, d'apporter un peu d'ordre et d'ensemble dans cette immense cohue, et la plupart des grands-officiers de la couronne, Etienne de la Baume, dit le Galois, grand-maître des arbalétriers, Guy de Céris dit le Borgne, grand-maître de la maison du roi, Jean de Melun, grand chambellan, qui n'avait pas moins de neuf chevaliers et soixante-deux écuyers sous sa bannière [2], Oudart des Taules, premier écuyer du corps, Miles de Noyers, grand-bouteiller, Philippe Danvin, grand-fauconnier, et d'autres grands seigneurs qui devaient par la suite hériter de ces hautes fonctions, Mathieu de Roye, dit le Flament, Jean II, sire de Roye, Robert de Houdetot, Jean de Rambures, Philippe de Prie avec deux chevaliers et vingt et un écuyers, Geoffroy de Charny, Philippe de Noé, Gilles de Soyecourt, Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, Jean de Culant, Ingerger,

[1] Rôle des nobles et fieffés du Bailliage d'Amiens ajournés pour la guerre le 25 août 1337 par ordre de Ph. de Valois, pub. pour la première fois par l'auteur du présent travail. — *Passim.*

[2] Le P. Anselme, t. VIII, p. 444.

sire d'Amboise, Briant, sire de Montejan, Pierre de Flotte, Renaud de Braquemont, Guillaume de Mello, Bernard de Moreuil, Jean sire de Hangest, Jean de Clermont, Arnoul d'Audeneham, Jean Le Meingre, Jean sire de Créquy avec cinq chevaliers et trente-deux écuyers, etc.., etc... [1].

Les maréchaux n'attendaient plus que l'ordre de lancer le premier corps dans le difficile défilé qui aboutissait au centre de l'armée anglaise : les hommes d'armes étaient en selle, prêts à lacer leurs heaumes et à coucher leurs longues lances sur le faucre destiné à les recevoir : mais le roi ne sortait pas de son logis autour duquel on remarquait une certaine animation et de continuelles allées et venues des princes et des plus grands personnages de la cour. On agitait en effet une question d'une haute importance qui divisait le conseil du roi en deux partis bien distincts. Les jeunes gens demandaient la bataille sans rien voir au-delà, ne doutant pas, avec la suffisance qui est un des traits les plus saillants du caractère français, que combattre et vaincre ne fût tout un : les hommes plus sensés, d'un jugement plus froid et mûri par l'âge, opposaient à cette fougue généreuse de la jeunesse, à laquelle Philippe était assez porté, d'excellentes

[1] P. Anselme, *passim*.

raisons pour différer, sinon pour reculer indéfiniment la rencontre imminente. Ils représentaient qu'un bon tiers de l'armée avait déjà fait cinq lieues pendant la nuit précédente et qu'on ne devait pas attendre de grandes prouesses d'hommes et de chevaux fatigués et à jeun ; qu'en second lieu la position du roi anglais était si avantageuse, qu'il fallait au moins se donner le loisir d'examiner la plaine afin de ne s'engager dans le défilé que s'il était reconnu impossible de le tourner.

Mais Philippe restait sourd à ces motifs vraiment sages et persistait dans sa résolution d'en venir aux mains le plus tôt possible, en prétendant que son honneur était en jeu, que la France avait les yeux sur lui, et qu'en définitive on ne venait pas si loin pour ne rien faire. Restait une corde plus sensible que toute autre, celle de la piété de Philippe, à laquelle on n'avait pas cru nécessaire de toucher d'abord, mais ceux qui connaissaient bien le roi savaient qu'on obtiendrait beaucoup de lui en faisant appel à ses sentiments religieux. Le jour choisi par lui, par mégarde, pour confier sa querelle aux destins des combats était précisément un vendredi. On fit valoir avec adresse cette circonstance en insinuant qu'un tel jour, consacré au souvenir de la Passion du Christ, ne pouvait être employé qu'au recueillement et à la prière, et qu'à moins d'une

nécessité absolue, nécessité que rien ici ne justifiait, il était coupable de le profaner en répandant le sang humain [1]. Voulant profiter de l'impression qu'ils avaient produite, les conseillers bien inspirés du roi abordèrent enfin la raison politique pour l'entraîner à adopter une attitude expectante et à se maintenir sur la défensive, car là, selon eux, était son véritable intérêt. Quels avantages, — disaient-ils —, trouverait-on dans une action décisive, quelle qu'en fût l'issue? Une victoire d'Edouard ruinerait le royaume et compromettrait gravement le salut de la monarchie tout en portant un coup terrible à l'intégrité du territoire : Si, au contraire, Philippe était vainqueur, quel profit en retirerait-il, quelle compensation recevrait-il en échange du sang de ses sujets? Aucune assurément. Edouard, se rejetant en Hainaut, échappait à toute poursuite, et ne laissait même pas une ville entre les mains de son adversaire comme gage de sa défaite. N'était-il pas mille fois préférable et plus sûr d'attendre? Le roi d'Angleterre était dans une situation telle, que la prolonger, c'était se perdre de lui-même. A peine osait-il se traîner le long des frontières, sans argent, écrasé de dettes, avec des alliés découragés et peu fidèles; une

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 18. — Continuat. de Nangis, t. II, p. 164.

seconde expédition serait sa ruine. Avec un peu de patience on allait voir s'évanouir cette terrible coalition en fumée et le roi recueillerait alors tous les avantages de la victoire sans en avoir couru les risques. — Ce fut pour n'avoir pas suivi d'aussi sages avis que, seize ans après, le roi Jean perdait sa couronne dans les plaines de Poitiers. Tout ce qu'on put obtenir de Philippe, qui n'était guère plus sage, fut de remettre l'attaque au lendemain.

Pendant qu'on délibérait encore arriva au camp une lettre de Robert, comte de Provence et roi de Naples, cousin et ami de Philippe, qui s'était acquis une grande réputation de science et de prudence. Il s'occupait d'astrologie et avait tiré l'horoscope du roi : il lui recommandait surtout de se défier de l'étoile de son adversaire dans les combats. Mais le message de Robert destiné, selon le goût de l'époque pour les sciences occultes et divinatoires, à faire sur l'esprit du roi une vive impression, n'eut pas plus d'influence que les exhortations des conseillers, et l'ordre de se mettre en mouvement le lendemain matin fut maintenu.

L'armée, commençant à perdre patience, s'était relâchée peu à peu de la sévère discipline qui lui avait été imposée. L'avant-garde surtout, sans tenir compte de la plus grande responsabilité que son poste lui donnait, avait

rompu les rangs et la plupart des chevaliers avait mis pied à terre, tandis qu'un certain nombre des plus jeunes « chevauchoient à la descouverte en caçant l'un l'autre ensi que on joue as barres »[1]. Il était environ deux heures et l'on voyait bien qu'il n'y aurait pas bataille ce jour là. Tout-à-coup un grand tumulte et de grands cris éclatent aux premiers rangs. Le désespoir avait-il inspiré aux Anglais la résolution de se jeter sur leurs ennemis ? Le comte de Hainaut, qui le croyait, avait fait remonter ses hommes d'armes en toute hâte, et conféré de sa propre main la chevalerie à quatorze jeunes écuyers des meilleures familles de ses Etats. L'innocente cause de cette alerte était tout simplement un malheureux lièvre qui s'était fourvoyé sous les pieds des chevaux et qui, affolé par le vacarme que l'on faisait autour de lui, parcourait en tous sens la tête de la colonne. Cette aventure attira au comte les plus sanglantes railleries et l'on donna, séance tenante, le surnom de Chevaliers du Lièvre aux quatorze écuyers qu'il avait armés. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour eux, c'est que ce nom dérisoire leur resta.

Sur ces entrefaites, les maréchaux parcouraient les trois divisions en ordonnant à chacune de camper à la place

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 89.

qu'elle occupait et sans rompre l'ordre de bataille qui devait servir pour le lendemain. Afin de se mettre à l'abri d'une surprise ils firent abattre des arbres et creuser quelques tranchées destinées à fortifier la première ligne. Ces nouvelles, apportées au camp anglais par les éclaireurs, ne firent que maintenir Edouard dans la résolution de ne pas attendre la bataille. Quoiqu'il ait dit dans sa curieuse lettre à son conseil, son intention d'éviter l'action avait percé dans tous ses mouvements depuis qu'il avait appris la marche offensive des Français, jusque dans le choix même de sa position à la Flamengrie. Aussi au dernier moment, effrayé sans vouloir le paraître, doutant de ce qui en apparence lui inspirait tant de confiance le matin encore, il ne vit de salut que dans une prompte retraite. Le plan communiqué aux Allemands n'ayant rencontré de leur part aucune opposition, l'armée décampa à la faveur de la nuit et se retira sur Avesne où elle fut licenciée le lundi 25, après avoir inutilement attendu pendant toute la journée du dimanche l'apparition des Français [1]. Edouard remercia ses alliés de leurs services et on convint, avant de se séparer, que l'on se réunirait dans la quinzaine à Bruxelles où le roi se rendit aussitôt.

Malgré toutes les protestations de ses conseillers qu'il

[1] Lettre d'Edouard déjà citée.

s'était « noblement et vassalment conduit » et que le but de la campagne était atteint parce que l'ennemi avait été rejeté hors du royaume, Philippe, furieux de voir son adversaire lui échapper, voulut s'élancer sur ses traces. L'expérience lui prouva quelles difficultés il aurait eues à vaincre pour arriver jusqu'aux Anglais. A peine le premier corps était-il engagé dans le défilé marécageux que plus de mille chevaliers s'embourbèrent et eurent beaucoup de peine à se dégager. Quand l'armée eut triomphé de cet obstacle qui, bien défendu, aurait été infranchissable, elle s'établit à la Flamengrie, sur l'emplacement même que les Anglais venaient de quitter, et y séjourna deux jours. Après avoir appris que le roi d'Angleterre avait déjà franchi les frontières du Hainaut, et que sur ce sol ami les confédérés s'étaient dispersés, Philippe rebroussa chemin et regagna son point de départ, Saint-Quentin [1]. En prévision de la campagne prochaine il envoya de fortes garnisons dans les principales villes de la frontière, avec des capitaines d'un courage éprouvé. C'est ainsi que Godemar du Fay fut nommé lieutenant du Tournaisis, le 22 novembre 1339, Louis d'Espagne, comte de Talmont, capitaine-général de Lille, Jean, sire de Wastines, capitaine de Saint-Amand, Robert de Wa-

[1] Chron. anonyme de Flandre, p. 148.

vrin, sire de Saint-Venant, capitaine dudit lieu, Imbert de Cholay, capitaine de Cambrai, Hugues Quiéret, capitaine de Douai, mais avec la faculté de se faire suppléer par Nicole de Wasiers, tous deux institués par lettres-patentes du 28 octobre (1339), Edouard de Beaujeu, capitaine de Mortagne, et enfin Jean de Trainel, gouverneur des frontières d'Artois, par brevet du 2 février (1340) [1]. Le roi licencia ensuite le reste de son armée et reprit à grandes journées le chemin de Paris.

La marine française avait joué un rôle considérable pendant la courte campagne de 1339. Nouvel élément

[1] Le curieux manuscrit de la Bibl Imp., Fonds Français, 7878, dans lequel ces détails ont été relevés, a conservé non seulement le texte même de ces diverses commissions, mais aussi la liste complète de tous les hommes d'armes, bannerets, bacheliers et écuyers qui composaient les garnisons de toutes ces villes, avec le chiffre de leur solde. Chacun des corps d'armée commandés par le roi, par le duc de Normandie, les princes et les maréchaux pendant la campagne de 1340 y sont également énumérés en détail, avec les noms de tous les gentilshommes. On regrette de ne pouvoir encadrer ces listes dans le cours du récit, mais par leur longueur elles en entraveraient la marche. On ne saurait trop recommander de compulser ce document, entièrement inédit et publié pour la première fois, et si précieux pour un si grand nombre de familles ; on le trouvera parmi les *Pièces justificatives*, à la lettre G.

introduit dans les guerres, elle avait seule efficacement agi pendant que les armées de terre demeuraient inactives. Dès que le premier avertissement officiel de la déclaration de guerre lui était parvenu, Hugues Quiéret, de concert avec ses collègues, avait établi sa croisière en vue des côtes de l'Angleterre et, jaloux de justifier par ses exploits le choix de son souverain, il entra un matin dans la rade de Southampton. C'était un dimanche et la population, qui n'attendait pas les Français, remplissait les églises où l'on célébrait le service divin. Surpris sans défense, les Anglais n'essayèrent même pas de résister et se firent massacrer en tentant de s'enfuir. La ville fut alors livrée à toutes les horreurs du pillage, et l'incendie, éclatant sur plusieurs points à la fois, vint couronner ce lugubre tableau. Quand les matelots furent las de tuer, de piller et de brûler, la flotte, ne laissant derrière elle que des cadavres et des ruines fumantes, cingla vers le port de Dieppe afin de procéder à la répartition du butin qui était immense. Mais elle en ressortit presqu'aussitôt et reprit la mer [1]. Les Anglais avaient profité de sa disparition momentanée pour venir à leur tour insulter les côtes françaises. Descendus sur deux points à la fois, ils avaient réussi à surprendre et à incendier les faubourgs

[1] Froissart, liv. I, part. I, ch. 80.

de Boulogne, avaient ruiné la ville et l'abbaye du Tréport, et avaient emmené quelques vaisseaux qui étaient à l'ancre dans ces deux ports [1]. Hugues Quiéret fit voile vers l'embouchure de la Gironde et investit Blaye par eau tandis que le connétable l'assiégeait par terre. Après la reddition de la place il revint dans la Manche où il reprit, malgré l'hiver qui s'approchait, le cours de ses succès. Se portant successivement d'un bout à l'autre du territoire, apparaissant subitement sur les points qui n'étaient pas gardés et disparaissant comme il était venu, Hugues touchait tantôt à Douvres et à Winchelsea, tantôt à Sandwich et à Rye.

Il ne se passait pas de jours que les « trois maîtres écumeurs », comme Froissart appelle irrévérencieusement les trois amiraux français, ne fissent parler d'eux. C'était le port et les environs de Porthsmouth qui étaient ravagés ; c'était l'île de Guernesey qui, à l'exception de sa forteresse, était livrée aux flammes toute entière et à plusieurs reprises afin d'en assurer l'entière destruction. Les quarante mille soudoyers de Quiéret étaient devenus la terreur de toute l'Angleterre maritime. Aucun navire n'osait appareiller ; les pêcheurs eux-mêmes avaient re-

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 18. — Continuat. de Nangis, t. II, p. 162-163.

noncé à prendre la mer : leur industrie était anéantie, de même que le commerce des laines avec la Flandre était à peu près annulé. Les larges concessions du roi à ce sujet ne valaient plus le parchemin sur lequel elles étaient tracées, et le contre-coup de ces désastreux événements se faisait rudement sentir jusque dans les plus riches comptoirs de Londres.

Pour avoir quelques chances d'échapper à l'active surveillance dont Quiéret enveloppait toute la côte septentrionale de l'Angleterre, il fallait qu'avec une grande dépense de temps les navires fissent un long détour dans la mer du Nord pour regagner ensuite les Pays-Bas en longeant le Danemarck. On en citait fort peu qui, malgré cette manœuvre, eussent atteint le but de leur voyage. A peine une voile apparaissait-elle sur l'immensité de la mer qu'elle était attaquée, et prise aussitôt que signalée. C'est ainsi que dans une de ces rencontres partielles la « Christophe » et la « Cogge Edward » furent enveloppées par une escadre à la hauteur de l'île de Texel et conquises après une lutte acharnée. Ces deux grandes et belles nefs, dont Edouard avait lui-même surveillé l'armement avec un soin tout particulier [1] et qui étaient la

[1] Rymer, t. II, part. III, p. 159. — Ordonnance d'Edouard par laquelle

gloire et la parure maritime de l'Angleterre, étaient à destination de la Flandre où elles conduisaient une riche cargaison de laines. Elles portaient toutes deux un nombreux équipage, car on n'avait rien négligé pour conserver au roi ces beaux vaisseaux qui « lui avoient couté moult d'avoir à faire faire »[1]. Le combat dura un jour entier : vers le soir, plus de mille hommes avaient péri à leur bord et elles furent contraintes d'amener leur pavillon. Tous les survivants, sans égard pour leur courage, furent jetés à la mer, et Quiéret rentra triomphant dans un port de Normandie, traînant à sa suite une riche proie[2].

Le soin qu'ont eu les chroniqueurs d'enregistrer ce petit fait de guerre, le deuil que firent éclater les Anglais témoignent suffisamment du prix qu'ils attachaient à « la Cristofre » et à « la Cogge Edward », et donnèrent un aliment de plus à la joie des Français. Ce succès signalé marqua la fin de la campagne maritime. Barbavera

il commande au vicomte de Londres de fournir des ancres pour « la Cristoffre et la Cogge Edward ». 28 janvier 1337.

[1] Froissart, liv. I, part. I, ch. 98.

[2] Froissart qui raconte ce combat ne parle que de « la Christophe » ; mais les Grandes Chroniques et le Continuateur de Nangis affirment que la « Cogge Edwarde » fut prise avec l'autre navire et dans la même action, et c'est cette double opinion que l'on a adoptée ici.

avait obtenu de retourner à Gênes avec ses galères, sous la condition expresse d'être prêt au premier appel du roi, et la flotte, toujours puissante quoiqu'amoindrie, était forcée par le gros temps de relâcher plus souvent dans les ports du littoral de la Manche. Si la croisière continuait à des intervalles plus éloignés, aucune action importante ou digne d'être rapportée ne paraît plus en avoir marqué le cours. Mais les résultats obtenus en si peu de temps avaient une grande portée, pour l'avenir non moins que pour le présent. Outre les dégâts causés sur les côtes et qui n'étaient que de justes représailles de ceux commis dans le Cambrésis et le Vermandois, il était bon que les Anglais vissent aux mains de la France une arme puissante suspendue sur la plus grande force vitale de leur pays, sur sa plus grande raison d'être, le commerce. On pouvait espérer qu'une semblable préoccupation aurait d'heureux effets, en rappelant aussi à l'Angleterre que la première de toutes les conditions pour faire des conquêtes continentales était auparavant de s'être rendu maître des communications avec le pays conquis ou à conquérir.

Les débuts de la guerre de cent ans étaient certes bien loin de faire prévoir la gravité des événements qui devaient suivre. L'expédition d'Edouard avait avant tout servi à constater l'éclatante suprématie de la France sur

terre et sur mer. Il avait été vaincu, non par la force des armes ce qui est encore après tout de la gloire, mais par sa propre faiblesse et de la manière la plus humiliante.. C'était la politique et la modération seules de Philippe et de son conseil qui l'avaient rejeté loin des frontières de ce beau royaume qu'il regardait déjà comme sien, et que ses soldats eux-mêmes reconnaissaient ne pouvoir conquérir qu'après « moult de cevauchies » semblables à celle que l'on venait de faire. De plus, le prince anglais était ruiné. Sans parler de l'immense trésor qu'il avait rapporté d'Angleterre et qui depuis longtemps avait été entièrement dépensé, il avait contracté des dettes pour le chiffre effrayant alors de trois cents mille livres sterlings, au moins quatre-vingt-dix millions de nos jours : tous ses revenus étaient engagés pour longtemps, et non seulement ses joyaux et ceux de la reine, mais ceux de la couronne dont il ne pouvait disposer, étaient, partie chez l'archevêque de Trèves, partie chez les Bardi d'où, faute d'argent, il ne pouvait les retirer. Les choses en étaient venues au point, comme on le verra plus loin, qu'il lui était impossible de retourner en Angleterre sans la permission de ses créanciers et sans laisser en ôtages auprès d'eux plusieurs des principaux personnages de sa cour. La première chose qu'il eut à faire était de convoquer un

Parlement pour lui exposer la situation et lui demander des secours de toute espèce. Mais que lui dire ? Comment fléchir ces fiers personnages épouvantés de l'inutilité de tant de sacrifices, si on ne leur exposait des motifs plausibles d'espérer une glorieuse revanche ? Il n'y avait qu'un seul moyen de ne pas se briser contre un refus, obstiné mais parfaitement justifié, de ce grand corps de l'Etat, c'était de venir à lui, un traité d'alliance avec les Flandres à la main : Aussi le roi écrivait-il le 16 novembre à son fils, régent du royaume, de convoquer le Parlement à Westminster le 22 janvier 1340, s'en remettant à Dieu et à son esprit fertile en ressources pour aplanir d'ici là les grandes difficultés qui le séparaient de son but.

Il fallait, comme le dit Hume [1], qu'Edouard III fût doué d'un caractère très-entreprenant et d'une remarquable patience pour ne pas succomber sous le fardeau qui pesait sur lui. Rien ne le rebutait et les obstacles semblaient l'enflammer davantage. Ne laissant pas échapper la moindre occasion de plaire, il donne au fils qui vient de lui naître à Anvers le nom de Lionel, en mémoire, dit-il, du lion, emblême du Brabant ; aux religieux de Saint-Michel d'Anvers qui ont offert une généreuse hos-

[1] Hist. d'Angleterre, t. V, p. 147.

pitalité à la reine pendant ses couches et qui ont baptisé l'enfant, il concède le patronage et les revenus de l'église de Thingden dans le diocèse de Lincoln, et il double le prix de ce cadeau par la grâce avec laquelle il le fait [1].

Cependant l'édifice de la coalition craque de tous côtés : Tout va lui manquer sous la main ; c'est alors qu'Edouard déploie une énergie, une habileté admirables. Il fait face à tout à la fois : il prie, il encourage, il menace, il promet. L'empereur a besoin d'être entretenu dans ses dispositions favorables ? Ce sera le marquis de Juliers qui ira le trouver ; mais le marquis lui-même se refroidit ? Il sera comte anglais, comte de Cambridge avec mille livres sterling de revenu (27 novembre) ; il a perdu des chevaux pendant la campagne, au service d'Edouard, et il ne peut se mettre en chemin sans un train digne de son rang ? voici vingt mille florins d'or pour en acheter ; bien pour les chevaux, mais qui paiera la dépense pour un si long trajet ? En vérité on ne peut se ruiner pour obliger les autres ! Sans doute ; aussi aura-t-il huit livres sterlings par jour : la chaîne est rivée, une chaîne d'or, il est vrai,

[1] Rymer, t. II, part. IV, p. 59. — Jean de Bures qui avait annoncé au roi la naissance de son fils, en reçut une gratification de cent livres. Ce prince, nommé Lionel d'Anvers, et connu depuis sous le titre de duc de Clarence, mourut en 1368, avant son père.

mais plus lourde et aussi solide que si elle était de fer : un peu de honte est bientôt bue, et d'ailleurs ne faut-il pas gagner sa vie? Le marquis est payé, il part [1], et, c'est une justice à lui rendre, ce qu'il reçoit est bien gagné. Le duc de Gueldres à son tour tend la main : il se plaint aussi d'avoir perdu des chevaux et des armes ; ses hommes d'armes murmurent parce que leur solde n'est pas régulièrement payée, parce que leurs harnais de guerre ont été gâtés : soixante-trois mille florins au prince et de ce côté encore on ne voit plus que des sourires et des remerciements.

C'est maintenant le duc de Brabant qui tremble et se désespère : il fait cause commune avec les créanciers d'Edouard : ils ont appris que le Parlement anglais était convoqué pour le 22 janvier; le roi va s'y rendre sans doute, et s'il ne revenait pas, si le peuple anglais, mal disposé pour cette guerre parce qu'elle n'a pas réussi, s'opposait à son départ, que deviendrait le duc exposé sans défense à la colère du roi de France qu'il a si mortellement outragé? Que deviendraient les créances qui n'ont pour garantie que la parole d'un roi? Il faut rassurer ce prince pusillanime qui craint de se trouver seul avec sa conscience, ces riches bourgeois de Gand et d'An-

[1] Rymer, t. IV, part. II, p. 59.

vers qui pleurent déjà leurs écus, car le voyage à Londres est indispensable à la continuation de la guerre; car rien ne va aussi bien que sous l'œil du maître, car Edouard seul peut trouver dans son Parlement de ces paroles qui électrisent, qui changent des dispositions contraires préconçues longtemps d'avance, bouleversent les plans hostiles les plus soigneusement combinés, et font, pour un moment, du souverain la personnification de la patrie. Il partira donc et sans laisser derrière lui d'inquiétudes ou de colères, du plein gré et avec l'aveu du duc et des marchands : quatre des plus grands personnages de sa cour, Henri de Lancastre, comte de Derby, Guillaume Montagu, comte de Salisbury, maréchal d'Angleterre, et les comtes de Northampton et de Suffolk resteront à Bruxelles comme des gages vivants de la bonne foi de leur maître; mille lances à la solde du roi seront mises à la disposition du duc qui pourra les employer à l'usage qui lui plaira le plus et les établir en garnison sur les frontières de l'Empire et de la France, si tel est son bon plaisir. Puis, comme on a souscrit de bonne grâce à ces conditions, Edouard se montre généreux à son tour et promet qu'il sera de retour dans le Brabant ou dans le duché de Gueldres le 24 juin (1340), au plus tard [1].

[1] Rymer, t. II, part. IV, p. 58.

Ces divers arrangements ne faisaient pas perdre de vue au roi le but auquel, l'esprit soulagé de quelques soucis, devaient tendre tous ses efforts : c'est-à-dire l'alliance flamande. L'époque fixée pour l'assemblée de Bruxelles était arrivée ; Edouard s'y rendit et y trouva Artevelde qui avait amené avec lui les députés de toutes les communes de Flandre. Les bourgeois avaient eu le temps de réfléchir depuis le jour où ils avaient refusé si catégoriquement de renoncer à leur neutralité, et la conduite ambigue de leur comte, inspiré par le roi de France, avait achevé de le déconsidérer aux yeux de ses sujets. Ce malheureux prince, placé entre la déplorable alternative de perdre entièrement ses Etats s'il ne secondait les prétentions des Flamands, ou d'être dépouillé de ses comtés de Nevers et de Réthel s'il embrassait les intérêts des communes, essayait d'entamer des conférences qu'il rompait aussitôt sous les prétextes les plus frivoles, berçait de belles paroles Artevelde et le Grand Conseil, et quand il était serré de trop près ne trouvait d'autre moyen que d'accourir à Philippe qui lui tendait les bras. Une dernière négociation, dans laquelle il avait été choisi pour médiateur, avait achevé d'éclairer les Flamands, et les manœuvres d'Artevelde avaient fait le reste. Il s'était agi de réclamer de Philippe la restitution de Lille, de

Douai et d'Orchies, question délicate que le roi avait à dessein laissée en suspens. Forcé de répondre, il avait nettement refusé la restitution demandée. Il ne fallait pas moins que d'aussi graves considérations pour provoquer un changement de politique et pour faire adopter celle qu'Artevelde avait tant de fois conseillée et appuyée de toute la force de son influence sans cesse grandissante.

Edouard III, de son côté, n'avait pas besoin des conseils des princes allemands pour profiter des avantages que lui faisait Philippe. Appelé à se prononcer, il sollicita publiquement d'Artevelde et des députés l'appui de la Flandre et s'engagea à conquérir pour elle, non seulement Lille, Douai et Orchies, mais encore Tournai et Thérouanne. Les députés étaient ébranlés : ils se recueillirent un instant et répondirent qu'ils seraient tout disposés à accepter la proposition du roi s'ils n'étaient pas tenus de payer deux millions de florins à la chambre apostolique, et s'ils ne voyaient l'excommunication suspendue sur leur tête ; qu'ils ne trouvaient qu'un seul moyen de tourner la difficulté, c'était qu'Edouard écartelât ses armes des fleurs de lys en champ d'azur et prit le titre de roi de France. Ils s'empresseraient alors de le reconnaître comme tel, heureux d'échapper par ce subterfuge, assurément

peu loyal, à l'amende et aux foudres de l'Eglise. C'était, si l'on s'en souvient, mot pour mot le langage qu'Artevelde avait tenu au roi l'année précédente.

Comme la première fois, le roi témoigna de la surprise, presque de l'aversion pour l'échappatoire qu'on lui offrait. Il est à remarquer que malgré les prétentions à la couronne, qu'il avait plusieurs fois mises en avant, il lui « fut pesant de prendre le nom et les armes de ce dont il n'avoit encore rien conquis » [1] : tant le cœur humain est difficile à analyser ! Dans ce dernier combat, livré par la loyauté à l'ambition, ce fut la seconde qui finit par rester maîtresse du terrain. Mais si la répugnance à prendre une si fatale résolution, perpétuel aliment de guerre et source de haine irréconciliable entre les deux pays, pouvait atténuer la grandeur de la faute, Edouard serait moins coupable aux yeux de l'histoire ; car il est constant qu'il ne se rendit au vœu des Flamands qu'après une assez vive résistance. Cédant enfin aux obsessions des ducs de Brabant et de Gueldres, du marquis de Juliers et surtout de Robert d'Artois, de même qu'il s'était laissé faire vicaire-impérial pour s'attacher les princes des Pays-Bas, il se laissa faire roi de France pour rassurer la conscience des communes de Flandre.

[1] Froissart, liv. I, part. I, ch. 96.

Dans le premier traité qui suivit de peu de jours cette célèbre assemblée et que William Montague, comte de Sarum, Henri Ferrers, chambellan du roi, et Geoffroi Scrop, chevaliers, avaient été chargés de soumettre à l'approbation des Flamands, figurait le comte de Flandre qu'Edouard voulait essayer de s'attacher, car les tendances démocratiques d'Artevelde l'effrayaient et heurtaient tous ses préjugés : mais Louis de Nevers ayant persisté dans sa fidélité au roi de France, à qui il devait tout, son nom avait disparu des préambules des notes que les communes échangeaient avec le roi d'Angleterre : la séparation était consommée.

Le 23 janvier, Edouard III, qui s'était transporté à Gand, centre du mouvement populaire, cimentait son alliance avec Artevelde en accolant les lys français aux léopards d'Angleterre et en se parant du titre de roi de France, qui pour ses descendants ne devait pas être un vain mot. Le duc de Gueldres, porteur de sa procuration, jurait en son nom sur l'Evangile l'observation des conventions de Bruxelles, c'est-à-dire la restitution de Lille, de Douai et d'Orchies, l'abandon des villes françaises de Tournai et de Thérouanne et l'engagement d'obtenir l'adhésion du pape au nouvel ordre de choses. Le 26 janvier, Edouard ordonnait la mise en liberté des Flamands

pris à Cadsand et rachetait, pour le faire participer à cette faveur, à Gauthier de Mauny, au prix de onze mille livres sterlings, Guy de Flandre, frère bâtard de Louis de Nevers, que la générosité inattendue du prince anglais jetait dans le parti des communes. Trois traités également importants, publiés à la même époque, donnaient à ses nouveaux alliés les plus fortes garanties. Le commerce et la politique y trouvaient tous deux leur compte. On y remarquait les clauses suivantes : libre circulation des draps flamands dans les possessions britanniques ; engagement de ne conclure aucun traité avec Philippe de Valois sans l'aveu et la participation de la Flandre ; réunion des forces navales des deux pays pour la protection du commerce ; indemnité aux communes de cent quarante mille livres sterlings, payables en quatre termes ; établissement pour quinze années de l'étape des laines anglaises à Bruges ; annulation de toutes les clauses insérées dans les anciens traités qui frappaient la Flandre d'interdit et d'excommunication ; confirmation des priviléges accordés par Robert de Béthune après la bataille de Courtray [1]. Le 8 février (1340) enfin, dans deux proclamations lancées par toute l'Europe et qu'il datait de la quatorzième année de son règne en Angleterre et de la

[1] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 310-311.

première année de son règne en France, Edouard exposait ses droits à la couronne de France, dont il avait été privé par Philippe de Valois, grâce à son jeune âge, détaillait les dommages qu'on lui avait causés pendant sa dernière campagne en Guyenne où on lui avait pris Blaye, Bourg et presque tout son avoir en ne lui laissant que Bordeaux, et terminait enfin en révoquant l'hommage d'Amiens et en notifiant sa prise de possession de ses droits héréditaires [1].

Le pape, dont Edouard, moins d'un mois auparavant, accueillait encore avec faveur les tentatives pacificatrices, fut indigné de sa duplicité et lui en fit les reproches les plus vifs dans une longue bulle que Rymer a conservée [2]. S'attachant à détruire toutes les prétentions d'Edouard les unes après les autres, il lui peignait les Flamands sous les couleurs les plus défavorables, comme des hommes incapables d'une action loyale, et lui demandait quelle fidélité il espérait trouver chez eux qui en avaient eu si peu pour leurs souverains? Il lui reprochait sa précipitation à prendre le titre de roi de France pour deux motifs, d'abord parce qu'il ne possédait pas même un village dans le royaume, ensuite parce que dans le cas où il n'aurait d'autre droit à invoquer que sa descen-

[1] Rymer, t. II, part. IV, p. 65 et suiv.

[2] Ibid., t. II, part. IV, p. 70.

dance par les femmes des anciens rois, il existait encore des enfants des filles de ses oncles qui l'excluaient du trône dont ils étaient plus près que lui. Il l'avertissait de prendre garde à la valeur de son hommage-lige à Philippe, dont il avait par le fait reconnu la légitimité, et de s'aliéner à jamais le cœur des Français, en admettant, ce qui était impossible, qu'il réussît dans une entreprise insensée, avec le concours d'alliés mercenaires dont la fidélité se limiterait sur la durée de ses propres ressources. Si l'inspiration de Philippe perçait partout dans la lettre de Benoît XII, le pontife s'exprimait avec la chaleureuse éloquence d'un homme convaincu et la plupart de ses arguments répondaient aux secrètes pensées d'Edouard. Mais le sort en était jeté, et après être convenu avec ses alliés, parmi lesquels il n'avait pu cette fois entraîner le comte de Hainaut, que l'on commencerait par le siége de Tournai les opérations de la prochaine campagne, il ne songea plus qu'à partir pour Londres où des événements imprévus réclamaient impérieusement sa présence.

Conformément aux ordres qu'il avait reçus de son père, le régent avait convoqué un Parlement et lui avait demandé de voter des subsides pour faire face aux plus pressants besoins du roi. Deux partis s'étaient aussitôt nettement

dessinés dans l'assemblée : les barons qui se montraient favorables, mais qui étaient les moins nombreux ; les chevaliers, qui représentaient la majorité, et qui subordonnaient leur consentement à l'acceptation de plusieurs conditions attentatoires à la majesté royale, telles que la suppression des prérogatives relatives à la pourvoirie et de l'aide féodale que le roi réclamait quand il armait chevalier son fils et quand il mariait sa fille aînée [1]. Ces prétentions avaient eu pour résultat la dissolution du Parlement. Les conseillers du régent avaient espéré par un tel acte de vigueur imposer au pays, mais la suite leur prouva qu'ils s'étaient cruellement trompés. Mis en garde contre les exigences de la couronne par le traitement sévère infligé à leurs devanciers, les membres du Parlement se signalèrent par le même esprit d'indépendance. Ils offrirent le riche don de trente mille sacs de laine, mais aux mêmes conditions, et furent immédiatement dissous. Edouard en personne convoqua, d'Hardwich où il était débarqué le 27 février (1340), un nouveau Parlement qui se réunit dès le 29 mars à Westminster. Des concessions faites à temps, sous couleur de générosité et sans qu'on eût pu les demander, raffermirent son crédit qui paraissait ébranlé. Elles consistaient dans la confirmation

[1] Hist. d'Angleterre, par Hume, t. V, p. 148.

de deux chartes et des priviléges accordés aux bourgs et aux villes, dans l'abolition des anciennes dettes, dans l'amnistie des fautes passées et dans la réformation de quelques abus relatifs à l'administration de la justice. Précédé par ces mesures justement applaudies, le roi déploya dans l'exposé des motifs, pour continuer la guerre avec un meilleur espoir, une si grande éloquence que l'on vota sans balancer un subside inattendu et jusqu'alors sans exemple : les barons et les chevaliers accordaient pour deux ans la levée sur leurs terres du neuvième des gerbes de blé, des agneaux et des toisons ; les bourgeois donnaient une somme égale sur leurs biens meubles. Le roi devait toucher en outre, pendant le même nombre d'années, un droit considérable sur les principaux objets d'exportation, quarante schellings sur chaque sac de laine, autant sur chaque réunion de trois cents peaux de mouton avec leur toison et sur chaque forme de cuir [1]. Le seul inconvénient qu'offrît cette libéralité était que, précieuse surtout pour l'avenir, elle restait sans effet pour le présent, car, le commerce étant à peu près nul, l'exportation produirait un revenu presque dérisoire. Edouard était trop habile pour ne pas se faire une arme de cette

[1] Hist. d'Angleterre, par Hume, t. V, p. 150, par Lingard, t. IV, p. 48, et par le chevalier de Roujoux, t. II, p. 146.

disposition irréfléchie. Il fit observer que pour frapper d'un impôt l'exportation il fallait relever le commerce, et que l'on n'y parviendrait qu'en servant ses vues. Que voulait-il avec les dépenses qu'il faisait et les armements qu'il mettait sur pied, sinon la grandeur de l'Angleterre et la sécurité de l'industrie? On se rendit à ces raisons et le don de trente mille sacs de laine, voté par le second Parlement, fut octroyé de nouveau en déduction du neuvième qu'on léverait toujours par la suite; seulement, on spécifia, en faisant ce changement aux dispositions antérieures, que sous aucun prétexte elles ne pourraient être prorogées au-delà du terme fixé et qu'elles n'engageaient en rien l'avenir.

C'était beaucoup, mais pas assez pourtant, et Edouard avait à faire face à de tels engagements que peut-être n'avait-il pas osé faire au Parlement l'aveu complet de la gravité de sa situation. Il n'hésita pas à se lancer dans la voie déplorable des emprunts. Il écrivit des lettres pressantes à plusieurs personnes, à l'évêque de Lincoln, à John de Thoresby, à Robert Parnyng, à John Shordish, à John Brokatz, à William de Cusance, à John Montgomery, au comte de Derby, à Thomas Brayton, à Henri de Strafford, à Roger Bower, sergent d'armes, pour qu'ils s'occupassent de lui procurer de l'argent, n'importe où, n'importe com-

ment [1]. Le titre de roi de France qu'il prenait dans le préambule de ces commissions, le sceau écartelé de France et d'Angleterre qu'il y faisait attacher [2] ne tardèrent pas à donner de l'ombrage au Parlement, qui se crut autorisé par la bonne volonté dont il avait fait preuve à présenter des remontrances à ce sujet. Il craignait que la réunion des deux royaumes ne devînt funeste à la prépondérance de l'Angleterre et que celle-ci ne fût plus qu'une province de la France où serait transporté le siége du Gouvernement. Il fit part de ces sentiments au roi en lui protestant qu'il ne lui devait obéissance qu'en sa qualité de roi d'Angleterre, et Edouard promit que son royaume héréditaire serait toujours distinct et indépendant de ceux qu'il pourrait conquérir.

Son séjour à Londres ne fut plus marqué que par des ordonnances purement locales, touchant aux diverses branches de l'administration de ses Etats, et par des traités avec l'Ecosse qui font partie intégrante de l'histoire particulière de l'Angleterre et qui, pour ce motif, n'ont aucun rapport avec le sujet que l'on traite ici. Il convient de mentionner, cependant, une circonstance

[1] Rymer, t. II, part. IV, p. 70.

[2] Voir aux *Pièces justificatives* : E.

ayant trait aux événements du continent et qui par conséquent ne saurait être passée sous silence, ce fut l'émotion excitée chez les commerçants de Londres par les priviléges accordés aux Flamands, qui se trouvaient tellement favorisés par Edouard III, au détriment des Anglais, que la commune de Londres, ayant vu ses plaintes rester sans résultat, refusa péremptoirement d'apposer son sceau au bas du traité consenti par le prince avec la Flandre. Deux mois s'étant écoulés sans amener aucun changement dans les dispositions réciproques du roi et des bourgeois, Edouard réunit à la Tour le lord-maire, les aldermen et les notables de la cité et les supplia, avec des caresses et des paroles d'autant plus amicales qu'elles cachaient un violent courroux, de lui donner la satisfaction qu'il demandait. Ils se laissèrent enfin fléchir, mais ils eurent bien soin, pour ôter à leur concession tout caractère gracieux, de déclarer qu'en agissant ainsi ils n'avaient d'autre but que de ne pas laisser leur souverain se déshonorer aux yeux de l'étranger [1].

Mais il est temps de revenir sur le continent où l'on allait avoir un étrange spectacle : La reine Philippe

[1] Note de l'édit. de Froissart de M. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 282.

de son hôtel à Gand faisait un centre actif de propagande pour la cause de son mari, entretenant Artevelde dans ses bonnes dispositions et s'attachant les bourgeois par « leurs dames et leurs damoiselles »; tandis que les princes allemands, après avoir eu tant de peine à guerroyer avec Edouard, allaient de leur plein gré et sans le consulter, commencer une seconde campagne.

VI

La conclusion des traités entre l'Angleterre et la Flandre avait vivement inquiété le roi de France et il avait tout tenté auprès d'Artevelde et des communes pour les détacher du parti de son rival. Il avait offert, mais en vain, de faire remise de la totalité des sommes que la Flandre lui devait encore, aux termes des anciens traités, et d'accorder aux villes des priviléges si étendus qu'elles n'auraient pas lieu de regretter ceux concédés par Edouard. Quand il eut épuisé toutes les voies de conciliation, Philippe obtint du pape qu'il excommuniât les Flamands; l'évêque de Senlis et l'abbé de Saint-Denis prononcèrent à Tournai, le 4 avril,

la sentence « si horrible qu'il n'étoit plus nul prestre qui osât célébrer chez eux le service divin ». Edouard, à qui ils s'étaient empressés d'apprendre avec épouvante cette nouvelle qui les impressionnait beaucoup, n'avait fait qu'en rire, et leur avait répondu qu'à son retour dans leur pays il leur amènerait des prêtres qui leur diraient la messe « le pape le voulut ou non ». C'eût été plutôt des soldats qu'il leur aurait fallu, car le roi de France n'attendait pas le bon plaisir d'Edouard III pour tirer vengeance de ses alliés. Le jour même de la publication de la bulle pontificale, Jean de Roye, Mathieu de Trie et Godemar du Fay, capitaines de Tournai, avaient reçu l'ordre de commencer les hostilités. Suivis de mille lances et de trois cents arbalétriers choisis, tant parmi leur garnison que parmi celles de Lille et de Douai, ils avaient pendant la nuit franchi les frontières et surpris au point du jour les faubourgs de Courtrai, où ils avaient tué quelques personnes ; mais ils n'avaient rien pu tenter contre la ville qui se tenait sur ses gardes et ils s'étaient contentés de ravager le pays et de rentrer à Tournai en faisant un assez grand détour et en suivant le cours de la Lys jusqu'à Warneton. L'expédition avait été productive, car les gens d'armes chassaient devant eux dix mille têtes de bétail.

A l'appel d'Artevelde, les Flamands coururent aux armes, et les comtes de Salisbury et de Suffolk, cantonnés à Ypres avec le gros des troupes anglaises qu'Edouard avait laissées sur le continent, promirent de se joindre aux communes. Le plan d'Artevelde consistait à essayer de s'emparer de Tournai. Il s'était transporté de sa personne entre Audenarde et la ville qu'il convoitait, en donnant rendez-vous aux divers contingents des villes au lieu dit le Pont de Fer, sur la Lys [1]. Les bourgeois d'Ypres, animés d'une belliqueuse ardeur, avaient voulu se joindre aux Anglais, sous le commandement de leur châtelain, Gérard d'Oultre, et de deux échevins, Jacques de Vroëde et Nicolas de Dickebies [2]. Ils s'étaient déjà mis en marche et étaient sur le point de franchir la Lys, lorsque le voisinage d'Armentières leur rappela que cette place était occupée par des Génois à la solde de la France, qui ne se faisaient pas faute de vivre sur leurs voisins et qui avaient souvent troublé leur sommeil. Ils supplièrent les généraux anglais de s'arrêter pour les aider à avoir raison des mercenaires étrangers. Malgré l'héroïque défense

[1] Dans les Chron. de Froissart, la position de ce lieu-dit n'est pas autrement indiquée, tandis que dans le Froissart du Vatican, elle est au contraire précisée formellement. (T. I, ch. 99).

[2] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 320.

des Génois on les chassa d'Armentières qui fut incendiée et livrée au pillage [1].

Ce facile succès devait avoir pour les projets d'Artevelde les résultats les plus funestes. Les bourgeois d'Ypres se persuadèrent qu'après avoir triomphé d'une petite ville [2] pourvue d'une faible garnison, il n'y avait pas de grand centre de population, de forteresse, qui fût à leur épreuve. L'idée d'apporter à Artevelde les clefs de Lille leur souriait particulièrement : c'était un petit retard; le temps de paraître et de vaincre, puis ils iraient investir Tournai au Sud et tendre la main à leurs compatriotes surpris et charmés [3] ! Ils jouissaient par avance de la surprise d'Artevelde. Suffolk et Salisbury, à qui ce beau projet avait été communiqué, n'ayant pas eu la sagesse de s'y opposer, on prit pour guide un chevalier du Hainaut, nommé Wolfart de La Croix, qui

[1] Grandes Chron. de France, ch. 19, Ph. de Valois.

[2] Armentières a maintenant 7,700 habitants et sa population est certainement plus considérable aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1340.

[3] Froissart ne parle pas de la prise d'Armentières : il est pourtant difficile qu'il n'en ait pas eu connaissance, car ce fut le premier acte d'hostilité des Flamands contre la France. En revanche, les autres historiens, les Grandes Chroniques et le Continuateur de Nangis ne font aucune mention des motifs qui avaient armé la commune d'Ypres et le détachement anglais, et n'attribuent par conséquent aucune part à Artevelde dans les préliminaires de la campagne de 1340.

connaissait parfaitement le pays où depuis longtemps il rompait des lances avec la garnison de Lille : mais les Génois qui avaient réussi à s'enfuir d'Armentières avaient partout répandu l'alarme, et le capitaine de Lille, Louis d'Espagne [1], s'était mis en mesure de résister à une attaque : il avait même ajouté de nouvelles défenses aux fortifications anciennes et l'une d'elles barra inopinément le passage aux Flamands. Le sire de La Croix [2], moins insensé que ses compagnons, les prévint que la mèche était éventée et qu'il fallait prudemment retourner sur leurs pas, car ces travaux qui lui étaient inconnus de-

[1] Louis d'Espagne appartenait aux familles royales de Castille, de Léon et de France; son ayeul, Ferdinand, infant de Castille, étant fils aîné d'Alphonse X, roi de Castille et de Léon, et d'Yolande d'Aragon, et ayant épousé Blanche de France, troisième fille de Saint Louis. Louis était titré prince des Iles Fortunées et comte de Talmond, et portait pour armes : parti, au premier semé de France, au deuxième coupé de Castille et de Léon. Il fut nommé amiral de France le 13 mars 1341.

[2] La famille de Croix, encore actuellement existante, est originaire de la châtellenie de Lille, où elle était connue dès la fin du XII[e] siècle, dans la personne d'Eustache de Croix, chevalier, sire dudit lieu et de Mandres, qui suivit Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, à l'expédition de Constantinople : Elle réclame ce personnage et lui donne le nom de Jean de Croix, dit Wolfart. Jean mourut sans alliance et fut avec son frère aîné, Hector, seigneur de Croix et de Flers, le dernier représentant de la branche aînée de cette ancienne maison. (Nobil. des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, par de Vegiano, seigneur d'Hovel, publ. par le baron de Herckenrode, 14[me] liv. p. 552.)

vaient cacher quelque piége : « Biau signeur — leur dit-il — nous cevauçons follement ; nous aproçons Lille de trop priés et sachiés que dedens a garnison assés, car elle n'est oncques dépourvue. — Wauflard, — lui répondit-on, — vous aves paour : pour ce en faites vous doubte. Retournés à Ippre se vous vous doubtés » [1].

On ne l'écouta donc pas, et après s'être rafraîchi à Marquettes [2] on força le sire de La Croix à prendre un autre chemin. Wolfart, qui ne marchait plus qu'à contre-cœur, fit tout en chevauchant ses conditions, et déclara qu'au premier signal d'une attaque il se réservait de tourner les talons : « Je me sauverai au plus tôt que je pourrai — dit-il — voirement ne suis-je pas bién asségurés, car se estoie pris, ma raençon est paié ; c'est sus la vie que je chevauce » [3]. Il avait en effet fait assez de mal aux Français pour redouter le sort qui lui était réservé s'il était fait prisonnier. Les Anglais répondirent en riant qu'ils le tenaient pour tout excusé d'avance et ils continuèrent leur chemin en prenant le chevalier flamand pour texte de leurs plaisanteries. Au plus fort de leur gaieté, tandis

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 99.

[2] Entre la Basse-Deule et la route de Lille à Menin.

[3] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 108, et Froissart du Vatican, t. I, ch. 99.

qu'ils suivaient un chemin creux bordé de haies et de fossés, de grands cris s'élèvent autour d'eux : « En avant, en avant! vous ne passerez pas ici sans notre permission! » Les carreaux d'arbalète sifflent de toutes parts et les haies s'ouvrent pour laisser passer des flots d'hommes d'armes qui chargent la colonne [1]. C'était le sire de Roubaix [2] qui, avec quinze cents hommes, gens d'armes bourguignons, savoisiens et arbalétriers de Lille, était venu leur tendre l'embûche dans laquelle ils étaient tombés. Le sire de La Croix avait tenu parole : fendant la presse, il s'était échappé en faisant franchir à son cheval un fossé de douze pieds de largeur [3], et avait laissé ses amis se tirer d'affaire comme ils pourraient. La lutte ne fut pas longue ; le comte de Salisbury, jeté à bas de son cheval par un rude coup de lance, et le comte de Suffolk furent pris : Des deux échevins d'Ypres, l'un avait été tué, l'autre partagea leur captivité. Un riche baron d'Angleterre, Guillaume de Quilain, figurait parmi les morts [4].

La défaite des Anglo-Flamands fut complète, et parmi

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 108.

[2] Il s'appelait Philippe et appartenait à une noble et ancienne famille de la Flandre Wallonne.

[3] Froissart du Vatican, t. I, ch. 99.

[4] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 19.

ceux qui purent s'enfuir il y en avait peu qui n'emportassent du champ de bataille quelque bon horion à la mode française. Le sire de Roubaix rentra triomphalement à Lille, en proclamant que la guerre était finie, car il avait tué le roi d'Angleterre, et à l'appui de son dire il faisoit porter devant lui par ses soldats, sur la pointe d'une lance, une tête sanglante et un cadavre décapité recouvert d'une splendide armure [1]. L'erreur ne tarda pas à se découvrir et l'on reconnut que le prétendu Edouard III n'était autre qu'un jeune écuyer du Limousin, nommé Raymond Roger de Beaufort [2], neveu du pape Clément VI, qui avait payé de sa vie un raffinement d'élégance militaire. Suffolk et Salisbury furent conduits à Paris sous bonne escorte,

[1] Continuat. de Nangis, t. II, p. 167.

[2] La famille Roger, qui prit plus tard le surnom de Beaufort, était originaire du Bas-Limousin ; son premier membre connu fut Pierre Roger, seigneur de Rosiers, vivant en 1300. Cette famille eut l'insigne honneur de donner à la chrétienté deux papes, Pierre Roger, exalté sous le nom de Clément VI le 7 mai 1342, mort le 6 décembre 1352, et un autre Pierre Roger, exalté sous le nom de Grégoire XI, le 30 décembre 1370, mort le 28 mars 1378. Elle forma trois branches, la branche aînée éteinte par le mariage d'Antoinette de Beaufort, en 1393, avec Jean Le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France ; la branche de Limeuil éteinte au XV[e] siècle dans les maisons de La Tour et de Ventadour, et enfin celle de Canillac éteinte à la même époque dans la famille de Montboissier.

enfermés au Châtelet, et Philippe VI adressa aux vainqueurs les plus chaleureuses félicitations [1].

Les bons bourgeois d'Ypres s'étaient à coup sûr acquis une certaine réputation, mais pas celle qu'ils souhaitaient. Artevelde fut atterré quand il apprit combien leur folie lui coûtait cher. C'était assez de malheurs pour une fois ; l'éveil était donné : Il dut se contenter de jeter une garnison dans le château d'Helchin pour circonscrire les opérations postérieures de Godemar du Fay, et il se replia sur Gand, le désespoir dans le cœur.

Cependant, le feu s'allumait de tous les côtés à la fois. Le comte de Hainaut, à qui le roi en voulait, avait à la cour de cruels ennemis qui indisposaient Philippe de plus en plus contre lui. Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai [2], ne cessait de répéter au roi que de tous les alliés d'Edouard III le comte était le plus coupable, car

[1] La prise du comte de Suffolk n'est connue que par la version de Froissart. Dugdale assure que ce ne fut pas le comte, mais son fils, qui fut fait prisonnier. Quant à Salisbury tous les historiens sont unanimes à son égard. Il eut, sous les verroux du Châtelet, le loisir de se repentir à son aise de n'avoir pas écouté les prudents avis de Wolfart de La Croix.

[2] Il avait succédé sur le siége de Cambrai, à Guy d'Auvergne, en 1337. Il fut transféré au siége d'Autun, en 1342, et remplacé par Guy de Ventadour.

c'était à lui qu'on était redevable des désastres qui avaient signalé le passage des Anglais dans le Cambrésis. L'étroite liaison de Jean de Hainaut, comte de Beaumont, son oncle, avec Edouard lui nuisait beaucoup, car, depuis la fin de la campagne, il avait fait venir Jean auprès de lui à Mons, et ils y vivaient en trop bonne intelligence, disait-on, après avoïr été sur le point de combattre l'un contre l'autre à Buironfosse, pour ne pas méditer quelque coupable dessein contre la France que Jean haïssait. Placé à la tête de la coalition, à côté du duc de Brabant, par l'éclat de sa naissance et par la proximité de ses Etats du pays que l'on voulait envahir, il était dans les conditions voulues pour qu'on pût faire sur lui un cruel exemple capable d'exercer sur les autres princes la plus salutaire influence.

Ces diverses considérations décidèrent Philippe à prendre l'initiative, et il transmit aux officiers qu'il avait établis sur les frontières, à Godemar du Fay, lieutenant du Tournaisis, à Louis d'Espagne, capitaine de Lille, à Hugues de La Roque, sénéchal de Carcassonne, et à Jean, sire de Wastines, capitaines de Saint-Amand, à Nicole de Wasiers, lieutenant d'Hugues Quiéret à Douay, à Edouard de Beaujeu, capitaine de Mortagne, au Galois de La Baume, au sire de Villiers, à Jean de Lévis, maréchal de Mirepoix,

et au sire de Moreuil, qui commandaient à Cambrai, l'ordre depuis si longtemps attendu d'envahir le Hainaut, une épée dans une main et une torche dans l'autre. Jean de Vervins, le vidame de Châlons, Jean de Boves, Jean et Girard de Loré, les sires de Précigny et de Clari avaient pour mission spéciale de s'attaquer aux domaines privés de Jean de Hainaut. Chimay, dans le Hainaut français, au diocèse de Liége, qui appartenait à Jean, du chef de sa femme Marguerite de Soissons, fut insultée; ses faubourgs qui étaient grands et où « demoroient moult de rices gens et de grans nourequiers (éleveurs de bestiaux) » furent brûlés et détruits, ainsi qu'une trentaine de villages des environs. L'expédition avait produit un butin que Froissart [1] estime à douze mille chevaux, mille porcs et cinq cents bœufs; Jean de Vervins [2], qui la commandait, se retira en Thiérache, à Aubenton où il se fortifia, également à portée de se mettre en garde contre Jean ou de recommencer si celui-ci lui en laissait le loisir.

Les compagnons de Cambrai, afin de se mettre en

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 92.

[2] Il était de la maison de Coucy, d'une branche des seigneurs de Vervins, et était fils de Guy de Coucy, seigneur de Vervins, de Bosmont, de Quatre-Champs et de Vadelincourt.

haleine, s'essayaient en même temps sur un petit castel placé comme une sentinelle avancée à peu de distance de la ville : cette maison forte avait nom Relengues [1] et appartenait à Jean de Hainaut ; le prince l'avait donnée en garde à un chevalier qui lui touchait de fort près et qu'à cause de sa naissance on appelait Jean le Bâtard [2]. Le gentilhomme de la main gauche n'avait guère avec lui que trente à quarante hommes, et il avait pourtant réussi à tenir en échec les assaillants un jour entier. Mais quand la nuit fut venue, la vue des fossés couverts d'une épaisse croûte de glace et qui, dès-lors, loin de défendre les approches du fort en rendaient l'abord plus facile à l'ennemi, leur fit prendre la résolution de gagner au pied, ce qu'ils firent aussitôt après avoir mis le feu à Relengues. La lueur de l'incendie attira les Cambraisiens qui, au lieu de poursuivre les fuyards sur la route de Valenciennes

[1] M. Kervyn de Lettenhove, dans une note du premier livre de Froissart du Vatican, t. I, p. 287, croit reconnaître dans Relengues le village de Raillencourt, situé tout auprès et dans le canton même de Cambrai. Il n'y a rien d'impossible à cela, mais il paraît difficile de retrouver Raillencourt dans Relengues.

[2] Le P. Anselme ne fait aucune mention de ce fils illégitime de Jean, et pourtant il ne manque pas d'ordinaire d'énumérer la postérité bâtarde des princes et des gentilshommes avec autant de soin que leur postérité légitime.

où ils se réfugièrent sains et saufs, s'amusèrent à démolir entièrement le château.

La garnison anglaise de Thun-l'Evêque voulut aussi se mettre de la partie, car Gilles de Mauny, dit Grignart, son capitaine, était un homme entreprenant. Elle vint courir fréquemment jusqu'aux portes de Cambrai ; mais un jour où l'escarmouche était plus chaude qu'à l'ordinaire et avait attiré à la barrière un assez grand nombre de Français, — deux cents cavaliers environ [1], — l'un d'eux, jeune châtelain de Gascogne « et chanonne de Cambrai » [2], nommé Guillaume Marchant, reconnut Mauny à son écu d'or à trois chevrons de sable qu'il brisait, comme cadet, d'un lambel en chef [3], et s'avança

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 98.

[2] Ibidem.

[3] C'est par erreur que dans son livre intitulé *la Grande Guerre*, (p. 34) l'auteur avait assigné à Gauthier de Mauny pour armes un écu : d'argent au croissant de gueules. D'autres écrivains, qui se sont également trompé, ont écrit qu'il portait : de sable à la croix cléchée d'argent. Les véritables armoiries de la famille de Mauny étaient telles qu'on les donne ici, c'est-à-dire d'or à trois chevrons de sable. Or, comme elle était originaire de Hainaut et se prétendait issue des comtes souverains de ce pays, elle utilisait à l'appui de cette assertion la presque similitude de ses armes avec celles des premiers comtes de Hainaut qui étaient : chevronné d'or et de sable de six pièces. Si ce n'était pas une preuve, c'était une présomption. — Quoiqu'il en soit, le premier du nom de Mauny dont on ait connaissance s'appelait aussi

pour lui offrir le combat. Ces sortes de duels dans une bataille étaient alors d'un usage assez général ; ils assuraient la vie sauve aux deux combattants dont on s'écartait : la plupart du temps les deux partis s'arrêtaient d'un commun accord pour juger de l'adresse des champions, et quand la lutte était terminée par la mort ou la défaite de l'un d'eux, le vainqueur pouvait se retirer sans qu'on l'inquiétât.

Mauny ne laissa pas le jeune chevalier venir jusqu'à

Gauthier et vivait en 1110. On trouve depuis Raoul de Mauny, capitaine de Cambrai en 1250, un autre Gauthier ou Wautier, gouverneur de Guise en 1280, un Anselme, gouverneur de Péronne, en 1320. Le célèbre Gauthier de Mauny, — sir Walter Manny, comme l'appelaient les Anglais — dut sa brillante fortune à Philippe de Hainaut, femme d'Edouard III, dont il était le premier chambellan. Il mourut à Londres en 1372 et y fut enterré dans un couvent de Chartreux qu'il y avait fondé. Il ne laissait qu'une fille, Anne, héritière de ses grands biens, qui épousa Jean, comte de Pembroke. Le père de Gauthier, de Gilles, de Jean et de Thierry, se nommait Jean, dit le Borgne. Il avait épousé Jeanne de Jeulain et était mort le 15 mars 1346. Des quatre frères, le seul qui eut des enfants mâles fut Thierry ; la fille du comte de Suffolk, Anne, lui donna cinq fils : Gauthier, Hugues, Edouard, Jean et Henri. Il racheta à son neveu, le comte de Pembroke, les biens patrimoniaux de sa famille dans le Hainaut et s'établit au village de Timougies. L'aîné des fils, Gauthier, s'allia à Isabeau de Brimeu : il en eut Simon, qui devint Grand Garenier du Cambrésis en 1415 et qui, de Marguerite de Renty, sa femme, ne laissa qu'une fille laquelle entra en religion. (Le Carpentier, Hist. du Cambrésis, t. II, p. 755-757.)

lui, et il brocha son cheval des éperons pour aller à sa rencontre; mais mal lui en prit, car d'un seul coup de lance le Gascon traversa le bouclier et le cavalier de part en part avec une telle vigueur que la pointe ressortait par le dos : Mauny était littéralement embroché. Qui fut ébahi d'une pareille aventure? Les compagnons de Mauny qui, après avoir frappé à tort et à travers sur les Cambrésiens pour venger leur chef, furent contraints de regagner leurs murailles, en laissant le corps de Mauny sur le terrain.

Malgré les soins qu'on lui prodigua, Gilles mourut le lendemain et l'on envoya, sous la conduite de deux frères mineurs, ses restes à ses deux frères Jean et Thierry qui étaient alors à Bouchain ; ils étaient quatre en effet les vaillants Mauny, aussi bons chevaliers les uns que les autres. Mais pourtant Gauthier, qu'une royale amitié et un mérite réel avaient tiré de la foule, était la fortune et la gloire de la famille. Gilles fut honorablement enseveli dans le monastère des Cordeliers de Valenciennes ; car ils ne reposaient bien, ces rudes gentilshommes, qu'en terre bénite, et il leur paraissait doux, après les tempêtes de leur existence guerrière, de trouver leur premier, leur dernier repos à l'ombre des paisibles murailles des cloîtres. Jean et Thierry de Mauny prirent ensemble le poste laissé

vacant par la mort de leur frère et s'enfermèrent dans Thun-l'Evêque. Du haut des murs de Cambrai on entendit alors souvent retentir dans la campagne leur cri de guerre : Hainaut l'ancien ! Ils se vengèrent si cruellement que, comme on le verra plus tard, le roi de France finit par s'en émouvoir et ils furent pour un instant les héros de la campagne.

Jean de Hainaut et son neveu, le comte Guillaume, se tenaient à Mons où ces nouvelles retentirent comme un coup de foudre. Aux éclats de l'indignation de Jean, Guillaume se borna à répondre par de vagues paroles. Il pouvait croire encore, rien de direct n'ayant été tenté contre lui, que cette mesure s'adressait à son oncle seul pour le punir de l'alliance qu'il avait contractée avec l'Angleterre. Jean, mécontent de la froideur et de l'embarras du comte, le quitta brusquement et se retira à Beaumont où il roula dans son imagination mille projets de vengeance plus faciles à former qu'à exécuter, car à lui seul et sans appui il ne pouvait rien entreprendre contre le roi de France. Guillaume s'était contenté de s'établir à Valenciennes et il avait même affecté de n'emmener avec lui qu'une suite peu nombreuse, comme pour mieux attester la bonne harmonie qui régnait en apparence entre lui et Philippe VI.

Cette sécurité, si elle était réelle, et il est permis d'en douter, ne fut pas de longue durée. Un courrier, arrivé au milieu de la nuit, força la porte de l'hôtel « que on dist à la Salle » où Guillaume reposait, et lui apprit que sans déclaration de guerre préalable, la garnison de Cambrai, conduite par les sires de Moreuil, de Trie et de Roye [1] avait surpris Haspres [2], saccagé la ville, et qu'au moment où il était parti on s'occupait à l'incendier. S'armer, faire avertir Girard de Werchin, Henri d'Antoing [3], Henri de Huffalise, Thierry de Wallecourt, les sires de Potelles, de Floyon [4], de Wargnies, de Gommignies, de Vertaing [5] et quelques autres chevaliers et écuyers qui dormaient dans leurs hôtels, sauter à cheval et prendre au galop le chemin d'Haspres fut pour le comte l'affaire

[1] La Chron. de Froissart dit (liv. I, part. I, ch. 100) que le détachement qui surprit Haspres se composait de 600 armures de fer. Le Froissart du Vatican n'en compte que soixante. (T. I, ch. 94.)

[2] Petite ville du canton de Bouchain et de l'arrondissement de Valenciennes, entre cette ville et Cambrai, sur la Selle.

[3] Ce gentilhomme avait été gratifié le 2 mai 1340 par le comte de Hainaut de quelques terres pour le dédommager de la perte de ses biens situés en France et qui avaient été confisqués par Philippe de Valois. (Note de M. Kervyn de Lettenhove, dans son édit. de Froissart, t. I, p. 292.)

[4] Chron. de Froissart, liv. I, ch. 100. Edit. Buchon.

[5] Froissart du Vatican, t. I, ch. 94.

d'un instant. Il avait encore eu le temps, en traversant la place du marché, de crier aux guetteurs qui veillaient au sommet du beffroi « sonnés, sonnés les cloces ; esmouvés la ville ! »[1] et le son lugubre du tocsin avait aussitôt appelé tous les bourgeois aux armes. A peine courait-il depuis une heure qu'un second courrier le rejoignit et lui dit qu'il n'y avait plus rien à faire ; après avoir pillé et brûlé la ville, l'abbaye et les moulins, les Français s'étaient retirés sur Cambrai. Les reliques des saints et les riches ornements de l'église[2], transportés quelques jours auparavant à Valenciennes par le prévôt d'Haspres, avaient pu seuls, grâce à cette circonstance providentielle, être sauvés. Le comte se trouvait alors dans le voisinage de l'abbaye de Fontenelles où sa mère vivait au sein de la retraite depuis la mort de son mari[3] ; il alla

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 94.

[2] On prétend que ce prieuré avait été fondé par Pépin, maire du palais d'Austrasie, après la victoire qu'il remporta sur Thierry, roi des Francs. Pépin y aurait établi des bénédictins de Jumiéges. Ce prieuré appartenait à l'abbaye de Saint-Vaast. (Cameracum Christianum, par M. le Glay, p. 342-343.)

[3] Jeanne de Valois, deuxième fille de Charles de France, comte de Valois, et de Marguerite de Sicile, avait épousé le 19 mai 1305 Guillaume I, comte de Hainaut, dit le Bon. Après la mort de son mari, arrivée le 7 juin 1337, elle se retira dans l'abbaye de Fontenelles, près Valenciennes, où elle prit l'habit le 2 novembre suivant. Cette circons-

lui raconter son chagrin. La bonne dame, qui le voyait dans une si terrible colère, tenta inutilement de le calmer « quoique, — dit Froissart, — elle eût volontiers de ceste méprise excusé le roi de France son frère »; mais Guillaume ne voulait rien écouter ; il retourna à Valenciennes d'où il convoqua à Mons tous les prélats et les barons de ses Etats pour aviser sur le parti à prendre.

Jean de Hainaut était resté à Beaumont où il avait appris l'un des premiers cette grave complication des événements. Il avait ressenti une joie infinie d'avoir enfin trouvé l'occasion qu'il cherchait. Il courut à Mons, et le comte, en l'apercevant, s'écria : [1] « Bel oncle, votre guerre aux Français est grandement embellie ! — Sire, — répondit Jean — Dieu en soit loué ! De votre ennui et

tance ne l'empêcha pas, comme on le verra plus loin, de se porter médiatrice entre son frère, Philippe VI et Edouard III, en 1340, et l'année suivante entre Philippe et l'empereur Louis de Bavière. Elle mourut le 7 mars 1352 et fut enterrée dans le chœur de l'église de Fontenelles.

[1] Voici comment le Froissart du Vatican (t. I, ch. 95) raconte cette scène : « Si trètos que il (Jean de Hainaut) vei le conte, il li dist: — Or, en avés-vous de la guerre et de l'amour des François ? Ils vous rendent les services que vous lor avés fais. Je n'en atendoie aultre cose. — Biaus oncles, — dist li contes — vous avés raison de cela dire. Il ont tel cose esmeu qui me coutera et euls aussi, car je voel que li despis que on nous a fait, vous et moi, soit contrevengiés, et bien hastéement. — Vous avés cause de ce dire, — respondi ses oncles —, et li sera. »

dommage serois-je tout courroucés ; mais ceci me vient assez à plaisance : Or avez-vous ceci de l'amour et du service des François que vous avez tout temps porté. Or nous faut faire une chevauchée sur France ; regardez de quel côté. — Vous dites voire, — répliqua le comte — et ce sera bien brièvement »[1]. Mais tel n'était pas l'avis unanime du Conseil, car les gens qui voyaient au fond des choses se demandaient ce qu'il adviendrait d'une guerre contre un aussi puissant prince que Philippe, si l'on n'avait pas l'appui de l'Angleterre : Or, Guillaume, en allant dans les rangs de l'armée française remplir son devoir de feudataire, avait mécontenté Edouard, il n'y avait pas à en douter : en voulant plaire à l'un et à l'autre il avait froissé tout le monde, cela se passe souvent ainsi.

Cette fraction du Conseil proposait donc d'envoyer savoir de Philippe si la destruction d'Haspre s'était faite de son aveu : Elle penchait à croire qu'il n'y avait peut-être dans cet acte d'agression barbare que de la faute de quelques chevaliers, plus soucieux de butin et de leur renommée personnelle que de la dignité de leur maître, et elle appuyait son opinion sur l'usage, interdisant d'attaquer un Etat ou un prince sans lui adresser un défi

[1] Chron. de Froissart, liv, I, part. I, ch. 101.

public dont on faisait en sorte qu'il eût bonne connaissance ; et Philippe, la chose était certaine, n'avait rempli aucune de ces formalités. Les partisans de la guerre répondaient en objectant que l'honneur du pays et du prince était en jeu et qu'il fallait rendre aux Français le mal qu'ils avaient fait. Il est inutile d'ajouter que Jean de Hainaut était le plus ardent promoteur de cette théorie et qu'il se servait, pour la faire adopter, de la colère irréfléchie de son neveu que rien n'avait pu calmer. Guillaume, cependant, ne se décida pour l'action qu'en adoptant un terme moyen, consistant, après avoir pris une ville quelconque, à se jeter franchement dans les bras de l'Angleterre.

L'abbé de Crespin [1], Thibaut Gignos, fut chargé d'aller porter au roi de France la lettre de défi de l'oncle et du neveu, et Philippe l'accueillit assez mal en s'exprimant sur le compte de Guillaume dans les termes les plus dédaigneux : il le traita de « fol outrageux qui marchandoit bien de faire ardre tout son pays ». Cette réponse piqua au vif le comte, qui rassembla tant en Hainaut

[1] L'abbaye de Crespin, au diocèse de Cambrai, fondée en 650, valait 15,000 livres au XVIII[e] siècle. — Il y avait aussi dans le Soissonnais deux autres abbayes du même nom, celle de Crespin-en-Chaye, et celle de Crespin-le-Grand.

qu'en Flandre et en Brabant dix mille lances, et se porta sur la Thiérache où Jean lui avait fortement conseillé de frapper le premier coup. Aubenton, près des sources de l'Oise, était le point menacé, car c'était dans le pays de Jean de Coucy-Vervins, principal auteur de l'incendie de Chimay, que l'on voulait opérer d'abord. Coucy venait de s'y jeter avec le vidame de Châlons, Jean de Boves et les deux Loré. On usa de ruse pour l'en faire sortir, car s'il y fût resté, les difficultés de l'entreprise eussent été singulièrement compliquées. Le comte lui envoya un héraut pour lui offrir la bataille en plaine, le jour du Jeudi-Saint, et tandis qu'après avoir dégarni la place du meilleur de ses défenseurs, Jean de Coucy se portait au rendez-vous, les Hannuyers se précipitèrent sur Aubenton dont ils s'emparèrent à la suite d'un sanglant combat [1]. Le vidame de Châlons avait gardé le commandement avec ses trois fils qu'il venait d'armer chevaliers ; il en vit tomber deux

[1] Froissart, qui s'étend avec complaisance sur les prouesses de son héros favori, Jean de Hainaut, à Aubenton, n'a pas eu connaissance du défi qui précéda la prise et le pillage de la ville. Il dit que Jean de Coucy-Vervins assista au combat et s'enfuit au moment où il vit que la chance se tournait décidément contre lui. Mais cette assertion est formellement contredite par le récit circonstancié des Grandes Chroniques et du Continuateur de Nangis dont on a adopté ici la version de préférence.

à ses pieds mortellement atteints et il reçut lui-même une grave blessure avant de se rendre [1].

Pendant que Guillaume ramassait les prisonniers, son oncle s'était élancé, accompagné d'un fort détachement, à la poursuite de son ennemi mortel, Jean de Vervins; mais celui-ci, instruit de ce qui venait de se passer et qui avait reconnu de loin la bannière portée par Thierry de Sanselle [2], s'enfuyait à toute bride, et malgré les efforts de ses adversaires, il réussit à conserver sur eux une demi-lieue d'avance et à rentrer sain et sauf dans Vervins dont les portes furent immédiatement barricadées derrière lui. Il eût été de la dernière imprudence de dépasser la ligne de l'Oise, aussi le comte reprit-il le chemin du Nord en brûlant sur son passage Maubert-Fontaine, Signy-le-Grand, Signy-le-Petit, Aubencheul et plus de quarante villages de la frontière qu'il longeait pour rentrer à Mons.

Le moment était venu pour le comte de Hainaut de remplir la promesse faite à ses conseillers et de s'assurer

[1] Il s'appelait Hugues de Châtillon ; il était vidame de Châlons, chevalier, seigneur de Basoches, Vaulserée et Coulonges ; de ses trois fils, Jean, Edmond et Guillaume, l'aîné seul survécut : Edmond et Guillaume furent tués. (Hist. de Châtillon-sur-Marne, par du Chesne, p. 709-710.)

[2] Froissart du Vatican, t. I, ch. 97.

de bonnes alliances, dans le cas très-probable et très-prochain d'un retour offensif des Français avec de grandes forces. Sa meilleure chance était de faire de sa querelle celle de la coalition. Il s'embarqua donc à Dordrecht, en laissant de pleins pouvoirs à Jean de Hainaut pour le gouvernement de ses Etats pendant son absence. Jean, tout en faisant des vœux pour que le prompt retour de son neveu le déchargeât d'une si pesante responsabilité, se hâta de prendre les meilleures dispositions stratégiques afin de garantir ses frontières de toute surprise. Valenciennes n'avait pas de gouverneur, il lui en donna quatre : les sires d'Antoing, de Wargnies, de Gommignies et de Huffalise. Girard de Werchin, sénéchal de Hainaut [1], se rendit avec cent lances à Maubeuge, Thierry de Wallecourt, maréchal de Hainaut [2], s'enferma au Quesnoy et le sire de Potelles à Landrecies. Trois chevaliers allemands avaient été chargés de défendre Bouchain ; Gérard de Sassegnies, à Escandœuvre, leur servait de sentinelle

[1] Le village de Werchin près de Cambrai, a donné son nom à cette noble famille dont le premier membre connu fut Guillaume de Werchin, vivant en 1098. Ses descendants étaient qualifiés sénéchaux héréditaires du Hainaut.

[2] Thierry appartenait à une famille du pays de Namur qu'il ne faut pas confondre avec celle de Wallincourt en Artois.

avancée. On avait enfin assigné au sire de Fauquemont la garde d'Avesnes. Jean s'était réservé pour sa part de se porter sur le point le plus menacé, et, en attendant, il avait couru à Bruxelles et à Gand demander du secours au duc de Brabant et à Artevelde. Il n'était déjà plus temps.

Le duc de Normandie avait quitté Paris vers le milieu du mois d'avril et il était arrivé à Saint-Quentin, où les maréchaux, Mathieu de Trie et Robert Bertrand de Briquebec, avaient rassemblé un corps de six mille hommes d'armes, composé en grande partie de la noblesse de Picardie et de Normandie, et de huit mille fantassins armés de brigandines ou cottes de mailles légères et qu'à cause de cela on appelait des brigands. Outre ces quatorze mille hommes, le duc avait une suite nombreuse de princes et de grands seigneurs qui avaient amené chacun une compagnie plus ou moins considérable de gens d'armes, leurs sujets ou leurs compatriotes : C'étaient le roi de Navarre, les ducs de Bourgogne et d'Athènes, les comtes d'Eu, de Flandre, d'Alençon, d'Armagnac, de Foix, d'Auxerre, de Sancerre, de Porcien, de Roussy, de Braine, de Grandpré, de Dreux, d'Harcourt, d'Aumale et de Vaudémont, le duc Pierre de Bourbon et Jacques, son frère, les sires de Montmorency, de Saint-Sauflieu, de Coucy, de

Châtillon, d'Estouteville, de Graville, de Craon [1], et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer [2].

Selon les ordres du roi, le duc de Normandie prit le commandement en chef et se mit en mouvement. Son intention était de s'enfoncer dans le Hainaut : il passa au Cateau-Cambrésis et descendit le cours de la Selle jusqu'à Montay où il s'arrêta pour la nuit. Ses manœuvres avaient été signalées. Le sire Gérard de Werchin, sénéchal de Hainaut, suivi de quelques bons chevaliers et écuyers, tels que Jacques du Sart, Henri de Huffalise, Wolfart de Ghistelles, Jean de Chasteler, les sires de Wertaing et Wargny, Gilles et Thierry de Sommain, Baudoin de Beaufort, à peine rétabli d'une blessure qu'il avait

[1] Froissart, liv. I, part. I, ch. 109, et Froissart du Vatican, t. I, ch. 100.

[2] Les comptes des trésoriers des guerres, les quittances de la précieuse collection de Clairembault, les listes des chroniqueurs et les travaux du P. Anselme offrent en maints endroits la preuve que le personnel de l'armée était le même pour la campagne de 1340 que pour celle de 1339. On a donc jugé inutile d'entraver le récit des derniers événements qui se succédèrent avec rapidité par la publication des longues listes dont il a été parlé plus haut. Le lecteur, curieux de connaître les noms des princes et des principaux gentilshommes qui servirent sous les ordres du dauphin jusqu'à la trève d'Espléchin, n'aura qu'à se reporter à ce que l'on a dit des préliminaires de la journée de Buironfosse et à la fin du volume, *Pièces justificatives :* G.

reçue à l'attaque d'Aubenton [1], Colebret de Bruilles, Moreau de Lestines, Sandras d'Escarmaing, Jean de Robersart, Bridoul de Thians, Gérard de Vendegies, le sire de Monchaux et Robert de Wargnies, écuyer, qui portait le pennon de Werchin, en tout cent vingt lances environ [2], réussit à surprendre les Français qui n'avaient pas placé de sentinelles autour de leur camp. Ils voulaient enlever l'héritier de la couronne, mais ils perdirent un temps précieux à attaquer « un grand hôtel » où ils croyaient trouver le duc et où ils ne rencontrèrent que les sires de Bailleul et de Briançon, grands seigneurs normands, et le sire de Brimeu, d'une illustre famille picarde [3]. Le sire de Bailleul fut tué et les deux autres faits prisonniers. Le tumulte, le cri de guerre : « Hainaut au sénéchal ! » avaient jeté l'alarme. Le sire Guillaume de Gauville [4] et le sire de Préaux, qui étaient chargés de

[1] Il avait eu un bras cassé par une lourde pierre.

[2] La Chron. de Froissart, édit. Buchon, liv. I, part. I, ch. 110, dit soixante seulement. Nous avons adopté de préférence la version du Froissart du Vatican.

[3] Ce dernier ne figurait pas dans les autres éditions connues de Froissart. On ne le trouve que dans le Froissart du Vatican. Jean de Brimeu ne recouvra la liberté que pour perdre la vie avec son parent, Jacques de Brimeu, à la bataille de Crécy.

[4] Guillaume, sire de Gauville, chevalier, châtelain d'Orbec, fut l'un

« faire le gait » cette nuit là, avec une centaine de cavaliers, et qui s'étaient jusqu'alors fort mal acquittés de leur devoir, accoururent se ranger devant le logis du prince [1]. Le sire de Werchin fut obligé de faire crier « Werchin à la retraite ! » et de se retirer avec une douzaine de prisonniers.

Furieux de cette insulte, le duc de Normandie se fit précéder par deux cents lances sous les ordres de Thibaut de Moreuil [2], du Galois de la Baume, des sires de Ham-

des partisans les plus dévoués de Charles le Mauvais, roi de Navarre, et figura avec son fils Guy, parmi les trois cents personnes auxquelles le roi Jean accorda des lettres de rémission pour avoir embrassé la cause du Navarrais, le 2 décembre 1360. (Secousse, t. II, p. 177 et suiv.) Avec Guillaume commence la filiation suivie de la noble famille normande de Gauville, qu'il ne faut pas confondre avec une autre famille de la même province dont le chef est titré marquis de Gauville, mais dont le nom patronymique est Le Pellerin. (St-Allais, t. VII, p. 269 ; la Chesnaye-des-Bois, t. VII, p. 145.)

[1] Cette circonstance ne se trouve que dans le Froissart du Vatican, t. I, ch. 101.

[2] Thibaut de Moreuil, seigneur de Coulombier et de la Bretonnière, chevalier, était le frère puîné de Bernard de Moreuil, maréchal de France, la principale illustration de cette noble maison. Il ne fut personnellement investi d'aucune charge importante, et se borna à conduire sous la bannière du connétable, comte d'Eu, une compagnie composée de treize écuyers. Il obtint du roi en février 1343, une gratification, et il fut tué le 26 août 1346 à la bataille de Crécy. (Le P. Anselme, Généal. de Moreuil, t. VI, p. 717.)

bye, de Mirepoix, de Rayneval, de Sempy, de Hangest [1], de Cramailles, de Noyers, d'Antoine de Coudun, de Jean de Landas et de Tristan de Maignelers, envahit le Hainaut et promena la flamme dans tout le plat pays. L'avant-garde d'un côté, les maréchaux avec cinq cents lances de l'autre, détruisirent Forets, Vertaing, Vertigneul, Escarmin, Vendegies-au-Bois, Vendegies-sur-Escaillon, Bermerain, Orsinval, Villiers-en-Chaussée, Gomignies, et rejoignirent le corps principal qui avait suivi à petites journées le cours de la Selle et s'était arrêté pour les attendre à Haussi. La nuit ne se passa pas sans encombre. Le sire de Fauquemont, jaloux des lauriers du sénéchal, laissant Avesnes sous la garde des sires de Beaujeu et de Montigny, avait suivi de loin l'armée sans qu'on l'aperçût, et lorsque l'obscurité fut complète il se jeta sur un des flancs du camp et y tua quelques chevaliers, entre autres le sire de Picquigny, qui n'avait eu le

[1] Rogues de Hangest, seigneur dudit lieu et d'Avenescourt, n'exerçait, quoique déjà âgé, aucune fonction importante. Il avait déjà figuré avec éclat à la cour des rois Philippe le Long et Charles le Bel, soit comme diplomate, soit comme guerrier. Il avait amené au service du roi quatre chevaliers et vingt-neuf écuyers. Le 11 février 1344 il fut nommé grand-panetier de France, et enfin, en 1352, il fut élevé à la dignité de maréchal de France. (Le P. Anselme, Hangest, t. VI, p. 737 et suiv.)

temps d'endosser qu'une cotte de mailles, et eut la poitrine traversée d'un coup d'épée [1]. Antoine de Coudun reçut une grave blessure et les sires d'Equennes et de Rouvroy furent faits prisonniers [2], mais laissés en liberté sur leur parole. Pendant que l'on en était encore à se reconnaître, Fauquemont s'en fut demander un asile à Thierri de Wallecourt, capitaine du Quesnoy.

Le lendemain, toujours précédé par ses incendiaires, le duc Jean fit insulter le Quesnoy [3] et poussa droit à Valenciennes dans l'espoir que la garnison sortirait pour lui livrer bataille. Les bourgeois et les soldats, irrités de voir l'œuvre de destruction impitoyable accomplie dans la campagne et qu'attestaient les étincelles et les charbons ardents que le vent, soufflant du Sud, portait jusqu'au pied de leurs remparts, se mutinaient pour qu'on

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 103.

[2] Suriau d'Equennes, chevalier, seigneur dudit lieu et de Gannes, vicomte de Poix. Quand il eut recouvré sa liberté il fut pendant quelque temps gouverneur de Crèvecœur. — Son compagnon d'infortune s'appelait Mathieu de Rouvroy, dit le Borgne, chevalier, seigneur du Plessier-Saint-Just et de Coivrel en Beauvoisis. Il fut la tige de la famille ducale de Saint-Simon.

[3] Par les sires de Mirepoix, de Noyer, de la Beaume, de Moreuil, d'Anglure, de Maignelers, d'Aubigny, de Fransures et le châtelain de Beauvais.

leur ouvrît les portes. Henri d'Antoing et le prévôt, Jean de Vassi, s'efforçaient de les calmer en leur représentant qu'ils se perdraient et perdraient leur ville, que le prince n'était pas en état de les assiéger, et que, forcé de rester sur la rive droite de l'Escaut, il ne tarderait pas à reculer. L'événement justifia la prédiction du sage capitaine et l'on ne se repentit plus alors d'avoir écouté ses conseils.

Désespérant de prendre les Hannuyers au piége qu'il leur avait tendu, le duc avait fait attaquer de front par les sires de Craon, de Maulevrier, de Mathefelon, de Torcy et de Parthenay qui venaient d'échouer devant la tour de Maing appartenant à Jean Bernier, bourgeois de Valenciennes et défendue par des arbalétriers de la ville [1], le pont de Trith au dessous de Valenciennes, défendu par un petit fort, tandis que deux cents hommes de pied qui avaient passé l'Escaut à Prouvy devaient le prendre à revers. Il attachait la plus grande importance à la conquête de cette position qui lui offrait le plus d'avantages pour transporter son armée sur l'autre rive. Le sire de Verchin, redoutant cette manœuvre, était sorti par la porte d'Anzin à la tête de cent chevaux pour venir renforcer la garnison de Trith qui ne lui paraissait pas assez

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 104.

considérable. Il avait rencontré, en chemin faisant, un parti français de vingt-cinq hommes commandés par Boucicault, le futur maréchal de France, par le sire de Surgères et par Guillaume Blondeau, chevaliers du Poitou [1]. Il importait beaucoup que ces gentilshommes ne pussent retourner enseigner à leurs frères d'armes le passage qui leur avait servi, à la Tournelle, pour franchir le fleuve : On les attaqua donc [2]. Boucicault fut jeté à bas de son cheval d'un coup de lance par le sénéchal lui-même, Guillaume Blondeau fut pris par Henri de Huffalise ; tout le reste fut tué ou fait prisonnier à l'exception du seigneur de Surgères qui s'enfuit seul ou presque seul dans les bois d'Aubry où l'on n'osa le poursuivre de peur de donner dans une embuscade. Cette « appertise » avait demandé du temps ; Quand on arriva à Trith, le pont était pris ; il fallut le reprendre et jeter les Français dans l'Escaut ; puis le bon sénéchal s'en fut, passant à Denain, s'enfermer dans son château de Verchin qu'il tenait à conserver intact, car c'était un homme sage et prudent

[1] Le Froissart du Vatican nomme ce dernier chevalier Guy Poteron.

[2] Le Froissart du Vatican est ici en contradiction avec les autres manuscrits du même chroniqueur. Il affirme que le petit détachement français n'avait pas découvert un nouveau passage de l'Escaut, mais qu'il avait simplement franchi le fleuve à Trith, après la prise de cette position.

et qui trouvait moyen, tout en veillant aux intérêts de son maître, de ne pas négliger les siens.

Lorsque le duc de Normandie se fut convaincu qu'en tournant Valenciennes, en s'avançant plus loin dans un pays poussé par ses rigueurs aux dernières limites de l'exaspération, il s'exposerait à faire décimer ses soldats dans des escarmouches de toutes les heures, dans des embuscades de jour et de nuit, il se décida à revenir sur ses pas et quand, par suite de cette nouvelle résolution, il se fut rabattu sur Cambrai en traitant le plat pays entre cette ville et Valenciennes de même qu'il avait traité la contrée arrosée par la Selle, il n'oublia pas que Verchin était sur son passage et il voulut rendre visite au sénéchal. Mais les murailles de la forteresse étaient hautes et épaisses, et le prince se dégouta bientôt de cette entreprise qui d'ailleurs n'eût été d'aucune utilité. Il n'en était pas de même du château d'Escaudœuvres [1] qui, placé aux portes de Cambrai comme une menace permanente,

[1] La terre d'Escaudœuvres avait primitivement appartenu aux sires de Roubaix qui y séjournèrent aux XI[e], XII[e], XIII[e] et jusqu'au commencement du XIV[e] siècles. (Le Carpentier, Hist. du Cambrésis, t. II, p. 958.) — Le sire de Roubaix étant au service du roi de France, il y a tout lieu de croire que le comte de Hainaut s'en était emparé de force pour se venger de la ligne politique suivie par le possesseur d'Escaudœuvres.

incommodait extrêmement la ville et interceptait les communications du côté du Nord. Girard de Sassegnies, qui en était capitaine, se laissa assiéger pendant six jours et, soit que le courage lui ait manqué, soit qu'il se fût laissé corrompre, ce qui est plus probable, car il avait, dit Froissart, une réputation de bravoure bien établie, il rendit la forteresse qui aurait pu bien certainement tenir plus longtemps [1]. Le comte de Hainaut pencha pour cette seconde version puisqu'il fit décapiter plus tard, à Mons, Gérard de Sassegnies et son écuyer, Robert Mariniaus. Ne pouvant rien faire aux vaincus que protégeait la capitulation, les bourgeois de Cambrai exercèrent leur vengeance contre les murailles, certes bien innocentes, d'Escaudœuvres : Ils les abattirent jusqu'au niveau du sol et emportèrent les pierres pour réparer les fortifications de la ville [2].

[1] Ce château fut reconstruit et pris par Jean de Luxembourg en 1427. L'empereur Charles-Quint le fit démolir et employa les matériaux à bâtir la citadelle de Cambrai, en 1543. Il n'a jamais été réédifié depuis.

[2] Les Grandes Chroniques diffèrent essentiellement ici du récit de Froissart. Elles rapportent que Philippe de Valois vint rejoindre son fils sous les murailles d'Escaudœuvres, le quinzième jour du siége, et que ce fut huit jours après son arrivée que le château capitula. Cette version, qui n'est appuyée par aucune autre chronique et que contredisent tous les historiens, ne mérite pas d'être sérieusement discutée, pour deux motifs : le premier est que Froissart a emprunté, entre

L'effervescence des esprits ne laissa pas au duc de Normandie le loisir de se reposer longtemps à Cambrai. C'était chaque jour des chevauchées qui coûtaient beaucoup de monde de part et d'autre. Dans l'une d'elles le sire de

autre choses, tout ce qui concerne la guerre du Hainaut à une chronique écrite par Jean le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liège, ainsi qu'il l'avoue lui-même dans le prologue de son premier livre : or ce chanoine qui avait été l'ami intime de Jean de Hainaut, avait dû, en raison de cette circonstance, être mieux renseigné que personne sur les événements qui touchaient de près ou de loin à la maison de Hainaut; en second lieu, le simple bon sens ne fait-il pas comprendre que si, par l'arrivée du roi, l'armée avait été considérablement augmentée, au lieu de perdre son temps devant les châteaux d'Escaudœuvres et de Thun-l'Evêque, on aurait profité du désordre que l'absence prolongée du comte de Hainaut jetait dans le parti de la coalition afin de tenter contre ses Etats quelque chose de plus sérieux et de plus décisif pour les résultats de la campagne que la prise de ces deux forteresses en résumé fort insignifiantes? La courte phrase par laquelle le Continuateur de Nangis (t. II, p. 168) rend compte de cette action vient à l'appui de notre sentiment. Il dit en effet que « le roi s'étant rendu à Arras où il avait longtemps attendu l'armée, avait envoyé en avant son fils pour ravager le Hainaut, que celui-ci s'était consciencieusement acquitté de sa mission et qu'il avait pris les châteaux d'Escaudœuvres et de Thun; et qu'*alors* le roi avait passé à Pont-à-Vendin, entre Douai et Lille ». Ce point historique est assez important pour que l'on s'y arrête. Nous n'avons pas la prétention de croire que nous l'ayons éclairci, mais, forcé d'opter entre deux versions contradictoires, nous avons voulu déduire les motifs qui nous ont fait adopter celle de Froissart et du Continuateur de Nangis, de préférence au récit des Grandes Chroniques.

Potelles, capitaine de Landrecies, avait perdu la vie. Le pays d'Ostrevant était en feu. Dans cet assaut de pillages et de cruautés la garnison du château de Thun-l'Evêque, composée moitié d'Anglais, moitié de Hannuyers, s'était particulièrement distinguée. Les Cambrésiens, contre qui elle avait maintes fois fait des démonstrations menaçantes, goûtaient peu son dangereux voisinage. Cette forteresse, que Gauthier de Mauny avait enlevée au châtelain de l'évêque de Cambrai, était située à une lieue environ de Cambrai, à la jonction de la Scarpe et de l'Escaut. Trois bons chevaliers, Richard de Limousin, Anglais, et Jean et Thierry de Mauny y commandaient à des soldats éprouvés. Pressé par l'évêque et par le peuple de Cambrai, le duc Jean alla l'investir, et fit dresser devant les murailles six puissantes machines de siége amenées de Douai et de Cambrai, et qui lancèrent sur les tours une grêle de pierres. Les ravages exercés par ces grossiers engins, préludes de l'artillerie, furent tels que les assiégés n'osaient plus se montrer et qu'ils étaient forcés de se refugier dans les souterrains ou dans les salles basses; mais ils ne parlaient pas de se rendre. Les capitaines soutenaient le moral des troupes en les entretenant de la prochaine arrivée du comte de Hainaut sur laquelle ils ne comptaient guère. Les chaleurs de l'été, très-précoces,

suggérèrent au duc une horrible idée : Au lieu de pierres, il fit lancer dans la place des cadavres de chevaux et d'autres animaux en putréfaction pour vicier l'air et rendre la position intolérable aux défenseurs de Thun. Ce dernier moyen triompha de leur héroïque résistance. Ils demandèrent une trêve de quinze jours, s'engageant à capituler s'ils n'avaient pas été secourus avant l'expiration de ce délai. Jean accepta et les hostilités furent interrompues.

Aussitôt que la convention fut réglée, et que les ôtages, Gilles et Thierry de Sommaing, Robert de Villers et Huon d'Aunoy, se furent rendus dans le camp français, Jean de Mauny envoya à Bouchain sa femme, Catherine de Wargnies qui, quoiqu'enceinte, n'avait pas hésité à partager avec son mari les dangers et la famine, et expédia un jeune écuyer, Ostelart de Sommaing, à Mons pour exposer à Jean de Hainaut leur situation désespérée. Le comte Guillaume était de retour après un très long voyage en Angleterre et en Allemagne, pendant lequel il avait réussi à intéresser à sa cause Edouard III et tous ses alliés. Il convoqua immédiatement la noblesse et les communes de ses Etats dans les belles prairies de Naves, entre ce village et celui d'Ivuy. Parmi les gentilshommes de renom qui avaient répondu à son appel on remarquait

surtout, après son oncle Jean de Hainaut, les sires d'Enghien, d'Antoing, de Verchin, de Ligne, de Barbançon, Gérard de Rasseghem, sire de Lens; Guillaume de Bailleul, Gérard d'Enghien, sire de Havrech, châtelain de Mons; Robert de Montigny, Thierry de Wallecourt, sire d'Aa, maréchal de Hainaut; Jean de La Hamaïde, Gérard de Janches, sire de Gommignies; le sire de Roisin, Othon de Trasignies, Simon de Lalaing, les sires de Mastain, de Sars, de Wargnies, de Beaurieu, etc... [1]. Le comte Guillaume de Namur lui amena deux cents lances, le duc de Brabant six cents; le duc de Gueldres, les marquis de Juliers et de Brandebourg, le comte de Mons, le sire de Fauquemont et Arnould de Bacquehem arrivèrent successivement avec un grand nombre de chevaliers et de milices communales de Saxe et de Westphalie. On signalait aussi l'approche d'Artevelde qui, avec soixante mille Flamands, s'était établi à Condé.

Ces divers contingents réunis portaient à un chiffre formidable l'armée du comte. Ses tentes plantées sur le bord même du fleuve, bien en vue de Thun dont elles n'étaient séparées que par une demi-lieue de plaine, apparaissaient de loin aux défenseurs du château comme

[1] Trophées du Brabant, par Butkens, p. 429.

l'image de la délivrance. Entre les deux armées coulait l'Escaut, car les Français étaient établis sur la rive droite de la Scarpe et par conséquent sur la rive gauche de l'Escaut. L'absence complète de ponts ou leur nombre insuffisant formait désormais la principale sauvegarde du duc de Normandie, dont les forces étaient dans un état d'écrasante infériorité par rapport à celles de son adversaire. Il expédiait messages sur messages au roi qui réunissait à Péronne et à Arras son armée de Buironfosse, et ne cessait de se rendre d'une de ces villes à l'autre pour presser l'organisation des différents corps. Ces forces étaient destinées à la campagne qui allait s'ouvrir contre le roi d'Angleterre, car Philippe ne faisait pas l'honneur au comte Guillaume de déployer pour lui un si puissant appareil. Il se contenta d'en détacher quelques colonnes pour son fils et il arriva enfin lui-même sous les murs de Thun-l'Evêque où tout était encore dans le même état, bien que le mouvement des coalisés eût rompu la trève et rendu aux Mauny, ainsi qu'au duc Jean, toute leur liberté d'action.

La perte du château était un malheur auquel il fallait se résigner, et tout ce que l'on put faire pour les assiégés fut de leur envoyer des barques pendant que les communaux de Valenciennes, guidés par leur prévot, Jean de

Vassy, simulaient le passage de la rivière sur deux points à la fois et détournaient l'attention des Français. Thun fut livré aux flammes par l'ordre du duc de Normandie à qui son père avait voulu laisser les honneurs du commandement. Philippe se contentait de donner des conseils, mais il n'était là, disait-il, que comme simple homme d'armes et tout se faisait au nom de son fils. C'est ainsi que le jeune prince avait envoyé de son chef cinq cents sergents de Tournay renforcer la garnison de Saint-Amand menacée par Artevelde et dont il lui fallait s'emparer avant d'opérer avec avantage sur la rive droite de la Scarpe. Le roi avait loué cette sage précaution et tracé à Jean toute une ligne de conduite pour le cas où ses adversaires tenteraient de l'entraîner à une action générale, ce qui était entièrement contraire à ses intérêts et très favorable aux leurs. « Nous avons tenu le comte de Hainaut jusques à maintenant, disait-il, nous le tiendrons en avant et lui ferons engager sa terre[1]. » Le fait est que cette inaction ruinait Guillaume, obligé de tirer de ses Etats la subsistance nécessaire à tant de monde : il y avait plus : les communes du Brabant et la noblesse allemande n'avaient été attirées que par l'espoir de la bataille et du pillage qui pouvait en être la conséquence ; si l'on ne faisait rien

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 119.

il n'était pas douteux qu'elles ne s'en retournassent. Le comte avait donc plus d'une raison pour essayer d'attirer les Français dans les prairies de Naves ou pour s'offrir à aller les rejoindre. Il n'avait plus qu'une idée : faire un large pont, déboucher sur la rive gauche de l'Escaut et attaquer le duc de Normandie. Deux fois il envoya au prince ses hérauts pour le défier. La première fois ils revinrent sans réponse, et la seconde ils rapportèrent que Jean n'était pas encore prêt à combattre et qu'il trouvait le comte bien pressé.

Le Conseil des alliés, assemblé pour délibérer sur ces paroles dérisoires, se montra tout autre que l'on s'y serait attendu. Le plan de Guillaume, qui consistait à franchir l'Escaut pendant qu'Artevelde arriverait avec ses Flamands vers Saint-Amand par la forêt de la Vicogne[1], fut écouté avec une froideur marquée, malgré l'énergique approbation de Jean de Hainaut. Il y en eut, principalement les gens de Bruxelles et de Louvain, qui se déclarèrent « si tanés que plus ne pouvoient » et insistèrent vivement pour la retraite. Le duc de Brabant, à qui son rang et son âge assuraient une haute influence dans toutes les délibérations, se prononça fortement dans ce dernier sens. Les motifs allégués par lui étaient si sages

[1] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 323.

qu'il n'y avait là aucun seigneur, à l'exception peut-être du comte Guillaume, par entêtement, et de son oncle Jean, par un sentiment exagéré de haine contre la France, qui y trouvât rien à redire. Il exposa qu'avant tout ils étaient liés au roi d'Angleterre par un serment sacré, et qu'ils ne pouvaient y manquer sans forfaire à l'honneur ; que la nature même de ce serment leur imposait l'obligation non seulement de suivre le roi, mais de se réserver pour lui et de ne pas nuire inconsidérément, pour des intérêts d'un ordre secondaire, à la cause qu'ils avaient juré de servir ; Edouard III serait avant quinze jours sur le continent, il le savait, il en avait reçu l'assurance du roi lui-même, du roi qui se proposait d'attaquer Tournai avec toutes les forces de la coalition réunies. Ne serait-il pas en droit de se plaindre si, au lieu de trouver à sa disposition des troupes fraîches, animées du meilleur esprit, des troupes invaincues, s'offrait à lui une armée harassée, diminuée en nombre et démoralisée par une récente défaite, car rien n'était moins certain qu'une victoire ? On risquait donc, sans profit pour soi-même, de ruiner les espérances du roi d'Angleterre, et il ne fallait pas s'y tromper, l'intérêt de tous était là. Il conclut en exhortant Guillaume dans les termes les plus affectueux à s'épargner de si lourdes dépenses, et à reporter ses troupes aux en-

virons de Tournai où elles seraient réellement utiles et où elles vivraient aux dépens d'Edouard III.

Les prières du comte de Hainaut, invoquant le soin de son honneur, n'arrachèrent à grand'peine qu'un sursis aux membres de l'assemblée, profondément émus par l'éloquence calme et mesurée du duc de Brabant, et Guillaume se hata de mettre à profit les quelques jours dont on lui faisait l'aumône. L'infatigable Jean de Hainaut monta à cheval et fut à la découverte avec le sire de Fagnolles et Florent de Beaurieu sur les bords de l'Escaut. Il aperçut sur l'autre rive un homme d'armes qu'il reconnut à la housse armoriée de son destrier pour être le sire de Maubuisson, gentilhomme normand, l'appela et lui dit : « je vous prie que vous veuilliez aller devers le roy de France, le duc de Normandie et leur conseil et leur dites que le comte de Hainaut m'envoie ici pour prendre une trêve tant seulement que un pont soit fait sur cette rivière par quoi vos gens et les notres la puissent passer pour nous combattre, et ce que le roy ou le duc de Normandie répondra, si me le venez dire, car je vous attendrai tant que vous serez revenu. — Par ma foi, — dit le chevalier — volontiers [1]. » Il courut s'ac-

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 119.

quitter de son message et revint dire à Jean que le duc n'était pas aux ordres de ses adversaires et qu'il n'avait pas coutume de combattre à la volonté de ses ennemis.

Le lendemain même, sans se soucier que Guillaume en fût « grigneus », le roi faisait faire à son armée un mouvement rétrograde et venait s'appuyer sur les fortifications d'Arras. Lui aussi, il avait appris qu'Edouard III se disposait à débarquer en Flandre et il voulait attendre sur son propre terrain le résultat des ordres qu'il avait envoyés à ses amiraux Hugues Quiéret et Nicolas Béhuchet. Les ressources inespérées qu'il avait trouvées dans sa marine lui avaient inspiré la résolution de combattre son ennemi sur un élément nouveau. En prévision de cette éventualité, il avait rappelé de Gènes avec sa division de galères le corsaire Barbavera, renforcé considérablement sa flotte et engagé des matelots normands et un brave marin, Pierre d'Estolant[1], pour les commander. La teneur de ses ordres à Hugues Quiéret était heureusement inusitée et rappelait la barbarie témoignée par les peuples de l'antiquité contre leurs généraux malheureux. Il déclarait sa volonté que l'on croisât devant les côtes de Flandre et qu'on livrât bataille à Edouard III pour rejeter dans les

[1] Chron. des quatre premiers Valois, pub. par M. Luce, p. 10.

ports d'Angleterre l'expédition près d'en sortir ou pour l'engloutir sous les flots. La mort devait être pour les amiraux le prix d'une défaite : Il fallait vaincre ou apporter sa tête au bourreau.

Le 8 juin une flotte formidable remontait la mer du Nord et se déployait à l'embouchure de l'Escaut occidental. Elle se composait de plus de cent quarante gros vaisseaux parmi lesquels on remarquait à leurs vastes proportions le Saint-Christophe et l'Edouard, les deux belles nefs que Quiéret avait conquises quelques mois auparavant dans les mêmes parages, en face de Middelbourg. En comptant les bâtiments d'un plus faible tonnage, tels que les « hokebos », les « dromons », les « galiots » les « coquets » et les quarante galères de Barbavera, c'était un total de quatre cents à quatre cent cinquante voiles [1].

Quarante mille hommes montaient cette belle armée

[1] Le nombre des vaisseaux français a été très-diversement interprété. Froissart dit cent quarante gros navires, sans compter les petits : les Grandes Chroniques parlent de quatre cents voiles. Hume adopte cette version qu'il a retrouvée également reproduite par les chroniqueurs anglais. Lingard compte dix-neuf bâtiments de premier rang, deux cents d'une moindre grandeur et encore autant de petits. Un seul écrivain moderne, M. Kervyn de Lettenhove, dans son excellente Histoire de Flandre, a porté à huit cents le nombre des navires français, et il nous paraît y avoir quelqu'exagération dans cette évaluation. Nous avons adopté le chiffre qui nous a paru réunir le plus de suffrages.

navale : C'était des Picards, des Normands pour la plus grande partie, des Génois et quelques Bretons, mais presque tous gens de petit état. Béhuchet, qui s'était occupé du recrutement, avait cru bien faire d'économiser l'argent du roi en n'engageant que des hommes à bon marché, des pêcheurs et des matelots, excellents pour la manœuvre mais détestables pour le combat, et en prenant le moins possible de gens d'armes et de nobles qui se battaient bien, mais se vendaient cher [1]. Le trésorier et le bourgeois étaient tout entiers dans cette mesure. Quiéret avait essayé de s'opposer à ce choix déplorable du personnel de ses équipages car, à l'inverse de son collègue, il n'estimait lui, chevalier, que la noblesse ; mais les pouvoirs de Béhuchet étaient si étendus, si grande était l'autorité dont le roi l'avait investi, que l'amiral dut céder. Cette rivalité avait allumé entre les deux chefs une sourde inimitié qui se faisait jour à tout propos dans les mille besoins du service, et qui menaçait de compromettre gravement à un moment donné le salut de la flotte et l'avenir de l'expédition. Le plus habile des trois, Barbavera n'avait pas voix au chapitre et il ne pouvait que déplorer en les exécutant les ordres contradictoires et imprudents qui lui étaient donnés à chaque instant.

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 20.

Au lieu de prendre la mer comme le comportaient les instructions de Philippe, les amiraux, après avoir jeté quelques troupes dans l'île de Cadsand et ajouté de nouvelles ruines à celles que Gauthier de Mauny y avait déjà faites, entassèrent leurs vaisseaux au fond d'une anse étroite à l'abri d'une langue de terre, sur la côte flamande, entre le port de l'Ecluse et celui de Blankenberghe et au milieu de nombreux bancs de sable. Pour mieux assurer les navires contre le mouvement de la marée qui pouvait les briser les uns contre les autres dans un aussi étroit espace, ils avaient imaginé, outre les ancres qu'ils avaient mouillées, de les relier par des chaînes de fer, de sorte que la flotte offrait l'aspect d'une forteresse flottante hors d'état de se mouvoir et accessible du côté de la terre aux Flamands qui, sous les ordres de Jean Breydel et de Jean Schinckele, se pressaient au nombre de dix-huit mille hommes le long des dunes, à portée de trait. Une si incroyable manœuvre, adoptée sous l'inspiration exclusive et sous la responsabilité de Nicolas Béhuchet, avait pour but d'échapper à la vigilance du roi d'Angleterre et, en fermant le port de l'Ecluse où il devait débarquer, de l'attaquer à l'improviste au moment où, sans défiance, il s'engagerait dans l'Escaut. Les probabilités de succès étaient de bien loin dépassées par les inconvénients d'une

tactique aussi anormale. Il fallait, pour entrer dans le fleuve, que les Anglais profitassent de la marée montante et du vent qui tournaient alors contre les Français. Acculés à une côte garnie d'ennemis, pris en tête par les Anglais, les Français pouvaient l'être encore en flanc par une escadre flamande bloquée dans le port de l'Ecluse et qui profiterait sans doute du combat pour sortir et y prendre part. Le chroniqueur n'avait décidément pas tort quand il disait que Béhuchet « mieux se savoit meller d'un compte faire que guerroier en mer »[1].

Edouard III avait fixé au 12 juin le jour de son départ et les navires des ports du Sud, au nombre de deux cent quarante de diverses grandeurs[2], avaient reçu ordre de l'attendre dans la baie d'Orwell. Il avait déjà pourvu au soin du gouvernement en conférant à son fils le titre de régent et des pouvoirs limités par la surveillance d'un conseil. Il allait partir, quand on apprit à Orwell, d'un pilote qui avait été témoin de la manœuvre de Béhuchet, l'arrivée de la flotte française en Flandre, sa force et ses dispositions menaçantes. Un des amiraux anglais, Robert Morley, amena ce pilote au roi en se portant garant de

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 20.

[2] Hist. d'Angleterre, par Hume, t. V, p. 152.

l'authenticité de son témoignage[1]. Les barons, saisis d'inquiétude, supplièrent le roi de renoncer à son projet. L'archevêque de Cantorbéry mêla ses instances aux leurs : « Vous conspirez tous contre moi, — s'écria Edouard, — mais j'irai malgré vous ; que ceux qui ont peur restent chez eux ! »[2] Une lettre du duc de Gueldres le décida cependant à retarder de quelques jours son départ qui n'eut lieu que le 22 juin, au point du jour[3]. Le lendemain, vers le milieu de la journée, on découvrait les côtes de Flandre et trois chevaliers, Renaud de Cobham, Jean Chandos et Etienne de Labourkin, furent chargés d'aller les reconnaitre. Grâce à la conformation du léger navire qu'ils montaient ils purent aborder aux dunes, avancèrent de quelques pas et aperçurent les Français qui n'avaient rien changé à leur ordre de bataille. La nuit allait tomber quand ils rejoignirent la « Cogge Thomas » montée par le roi à qui ils racontèrent ce qu'ils avaient vu. Il était trop tard pour attaquer et l'action fut remise au lendemain. On jeta l'ancre.

Dès le point du jour (24 juin 1340) la flotte anglaise avait repris sa marche en droite ligne sur L'Ecluse, pré-

[1] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 325.
[2] Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. IV, p. 49.
[3] Rymer, t. II, part. IV, p. 79.

cédée de la « Cogge Thomas », très-beau navire de Sandwich, couvert de bannières écartelées aux armes de France et d'Angleterre, et portant à la pointe de son grand mât une grande couronne « d'argent dorée qui resplendisoit et flamboioit contre le solel » [1]. Bientôt le roi, debout sur le pont de son vaisseau et essayant de percer du regard la brume matinale qui estompait encore les lignes de l'horizon, découvrit une forêt de mâts qui, du point d'où il les examinait, semblaient surgir de terre. La situation des Français était si singulière qu'il hésitait à reconnaître là les adversaires qu'il venait chercher de l'autre côté de la Manche. Il demanda quels hommes ce pouvait être et quand on lui eut répondu qu'il avait devant lui Quiéret et les marins qui avaient brûlé Southampton, pris l'Edouard et le Saint-Christophe, ruiné le commerce anglais et fait trembler le littoral tout entier, il ordonna de pousser sur eux. La marée était basse, et bien que le vent favorisât ses navires il fallait manœuvrer avec une grande habileté pour atteindre l'embouchure de l'Escaut. Edouard fit courir des bordées pour prendre le vent et disposa sa flotte sur trois lignes de profondeur. Les plus grandes nefs formaient la première : de deux en deux vaisseaux remplis d'archers il y

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 112.

en avait un rempli d'hommes d'armes ; la seconde ligne était composée de navires d'une moindre dimension ; à l'arrière-garde, dans les barques les plus légères, les plus maniables, celles qui en cas de revers pouvaient prendre chasse le plus facilement, se trouvaient sous la garde de trois cents hommes d'armes choisis les cinquante grandes dames et bourgeoises qui venaient visiter à Gand la reine et lui former une cour [1]. Un corps de réserve, exclusivement composé d'archers, flanquait la droite de la première division, prêt à se porter où besoin serait.

Les Anglais avaient été signalés la veille, et le seul changement que les Français eussent apporté aux dispositions primitives avait été de se former aussi en bataille sur quatre lignes de profondeur pour barrer entièrement l'embouchure du fleuve. Barbavera, en remarquant l'ensemble et la précision qui avaient présidé aux mouvements des Anglais, en avait conçu de vives craintes pour l'issue de la journée, dans l'impasse où l'inexpérience de Béhuchet les avait acculés. Il se rendit auprès du trésorier et le supplia de prendre le large, car alors seulement, disait-il, on pourrait regagner sur l'ennemi les avantages du vent, du flot et du soleil que l'on avait contre soi et

[1] Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. IV, p. 49.

tirer profit de l'énorme supériorité numérique que l'on avait sur lui. « Honny soit— répondit Béhuchet avec une étrange obstination — qui se partira de cy, car yci les attendrons et prendrons notre aventure ; — Seigneur, — répliqua le Génois — puisque vous ne voulez croire mon conseil, je ne me veulx mie perdre et je me mettrai avec mes galées hors de ce trou »[1]. Et déployant ses voiles il cingla bravement au devant des gros vaisseaux [redacted]

Les Français avaient pris [redacted] qu'Edouard avait été obligé de faire pour arriver sur eux vent arrière et avec le soleil au dos. Ils se hâtèrent enfin de briser les chaînes qui reliaient leurs vaisseaux ensemble et de mettre leurs voiles dehors ; mais le flux les clouait à leur place et il portait au contraire l'ennemi contre eux avec une force irrésistible. Le premier choc leur fut favorable, malgré le désordre résultant du conflit des grands navires qui essayaient de virer pour sortir du golfe. Un vaisseau anglais, chargé de jeunes écuyers qui voulaient gagner leurs éperons dorés, s'étant engagé contre la nef « La Riche » du port normand de Leure, qui avait pour patron un noble et vaillant personnage du nom de Guillaume de Grosménil, fut pris à l'abordage

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 20.

et coulé bas avec tous ceux qui le montaient [1]. L'action devint alors générale et les deux flottes se mêlèrent pendant que les galères génoises prenaient l'offensive à leur tour et faisaient diversion sur le flanc de l'ennemi. Les flèches et les viretons se croisaient dans l'air avec de lugubres sifflements. Les hommes d'armes lançaient des grapins pour attacher leurs vaisseaux et se faire des champs-clos de ces planchers mouvants. Des tourelles qui garnissaient la tête des mâts pleuvaient des pierres qui rebondissaient sur les ponts en broyant tout ce qu'elles rencontraient [2]. Les archers anglais et génois, dignes de s'apprécier en rivalisant d'adresse, abattaient avec leurs traits redoutables des rangées d'hommes tout entières. Dans ce moment solennel, le Saint-Christophe, monté par des Génois, fut lancé en avant pour tenter de forcer la ligne ennemie, et de frayer à travers elle un passage au reste de la flotte : Il s'avança au bruit des trompettes et d'instruments de musique de toute sorte, marchant à la bataille comme à une fête. Un cri immense, sorti de vingt mille poitrines accueillit son apparition, et faisant force de voiles les plus gros vaisseaux anglais l'entourèrent de toutes parts. Devenu le point de

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 20.

[2] Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. IV, p. 49.

mire de la flotte, il s'arrêta comme indécis et frémissant devant un obstacle inattendu : il ne gouvernait plus. Criblé de traits, son équipage jonchait les planches rougies de sang. Les premiers qui mirent le pied sur le pont ensanglanté n'y trouvèrent que des cadavres. Le capitaine, Jean Godefroy, était tombé comme les autres, à son poste de commandement. Jeter à la mer les morts et les mourants, entasser sur la nouvelle capture un nouvel équipage, arborer au grand mât les couleurs de l'Angleterre, tout cela fut l'affaire d'un instant.

L'effet moral produit par cet épisode était immense; il semblait que l'Angleterre eut reconquis son palladium. Le combat recommença avec une nouvelle énergie. Les pêcheurs de Béhuchet se battaient comme des gentilshommes et tenaient vaillamment tête aux guerriers blasonnés, aux *sirs* et aux *lords* du parti ennemi. Malgré la perte de l'Edouard qui avait partagé le malheureux sort du Saint-Christophe la lutte se prolongeait et les chances se balançaient encore. Aussi exposé que le dernier de ses chevaliers, le roi excitait sa suite de la voix, du geste et de l'exemple. La « Cogge Thomas » avait pris le poste le plus périlleux. La mort avait fait de grands ravages parmi cette foule bigarrée qui portait les plus grands noms du royaume ; la plupart des survivants étaient blessés.

Le roi lui même avait été frappé à la cuisse d'un carreau d'arbalète, mais il ne s'était pas retiré de la mêlée et son courage électrisait les siens. Robert d'Artois, puisqu'il faut le nommer, le descendant du frère de Saint-Louis mort en Egypte, le petit-fils d'un autre Robert, comte d'Artois, qui avait perdu la vie dans la sanglante journée de Courtrai en combattant pour la France, Robert ne quittait pas le roi d'Angleterre, combattait à ses côtés et se distinguait entre tous par sa bravoure [1]. Henri de Flandre, Gauthier de Mauny, Chandos, Percy, Renaud de Cobham, les comtes de Pembroke, d'Herford, de Huntington, de Northampton et de Glocester, Richard Wace, Richard Stury, Richard Stafford, John Beauchamp, les sires de Felton, de Brasseton, de La Ware et cent autres rivalisaient de prouesses avec lui [2]. Hugues Quiéret, qui ne déployait pas une moins grande intrépidité, Béhuchet, qui voyait ses rêves de gloire s'évanouir en fumée et qui restait aux prises avec la terrible réalité, soutenaient la lutte, l'un par devoir et par honneur, l'autre avec la fureur du désespoir. Quoique la première ligne fût rompue et anéantie les trois autres se maintenaient avec

[1] Hist. marit. de France, par M. L. Guérin, t. I, p. 89.

[2] Chron. de Froissart, liv. I, part I, ch. 122, et Froissart du Vatican, t. I, ch. 112.

succès ; le jour s'avançait et rien n'était désespéré encore. Un double renfort arrivant simultanément aux Anglais changea en peu d'instants la face des choses. L'amiral Robert Morley entrait en ligne avec une division des comtés du Nord et les massives carènes des nefs flamandes sortant du port de l'Ecluse et des baies voisines et arrivant de Bruges par les eaux intérieures, apparurent au nombre de près de deux cents sur les derrières des Français. Depuis plus de quinze jours les Brugeois avaient préparé cet armement pour leur royal allié ; Cobham et Chandos avaient reçu la veille des députés de cette ville sur les dunes de Blankenberghe la formelle assurance que leur flotte arriverait en temps opportun et les bourgeois avaient tenu parole. La deuxième et la troisième lignes attaquées en même temps de front et en queue furent enfoncées de toutes parts et déterminèrent la défaite des Français [1].

Saisis d'une terreur panique les marins se jetaient en foule à la mer où le poids de leurs armes les submergeait aussitôt, et ceux qui échappaient à cette horrible mort et réussissaient au prix de mille efforts à atteindre le rivage, y étaient massacrés par les communaux flamands

[1] Continuat. de Nangis, t. II, p. 169.

qui, exaspérés de la dévastation de Cadsand, ne faisaient quartier à personne. Il en périt ainsi une innombrable [redacted] avec une valeur qui bravait tous les efforts des Anglais [redacted] propres ressources par la retraite de Barbavera qui, jugeant tout perdu, [redacted] le large avec ses quarante galères et disparu dans la haute mer [1], elle servit à sauver beaucoup de monde et fut sauvée elle-même par la tombée de la nuit. A la faveur de l'obscurité et du reflux une trentaine de vaisseaux échappèrent et s'en furent, désemparés, porter dans les divers ports de la Manche la nouvelle de ce terrible désastre. Celui qui eut la gloire de prolonger le dernier la résistance et de porter à lui seul le faix de la bataille était un navire de Dieppe, le « Jacques », commandé par Pierre d'Estolant, gentilhomme normand. Ce vaillant homme, d'une taille gigantesque et d'une force herculéenne, seul survivant de tout son équipage, était debout sur le château d'arrière dont il balayait les assaillants. Il en tua de la sorte, dit la chronique, plus de cent,

[1] Froissart est muet sur le sort de Barbavera; le Froissart du Vatican, seul, dit qu'il fut tué dans le combat et que son corps fut jeté à la mer. Mais cette version est formellement contredite par tous les chroniqueurs et historiens.

mais traitreusement frappé par derrière il tomba sans avoir la suprême consolation de voir encore flotter au-dessus de sa tête le pavillon qu'il avait si noblement défendu [1].

Le combat, commencé à six heures du matin, s'était réellement, à part ces escarmouches partielles, terminé à trois heures de l'après-midi. Si Edouard avait acheté cher son triomphe, s'il avait à regretter quatre comtes, vingt-quatre barons, une centaine de chevaliers et plusieurs milliers d'hommes [2], sans compter plusieurs navires coulés bas, c'était peu de chose en comparaison des pertes qu'il avait fait subir à ses adversaires et des avantages immenses qu'il retirait de sa victoire. Cette désastreuse journée, qui ruinait pour longtemps notre marine et assurait à l'Angleterre l'empire des mers sans partage, coûta la vie à trente mille français, tant morts les armes à la main que noyés ou massacrés à terre par les Flamands. Des quatre cents vaisseaux engagés, une trentaine, comme on l'a dit, avait échappé par la fuite, ainsi que les quarante galères génoises, c'est-à-dire environ quatre-vingts bâtiments. Tout le reste était tombé au pouvoir de l'ennemi, avait sombré ou fait côte. Les deux amiraux n'avaient

[1] Chron. des quatre premiers Valois, par M. S. Luce, p. 11.
[2] Ibidem.

pas survécu à leur défaite. Nicolas Béhuchet avait racheté à ses dernières heures ses fautes et ses indécisions ; fait prisonnier, au mépris de toutes les lois de l'humanité et de la guerre, au mépris de sa dignité et du rang élevé qu'il occupait, on l'avait pendu à la grande vergue de son propre vaisseau en représailles de l'incendie de Southampton et des ravages exercés sur les côtes d'Angleterre et tout récemment encore dans l'île de Cadsand. Hugues Quiéret, blessé, avait été lâchement achevé sur le pont du vaisseau royal et sa tête avait roulé sous l'épée du bourreau jusqu'aux pieds d'Edouard III, spectateur impassible de ce double assassinat [1]. Cette fin cruelle ennoblissait les victimes et l'inhumaine vengeance du roi assurait à Quiéret et à Béhuchet le pardon de l'histoire et l'indulgence de la postérité [2].

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 121-122, et Froissart du Vatican, t. I, ch. 111-112. — Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 20. — Chron. des quatre premiers Valois, p. 10-11. — Hist. d'Angleterre, par Hume, t. V, p. 152-153. — Hist. d'Angleterre, par Lingard, t. IV, p. 48-51. — Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 325-327. — Hist. maritime de France, par M. Léon Guérin, t. I, p. 87-89. — Richard d'Avesbury, p. 56. — Walsingham, p. 148. — Lettre d'Edouard au prince de Galles pour lui annoncer sa victoire, (Docum. franç. qui se trouvent en Angleterre, par Delpit, t. I, p. 67.) — Lettre d'Edouard à l'archevêque de Cantorbery (Rymer, t. 2, part. II. p. 79.)

[2] Le ressentiment de Philippe VI contre ses malheureux amiraux ne

La joie du roi et des Anglais dépassa toute imagination. Pendant la nuit il se fit sur la flotte un si grand bruit de trompettes, de musique et de chants que l'on n'eût pas, dit Froissart, entendu Dieu tonner. De la « Cogge Thomas » où il était retenu par sa blessure, à l'ancrage devant l'Ecluse, Edouard III écrivit deux lettres qui respirent le plus immense orgueil, à son fils, le prince de Galles et à l'archevêque de Cantorbéry, pour qu'ils répandissent la grande nouvelle dans tout le royaume et pour que l'on fît des prières publiques en actions de grâces d'un si heureux événement [1]. Dès le lendemain, la reine, accompagnée de Thomas de Waernewich et de Jean

fut pas de longue durée, puisqu'Enguerran Quiéret, parent de Hugues, lui succéda quelques années plus tard dans sa charge d'amiral et puisque Pierre Le Marchand, clerc de Béhuchet et devenu religieux du tiers-ordre de Saint-François, ayant fondé pour le repos de l'âme de son ancien patron le prieuré de Notre-Dame du Bois-d'Auvrecher, près d'Harfleur, obtint du roi, en mars 1345, en faveur de cette fondation dont il n'avait pas déguisé le motif, une charretée de bois sec à prendre chaque semaine dans la forêt de Brotonne.

[1] L'oraison funèbre des amiraux et de tant de braves marins français fut bientôt faite par les Anglais. Froissart nous l'a conservée : « on n'a riens perdu — disaient-ils — se chil esqumeur de mer sont mort et péri. Il n'estoient que larron, il ne laissoient point de poisson venir par deça, nous n'en poions point avoir pour (à cause de) euls. Li rois de France a à lor mort gaagniet deux cens mille florins. On leur devoit lors gages de quatre mois, et si en est la mer délivrée ». (Froissart du Vatican, t. I, ch. 113).

Uutenhove, accourait le féliciter et retournait aussitôt à Gand pour y préparer la réception triomphale d'Edouard.

Le roi n'avait pas attendu jusque-là pour se mettre au courant des événements qui avaient depuis trois mois agité le continent. Les deux Gantois n'avaient fait que lui confirmer ce que les chefs des communaux de Bruges lui avaient déjà dit. Il s'informa ensuite d'Artevelde et on lui répondit qu'il était à Condé, sur la frontière du Hainaut où il formait l'arrière-garde de l'armée des alliés, mais que sans doute il allait battre en retraite avec les princes, dès que la double nouvelle de la victoire et du débarquement d'Edouard aurait eu le temps de leur parvenir [1]. Sur cette assurance, le roi, dont la blessure avait dû être fort légère puisqu'elle était entièrement guérie et lui permettait de marcher, prit terre à l'Ecluse, se rendit à pied au pélérinage d'Ardenbourg [2] où il entendit la

[1] Les Grandes Chron. assurent que le lendemain de la bataille Artevelde avait accompagné la reine à l'Écluse : or, il n'avait pas quitté l'armée des princes, ceci est un fait acquis : il n'avait de plus aucun motif plausible de la quitter à cette date où tout était encore en suspens sur les bords de l'Escaut, et il était matériellement impossible que la nouvelle de la victoire des Anglais eut eu le temps de lui parvenir, et qu'il eut eu lui-même le temps du jour au lendemain de franchir la distance considérable qui sépare Condé de l'Ecluse.

[2] Petite ville à une lieue de l'Ecluse, quatre N. E. de Bruges et sept N. O. de Gand.

messe, dina, monta à cheval et gagna Gand d'une seule traite. Peut-être passa-t-il par Bruges dont les métiers, comme le disent les Grandes Chroniques, lui formèrent une escorte d'honneur, ce qui d'ailleurs ne lui faisait faire qu'un léger détour, mais il est certain du moins que Gand était le terme de sa course et que son armée et sa maison l'y avait précédé.

Edouard III avait écrit au comte de Hainaut et à tous ses alliés pour les appeler à Gand. Ce message avait triomphé des dernières irrésolutions de Guillaume ; il avait licencié, pour un temps déterminé, le gros de son armée, et, ne gardant avec lui que ses barons, il avait conduit ses alliés à Valenciennes où il partagea ses attentions entre le duc de Brabant et Jacques d'Artevelde. Mais le véritable héros de la fête fut le brasseur, qui se découvrit sous un jour tout nouveau et révéla un talent oratoire qu'on ne lui soupçonnait pas. Malgré la prévention, très-enracinée alors, de la noblesse contre tout ce qui n'était pas sorti de ses rangs, les princes et les seigneurs qui entendirent sur la place du marché Jacques soutenir les droits du roi d'Angleterre à la couronne de France et développer les avantages d'une alliance étroite de la Flandre, du Hainaut et du Brabant, furent obligés de convenir de la puissance de sa parole et accordèrent au

plébéien un éloge dont la portée était immense dans de pareilles bouches, en disant qu'il était réellement digne de gouverner la Flandre [1]. Huit jours après ils étaient à Gand et Edouard leur désignait Vilvorde [2] comme devant être le théâtre du dernier conseil de guerre avant l'ouverture de la campagne. L'assemblée réunie dans cette ville fut très-nombreuse. Outre le roi et tous les princes, grands et petits, de la ligue, chacune des communes des trois pays de Flandre, de Hainaut et de Brabant s'y était fait représenter par quatre députés. Artevelde y fit conclure l'alliance des trois provinces sous la garantie du roi d'Angleterre et décréter l'unité monétaire; puis on revint sur l'ancien projet d'attaquer Tournai. Artevelde fit, au nom des Flamands qui rappelaient les promesses d'Edouard relativement à cette ville et au comté d'Artois, de telles offres qu'elles devaient lever et levèrent en effet toutes les difficultés. Ils mettaient à la disposition du roi un corps de cent mille hommes exclusivement affecté au siége de Tournai, indépendamment de cinquante autres mille qui, sous les ordres de Robert d'Artois, devaient investir Saint-Omer.

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 124, et Froissart du Vatican, t. I, ch. 114.

[2] Petite ville de Belgique, de 3,000 habitants, à 12 kilomètres N. E. de Bruxelles.

Par lettres en date du même jour (9 juillet) Edouard communiqua à son Parlement ces nouvelles conventions et le résultat de l'assemblée de Vilvorde. Il terminait en demandant de l'argent et la somme devait être considérable puisqu'il n'osa pas l'énoncer et qu'il chargea les comtes d'Arundell, de Huntington, de Glocester et sir William Trussell, porteurs du message royal, d'en indiquer le chiffre de vive voix au Parlement [1]. On se sépara pour se retrouver sous les murs de Tournai. Les Flamands, qui n'avaient demandé que cinq jours pour compléter l'effectif de leur immense armement, étaient dès le 15 juillet en marche dans la double direction qui leur était tracée. Les milices de Bruges, du Franc, de Dixmude, d'Ypres, de Poperinghe, de Bailleul, de Furnes, de Berghes, de Bourbourg et de toute la West-Flandre se réunissaient à Cassel, tandis qu'Edouard, qui avait établi dès le dimanche 23 son quartier-général à Helchin, à deux lieues Nord de Tournai, y concentrait tout le reste de ses forces [2].

[1] Rymer, t. II, part. IV, p. 80.

[2] L'expédition de Robert d'Artois contre Saint-Omer, fort abrégée dans Froissart, est au contraire racontée avec les détails les plus circonstanciés et les plus intéressants dans les Grandes Chroniques; celles-ci ont de leur côté à peu près passé sous silence ce qui est relatif au siége de Tournai, alors que Froissart s'y étend avec trop de com-

La défaite de L'Ecluse avait consterné l'entourage du roi de France qui venait à peine d'arriver à Arras. Personne n'osait s'exposer aux premiers mouvements d'une trop légitime colère. Ce fut le fou du roi qui se chargea de l'instruire de l'irréparable désastre que la flotte française avait essuyé. Il le fit en termes assez singuliers pour mériter d'être rapportés ici. Parlant à Philippe du courage des Français, il partit de là pour se moquer en termes si peu mesurés de la lâcheté des Anglais que le roi lui demanda ce qu'ils avaient donc fait pour s'attirer une semblable explosion de mépris : « C'est, — dit le bouffon, — qu'ils n'ont pas osé se précipiter dans la mer comme tes invincibles marins de Picardie et de Normandie l'ont fait à L'Ecluse »[1]. Un instant atterré sous l'étendue de son malheur, Philippe releva la tête et reprit sa présence d'esprit. Il n'avait pas à punir : les plus coupables avaient payé leurs fautes de leur vie ; il ne lui restait qu'à se consoler et à se relever plus grand de sa chute.

Quand même les manœuvres de l'ennemi ne l'eussent pas éclairé sur ses desseins, le roi devinait bien que Tournai, qui était le poste avancé de la France au cœur de la

plaisance même, car il ne fait grâce au lecteur ni d'un coup d'épée ni d'un coup de lance.

[1] Walsingham, p. 134.

Flandre et du Hainaut [1], serait la première ville exposée aux coups de la coalition. Il se hâta d'y envoyer le connétable, le comte de Guines, le comte de Foix et ses frères, le comte Aimery de Narbonne, Aymart de Poitiers, Geoffroy de Charny, Girard de Montfaucon, les deux maréchaux Mathieu de Trie et Robert Bertrand de Briquebec, le sénéchal de Poitou, les sires de Châtillon et de Cayeu, et Jean de Landas avec trois mille hommes d'armes et dix mille sergents. Le duc de Bourgogne et le comte d'Armagnac furent chargés en même temps de conduire à la garnison de Saint-Omer un renfort de trente-deux bannières sous lesquelles on remarquait les sires de Vergy, de Froulay, de Pennes, Jean de Châlons, le sire de Saint-Venant, les châtelains de Bergues et de Disquemue, Jean de Châtillon, Moreau de Fiennes, les sires de Wavrin, de Fosseux, de Créquy, de Hamelaincourt, de Willerval [2], le comte Dauphin d'Auvergne, les sires de Mercœur, de Chalençon, de Montagu et de Rochefort, le vicomte de Thouars [3], les sires de la Tour, d'Apchier, d'Apchon, d'Alègre et de Pierre-Buffière [4]. On chargea le

[1] Hist. de France, par M. H. Martin, t. V, p. 52.
[2] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 21.
[3] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 141.
[4] Froissart du Vatican, t. I, ch. 124.

sire de Beaujeu de défendre Mortagne ; Aire, Saint-Venant et les autres principaux postes de la frontière reçurent également de fortes garnisons. Quant à Philippe, assisté des mêmes alliés qui l'avaient suivi à Buironfosse, il déploya entre Arras et Lens sa belle armée de soixante-dix mille hommes pour être prêt à se porter sur le point qui réclamerait le plus impérieusement sa présence. Il attendit alors les événements.

Robert d'Artois, qui brûlait d'entrer dans ce beau comté, objet de l'ambition de toute sa vie, avait extraordinairement hâté la concentration de sa division : elle était au complet et l'ordre était donné de marcher sur Saint-Omer. Mais une résistance de mauvais augure se manifestait parmi les troupes qui se défiaient, dit-on, du chef étranger qu'on leur avait imposé. Les communaux de Furnes et de Bergues, alléguant d'anciens souvenirs de défaites, déclarèrent qu'ils ne dépasseraient pas Cassel. Robert courut à eux, essaya de tous les moyens de persuasion, jura qu'ils n'avaient rien à craindre, que dans « deux paires de lettres » qu'ils venaient de lui adresser les habitants de Saint-Omer protestaient de leur bon vouloir pour lui, et qu'au lieu d'ennemis préparés à les recevoir, ils trouveraient aux portes de la ville des frères qui leur tendraient les bras. Les Flamands ayant fait mine

de se rendre, le mouvement commença, mais au Neuf-Fossé, nouveau temps d'arrêt, nouveau et énergique refus de poursuivre. Les Brugeois qui donnaient l'exemple de la discipline étaient déjà parvenus à Arques. Robert usa de ruse et répandit le bruit que l'avant-garde était aux prises avec les Français. Les récalcitrants s'élancèrent, n'écoutant plus que la voix du devoir et du patriotisme; leurs compatriotes couraient des dangers, ils devaient les partager. Mais, comme ils accouraient à Arques en toute hâte, guidés par les flammes qui dévoraient le village, ils y trouvèrent les Brugeois qui avaient allumé des feux de joie pour y voir clair à dresser leurs tentes. Il était trop tard pour reculer.

Robert, agité de sinistres pressentiments, ne voulait pas laisser à ses soldats inquiets le temps de se reconnaître. Le 25 juillet il fit venir les chefs des communes et leur dit que les habitants avaient exigé qu'il appuyât leur soulèvement, projeté pour ce jour-là, par une démonstration menaçante. Enchantés à l'idée qu'ils boiraient bientôt tout leur saoul le bon vin de Saint-Omer, les braves bourgeois coururent aux armes et se rangèrent en bataille. Robert d'Artois, avec le contingent de Bruges et les archers anglais, se posta à l'extrême droite, auprès d'une maladrerie dont les murailles crénelées, munies d'un large

fossé, offraient aux gens de trait une retraite sûre et facile à défendre. Immédiatement à ses côtés se rangèrent les milices du Franc. L'aile gauche, formée des Yprois, se reliait à l'aile droite par le centre où se tenaient les communaux de Bergues et de Furnes. Un vaste fossé, parallèle au front de l'armée, était garni de pieux ferrés pour arrêter la cavalerie et rendait l'abord presqu'impraticable. Le camp d'Arques, sur lequel s'appuyaient les lignes, avait été laissé à la garde du contingent de Poperinghe, de Cassel et de Bailleul.

Le duc de Bourgogne contemplait d'un œil mélancolique, du haut des murailles de Saint-Omer, les dispositions des Flamands, car les prudentes prescriptions du roi lui revenaient en mémoire. Philippe avait ordonné à tous ceux qui occupaient les villes menacées de se borner à les défendre, et de ne jamais accepter la lutte en rase campagne. Cette dernière partie du programme étant la plus difficile à bien remplir, il se l'était réservée pour lui-même et s'appuyait de cette circonstance pour exiger une obéissance passive à ses ordres. « Seigneurs, que me louez (conseillez) vous ? — disait le prince aux barons qui l'entouraient — je ne puis veoir voie que je ne sois aujourd'hui déshonoré ou que je ne désobéisse au roy. — Sire, — répondit le comte d'Armagnac, — à l'aide de

Dieu et de vos bons amis à la paix du roi vendrons nous bien »[1].

Le duc monta à cheval et, suivi d'une cinquantaine d'hommes à peine, se lança à travers champs, courant follement vers la maladrerie où un étendart fleurdelysé au lambel de gueules entre deux bannières aux armes d'Angleterre annonçait la présence de Robert d'Artois. Le comte d'Armagnac, avec huit cents lances et un détachement de la garnison de Thérouanne commandé par les sires de Brimeu, de Boubers, de Sempy et de Rely [2], qui venait de se joindre à lui, attaquait au même moment les Yprois de l'aile gauche. Le centre, qui n'avait personne à combattre, demeura immobile, attendant en vain des adversaires.

Arrêté dès la première charge par le fossé et les terribles engins de destruction qu'il renfermait, le duc de Bourgogne hésita, fut couvert de traits et enfin prit la fuite, entraînant dans sa déroute les divers détachements qui étaient successivement sortis de Saint-Omer pour l'appuyer. Robert d'Artois se lança à sa poursuite et le poussa si vivement, l'épée dans les reins, qu'il faillit le

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 21.

[2] Froissart du Vatican, t. I, ch. 123.

faire prisonnier. Battants et battus se pressaient pêle-mêle à l'entrée des faubourgs, et si le désordre avait été moins grand, c'en était fait de la ville ; mais l'étroite chaussée était tellement encombrée que les gens d'armes de Robert ne pouvaient se faire jour dans cette foule éperdue. Là périrent entre autres, sous leurs coups, les sires de Hamelaincourt et de Saint-Vérain, Froissart de Beaufort et un chevalier anglais au service de France qui portait un écu échiqueté d'argent et de gueules. Exposés à découvert aux traits qu'on leur lançait du haut des remparts, les Flamands battirent en retraite : la nuit d'ailleurs était venue, et si sombre qu'en retournant au camp ils croisèrent sans l'apercevoir le détachement du comte d'Armagnac qui s'en revenait vainqueur, après avoir réussi à franchir ou à tourner le fossé et après avoir mis en pleine déroute les Yprois dont on pouvait suivre la trace aux cadavres qui jonchaient les champs. Quelques chevaliers des deux partis, qui s'étaient écartés, s'attaquèrent dans l'obscurité, et c'est ainsi que fut pris Guillaume de Juilly, bourguignon, et que le sire de Rély, artésien, étrenna la bannière que le comte d'Armagnac l'avait autorisé peu d'instants auparavant à porter [1].

[1] Cette famille très-ancienne, depuis longtemps éteinte, était originaire de l'Artois, mais elle était devenue presque picarde par suite des

Un étrange spectacle attendait Robert d'Artois à son camp d'Arques. A l'animation qui y régnait d'ordinaire avait succédé un silence de mort, et n'étaient les feux qui enflammaient l'horizon on aurait cru les tentes vides et abandonnées. Il n'était que trop vrai. Les Yprois refoulés par le comte d'Armagnac avaient communiqué leur terreur aux gardiens du camp et entraîné dans leur fuite désordonnée les milices de Cassel, de Bailleul et de Poperinghe. Si grande était leur hâte qu'ils n'avaient pas même pris le temps d'emporter leurs bagages.

Frappé de stupeur, Robert, qui n'avait vaincu que pour assister plus tôt à la ruine de sa dernière espérance, donna en pleurant l'ordre de suivre les fuyards : il les atteignit un peu après Cassel. Leur exaspération contre lui, qu'ils rendaient responsable de tous leurs maux, était telle qu'il faillit être massacré. Les Brugeois, les seuls qui lui fussent restés fidèles, le sauvèrent par leur fermeté et l'accompagnèrent jusqu'à Ypres. Mais arrivés là, les trois capitaines de la commune, Jean de Cockelaere, Jean Hooft et Jean Schinckele [1] s'arrêtèrent et firent prendre

nombreuses alliances qu'elle avait contractées avec les principales familles de cette province. Les chroniqueurs rappellent souvent avec éloge le nom de ces puissants seigneurs qui s'armaient d'or à trois chevrons d'azur.

[1] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 332. — La

leurs quartiers aux soldats, tandis que Robert, presque seul, courait rejoindre à Helchin le roi d'Angleterre.

Le camp d'Arques, laissé à la merci du vainqueur, procura le lendemain un riche butin aux Français qui en croyaient à peine leurs yeux [1]. Les hommes d'armes s'en donnèrent à cœur joie, et il y en eut beaucoup qui, partis de Saint-Omer les poches vides, y rentrèrent avec la bourse bien garnie. On ramassa dans le camp la bannière de Robert d'Artois et le duc de Bourgogne l'envoya au roi en lui faisant part de son singulier triomphe [2]. Philippe avait déjà fait un mouvement pour marcher au secours de la ville; tranquille de ce côté, il reporta dès-lors toute son attention sur Tournai qu'Edouard se préparait à investir, sans pourtant quitter Aire jusqu'où il s'était avancé.

Edouard III s'était établi à Helchin, dès le 21 juillet, et tous les jours lui arrivaient de nouveaux détachements qui portèrent au grand complet en moins d'une semaine l'armée que ses alliés s'étaient engagés à lui fournir. Le 26

famille de Coquelaere portait d'azur à trois besants d'argent, et celle de Schynckele d'argent à la fasce de sable accompagnée en chef de deux étoiles de sinople. Jean Schynckele était fils d'un autre Jean Schynckele qui était échevin de Bruges en 1291.

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 21.

[2] Continuat. de Nangis, t. II, p. 170.

il envoya au roi de France son défi dont la teneur paraîtrait impossible à croire si l'histoire n'avait pris soin de le conserver comme un monument de l'orgueil et de l'outrecuidance du monarque anglais. S'adressant à « Philippe de Valois » sans lui octroyer aucun des titres qu'il était d'usage de lui donner et qu'il prenait avec justice dans le préambule de ses ordonnances et des pièces diplomatiques, le nouveau roi de France sommait encore une fois son rival de lui restituer son héritage qu'il détenait injustement, ou bien, afin d'éviter l'inutile effusion de tant de sang humain, de remettre le soin de leur querelle au hasard d'un combat corps à corps. La réponse de Philippe fut très-digne. Elle contenait en substance qu'il avait bien reçu un message adressé à Philippe de Valois, mais qu'il ne se croyait pas tenu d'y répondre, car il ne le concernait en rien : Il s'appelait Philippe, roi de France, et Edouard le savait bien ; cependant il voulait bien lui dire qu'il chasserait de son royaume, à son heure et quand il le jugerait à propos, l'étranger qui ne craignait pas de l'insulter [1]. Ce langage hautain, daté du 30 juillet, trouva Edouard asséyant son camp devant Tournai.

En peu de jours l'investissement de la place fut ter-

[1] Rymer, t. II, part. IV, p. 80. — Voir aux *Pièces justificatives*, F.

miné. Le roi d'Angleterre s'était réservé le poste le plus périlleux dans le cas où Philippe serait tenté de ravitailler la ville ou d'en faire lever le siége. Il s'était établi avec ses troupes, composées de quatre mille hommes d'armes et de neuf mille archers sans compter les fantassins armés à la légère, sur la rive gauche de l'Escaut, en face de la porte de Saint-Martin, à cheval sur la chaussée de Lille et de Douai. Le duc de Brabant, avec ses vingt mille hommes et les communes de ses Etats, occupait un large espace de terrain barrant la route de Valenciennes, à droite par conséquent du campement d'Edouard et un peu en arrière du comte de Hainaut et du duc de Gueldres, qui donnaient la main à Robert d'Artois campé sur la rive droite de l'Escaut, entre Orcq et Pontariez. Artevelde et ses Flamands, développés en demi-cercle, touchaient par leur droite à la gauche d'Edouard et par leur gauche à la droite de Robert d'Artois.

Tournai était donc enfermé dans un cercle étroit et privé de toutes communications avec le dehors. La rivière était couverte, en amont et en aval de la ville, d'une flottille chargée de machines de guerre « jetant feu et grands carreaux pour tout rompre » [1]. Rien ne pouvait y entrer ni par eau ni par terre.

[1] Hist. de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 331.

Les opérations du siége, poussées avec vigueur, n'aboutissaient à aucun résultat digne des grands préparatifs que l'on venait de faire. Les machines lançaient jour et nuit une grêle de pierres, les assauts par terre et par eau se succédaient sans que l'on gagnât un pouce de terrain. La défense de la garnison était si bien organisée, si vigoureusement conduite, que chaque nouvelle tentative coûtait beaucoup plus de monde aux assiégeants qu'aux assiégés. On se lassa à la fin d'une si héroïque obstination et le siège se réduisit à un blocus rigoureux. La famine seule pouvait vaincre les Français ; il n'y avait plus qu'à attendre qu'elle fit sentir ses horribles angoisses. Fatalement condamnés de ce côté à une inaction qui leur pesait, les Flamands et les Anglais s'en dédommagèrent en faisant de fréquentes chevauchées dans les alentours et en poussant même parfois ces excursions sur un rayon assez étendu. C'est ainsi que le comte de Hainaut, passant un jour avec cinq cents lances sous les remparts de Lille, alla brûler Séclin et lança ses coureurs jusque dans les faubourgs de Lens, et qu'une autre fois il incendia Orchies, Landas et la Celle. Ayant appris un autre jour que la garnison de Saint-Amand, conduite par son capitaine, Pierre de Carcassonne, avait détruit Hasnon et fait une tentative hardie sur l'abbaye de la Vicogne, il alla rendre

à Saint-Amand dégâts pour dégâts, pillage pour pillage, brûla la ville et tua son brave capitaine. Marchiennes subit le même sort, mais Mortagne, grâce à la puissance de ses fortifications et à l'énergie de ses défenseurs et de son capitaine, le sire de Beaujeu [1], eut la gloire de faire reculer le comte après un siége de trois jours [2].

Cependant dans Tournai les provisions s'épuisaient et les capitaines avaient été réduits à chasser de la ville toutes les bouches inutiles. Le duc de Brabant, plus humain que ses alliés, et que pour ce motif peut-être on soupçonna de trahison et de faire passer des munitions aux assiégés, accueillit avec bonté ces malheureux et leur facilita les moyens de gagner l'Artois. Cette terrible mesure, justifiée par les nécessités de la défense, apprit en même temps aux deux rois que la partie touchait à son terme et que Godemar du Fay, capitaine de Tournai, usait de ses dernières ressources avant de se rendre ou de

[1] On aurait pu lui appliquer avec raison le vers fameux de Corneille, car ce brave défenseur de Mortagne, né le 11 avril 1316, n'était encore âgé par conséquent que de 24 ans. Issu des comtes de Forez par son père, et par sa mère, Marie de Châtillon, allié à la maison royale de France, il appartenait par conséquent à la plus haute noblesse du royaume. La valeur qu'il déploya à la bataille de Crécy lui valut en 1347 le bâton de maréchal de France. Il fut tué en 1351 au combat d'Ardres. (Voir notre livre *la Grande Guerre*, p. 52 et suivantes).

[2] Froissart du Vatican, t. I, ch. 116-119.

tenter de s'ouvrir un passage les armes à la main. Après six semaines de privations, de combats et de souffrances il était bien permis d'en venir là.

Edouard III s'en réjouit extrêmement et Philippe sortit enfin de son apathie. Il mit en mouvement son armée, et par Saint-Venant et Hautbourdin se porta sur La Marque et établit son camp à la tête du pont de Bouvines dont le nom devait rappeler à ses adversaires comment un autre Philippe avait châtié les mêmes projets et la même ambition.

En apprenant la marche des Français, Edouard s'était hâté de se fortifier, et Philippe, qui ne désirait pas plus une bataille que l'année précédente, par suite de la nouvelle tactique si heureusement inaugurée à Buironfosse et couronnée également de succès à Thun-l'Evêque, s'établit dans une position plus facile à défendre que celle occupée par Edouard : C'était un véritable camp retranché dans lequel il pouvait défier toutes les forces de la coalition. Devant le front de son armée coulait la petite rivière de Marque, que l'on ne pouvait passer que sur deux points, à Bouvines et au Pont-à-Tressin, passage si étroit que deux hommes de front n'auraient pu le franchir [1]. La Marque, décrivant une courbe prolongée depuis

[1] Chron. de Froissart., liv. I, part. I, ch. 133.

Louril jusqu'à Ennevelin, couvrait l'aile droite, tandis que l'aile gauche, à cheval sur la chaussée de Lille à Tournai, s'appuyait sur les fortifications de Lille et faisait face aux marais de Hem.

La chance la plus favorable pour Edouard était désormais une action générale, et il autorisa ses chevaliers à provoquer par des escarmouches multipliées les Français au combat. Il espérait lasser la patience de la vaillante chevalerie française et dérouter les calculs si prudents de son roi. Wolfart de La Croix et Guillaume de Bailleul [1] vinrent en conséquence passer le Pont-à-Tressin et donnèrent dans le quartier du roi de Bohême et de l'évêque de Liége. Il avait été convenu d'avance que la bannière de Guillaume, plantée à la tête du pont, servirait de signe de ralliement, et sur cette assurance Wolfart, suivi de Rasse de Monchaux [2], de Jean de Sorre et de Jean de Wargnies, se lança à la découverte.

[1] Cette famille, qu'il ne faut pas confondre avec les Bailleul du Vimeu et avec ceux de Normandie, était originaire du Hainaut où l'on trouve en 1270 un Robert de Bailleul, peut-être le père de Guillaume, qui s'était allié à une demoiselle de Coucy. Les armoiries de cette famille, que Froissart rapporte, ne laissent pas place sur ce sujet au plus léger doute.

[2] Il n'y eut pas moins d'une vingtaine de familles de ce nom en Picardie, en Flandre, en Artois, en Hainaut et en Brabant. On croit commu-

Les gens du Luxembourg et du pays de Liége se tenaient sur leurs gardes, car il faisait un véritable temps à surprise et le brouillard était si épais qu'un homme d'armes aurait à peine pu distinguer le fer de sa lance. Aussi Wolfart de La Croix fut-il ramené si vivement par le sire de Rodemach, chevalier bohémien, qu'il perdit le pont et fut contraint de se jeter dans un marais en abandonnant son cheval [1]. Guillaume de Bailleul, serré de près, avait vu sa bannière tomber à ses pieds et il perdait du terrain quand tout-à-coup retentit derrière lui, de l'autre côté de la Marque, son cri de guerre « Moriamez! » et une bannière en tout semblable à la sienne, de vair à deux chevrons de gueules [2], se déployait sur l'autre rive. C'était Robert de Bailleul, son frère cadet, qui servait avec les Français sous les ordres de l'évêque de Liége et qui revenait de faire du fourrage pour ses chevaux. Sans regarder s'il n'y avait pas une croisette d'or, pour brisure, sur le premier chevron de cet étendart, les hannuyers, que l'obscurité croissante troublait de plus en plus, coururent se ranger autour de Robert. Ils ne s'aperçurent

nément que le Rasse de Monchaux dont il s'agit ici était du pays de Liége et portait d'azur à la fasce d'or au lion naissant d'argent en chef.

[1] Froissart du Vatican, t. I, ch. 121.

[2] Le Carpentier, Hist. du Cambrésis, t. I, p. 152.

que trop tard de leur méprise et furent entièrement défaits. Très peu parvinrent à s'échapper en laissant bon nombre de morts et de prisonniers entre les mains de Robert. Parmi les premiers il faut citer Jean de Wargnies, Gauthier de Pont-de-l'Arche et Guillaume de Quinquempoix [1], et parmi les seconds Jean de Sorre, Daniel de Saint-Blaise, Rasse de Monchaux et Louis de Huffalise. Quant à Wolfart de La Croix, qui s'était tenu coi dans une touffe de roseaux espérant que la nuit lui permettrait, grâce à sa parfaite connaissance des lieux, de regagner le camp anglais, il fut découvert par le sire de Saint-Venant [2] qui chassait sur les bords de la rivière et qui ne s'attendait guère au gibier de nouvelle espèce que le hasard lui offrait. Les Lillois, dont le pauvre chevalier n'avait pas eu tort de se méfier et qui décidément lui en voulaient, le réclamèrent et lui firent trancher la tête [3].

[1] Renaut de Quinquempoix, chevalier, chambellan du duc d'Orléans, reçut du prince une gratification de cent livres, le 17 décembre 1397. Il portait pour armoiries cinq tours, 2, 2 et 1. La seigneurie de ce nom est située dans le département de l'Oise, canton de Saint-Just-en-Chaussée.

[2] Robert de Wavrin, sire de Saint-Venant; il avait amené à sa suite un chevalier et quarante écuyers. Il fut créé maréchal de France, en 1345, et mourut en 1360.

[3] Cette version se trouve reproduite dans toutes les éditions de

A peu de jours de là, quelques chevaliers de Flandre et du Hainaut, Jean de Randerode et son fils Arnould, Arnould de Bacquehem, Renaud de Scoonvort, Bastien et Candolier de Warvasies, Florent de Beaurieu, Bertrand de La Haye, Jean de Hainaut, Wolfart de Ghistelles, Robert de Glennes, Jaquelot de Thians [1], les sires de Gommignies, de Mastaing, de Vertaing, Henri de Huffalize, Gilles, Thierry et Ostelars de Sommain [2], voulurent se venger de cet échec et attaquèrent nuitamment les avant-postes français. Les sires de Montmorency et de Saint-Sauflieu, banneret picard, qui faisaient le guet, les abordèrent résolument et prirent dès le premier choc Wolfart de Ghistelles qui avait la vue basse et ne reconnaissait ni ami ni ennemi [3]. Les Flamands repassèrent le pont, suivis par le sire de Montmorency à peu près seul, car le sire de Saint-Sauflieu, qui craignait quelqu'embuscade, avait tourné bride pour regagner son campe-

Froissart. Dans celui du Vatican au contraire on lit que les bourgeois de Lille condamnèrent Wolfart de La Croix à une prison perpétuelle.

[1] Chron. de Froissart, liv. I, part. I, ch. 139.

[2] Froissart du Vatican, t. I, ch. 121.

[3] Telle est du moins la version des éditions de Froissart. Le Froissart du Vatican attribue à la prise du sire de Ghistelles un motif différent, mais tout aussi plausible. Il dit en effet que le cheval du gentilhomme s'étant abattu, celui-ci fut aussitôt fait prisonnier.

ment[1]. Son audace devait lui coûter cher. Ayant attaqué Renaud de Scoonvort, qu'il frappait sur la tête et sur les épaules à grands coups d'épée, il allait le tuer quand il fut entouré et fait prisonnier avec un homme d'armes qui portait de gueules à trois faux d'or et qui ne l'avait pas quitté[2]. On le conduisit au comte de Hainaut qui se réjouit de cette bonne prise dont Philippe fut fort affligé[3]. Cette escarmouche avait encore coûté aux Français environ quatre vingts hommes d'armes.

Malgré ces alternatives de revers et de succès, rien n'avait pu ébranler la résolution du roi de France et lui faire quitter ses positions. La patience d'Edouard était à bout : Il y avait soixante-quatorze jours qu'il avait mis le siége devant Tournai, sans être plus avancé le dernier jour

[1] Le Froissart du Vatican insinue que cette prudente résolution du sire de Saint-Sauflieu fut fortement blâmée et lui attira par la suite de sérieux désagréments.

[2] Le Froissart du Vatican raconte tout autrement cet épisode. Selon lui, c'eût été Renaut de Scoonvort qui serait allé au milieu de la mêlée prendre le cheval du sire de Montmorency par la bride et qui l'aurait entraîné malgré la résistance de Montmorency et de ses compagnons qui s'évertuaient à crier : « Sire Dieu aïe au signeur de Montmorency ! »

[3] Charles de Montmorency, sire d'Ecouen, Damville, Argentan, Berneval, Feuillarde, Vitry-en-Brie, Chaumont-en-Vexin, Blazon, Chimelier, chevalier et chambellan du roi, grand panetier et maréchal de France. Il ne tarda pas à être remis en liberté car son élévation au grade de maréchal de France eut lieu en 1343.

que le premier. L'automne s'approchait ; les subsides votés par le Parlement s'épuisaient : les alliés commençaient à se décourager : les communes flamandes elles-mêmes, malgré les exhortations d'Artevelde, étaient fatiguées de la stérilité de leurs efforts. La guerre de Guyenne prenait des proportions alarmantes et il ne restait bientôt plus aux Anglais dans ce pays que Bordeaux ; enfin l'Ecosse, soulevée de nouveau, battait les généraux anglais. Tout réclamait impérieusement sa présence dans ses Etats. Edouard prêta donc une oreille favorable aux propositions de Jeanne de Valois, sœur de Philippe, veuve du comte Guillaume I de Hainaut et mère de Guillaume II, qui était sortie de sa retraite de Fontenelles où elle vivait depuis la mort de son mari, c'est-à-dire depuis le 7 juin 1337, pour s'entremettre entre les parties belligérantes. Placée entre son frère et son fils, la princesse ne cessait d'aller d'un camp à l'autre en offrant ses services. Elle était puissamment secondée dans cette pieuse mission par les légats du Pape, qui ne désirait rien tant que cette occasion de reconquérir auprès des deux souverains l'influence à laquelle il prétendait, et par un sage et honnête chevalier, Louis d'Angimont, qui s'était abstenu de prendre part à la guerre.

Les rôles avaient changé. Philippe avait d'abord paru

disposé à un accommodement tandis qu'Edouard ne voulait entendre parler de rien que de bataille ; et maintenant qu'Edouard se montrait favorable à une négociation, c'était Philippe qui ne voulait plus se laisser fléchir. Jeanne avait dû se jeter plus d'une fois à ses pieds pour vaincre sa répugnance et elle y avait enfin réussi. Le jour des conférences allait être fixé, quand Artevelde intervint grossièrement dans le conseil des alliés pour représenter à Edouard qu'il prît bien garde de comprendre la Flandre et les communes dans le traité, ou que sinon ils ne quitteraient pas la place. « Ha ! sire Dieu en ait pitié ! — s'écria la comtesse — quand pour le dit d'un vilain tout le noble sanc de la chrestienté sera espandu »[1]. Le cri d'indignation de la noble médiatrice fut entendu, et le lendemain les plénipotentiaires s'abouchaient dans l'église d'Espléchin. C'était pour la France le roi de Bohême, le comte d'Alençon, frère du roi, l'évêque de Liége, Raoul duc de Lorraine, Aimé comte de Savoie et le comte d'Armagnac[2], et pour les alliés les ducs de

[1] Grandes Chron. de France, Ph. de Valois, ch. 25.

[2] Rymer. — Froissart remplace le duc de Lorraine et le comte de Savoie par le comte de Flandre. — Les Grandes Chroniques ajoutent le sire de Noyers et Louis de Savoie et ne parlent ni du comte d'Alençon, ni du duc de Lorraine, ni de l'évêque de Liége. La leçon de Rymer nous a paru préférable.

Brabant et de Gueldres, le marquis de Juliers, Jean de Juliers, Jean de Hainaut et l'évêque de Lincoln [1].

Après une courte délibération les commissaires tombèrent d'accord et rédigèrent le traité dont les principales clauses étaient celles-ci : Conservation provisoire des conquêtes réciproques : Libre circulation entre les pays jadis en guerre et rétablissement des relations de commerce : Proclamation sous vingt jours de la trève en Gascogne, en Guyenne et en Ecosse, avec engagement de Philippe, si les Ecossais refusaient de souscrire à un traité pour lequel on ne les avait pas consultés, de les abandonner définitivement et de ne leur accorder désormais aucune protection : Elargissement des prisonniers pendant la durée de la trève à la condition de reprendre leurs fers à son expiration : Extension du bénéfice de la trève à l'Espagne, à Gênes, au Cambrésis, au sire d'Albret, au vicomte de Fronsac et à Jean de Coucy-Vervins [2].

Le 25 septembre 1340 les onze plénipotentiaires apposaient leur signature dans l'église d'Espléchin au bas de

[1] Les Grandes Chroniques, au lieu de tous ces personnages, à l'exception de Jean de Hainaut qu'elles conservent, citent comme plénipotentiaires des alliés Guillaume de Clinton, Geoffroy Scrop, le sire de Cuyck et Henri d'Antoing.

[2] Rymer, t. II, part. IV, p. 83-84.

cet acte qui devait rendre la paix au continent pendant six mois, jusqu'au printemps de 1341 : l'armistice devait être plus tard prolongé jusqu'au 24 juin 1342. On se flattait qu'il ne serait que le prélude d'une paix définitive, mais ce n'était en réalité qu'un repos passager pour se préparer à de plus terribles luttes. A peine Edouard III était-il de retour en Angleterre où il signalait son arrivée par de grandes rigueurs contre les officiers employés à la perception de ses finances ; à peine Philippe VI était-il rentré dans sa capitale qu'une guerre de succession princière, la fameuse querelle des Penthièvre et des Montfort, allait jeter des étincelles sur ce foyer mal éteint et rallumer un incendie d'un siècle.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.



A.

On pense qu'il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur de savoir où et par qui fut porté l'oriflamme, ce célèbre drapeau, le palladium de la monarchie française, dont le nom se rencontre à chaque page de nos chroniques.

Le premier dans la liste assez courte des porte-oriflammes de France fut Galois de Montigny, pauvre chevalier du Véxin, qui figura en cette qualité à la bataille de Bouvines. On assure que Louis-le-Gros, en 1124, et Louis-le-Jeune, en 1147, avaient été prendre l'étendart sacré à Saint-Denis, l'un pour combattre l'empereur Henri, l'autre pour mettre à exécution le voyage qui lui

valut le surnom de d'Outre-mer. Mais l'histoire n'a pas conservé le nom de ceux à qui ils confièrent le soin de le porter. Philippe-Auguste aurait donc été le troisième roi de France qui en aurait fait usage. Louis VIII et Saint Louis, qui prirent également l'oriflamme pour la guerre contre les Albigeois, pour celle contre Henri III, roi d'Angleterre et pour les croisades, ne nommèrent personne pour remplir les fonctions si bien remplies par Galois de Montigny à Bouvines, et son successeur, après un assez long laps de temps, fut Anseau, sire de Chevreuse, grand-queux de France, qui perdit la vie en 1304 à la bataille de Mons-en-Puelle. Il mourut de chaleur et de soif, dit-on, et écrasé sous le poids de son armure. Raoul d'Erquery, dit Herpin, chevalier, grand-panetier de France, qui le remplaça, figura en qualité de porte-oriflamme lors de l'invasion de Philippe le Bel en Flandre en 1313 et de la guerre faite par Louis le Hutin à Robert de Béthune en 1315. Il mourut vers 1320 et ne fut remplacé qu'en novembre 1325 par Miles VI, seigneur de Noyers et de Vandeuvres, qui était maréchal de France avant 1303 et qui, par sa nomination en 1336 au poste de grand-bouteiller, après la mort du titulaire, Henri de Sully, réunit sur sa tête, par un exemple inouï jusqu'alors, trois des plus grandes charges de la couronne. Miles s'acquitta de

ses nouvelles fonctions aux batailles de Mont-Cassel en 1328 et de Crécy en 1346. Il figura par conséquent dans toutes les convocations de l'armée, telles que celles de Buironfosse et de Tournai, qui eurent lieu dans l'intervalle de ces deux batailles. Il mourut au mois de septembre 1350 et Geoffroy de Charny, cinq ans après, le 25 juin 1355, fut nommé à sa place et se fit tuer glorieusement à Poitiers, le 19 septembre 1356, en défendant le dépôt sacré que le roi Jean lui avait confié.

La charge de porte-oriflamme, demeurée vacante pendant neuf ans, fut accordée en 1365 à Arnould d'Audeneham, gentilhomme du Boulonnais, chevalier, conseiller du roi et maréchal de France depuis le mois d'août 1351 ; c'était comme dédommagement de la perte de son bâton de maréchal qu'il venait de remettre au roi en s'excusant sur son grand âge. Il voulut pourtant accompagner du Guesclin en Espagne et partit au mois de novembre 1370, mais à peine était-il au but de son voyage qu'il mourut le mois suivant. Pierre de Villiers, seigneur de l'Ile-Adam, grand-maître d'hôtel du roi, fut nommé à sa place par lettres-patentes du 15 octobre 1372. Guy de La Trémoille, sire de Sully, de Craon et de Jonvelle, comte de Guines, qui vient après lui dans le travail du P. Anselme, (t. VIII, p. 205) ne fut pas à proprement par-

ler porte-oriflamme de France : s'il en exerça les fonctions, il n'en portait pas le titre, et ce fut par une faveur spéciale et toute momentanée que le roi lui remit l'oriflamme dans l'église de Saint-Denis, le 2 août 1383; on ne trouve nulle part trace des provisions qu'il aurait dû recevoir comme ceux qui l'avaient précédé et ceux qui lui succédèrent en avaient tous reçues. La meilleure preuve, au surplus, que l'on puisse fournir de cette assertion, est la date des lettres-patentes par lesquelles, le 27 octobre de la même année 1383, Guillaume des Bordes, chevalier, conseiller et chambellan du roi, fut commis à la garde de l'oriflamme, aux gages de 2,000 francs par an. Guillaume fut tué à la bataille de Nicopolis, en 1396, et Pierre d'Aumont, dit Hutin, conseiller et premier chambellan du roi Charles VI, fut nommé le 28 juillet 1397 ; on lui assigna un traitement de 1,000 francs d'or à prendre annuellement sur la recette de Rouen. Il assista au siége de Bourges en 1412 et mourut le 13 mars 1413 de la coqueluche, « maladie qui tenoist en la tête, dont plusieurs josnes et vieux moururent ». (Chron. de St-Rémy, ch. 37). Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville et de Saint-Vigor, désigné le 28 mars 1414 pour le remplacer, s'étant excusé sur son grand âge, le roi lui donna pour coadjuteur son fils, Jean Martel et Jean Bétas, seigneur

de Saint-Cler. Guillaume fut tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. Il fut le dernier titulaire de cette grande charge que devait supprimer la nouvelle organisation de l'armée française. Louis XI reçut encore l'oriflamme des mains de l'abbé de Saint-Denis, le 30 août 1465, pour aller combattre les Bourguignons. Il est le dernier qui en ait fait usage.

B.

Voici les quatre pièces, tristement célèbres, qui eurent tant d'influence sur la destinée de la France. Elles sont déposées aux Archives de l'Empire, au Trésor des Chartes (section historique, J, 439). « Elles sont — dit M. Michelet — visiblement fausses. A cette époque de calligraphie les actes importants étaient écrits avec un tout autre soin » (Hist. de France, t. III, p. 288). La première est la lettre de confirmation de Philippe le Bel dont le préambule et la péroraison avaient été écrits en latin par le conseil d'un vieux notaire qui se rappelait que le défunt roi en agissait toujours ainsi, même lorsqu'il confirmait des pièces écrites en français. C'est ce préambule et cette péroraison que le chapelain Thibaut de Meaux avait composés, croyant, comme on le lui

avait dit, que c'était pour le mariage de Jean d'Artois avec la demoiselle de Leuze. Le tout enfin avait été recopié par Perrot de Sains, clerc de Jeanne de Divion et que, pour toute récompense, on avait fait disparaître. Jeanne avait dit une fois à Robert d'Artois : « Sire, je ne sçai que nous fasciens de cest cler ; je me doubt trop de sa contenance car il est si paoureus que cest merveille et que a chacune chose que il oyoit la nuit il dit : — Ay, ma damoiselle, ay Jehanne, ay Jehanne, les sergents me viennent querre — en soy effréant et disant : — Je en ay trop grant paour ! — et à moy mesmes il a dit plusieurs fois, tout de jours de la grant paour qu'il en avoit, que se il est pris et mis en prison il dira tout sans rien espargner ». Le pauvre clerc devenait trop dangereux : On l'envoya « ne scet où, fort que elle (Jeanne) croit que il est en aucun des hébergements des térouere audit Mons. Robert. » Il avait pourtant fait ce qu'il avait pu, c'était peu, il est vrai, pour dégager sa responsabilité. A la première des deux chartes de Robert, et la deuxième par conséquent par ordre chronologique des pièces falsifiées, il avait mis la date 1322 au lieu de 1302. Quand cette erreur avait été découverte dans le conseil des faussaires, un notaire, Pierre Tesson, qui en faisait partie, avait effacé 1322 pour remettre 1302 en disant « ce n'est que

vice de notaire, il pourra bien estre amendé. » Perrot de Sains s'était enfin servi d'une plume « d'airain » afin de mieux déguiser son écriture pour écrire la dernière pièce, la lettre de la comtesse Mahaut.

CONFIRMATION DU ROI PHILIPPE LE BEL :

— Philippus, dei gratia Francorum rex, universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris, nos quasdam litteras vidisse, formam que sequitur continentes :

— A toutz ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, nous Robert, conte d'Artois, Jehan, conte de Bretaigne, et Jehan de Bretaigne, fils ayné dudit conte, salut. Scachent toutz que ou tretié parfet du mariage d'entre Philippe ayné fils de nous conte d'Artois, d'une part, et de Blanche, niepce de nous conte de Bretaigne et fille de nous Jehan, fils dudit conte d'autre, accordé est entre nous en la manière qui s'ensieut : C'est asscavoir que nous, conte d'Artois, mettons et avons mit des maintenant nostre dit filz Philippe en vesteure, en possession et en sesine, li et ses hoirs malles yssant de son corps et de ladite Blanche, de toute la conté d'Artois, sauf et retenu à nous ladite conté le cours de nostre vie tant seulement et avesques ce nous retenons et avons retenu de ladite conté sis mille livrées de terre pour donner et départir à noz autres enfans nez et à nestre. Et se ainssi estoit que nous n'en eussions ordené à nostre vivant, lesdites six mille livrées de terre vendroient audit Philippe ou à ses hoirs malles yssans dudit mariage. Item, nous li lessons et quittons toute la terre qui fu nostre chière compaigne, sa mère, tant en Normendie comme ailleurs, non contretans aucuns traistez, ac-

cords ou dons fez entre nous et elle. Et nous conte de Bretaigne et Jehan filz dudit conte avons donné à nostre niepce et fille deus mille livrées de terre, desqueles deus mille livrées ladite Blanche prendra dès maintenant mille livrées de rente la vie de nous conte de Bretaigne, et après nostre descepz nostre dit filz Jehan li sera tenus à asseer les deuz mille livrées de terre sur nostre terre du Perche ou sur nostre terre de Champaigne. Item, nous li avons donné vingt et deuz mille livrées de tournois au termes qui s'ensieuvent : C'est asscavoir le jour de neuces sept mille trois cents et trente-trois livres sis souz huyt deniers tournois, et au chief de l'an ensivant autant et en la fin de l'autre an autant ; en tele manière toute voies se il advenoit que ledit mariage fust deffed par la mort de l'un dessusdiz maries sanz avoir hoirs demourans de leurs corps, nous conte d'Artois serions tenuz à rendre et à restituer les deuz pars de toute la monnoie qui nous ara esté poiée de ladite somme audit conte de Bretaigne ou à ses hoirs à trois termes : C'est asscavoir tantost après la mort dudit Phelippe ou de ladicte Blanche, la tierce partie de la monnoie qui ara esté reçeuee par nous de ladite somme, et l'autre partie dillec en un an, et l'autre tierce partie à ce meismes terme en l'an ensivant, sanz plus riens recevoir outre ladite somme de monnoie pour les termes dès lors à venir. Item, s'il advenoit que ledit Phelippe nostre filz mourust avant que ladite Blanche, ladite Blanche sera doüée du tiers de la terre de Danffront et du tiers de la terre de Conches, et de la moitié de la terre de Berry, et de quatre mille livrées de terre en la conté d'Artois : des quiex quatre mille livrées de terre ladite Blanche prendra mille livrées, se ainsi estoit que ledit Philippe mourust avant que nous et après nostre descepz les autres trois mille, lesquiex quatre mille livrées de terre seront assis à Batpaumes et en la chastellerie, et au plus près se il en défallaient riens. Et nous dessusdits toutes ces choses avons promis et juré sus les saincts évangilles à tenir, garder, et non venir encontre ;

et à ce nous obligons nous et nos hoirs et nos biens muebles et non muebles présens et à venir, et prions et requérons à nostre sire le Roy a estre contrains par luy, se mestier est, à tenir et garder les convenances dessusdites en tout et partout, et avesques ceu li prions et requérons que les choses dessusdictes veuille confermer, octroyer, concentir et y mestre son décrest et auctorité royale; et pour ce que toutes ces choses soient fermes et estables, et en tesmoing de vérité nous avons mis noz sceaulz en ces présentes lettres qui furent fetes l'an de grâce mil deuz cens quatre vingt ung ou mois de novembre.

— Nos autem premissa omnia et singula rata et grata habentes, ea laudamus, approbamus et ratifficamus, ac auctoritate nostra regia et ex certa scientia confirmamus, omnem defectum, si quis sit in prefactis litteris aut contractu, supplentes, et omnem usum et consuetudinem, si sint in contrarium, de regie potestatis plenitudine penitus abolentes. Quod ut ratum et stabile permaneat in fucturum, presentes litteras fieri et sigilli nostri fecimus inpressione muniri, salvo in aliis jure nostro et quolibet alieno. Datum Parisiis anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo sexto, mense septembris.

Première charte du comte Robert d'Artois.

— Nous Robers, quens d'Artois, pour la doute et de lame de nous, fesons scavoir à tous et certefions que au tretié et parfaict du mariage de entre Phelippes nostre fil d'une part, et de Blance de Bretaingne d'autre, nous memes nostre fils dessus dict en avesture de toute nostre contée d'Artois, sauve nostre viage que nous y retenismes tant seulement, à laquelle choze Mahaut, nostre fille, sa suer, s'aggréa et consenti et du tout y renoncha. Desquelz chozes bonnes lettres furent fettes et passées par le roy mon-

seigneur, et pour ce qu'il soit connu et renouvelé à tous, nous avons fet mettre à ces présentes lettres les sceaus de nos baillies d'Arras, de Saint-Omer et d'Aire pour l'absence de nostre grand seel en la présence de nos féaulx et amés le seigneur de Saint-Venant, le seigneur de Lianne et Walepaiele, chevaliers, asquelz nous avons fet mettre lor sceaus à ces dictes lettres avec ceus de nosdictes baillies, et nous Robers de Saint-Venant, Willaumes de Lianes et Walespaiele, chevaliers dessusdits, qui vemes et oymes lesdictes chozes dire et conoystre à no chier et douté seigneur dessus nommé. En tesmoing de ce, à son commandement, avons mis nos propres sceaus à ces dictes letres avœc les siens sceaus de sesdites baillies. Faites en l'an de grace mil trois cens et deux, le vinte witiesme jour du mois de jung.

Deuxième charte de Robert, comte d'Artois.

— Nous Robers, contes d'Artoys : à tous chiaus qui ches présentes lettres verront ou orront, salut. Scachent tuit que du tamps passé au traitiet du mariaige Phelippes d'Artois nostre aisné fil que Diex assoille, et Blanche de Bretaigne, fille au conte de Bretaigne, nous meismes nostre dit fil en avesteure de toute la conté d'Artoys pour luy et ses hoirs, sauve nostre vie ; et en furent faictes bones lettres qui furent mises par devers nostre seigneur le Roy. Et pour che que che soit plus fermement tenus nous confessons et tesmoignons que cest li drois hyretages les hoyrs nostre dit fils en la présence nostre chier et amé frère Guy, conte de Saint-Pol, Robert de Wavryn, sire de Saint-Venant et Waillepaiele, chevaliers, et Thierry Dyrechon, nostre féal clerc, et leur prions que se Diex faisoit se volenté de nous que ils le dénonchent à nostre signeur le Roy, parquoi

mâme n'en soit querchiée ne le dit hoyr déshyraté. En tesmoing de vérité nous avons ches présentes lettres seellées de nostre propre seel, l'an de grâce mil trois cens et deux, le samedy septiesme jours de jule, et prions nostre cher et amé frère Guy, conte de Saint-Pol, Robert de Wavrin sire de Saint-Venant et Waillepaiele, chevaliers susdis, que en confortant les chozes dessus dites il mechent lors sceaulx à ches présentes lettres avec le nostre. Nous Guy, conte de Sainct-Pol, Robert de Wavrin sire de Sainct-Venant, et Wailles-paiele, chevaliers, faisons scavoir à tous que en nostre présence et par devant nous très-haus, très-nobles et très-poissans Robers, contes d'Artoys dessus dit a congnu et confessé toutes les choses dessus dites. Pour laquele chose à sa prière et à son commandement et en tesmoing de vérité nous avons avœc son seel mis les nostres en ches présentes lettres, l'an, le mois et le jour dessus dict.

Déclaration de la comtesse Mahaut.

— Nous Mahaus, contesse d'Artois et de Bourgoigne, palatine et dame de Saalins, à tous ceulx qui ces lettres verront, salus. Pource que nous redoutons le péril de nostre âme et pour la pure vérité nous confessons que nostre chier sires et pères, que Diex assoille, mist en avesture de la conté d'Artois Mons Philippe mon frère, par l'accort du mariage de mondit frère et de noble dame Madame Blance de Bretaigne, saouf le viage de mondit seigneur mon père que il retint et non plus; laquelle choze fu de nostre consentement et y renunchasmes par ledit accort. Et pour ce que nostre âme n'en puist estre périe, confessons en vérité ladite conté estre de droict à nostre chier neveu Robert d'Artois, nonobstant traictiés ou accors depuis fes entre nous et lui en aulcune manière. En tesmoing de ce nous

avons fet mettre nostre seel à ces présentes lettres pour nostre sauvement. Faites en l'an de grâce mil trois cent vingt et quatre, le dizieme jour de mars.

C.

Hugues Quiéret étant, parmi les personnages illustres du XIVe siècle, l'un des moins connus, à tel point que les rares historiens qui le citent défigurent souvent son nom de manière à le rendre méconnaissable, on a pensé que l'on ne saurait mieux compléter la réhabilitation et l'essai biographique contenus dans le présent volume qu'en réunissant ici les très-rares pièces originales et inédites émanées du malheureux amiral de France.

— Philippe, par la grâce de Dieu roy de France, à noz amez et féaulx conseillers levesque d'Arras et Hue Quiéret, chevalier, maistre de nostre hostel, salut et dilection. Comme sus les guerres, défiances, descors, desbas, contens et quereles qui estoient et pouvoient estre entre noz chiers et bien amez Walerand, arcevesque de Coulongne, Adulf, évesque de Liège, nostre chier et amé cousin Jehan roy de Boeme et de Pouloigne conte de Lucembourc, Renaud conte de Guelles, Guillaume conte de Juillers, nostre neveu Loys conte de Los et de Chigny, Jehan conte de Namur, Jehan de Henaut, seigneur de Beaumont, Guy de Namur, chevaliers, et chacun d'eulx conjoinctement et divisement pour eulx et pour leur aliez, aidans et adhérens d'une part, et nostre cher et amé cousin Jehan, duc

de Lostringue, de Brebant et de Lembourc, pour lui et pour ses aliez, aidans et adhérens d'autre part, les devant dittes parties et chacune dicelle establies personnelment en nostre présence de leur bon gré et volenté se soient compromis en nous comme arbitre arbitrateur ou amiable compositeur et aient voulu, consenti et accordé.... etc... etc... que les divisions fussent appaisées et réglées par le roi, ce prince délègue aux susnommés : l'évêque d'Arras et Hue Quiéret les pouvoirs nécessaires pour ouvrir une sorte d'enquête et entendre en son lieu et place les dépositions des parties; le roi se réservant expressément la décision à prendre. « Donné à Buxy-Saint-Liésart, le xie jour d'avril l'an de grâce mil CCC trente et trois ».

(Trésor des Chartes, aux arch. de l'Emp. Registre JJ, C. f°s 111 et 112).

— A tous cheus qui ches présentes lettres verront ou orront, Hue Quiéret, chlr le roy et son admiral, salut. Sachent tous que nous avons fait et establi, faisons et establissons par la teneur de ches présentes Franchois de Lospital, Guillebet Poolin et Thomas Fougs tous ensemble et chascun pour soy nostres lieus tenans. Si mandons à tous à qui il puet et doit apptenir que à eulz ou a lun deulz en fais. l'office dess. dite obéissent diligamment et entendent. — Donné en la mer assez près de Lescluze, le iiie jour daoust lan mil CCC XXX IIII.

(Tit. origin. du Cab. des Titres de la Bibl. Imp. 2me série).

— Hues Quiéret, chr et admirail du roy nres à François de Lospital, clerc les arbalestiers dudit sr. et député a oïr et recevoir les comptes sur le faict de l'armée des galées de Jennes ait paié et

délivré de nre voulonté et mandement en aucuns despens les sommes d'argent desoubz scriptes es pties q. sensuivent. Pmièrement à un marinier catalain q. aida à sauver la robe de la galée Casin Spinnole q. rompist au chief de Eguefroide, III solz tourn. — Item aux sgens de la ville de Nalhorgues q. se donnèrent garde que nul des patrons desdîes galées ne chargast aucune mcheandise sur lesdtes galées, xxx solz tourn. — Item à la crie de ladte ville q. cria q. tout home se deust recullir en gal. et q. nul ne chargast ne osat charger aucune mcheandise es dtes galées, XVIII s. VIII den. tourn. — Item à une bone fame appellée Helis de Lille de Gerneseye q. avoit esté desrobée puis que ladte ille fut pse et rendue, et deffense faite par vox de crie que nul n'en ausast faire aucun domage aux gens de ladte ille ne leurs causes et ne peust estre trouvé un marinier desdtes galées q. l'avoit desrobée, en recompensation de ce q. li avoist esté toulu et desrobé, XXXIII s. IV den. tourn. — Item à CXV povres gens et psoniers en ladite ille comptant pour chascun II den. tourn., XIX s. II den. tourn. — Item à Guillme Peyrat de Nalbergues, mcheant, q. fust trouvé en pson a Antone (Southampton) dont avoit esté pris et mené p. les Anglois pour cause de la guerre, pour sen rettorner en son pais LX s. tourn. — Si vo mandons et comandons q. lesd. somes dargent p. ledit tsor. paiées et délivrées pour cause et occasion desdites puignez mettez et alloéz es compt. dud. tsorier, et si donnez des ltres p. lesquelles li soient rabatuez d. sa recepte. — Donn. à Leure le xxe jour de novembre l'an de grace M. CCC XXX huit.

(Tit. scell. de Clairembault, vol. 92, fo-7145, Bibl. Imp.)

— Hue Quiéret, chlr le roy et son admiral, à Prinet Dosnoetes et Thomas Fougues, salut. Nous te mandons et comettons q. tous les

bachinets et auts armeures que tu verras estre necess. pour le roy nres., qui seront vendues ou à vendre, en prengnes et arrestes p. le pris qui dessus sera mis ou que tu verras que euls pourront valer en paiant les deus et en faisant raison convenable à ceux qui leurs deus y aront mis ; et mandons à tous que à toy en ce faisant entend. et obeissent. — Donné à Boul. (ogne?) souz nre scel le VIIIe jour daoust lan mil CCC trente et neuf.

(Tit. origin. du Cab. des Titres de la Bibl. Imp. 2me série).

D.

Le curieux manifeste par lequel Edouard III expose à son peuple les secrets de sa politique, ses vues pacifiques, ses offres au roi de France et les refus injurieux qu'il en essuya, était trop développé pour être inséré soit dans le corps de cette étude, soit dans les notes qui l'accompagnent. On a dû le réserver pour les Pièces justificatives où sa véritable place était d'ailleurs marquée. Il faut lire ce document peu connu, complet et dans toute son intégrité, pour se convaincre du soin avec lequel Edouard, après avoir fait les préparatifs les mieux entendus pour la guerre, s'efforçait de la rendre populaire.

« Ce sount les offres faitz au Roy de France par le Roy d'Engleterre, pur eschure (éviter) la guerre. »

— Au primes, le Roy d'Engleterre envoie devers le Roy de

France divers messages solempnes en pryant q'il luy rendist les terres quels il luy detienst volentriment contre reson en la duchie de Guyenne : a requestes de queux messages le Roy de France rien ne fist; mes, au darraip, il promist que si le Roi d'Engleterre lui voleit venir en propre personne, il lui freit droit, grace et favour. En affiance de quele promesse le Roy d'Engleterre passa privément en France et lui vint humblement requérant la liverée de ses terres avandites, tendant et fesant audit Roy quanque il devoit et plus : Mes le Roy de France lui tient tutdis en paroles et tretiz, et rien lui fit en effect. Et sur ceo, pendantz lesditz tretiz, acrocha a luy, plus et plus, torcenousement les droitures le Roy d'Engleterre en la duce avant dite. — Item le Roy d'Engleterre veant le dureté ledit Roy de France, pur avoir sa bonne voillance et ceo quil luy detient à tort, luy tendist les grantz offres souzescriptes : cest assavoir, quant une feust refuse, tendist une autre :

— Primes, le mariage son eisné fitz, ore duc de Cornewaill, pur la fille ledit Roy de France, sanz rien prendre od lui pur le mariage. Item le mariage de sa sœur, ore countesse de Gelre, pur son fitz ove une tres-grande somme d'argent. — Item le mariage son frère le conte de Cornewalle (que diex absoille) pur ascune demoisele de son sanc roial. — Item, a fare redempçon de la destourbance, lui tendist argent tout come il voleit mesme resonablement demander. — Item pour ce q'il feust fait entendre au Roy d'Engleterre que le Roy de France voleit emprendre de saint veage a la terre sainte, et désira moult avoir le Roy d'Engleterre en sa compaignie, et par tant il luy freit grace et favour, le Roy d'Engleterre, issint que nul empeschement dudit veage lui poest estre susmis, tendist audit Roy de France de passer afforcément ove lui en ledit veage; issint, totes voies, que, devant son aler, il lui feist plein restitucion des terres avandites. — Item, puis luy tendist d'aller od lui en ledit veage, issint qu'il luy

feist, devant sen aler, restitucion de la moite ou de certaine partie desdites terres. — Item, après lui offrist plus largement q'il irrait ove lui, issint que à son retourner de la terre seinte, lui feist la restitucion avant dité. — Item puis, pour estancher la malice le Roy de France qi sefforces de surmettre lempeschement dudit veage sur le Roy d'Engleterre, il se profrist prest d'emprendre le veage od lui, issint que, à son retourner, il lui feist accomplissement de droit.

— Mes le Roy de France, qi safforce par toutes les voies q'il puet à défaire le Roy d'Engleterre et les seons, issi q'il peusse retenir ceo q'il lui détient à tort, et plus sur lui conquester, ne voleit nulle des offres avant dites accepter; mes, querant occasions ce destourna en aide et meigntenance des Escotz, les enemis le Roy d'Engleterre s'afforceant de lui ainsi tarier par la guerre d'Escoce, q'il ne servoit de poer aillours ses droitz pursuire.

— Item, puis à la révérence le Roy de France et la request de ses messages, le roi d'Engleterre granta à les Escotz suffrance de guerre et trewes, sous espoir de tretiz de pees : pendants que le suffrance lesditz Escotz tuèrount le comte d'Atholes et autres, et pristrent pluseurs grounts de la foi le Roy d'Engleterre et ensegerent et pristrent Chasteux et autres lieus dudit Roy et des soens : et jadumeins a la requeste desditz messages, il tendist ces ditz Escotz trewes de quatre ou de cinque ans, sur condition quils luy feissent restitucion des choses purprises sur luy pendantes les primers trewes, issint que ledit veage se poeit avoir pris en le mesme temps. A quele restitucion ledit Roy de France ne se voleit assentir, mais meigntient lesdits Escotz en lour malveiste a tut son poer, esmoet overte guerre sans juste cause au Roy d'Engleterre, et ad mande ses galeys et sa navye (les queux il fist pourvoir souz feint colour dudit veage) sur le moer, od grant noumbre de gentz darmes, pur destruir

la navie et les suggitz le Roy d'Engleterre ; des queux gentz ont pris de guerre et desrobetz plusours niefs d'Engleterre et tuez et pris les gentz que furent en y celes, et ont arivez en Engleterre, et ès iles du Roy d'Engleterre, faisans ançons, homicides, robberies et autres mals horribles, selonc leur poer. — Item, puis le Roy d'Engleterre, pur counseil et advis des grantz et sages de son roialme, volant eschure la guerre tant comme il poet, envoia solempnes messages vers ledit Roy de France pur lui offrir quan que il poeit, saunz grant disherite son pur pees od luy avoir. Mes le Roy de France, en durze de sa malveiste, ne voleit suffrer lesditz messages à luy venir, ne a pees ne a tretiz de pees assentir, mes manda son host, grand et fort, de prendre en sa meyne a force tute la duce avant dyte, disant nient véritablement que la duce luy est forfaite : lequel host faite tres-grantz mals en la duchie, assegent et pernant chasteux et villes à lour poer. — Item, le Roy de France, pur coverir sa malveiste s'afforce de malement enfourmer le Pape et autres grantz de la christiente encountre le Roy d'Engleterre, compassant tant comme il poet, nient solement ladite duchée, mes totes les terres ledit Roy d'Engleterre conquester. — Cestes messures et autres, tant et come le Roy d'Engleterre et son counsail poient penser, sont tenduz au Roy de France pour pees avoir, et si nul home sache autre voie convenable trouver, il serra lee et prest de l'accepter.

(Rymer, t. II, part. III, p. 187-188).

E.

Voici le texte de la lettre adressée par le roi d'Angleterre à tous les vicomtes de ses Etats, à l'évêque de

Dunolm, au duc de Normandie, à l'évêque d'Hereford, au sénéchal de Gascogne, au gouverneur de Berwick, au trésorier et aux barons de l'Echiquier et à Richard de Willoughby, pour notifier l'emploi de son nouveau sceau comme roi de France et d'Angleterre, et dont il leur envoie des empreintes afin qu'ils le fassent connaître à tous leurs administrés :

— Rex, Vicecomiti Kantiæ salutem : Quia jam ob diversas et evidentes causas quas in Parliamento nostro, ad diem Mercurii proximi post diem dominicam, in medio quadragesimæ proximò futurum apud Westmonasterium tenendo, prelatis, magnatibus et communitatibus ibidem conventuris disposuimus explicare, stilum nostrum consuetum mutavimus et regem Franciæ nos facimus nominari, et ob hoc quedam sigilla, unum videlicet magnum, pro regimine regnorum, terrarum et dominiorum nostrorum, aliudque parvum, quod privatum sigillum nostrum nuncupatur, providimus deputanda, quorum compressiones omnibus et singulis regnorum, terrarum et dominiorum prædictorum volumus esse notas; et ideo tibi præcipimus quod impressiones sigillorum predictorum (quas tibi mittimus in quibusdam cedulis infixas), in pleno comitatu tuo et alibi in ballivâ tuâ prout expedire videris, exhiberi, ostendi et publicari facias : præcipiens ex parte nostrâ, omnibus et singulis, regimine nostro subjectis, ut mandatis et præceptis nostris sub impressionibus sigillorum eorumdem directis, pareant et obediant, prout decet. — Teste Rege apud Westmonasterium, vicesimo primo die februarii.

(Rymer, t. II, part. IV, p. 69).

Le premier mars suivant, le roi, étant au palais de Westminster dans l'appartement nommé « la cage-chaumbre », en présence d'Henri de Ferrers, son chambellan, de William de Kildesby, gardien du sceau privé, de John Darcy « le Cosyn », sénéchal de l'hôtel, remit à Jean de Saint-Paul, gardien des titres de la chancellerie, ce grand sceau nouvellement fait qu'il avait fait fabriquer à l'étranger et qu'il avait rapporté avec lui, pour que ledit Jean s'en servit désormais pour sceller toutes les ordonnances royales. C'était sur ce sceau nouveau que les léopards anglais étaient écartelés pour la première fois avec les fleurs de lys françaises. Jean de Saint-Paul rendit à son tour au roi le sceau dont il s'était servi pour sceller pendant son absence, enfermé dans une bourse scellée de son propre sceau, et Edouard le donna aussitôt à William de Kildesby « in garderobâ ipsius domini regis custodiendum ». (Rymer, ut suprâ.)

F.

LETTRE DE DÉFI D'ÉDOUARD III A PHILIPPE VI.

— Phelip de Valeys, par lonc tems avoms poursui par devers vous, par messages et toutes autres voyes que nous savisions resonables, au fyn que vous vous voussissez avoir rendu nostre droict

héritage de Fraunce lequel vous nous avez détenu et a grant tort ocupee. Et pur ce que nous veons bien que vous estes en entent de perséverer en vostre injuriouse detenue, sanz nous faire rayson de nostre demounde, sumes nous entrez en la terre de Flandres, come seigneur sovereyn de ycele, et passé parmy le pays; et vous signifions que pris ovesque nous le eyde de Nostre-Seigneur Jehu-Crist et nostre droit, ovesque le poer dudit pays, et ovesque nos gentz et alliez, regardauns le droit que nous avoms al héritage que vous nous détenez a vostre tort, nous nous tréoms vers vous pour mettre bref fyn sur nostre droytur chalaunge, si vous voillez approcher. Et pur ce que si graunt poer des gentz assemblez que viegnent de vostre part et que bien quidoms que vous avierrez de vostre part ne se purront mie longement tenir ensemble sanz faire gref destruction au people et au pays, laquele chose chascuns bons cristiens doit eschuer et spécialment prince et autres que se tignent governeurs de gentz, si désirons moult que brief peint se prist et pur eschuer mortalité des cristiens, en si come la querele est apparaunt à nous et à vous, que la descussion de nostre chalaunge se fesit entre nos deux corps, à laquelle chose nous nous offroms pur les causes dessusdites, cunent que nous pensoms bien le graunt nobelesse de vostre corps, de vostre sens, auxi et avisement. — Et en cas que vous ne vourriez cele voye, que adounqe fu mis nostre chalaunge pur affiner ycelle part bataille de corps de cent persyones, de plus suffisauntz de vostre part et nous autres tauns de nos gentz liges. — Et si vous ne voillez l'une voye ne l'autre, que vous nous assignez certeyne journé devant la cité de Tourney pur coumbatre poer contre poer dedans ces 10 jours proscheins après la date de ces lettres. — Et noz œffres desus dites voloms par tout le mound estre connues; ja que ce est nostre desyr nemye par orgueil ne sursquidaunce, mesque par les causes desousdites au fin que la volunté Nostre-Seigneur Jéhu-Crist monstre entre nous repos puisse estre de

plus en plus entre cristiens, et que par ceo les enemys Dieu fussent résistez et cristienté ensauffe. — Et la voie sur ce que eslire voilles des œffres dessusdites nous voillez signifier par le partour de ces dites lettres et par les vostres en luy fesaunt hastive deliverance. — Donné desouz nostre privee scel à Chyn sur les champs de lees Tourney le 26 jour du moys de juillet lan de nostre regne de Fraunce primer et d'Engleterre 14.

Que l'on compare cette missive, monument d'orgueil, d'hypocrisie et d'insolence, avec la réponse du roi Philippe et l'on sera forcé de convenir que jusqu'alors Edouard n'était pas plus heureux avec la plume qu'avec l'épée contre celui qu'il insultait en ne pouvant le vaincre.

— Phelip, par la grace de Dieux, Roy de Fraunce, à Edward, Roy d'Angleterre. — Nous avomps veu voz lettres apportez à nostre court de part vous, à Phelip de Valeis: en queles lettres estoient contenuz ascunes requestes que vous feistes al dit Phelip de Valeis, et pur ceo que lesditz lettres ne venoient pas à nous come apeirt cleirment par le tenor des lettres ; noz ne voz feisoms nul responce nyent mye pur ceo que nos avomps entenduz par les ditz lettres et autrement que voz estez entrez en nostre roialme et a nostre people, mes de volenté sanz nul reson et nous regardant ceo que homme lige doit garder à son seigneur. Car vous estez entrez encontre vostre homage-lige en noz reconnaissant, sicom reson est, Roy de France et promis obeissance tiel come l'on dit promettre à son seigneur lige, si come appeirt plus clerement par voz lettres patentz seales de vostre graunt seale, lesqueles noz avomps de par devers

noz et de queles vous devetz avoir a taunt devers nous. Nostre entent si est, quant bon nous semblera de voz getter dehors de nostre roialme, al honure de nous et de nostre roialme et en profit de nostre people et a ceo faire avoms ferme espéraunce en Jhésu-Christ dount tout puissance nous vient. Quar pur vostre entreprise qu'este de volenté et noun resonable desté empéché le saint voiage d'outremeer et graunt quantité de gentz cristiens mis à mort, le service divine apetisez et seint église en meindre reverence. Et de ceo qu'escript avoiez, que vous entendez avoir lost de Flemyngz, nos quidoms estre certains que les bones gentz et les comunes du pais se porteront par tiel manere par devers nostre cosin le counte de Flaundres lor seigneur saunt meine et nos lor seigneur sovereign, qu'ils garderont lor honure et lor loialté, et que ceo qu'ils ount mespris jusques a cy ceo, a esté pur malvais consail des gentz que ne regardant pas au profit comune, ne al honure de pais, meas au profit de eaux tant soulment. — Donné souz les campes, près de la priorie sainct Andreu, soutz le seel de nostre secret, en l'absence du grant, le 30 jour de juyl, lan de grace 1340.

(Rymer, t. II, part. IV, p. 80).

G.

« Gens d'armes et de pied qui servirent à Maizières sur Meuse et en Thiérache sous le gouvernement de Gauthier, duc d'Athènes, lieutenant du roi esdites parties, et de Mons. Erard de Ligne, chevalier, bailli de Vitry, capitaine esdites parties, tant avant la venue dudit duc d'Athènes que depuis son départ, depuis le 7 août 1339 jusqu'au 1er octobre 1340. »

GAGES :

Chevalier banneret, 20 sous tournois.
Chevalier bachelier, 10 sous tournois.
Ecuyer monté, 7 sous tournois.
Ecuyer, 5 sous tournois.
Homme de pied, 20 deniers tournois.
Arbalétrier, 2 sous 6 deniers tournois.
} par jour.

Le duc d'Athènes, nommé capitaine général ès comtés de Réthel et de Porcien, le 9 août 1339. — Le Bailli de Vitry, Erart de Ligne, reçoit ordre de demeurer à garder les comtés susdits pendant l'absence du duc d'Athènes mandé à la semonce à Compiègne, le 6 septembre 1339.

CHEVALIERS.

Erart de Ligne.
Jehan de Ligne.
Baudoin de Soy.
Etienne de Ligne.
Simon et Geoffroy de Gronnay.
Jehan de Vitry.
Guillemin Villenart.
Pierre de Marceilles.
Guiot de La Folie.
Geoffroy de Ligne.
Robert de Fontaines.
Pierre d'Ourges.
Jehan de Rugny.
Obert de Roussy.
Baudoin de Vendière.
Etienne de Wettes.
Guillaume de Rivière.
Colinet de Leuze.
Jehan, baron de Chartaigne.
Erard d'Artillon.
Ferry de Jardonne [1].
Gaucher de Mazure.
Gaucher de Lor.
Gaucher de Vouzier.

[1] Cardonne.

Henri de Vouzier.
Geoffroy de Clary.
Jehan de Vierzy.
Jehan de Gallande.
Jehan de Précy, capitaine de Montcornet en Ardenne.
Jacques de Girondel.
Jacques de Hans.
Jehan de Boursy.
Louis d'Aigimont.
Mille de Thouars.
Robert d'Encre.
Richard de Villers.
Sarrazin du Chastellier.

ÉCUYERS.

Andriet de Dampierre.
Andrieu de Brabant.
Baudouin de Verriere.
Baudouin de Raguerville.
Colart de La Folie.
Collinet de Faignoles.
Ernoul de St.-Lambert.
Fretel de Dammartin.
Geoffroy de St.-Dizier.
Guichard des Mares.
Gillet de Varennes.
Henri de Grantpré.
Henri et Nicolas de Vaux.
Huet de Mérauval.
Hannequin de Wambain [1].
Jehan de Montigny.
Jacquemin d'Oignies.
Jehan, sire de Gournay.
Jehan de la Marche.
Jehan de Neufville.
Mahieu d'Espaigny.
Maurice d'Aubigny.
Perrenon d'Ambly.
Rifflart de Rogery.
Regnault d'Aoust.
Simon de Guignicourt.
Thibaut de Dampierre.

Gens d'armes qui servirent à Tournai sous Raoul, comte d'Eu, du 28 octobre 1339 au 2 décembre suivant, qu'il donna congé à ces gens d'armes et alla rejoindre le roi.

[1] Wambaix.

CHEVALIERS BANNERETS.

Jourdain de Loubert.
Jehan de Wallencourt.
Jacques d'Estraelles.
Guillaume de Mello.
Guillaume de Bordeaux.
Jehan de Beauchien [1].
Loys de Biaumont, sire de Bulo.
Jehan de Lille.
Guillaume de Courcillon.
Jehan de Maucreux.
Enguerrand Kieret [2], et cinq écuyers, à 15 sols par jour.

Jehan de Daregny [3].
Fromon de Beaujeu.
Robert de Houdetot.
Baudoin de Bavelinghen.
Guillaume de Villers.
Robert de la Heuse.
Geoffroy du Forestel.
Jehan Maquerel.
Dreux de Mello.
Jehan de Beuzeville.
Jehan de Farcis.

CHEVALIERS BACHELIERS.

Aléaume de Boufflers.
Bernard de Tharare.
Baudouin de Sailly.
Bernard de Calonne.
Bridoul de Huyermont [4].
Colard de Mailly.
Eustache de Belloy.
Eustache de Ribemont.
Enguerran Kiéret.
Ferry d'Orendor.
Frastre de Briffeul.
Gautier de Calonne.
Gilles de Hénin.

Gilles de Mailly.
Hue de Divion.
Jehan de Bernastre.
Mahieu de Loques.
Raoul de Maignelers.
Raoul de Louppi.
Robert de Beaumetz.
Robert de Bouberch.
Robert de Longueval, dit le Borgne.
Robert de Maigneval.
Tristan d'Oisy.
Walles de Quiquempoit.

[1] Beauchamp. — [2] Quiéret. — [3] Dargnies. — [4] Hiermont.

ÉCUYERS.

Arnoul d'Estrées.
Colart de Calonne.
Enguerran de Courcelles.
Enguerran de la Bove.
Eustache de Rasse.
Guillaume de Saint-Ouen.
Guillaume de Wanchi.
Gauvain de Waencourt.
Gilles de Bussy.
Hervieu de Cuignières.
Hue d'Auxy.
Hue de Relengues.
Hue de Venchy.
Hue du Maisnil.
Henri de Maubuisson.
Jehan de Cantepie.
Jehan de Wimont.
Jehan de Saint-Martin.
Jehan de Calonne.
Morel d'Agimont.
Pierre de Halloy.
Pierre de Bucy.
Rogerin de Bellesalle.
Robert de Pommereux.
Simon de Grouches.
Tassart de La Cauchie.
Thomas de Ham.
Thomas de Boisbergues.
Thomas de La Berquerie.

Gens d'armes qui servirent à Lille et à Tournai sous Godemar de Fay, chevalier (gouverneur du Tournaisis par lettres patentes du 22 novembre 1339) du 28 octobre 1339 au 1er octobre 1340. Pendant le siége lesdits gens d'armes enfermés dans Tournai touchèrent « en parisis » ce qu'ils avaient auparavant « en tournois, » savoir :

Le banneret, 37 sous 6 deniers.
Le bachelier, 18 sous 9 deniers.
L'écuyer monté, 9 sous 4 deniers.
L'écuyer monté « à moins de pris, » 6 sous 8 deniers.
Le gentilhomme de pied, 3 sous 1 denier.
Le sergent de pied, 18 deniers.

BANNERETS.

Guillaume d'Entremons.
Alexandre d'Andrelo.
Andrieu de Rouvroy.
Girard de Grandmont.
Guy de Bouvart.
Jehan de Lomont.
Amé de Virieu.
Colinet de Chevelus.
Huguenin de Vaye.
Jehan de Rougemont.
Pierre de Beaumont.
Louis de La Palu.
Estienne de Vaugrigneuse.
Gautier de Prusilly.
Jehan de Villeneuve.
Jehan de Montmoret.
Jehan de Savigny.
Jehan de Poligny.
Robert de la Palu.

BACHELIERS.

Briand de Saint-Prier.
Bernard de Tarare.
Bernard de Calonne.
Eustache de Ribemont.
Etienne de La Fontaine.
Dreux de Vaux.
Godefroy de Vienne.
Guerard de Sassignies.
Guillaume de Choisel.
Guillaume de Discy.
Gautier de Trasignies.
Gilles de Henin, capitaine du pas de St-Amand sur Lescrap.
Girard de Montfaucon.
Henri de Montigny.
Jehan de Brocheronde.
Jehan de Raisse.
Jehan de Morvillers.
Jehan de Glisy.
Mahieu d'Esturmaux.
Mahieu de Béthune.
Jehan de Humières.
Pierre Portebueuf.
Pierre de Roussillon.
Rasse de Briffeul.
Robert de Boubers.
Simon d'Auxonville.
Tristan d'Oisy.

ÉCUYERS.

Aubertin de Hubeauville.
Jaquemart de Fienne.
Ancel Lenglacé.
Bernard de Formanoir.

Bertin Morel.
Bernard Poupri.
Baudot de Créquy.
Colart de Caulaincourt.
Colart de Calonne.
Colart de Moulle.
Firmin de la Croix.
Geoffroy de Miro.
Gillet de Senlis.
Guillaume d'Ars.
Guillaume du Porc.
Gauvain de Waencourt.
Geoffroy de Montbéliard.
Guiot de Villers.
Galois de La Cauchie.
Henri d'Armentières.
Hervieu de Cugnières.
Hue du Maisnil.
Hue de Rélengues.
Huguenet de Longueau.
Jehan d'Augicourt.
Jehan de Senlis.
Jehan du Parc.
Jehan d'Auxonne.
Jehan de Helleville.
Jehan de Waringeval.
Jehan de Calonne.
Jehan de Heudelimont.
Jehan de Gaudechart.
Jehan de Gouy, dit Fresnel.
Jehan de Ricourt.
Jehan de Gavre.
Jehan de Sains.
Jehan de Coulogne.
Jehan de Lucheu.
Martin Blondel.
Nicaise Bataille.
Platon de Grésy.
Pierre de La Vigne.
Pierre de Bucy.
Pierre de Bondues.
Pierre de Warloing, dit le Borgne.
Pierre du Drach.
Pierre de Moucy.
Pierre, bâtard d'Arle.
Pierre de Mons.
Robert de Saint-Jore.
Robert de Pommereux.
Renaut le Sénéchal.
Rogerin de Bellesalle.
Robert de Wenchi.
Renaut de Beaufort.
Simon de Grouches.
Thomas de Chasteler.
Thomas de Boisbergues.
Warle de Senlis.

SERGENTS A CHEVAL.

Ancel d'Anvin.
Gilles de Cauffain.
Jacques de Mons.
Jehan de Thiennes.
Mahieu du Castel.
Martin de Boubers.
Robert de Hautecloque.
Regnier d'Espie, dit le Pignie.

Gens d'armes qui servirent à Lille sous Louis d'Espagne, comte de Talmont, capitaine général de la dite ville, du 16 avril au 27 septembre 1340.

Guillaume de Charment.
Fouquart de Chambenois.
Jourdain de Puissac.
Bertrand de Citognes.
Philippe de Prie, sénéchal de Beaucaire.
Archambaut de Crevant.
Mathieu Garie.

Gens d'armes qui servirent à Douai sous le gouvernement de Mons. Hue Quiéret, chevalier et conseiller du roi et son admiral en la mer, et capitaine de par le roÿ de ladite ville (par commission du 28 octobre 1339) du 28 octobre au 6 décembre 1339.

Hue Quiéret, 2 chevaliers et 14 écuyers.
Agravain Frestel.
Hector de Bailleul.
Fremin d'Aouste.
Gauvain d'Aigneville.
Guillaume de Maintenay.
Gaillart de Fourdrinoy.
Guy de Rely.
Henry Quiéret, seigneur de Fieuville.
Henry de Cambron, seigneur d'Argoules.
Henry Quiéret, dit le Vaquier.
Jehan, sire de Fieffes.
Jehan, sire de Teuffles.
Lancelot d'Aigneville.
Lionel Quiéret.

Jehan, sire des Planques.
Robert, sire de Clari.
Robert, sire d'Arly.
Rivet, sire de Rivery.
Sagremor de Sapignies.

ÉCUYERS.

Hue du Py.
Jehan d'Estrées.
Jacques de Bellaises.
Jehan de Bours.
Jehan Galet.
Pierre de Gouy.

Gens d'armes qui servirent à Douai sous Nicole de Wasiers, lieutenant de Hue Quiéret, capitaine de ladite ville, du 28 octobre 1339 au 27 septembre 1340.

CHEVALIERS.

Nicole de Wasiers.
Herlin de Wasiers.
Henri de Cambron, seigneur d'Argonles.
Jehan de Lespaut.
Jehan de Miraumont.
Hue de Miraumont.
Pierre de la Cauchie.
Pons de Sapignies.
Richart Pourcel.
Renaut des Quesnes.

ÉCUYERS.

Carbonnel de Villers.
Emon de Crévecœur.
Hue du Puy.
Jacques de Nédonchel.
Pierre de Gouy.

Gens d'armes qui servirent à Saint-Amand sous Jehan, sire de Wastines, chevalier, à raison de 7 sous par jour, du 28 octobre 1339 au 18 mai 1340.

ÉCUYERS.

Jehan Verdebourt.
Baudouin de Loë.
Baudouin d'Hasebrouck.
Colart de Malinghen.
Clays du Hiaume.
Clays du Mielt.
Franque de Marsy.
Gilles de Batteghen.
Gervais de Duzelle.
Guillaume du Colem.
Guillaume d'Isenghien.
Jehan de la Poule.
Jacquemart de Pannes.
Jehan Ricouart.
Jehan Lottin.
Jehan le Flament.
Jehan d'Ottignies.
Jehan Bart.
Jehan de Thorout.
Lambezin de Leque.
Mahieu du Mur.
Michel de Ghistelles.
Mahieu de La Carde.
Richard de Gand.
Richard de Furnes.
Simon Brisetête.
Tassart de Midelquerque.
Pierre de Wisques.

Gens d'armes qui servirent à la garde de Mortagne sous Jehan de Vienne, chevalier, du 29 octobre 1339 au 1er octobre 1340.

Huit chevaliers.
Quatre vingt-trois écuyers.
Cent vingt sergents à pied.

Gens d'armes qui servirent à Cambrai sous Imbert de Cholay, chevalier, bailli de Chaumont, capitaine de ladite ville et des environs (par commission du 28 octobre 1339) depuis le 28 octobre 1339 jusqu'au 27 septembre 1340.

BANNERETS.

Imbert Lallemand.
Girard de Ternies.
Godefroy de Sombref.
Thibaut de Chatillon.
Pierre de Chatillon.

BACHELIERS.

Guillaume de Chatillon.
Guillaume de Rouvroy.
Guillaume de Pampigny.
Jehan d'Aubains.
Jehan de Balmes.
Richart de Viry.

CHANOINES [1].

Guillaume de Créquy, doyen de Cambrai.
Jehan de Roye, prévôt de Cambrai.
Arnaud Lagat.
Guillaume Marchant.
Geoffroy de Janville.
Jehan de Bort.
Mathieu Giraud.
Richard de Basqui.

ÉCUYERS.

Antoine de Chevelus.
Amé de Drusy.
Ancel de Chaumont.
Alart de Senarpont.
Assailli de Rivière.
Bertrand d'Uses.
Bastard de Cholay.
Bastard de Rougemont.
Gérart de Bellegarde.
Bastard de la Tour.
Bernard de Neufville.
Baudouin d'Aubencheul.
Berthelot de Saint-Jore.
Clément de Brébant.
Emonet de Maintenay et trois écuyers.
Etienne de Lucinge.
Enguerran de Marque.

[1] Ces ecclésiastiques avaient des fiefs qui devaient le service militaire, et se faisaient remplacer chacun par un certain nombre d'écuyers.

Emonnet de Nully.
Emart de Renel.
François de Chastenay.
François de Cornillon.
Guillaume de Digon.
Georges de Wissant.
Guillaume de Bellegarde.
Geffroy de Vaugrigneuse.
Guyon de Beaufort.
Guillaume de Pontallier.
Girart de Vaulx.
Geffroy de Belle.
Guillaume de la Fize.
Gautier de Paillencourt.
Girart de Chigny.
Girart de Fresnoy.
Guillaume de Romont.
Girart de la Corbière.
Gilles de Montcornet.
Henri de Balmes.
Humbert de Maintenay.
Jehan de Beauvoir.
Jehan de Beaufort.
Jaquin de Beaumont.
Jehan de Bieres.
Jehan de Crépigny.
Jehan de Dingy.
Jehan de Bourlon.
Jaquemart de La Croix.
Jehan de Saint-Amour.
Jehan d'Argies.
Jehan de Neufville.
Jehan de Montfargon.
Jehan du Port.
Jehan de Mortagne.
Jehan de Saint-Georges.
Jehan de Buignies.
Jehan de Noireu.
Jehan de Mauconseil.
Jehan de Fernay.
Jehan de Lyons.
Jehan d'Ambillies.
Jehan de Raillon.
Jehan de Fayel.
Jehan de Beauregard.
Jehan de Courtonne.
Jehan de Martigny.
Mérinet du Fresnoy.
Mérinet de Rouvroy.
Nicole du Fou.
Oudet de Montcornet.
Oudet de Chatillon.
Pierre de Lucinge.
Pierre de Chastellier.
Pierre de Maisons.

Gens d'armes qui servirent à la garde de la ville de

Saint-Venant sous Robert de Wavrin, sire de ladite ville de Saint-Venant, du 30 octobre 1339 au 27 septembre 1340.

CHEVALIERS.

Dreux et Mahieu de Saint-Venant.
Jehan de La Boire.
Pepin de Wierre.
Rasse de Wisque.
Guy de Journy.
Trainet de Noyelles.
Gauvain de Bailleul.
Robert de la Viefville.
Enguerran de Wisque.
Hector de Coisiancourt [1].
Jehan de Neufville, seigneur de Matringuehem.
Robert de Wavrin, sire de Zoan.

ÉCUYERS.

Guiselin de Tannay.
Jehan de Morbecque.
Jehan de Renty.

Gens d'armes qui servirent à Aire et sur les frontières d'Artois sous Jehan de Traynel, chevalier, capitaine desdites frontières (par commission du 2 février 1340) depuis le 2 février jusqu'au 12 juillet 1340 ; les chevaliers payés à l'ordinaire et les écuyers recevant 7 sous tournois par jour jusqu'au 20 avril et 7 sous 6 deniers tournois depuis le 20 avril jusqu'au jour de leur départ, par faveur spéciale du roi.

CHEVALIERS BANNERETS ET BACHELIERS.

Baudouin de la Laque.
Brunel de Belloy.
Eustache de Conflans, avoué de Thérouanne.

[1]. Cizancourt.

Evrart de Boucli.
Guillaume d'Aunay.
Guy de La Porte.
Gobert de Luilly[1].
Guillaume, sire de Bernieulles.
Gibaut de Saint-Verain.
Hue d'Augerent.
Jehan, sire de Boves.
Robin de Boves.
Jehan de Rullecourt.
Jehan de Guigny.
Jehan de Neufville.
Jehan de Heuchin.
Loys de Biaumont.
Jehan de Courcelles.
Oudart des Barres.
Mahieu de Verquigneul.
Regnaut de Surin.
Robert du Pan.
Robert de Mersin.
Robert de Neudonchel[2].
Sansonnet de La Braelle.
Trasse de La Croix.
Mahieu de Milly.

ÉCUYERS.

Ancel d'Anvin.
Andrieu de Wandonne.
Baudouin de La Planquette.
Brunel de Frise.
Bridoul d'Hiermont.
Jacquemin d'Hiermont.
Baudouin de Lestoire.
Baudouin d'Auffay.
Cordelier de Lespaut.
Camus d'Espinauboys.
Colet de Buyemont.
Evrart Le Prévost.
Fretel de Waencourt.
Gillet d'Ainvilles.
Guillaume de Lehancourt.
Guillebert de Lestoire.
Guillaume Lousel.
Guillaume de Marques.
Graut d'Auchy.
Guillaume d'Estimbecque.
Tassart de Blécy.
Gauchier de Lande.
Hue de Faches.
Hue d'Auxonvilliers.
Pierre d'Auxonvilliers.
Hue Loussel.
Havet de Dyval et Jaquemin, son fils.

[1] Lully.

[2] Nédonchel.

Hue d'Aloses.
Jehan de Broyes.
Jehan de Baigneux.
Jaquemon de Lespaut.
Jaquemart du Gardin.
Jehan de Caulers.
Ancel d'Auberives.
Jehan d'Aufretun.
Jehan de Lehoncourt.
Jaquemart de Bailleul.
Jehan de Resti.
Jehan de Fontaines.
Jehan de Rucbarbe.
Jehan Poihier.
Jehan Pain en Bouree.
Jehan d'Esquinegate.
Jehan de Lons.
Jehan de Monstren.
Morel de La Croix.
Mahieu de Gonnecourt.
Morel de Lespaut.
Mahieu Loussel.
Ostin de Mons.
Perrinet de Biauvay.
Jehan de Biauvay.
Guillaume de Wenchy.
Pierre, seigneur de Besençon.
Gillet d'Esterre.
Pierre de Courtlaon.
Jehannot de Longueperte.
Philippe de La Noe.
Robert de Monchy.
Robert de la Haye.
Savereux de Thalemars.
Tassart de la Beuvriere.
Warnet de la Houssoie.
Hue d'Alonville.
Walles de Senlis.
Walles d'Esclutieu.
Walles de Gourguechon.

La bataille de monseigneur Raoul, conte de Eu, connestable de France, lieutenant du roy nostre sire sur les frontières de Flandres et de Hainault, tant des gens d'armes qui furent sous son gouvernement avant la venue monseigneur le duc de Normandie sur lesdittes frontières, comme de ceuls qui demourèrent de sa bataille après la venue dudit monseigneur le duc devant Thun-l'évêque, et enclos dedans la ville de Tournay, le siège des ennemis

estant devant ladite ville. — Du neufviesme jour de mars au 1er octobre 1340.

Raoul, comte d'Eu.
Raoul d'Eu, comte de Guynes, son fils.
Guiot de Mastonte, chevalier.
Charles, seigneur de Montmorenci.
Pierre, seigneur de Bailleul.
Jehan de Bonaffles, écuyer.
Guillaume de Bréauté, bachelier.
Jehan Laudigois.
Robert de Triquetot
Pierre de Grouchet, bachelier.
Jehan de Bailleul, banneret.
Jehan de Cayeu, id.
Robert de Houdetot, bachelier.
Gieffroy de Chary, id.
Guillaume de Mello, id.
Drieux de Mello, id.
Estienne de Lassay, id.
Huguenin d'Aignon, écuyer.
Loys de Courbon, bachelier.
Thibaut de Més.
Henry de Woisiers, bachelier.
Ferry de Chardoigne, id.
Jehan de Maisy, id.
Gieffroy de Forestel, id.
Robert de Marigny, bachelier.
Baudouin de Bavelinghem, id.
Jehan de Montigny.
Herman de Saillencourt, écuyer.
Jaquemart Caron.
Jehan de Bauchain [1], bachelier.
Guillaume de Biaucamp, id.
Enguerran Quiéret, id.
Jehan de Maucreus, id.
Jehan de Beuseville, id.
Enguerran de Vest, id.
Philippe de Pons, id.
Jehan d'Areigny, id.
Jacques d'Estraelles, id.
Jehan de Clermont, id.
Ricouart le Royde, sergent d'armes.
Jourdain de Loubert, bachelier.
Guillaume de Villers, id.
Jehan de Valenglart, id.
Sauvage d'Antigny, id.
Jehan des Illes.
Jehan Maquerel, id.
Jehan Doublet, id.
Jehan le Roux.
Alain de Montendre, id.

[1] Beauchamp.

Jehan de Bailleul, bachelier.
Gilles de Longroy, id.
Henriet Lalement, arbalestrier.
Evrart Lalement, monté.
Jehan Mauvoisin, bachelier.
Loys de Corbon. id.
Jaques de Mortanguille.
Ferry de Chardonnes, id.
Henri de Voisiers, id.
Guillaume de Bordiaux, bachelier
Andrieu de Longueville, id.
Robert de la Heuse, id.
Guillaume de Beuseville, id.
Pierre de Boulonville, id.
Robert de Hames, id.
Robert de Thioys, id.
Jehan d'Osmont, huiss^{r} d'armes.

BANNERETS.

Jourdain de Loubert.
Jehan de Liny.
Jehan de Meleux.

BACHELIERS.

Aléaume de Boufflers.
Adam de Villers.
Adam de Neuville.
Adam de Hourdaing.
Aléaume du Mes.
Colart de Halencourt.
Ancel d'Ordre.
Anguemer, seigneur de Sainte-Beuve.
Baudouin de Sailly.
Baudouin d'Aubethicourt [1].
Colart de Manon.
Enguerran de Danieul.
Enguerran de Biaunay.
Eustace de Campremy.
Guernier de Beauviller.
Gauvain d'Aigneville.
Gille de Henin.
Guillaume de Biauvais.
Hue de Divion.
Jehan de Teuffles.
Eustace du Quesnoy.
Jaques de Braietel.
Jehan de Sailly.
Jehan de Monsures.
Ysembart de Monsures.

[1] Aubercicourt.

Jehan de Brimeu.
Guillaume de Brimeu.
Jehan de la Neufville.
Jehan des Wastines.
Jehan de Tonneville.
Jehan le Drouais.
Lancelot d'Aigneville.
Mahieu de Montmorenci.
Philippe des Essars.
Jehan du Jardin.
Martin des Essars.
Philippe, sire de Planxi.
Roland de Vassi.
Robert de Biauval.
Rivet, sire de Rivery.
Postel de Rivery.
Robert d'Oingnies.
Renaut Boau.
Robert, dit le Borgne de Longueval.
Thibaut de Fresnoy.

ÉCUYERS.

Angelot de Cambron.
Hue de Fontaines.
Adam le Vicomte.
Baudouin le Forestier.
Simon le Blonc.
Cler Bécu.
Crestien le Lombart.
Jacquemart Fortin.
Enguerran de Bruay.
Enguerran de la Bove.
Emart Portebuef.
Estienne de Vitri.
Mahieu de Saintré.
Erart Buignot.
Emonnet de Moussie.
Gieffroy de Clerefuelle.
Guillemin Payen.
Guillaume d'Aune.
Guillaume de Hellefaut.
Gautier de Heudelimont.
Gautier de Monchy.
Guillaume de Lannoy.
Guillaume le Bas.
Gaudry de Saint-Légier.
Guillaume de Clari.
Gervais le Riant.
Guillaume de Longroy.
Guillaume d'Espinoy.
Hastivel de Grantsart.
Hue d'Ommisson.
Henri de Wisque.
Haniquart de Crespi.
Hérouart de Cambron.
Henri de Grancourt.
Huguenin du Til.
Jehan de Wimont.

Henri du Moncel.
Jehan de Heudelimont.
James de Biauval.
Jehan de Contay.
Jehan du Til.
Jehan du Port.
Jehan de Villers.
Adam de Canteleu.
Adam de Conches.
Jehan de Logiest.
Jehan de Breteuil.
Jacob du Tou.
Franque de Bure.
Henri de Clari.
Jehan d'Aumalle.
Aléaume de Rouvrel.
Jehan de Felus.
Jehan de Cantepie.
Jehan de la Garde.
Guillaume de Neufville.
Jehan, dit Taillefer de Rosne.
Jehan de Charleux.
Josseran de Ligny.
Jehan Ponchin.
Jehan Climart.
Jehan le Leu.
Jehan de Sainte-Beuve.
Jehan Buignot.
Jehan de Bonafles.
Jehan de Saint-Josse.
Jehan du Fay.
Jehan de Blisc.
Loys le Vicomte.
Martin de Liermont.
Mies de Bosseran.
Malin de Biaussart.
Michel du Carieul.
Nicolas l'Allemand.
Postelet de Ruillecourt.
Perceval Galet.
Pierre Tatincleu.
Pierre de la Balme.
Pierre de Dreaucourt.
Pierre, dit le Borgne de Warloing.
Pierre le Clerc.
Pierre de Saqueuses.
Robert du Vast.
Robert de Grigny.
Robert le Vasseur.
Robert de Fesques.
Raoul de Briencourt.
Thomas de Wenchy.
Thomas de Monchy.

SERGENTS D'ARMES.

Gieffroy de Montbelliard.
Henry Watin.

Jehan d'Omont.
Jaquemart de Vad.
Jaques Malpy.
Jehan Barthélemy.
Jehan du Parc.
Richard du Mesnil.
Tassart de Basinghem.

La bataille de monseigneur Mathieu de Trie, sire d'Araines, et monseigneur Robert Bertrand, sire de Briquebec, mareschaux de France, envoyez sur les frontières de Flandres et de Hainaut en la compagnie monseigneur le connestable, tant des gens d'armes qu'ils receurent sous leur gouvernement pour la chevauchiée de Vervin de Malle pour estre avoecque euls sur lesdites frontières avant la venue de monseigneur le duc de Normandie, comme de leur bataille après la venue dudit monseigneur le duc, du 2 mars aux 27 septembre et 1er octobre 1340.

CHEVALIERS BANNERETS.

Mahieu de Trie.
Robert de Picquigny.
Robert Bertran, sire de Briquebec.
Hugues de Lailly.
Guy de Verno.
Guillaume de Bray, sire de Cernon.
Rogier Bacon, sire de Molay.
Robin Bertran, sire de Fauguenton.
Bernard, sire de Moreuil.
Enguerran, sire de Coucy.
Guillaume Rolant, sénéchal de Rouergue.
Gieffroy de Beaumont, sire du Lude, chambellan du roi.
Godefroy de Nast.
Hugues de Janville.
Jehan de Nesle, seigneur d'Offémont.
Jehan de la Ferrière.
Le vicomte de Poix.
Jehan de Chastillon.

Jehan de Mailly.

Pons de Mortagne, vicomte d'Aunay.

Philippe de Chauvery, bailli de Mâcon.

Raoul Flament, seigneur de Cany

Savary de Vivonne.

Rogue, sired e Hangest.

Robert de Dreux, sire de Beu.

Robert de Roussy.

Ratier de Cardillac, écuyer banneret.

BACHELIERS.

Le sire de Rony.

Renaut et Jean de Picquigny.

Mahieu de Trie, sire de Monchy.

Guillaume Bertran.

Guillaume Martel.

Ogier de Saint-Chéron.

Guillaume Malet.

Guillot de Baudeville.

Jehan du Saulchoy.

Jehan de Mangneville.

Guillaume Paynel, sire de Hambye.

Raoul d'Estouteville.

Jehan Frestel.

Guillaume de Pirou.

Jehan de Pirou.

Colart de Hotot.

Raoulant de Verdun.

Gieffroi de Bedoux.

Aimery de Sonnay.

Aimery de Vivonne.

Gautier de Gensesin.

Pierre de Florence.

Henri de Tieuville.

Rogier le Masnier.

Jehan de Villers, sire du Hommet.

Jehan de la Haye d'Arondeville.

Richard de Tolevast.

Guillaume de Semilly.

Jehan de la Haye de Néhou.

Jehan Paynel.

Jehan de Pleisseis de la Potière.

Jehan de Poissy.

Guy de Tournebu.

Yvon, sire de Garencières.

Guillaume Bruncoste.

Jehan Labbé.

Jehan de Recuchon du Chastel.

Jehan Malet de Guerarville.

Gilles de Mailly.

Jehan de Guiny.

Renaut des Quesnes.

Hue de Monsures.

Gauchier du Char.
Gauchier de Mettri.
Aggravain Frestel.
Auffour de Rouvroy.
Guillemin de Rouvroy.
Jehan de Songon[1].
Boort Quiéret.
Blanchard de Bascouel.
Hue de la Warde.
Jehan de Hocaincourt[2].
Enguerran de Longueau.
Robert de Monchiaus.
Bridoul de Huiermont[3].
Jehan de Biauvoir.
Alyaume Morel.
Bauduin de Freschencourt.
Guillaume de Freschencourt.
Bernart, maire de Paillart.
Jacques de Clastres.
Mathieu de Halloy.
Baudouin, sire d'Aveluy.
Le Bastard de là Ferté.
Charles de Soocourt[4].
Colart Havet de Hangest.
Jehan de Crémery.
Duvelin de Lyhus.
Enguerran de Lully.
Jehan du Pont.
Pierre de Lully.
Eustace de Campremy.
Enguerran de Caurroy.
Jacques Mouret.
Florent de la Boissière.
Guy Mauvoisin.
Guy Dannéel.
Guyot de Goullon.
Gilles de Chénevières.
Aubert de Chénevières.
Gadifer d'Auffignies.
Jehan de Verignes.
Guillaume de Drucat.
Jacques de Drucat.
Gaillart de Fourdrinoy.
Enguerran Roncel.
Guillebert de Ste-Audegonde[5].
Gautier de la Vacquerie.
Thomas de Gouy.
Guillaume de Combreuses.
Gilles, châtelain de Douay.
Baudet le Flament.
Guy de Biaumont.
Gaulart de Moy.
Henri de Ribemont.
Guy du Plessié.
Gautier de Bertangle.
Jacques de Brebieres.

[1] Songeons. — [2] Hocquincourt. — [3] Hiermont. — [4] Soyecourt.
[5] Ste.-Aldegonde.

Guillaume de Neval.
Robert d'Oisencourt.
Gilles, seigneur de Varsies.
Jehan de Varsies.
Gilles de Boistiaux.
Gobert de Fossommes.
Galhaut de Fieffes.
Gilles, sire d'Espaigny.
Pierre de Margival.
Gobert de Lully.
Guillaume de Famechon.
Gautier de Thorote.
Hue du Baiel.
Henry Quiéret.
Jehan Quiéret.
Robert Frétel.
Harpin de Laval.
Hue d'Antoing.
Gilles de Han.
Hervé le Cocq.
Jehan d'Andresel.
Jehan de Messy.
Guirardin d'Audencourt.
Jehan le Ver le Grant.
Jehan de Bray.
Jehan de Montcavrel.
Le Borgne de Burlens.
Jehan le Buef.
Jehan de Pinkeigny.
Jehan d'Auffay.
Raoul du Sauchoy.
Jadin de Surin.
Mérinet de Mentenay.
Huguenin de Chasteillon.
Jehan de Crévecuer.
Jehan de Harvilli.
Jehan de Cuignières.
Gillet de Beurines.
Jehan de Garencières.
Jehan de Compiègne.
Jehan de Falays.
Jehan de Vellu.
Jehan et Pierre de Crapaumesnil.
Jehan de Baucor.
Jehan de Sailly.
Jehan de Clermont.
Jehan de Fieffes.
Jehan de Clari.
Jehannot du Candas.
Roussel de Prie.
Lyonnel Quiéret.
Lyonnel d'Airaines.
Robin de Bons.
Morel de Parfonderue.
Mouton de Montonvillers.
Jehan de Friencourt.
Mahieu de Hardecourt.
Jacques de Molaincourt.
Regnaut de la Chapelle.
Rifflart de la Mote.
Mahieu de Loques.

Oudart et Jehan de Han.
Philippe de Houdencourt.
Philippe Molehier.
Pierre Treussac.
Pierre Flote.
Pierre de Flavi.
Pierre de Villebaionne.
Regnaut de Cheppoy.
Robert de Lignières.
Jehan de Blangy.
Robert Mulet.
Raoul d'Erquery.
Raoul du Sart.
Renaut de Mailly.
Raoul de Prières.
Robert de Mersin.
Raoul de Vaucelles.
Robert de Sons.
Rasse de Briffeul.
Sohier de Voisins.
Surien de Cramailles.
Simon de Joy.
Wales de Montigny.
Hue de Roucy.
Mahieu d'Espineuses.

ÉCUYERS.

Andrieu de St-Légier.
Adam le Navelier.
Andrieu de Rondelle.
Baudouin de la Cauchie.
Brousse de Gouy.
Bosquet de Dours.
Bosserel de Camelin.
Borgne de Rivery.
Bendru de Lucques.
Baudet le Grant.
Desrane de Cambron.
Deutart de Rondel.
Gilles Goulle [1].
Enguerran de Courcelles.
Evrart de Trellay.
François de Matringhen.
Foursy de Sailly.
Faviers de Verne.
Galois de la Heuse.
Guérart d'Estrées
Enguerran de Noyelles.
Gillebert de Braque.
Guichart de Changie.
Gieffroy de Boschiet.
Gillebert de Chasigny.
Guérart de Marchy.

[1] Gourle.

Gilles du Hamel.
Guillaume de Flassières.
Guillaume d'Estimbecque.
Harpin d'Erqueri.
Harpin de Noyentel.
Henry de Grouchy.
Hue du Tertre.
Hellin de Wavrin.
Jehan de Bark.
Jehan du Buisson.
Jehan le Maire.
Jehan de Vaudencourt.
Jehan Coiffart.
Jehan de la Chasseigne.
Jehan le Disneur.
Jehan de Linières.
Jacques de Septenay.
Jehan de Gaissart.
Jehan Poulain.
Philippot de Gourguechon.
Jehan de Chérisy.
Jehan de Ver.
Esmère de Quevauvillers.
Jehannin du Fay.
Jehan Roussel.
Jehan de Biaumont.
Jehan de Biauvoir.
Jehan de Louvencourt.
Jaque de Vienne.
Jehan des Champs.
Josseran Bompas.
Jaques de Rebronnieres.
Thibaut Loisel.
Jehan de Monchiaux.
Jehan de Montsorel.
Jehan Marchaine.
Jehan d'Avesnes.
Jehan Aymery.
Lermite d'Auchonviller.
Mahieu de Marcilles.
Pierre Fercoc.
Pierre Maltemps.
Pierre de Chevre.
Pierre de Hermenviller.
Pourcel et Tassin de Hédicourt.
Pierre Douppy, dit l'Apostolle.
Pierre de la Broce.
Pierre de Clervaux.
Robert Pescril.
Robert des Autieux.
Robert de Clermont.
Raoul de Nesle.
Raoul le Hanier.
Renaut de Fayel.
Simon de Hainaut.
Tristan de Baleux.
Tournet de Pinquigny.
Thomas Loth.
Warnes de Noëlle.
Jehan de Chepoy.

SERGENTS D'ARMES.

Thibaut de Chepoy.
Jehan Lallemant.
Richard Fourdiné.

La bataille de monseigneur Loys, comte de Flandres, de Nevers et de Réthel, des gens d'armes receus en sa compaignie et de sa bataille, tant avant la venue de monseigneur le duc de Normandie, lieutenant du roy nostre sire à Aire et à Bapaumes, en la garde des frontières de Flandres, comme après la venue dudit monseigneur le duc ès siéges devant Escandeuvre de Thun l'évesque et en lost dudit seigneur à Bouvines, du 26 mars au 27 septembre 1340.

CHEVALIERS BANNERETS DE LA COMTÉ DE FLANDRES ET DES MARCHES D'ENVIRON.

Ledit Mons. de Flandres.
Jehan, chatelain de Bergues.
Thierry de Bieure, chatelain de Dixmude.
Jehan, sire de Ghistelles.

BANNERETS DE LA COMTÉ DE NEVERS.

Jehan, sire de Culen.
Jehan de Loayse.

CHEVALIERS BACHELIERS DE LA COMTÉ DE FLANDRES ET DES PARTIES D'ENVIRON.

Alart d'Espierre.
Florent de Bruguedam.
Gille de le Triest.
Gautier de Hallewin.
Guérart le Mor.
Guérart de Stenus[1].

[1] Steenhuyse.

Gsssuen de le Veste.
Gautier de Masures.
Gautier de Putem.
Jehan de Hallebecque.
Jehan Mullart.
Jehan de Lensielle.
Jehan, dit Tramet de Noielle.
Jehan, seigneur de Varlaincourt.
Jehan de St.-Quentin.
Jehan dit Briffaut de Briffeul.
Jehan de Relengues.
Jehan de Bailleul.
Otte d'Estenus [1].
Philippe de Ramphicte.
Philippe de la Poule.
Roulant de Pocques.
Robert de Biaussart.

CHEVALIERS BACHELIERS DE LA COMTÉ DE NEVERS.

Conrat d'Estaing.
Charles de Person.
Colart de Charboigne.
Erart de Thienges.
Guy d'Arte.
Gille de Silly.
Gieffroy de Baleham.
Jehan de Thienges.
Jehan de Ternant.
Jehan de Baigneux.
Jaussiaume de Cullent.
Pierre de Rochegomt.
Pierre de Montagu.
Sarrazin de la Chastre.

ÉCUYERS DES FLANDRES.

Adam Palinc.
Autel de Xantford.
Adenofle de le Boure.
Andrieu Boudrelan.
Adam de l'Ecluse.
Baudouin de le Boure.
Berthelemy de le Mote.
Bladelin Stuicle.
Baudouin le Grave.
Baudouin Ruffin.
Baudouin le Jeune.
Baudouin de Brébandre.
Baudouin de le Waule.
Baudouin le Moinne.

[1] Steenhuyse.

Baudouin Stride.
Baudouin de Mullenaere.
Baudouin de Loe.
Baudouin de Hultefeld.
Clays Martel.
Clays Voltrane.
Clays de Mède.
Clays le Bac.
Clays le Bliest.
Clays de Basenelde.
Clays Boitevin.
Conrart Lay.
Clays Eguelin.
Clays du Hiaume.
Clays Paulin.
Coppin le Turne.
Climent Brant.
Clays le Ruest.
Clays Albout.
Clays Cuvelier.
Colart de Mellinghen.
Clays Mende.
Daniel de Bouquemare.
Daniel de Condequerque.
Daniel de Neuvéglise.
Digon Guiselin.
Ernoul de Vandonne.
Ector de Disquemue.
Ernoul de Briest.
Ernoul Dalont.
Ernoul Scaille.
Enguerran le Clerc.
François le Noir.
Fossier d'Olehaing.
François de Marchaines.
François Bruin.
François de Condequerque.
François Lambertin.
François d'Estraces.
François du Bos.
Guillaume Quentin.
Guérart de Vezelle.
Guérart de Haille.
Guillaume de Briarde.
Gautier du Pral.
Gautier de Bédreuvenne.
Gautier le Poisson.
Guiselin de Tannay.
Guillaume Lavart.
Gossuin le Sauvage.
Guillaume Scarlaté.
Guillaume de la Vale.
Gossuin de la Querse.
Gille le Bredelle.
Gautier Petres.
Guillaume Stinele.
Gautier Henricsonne.
Guiselin le Crave.
Guillaume de Hecques.
Gadiffer de Quieuville.

Gautier Morre.
Gille le Poitre.
Guillaume Stinque.
Gaultier Clau.
Gabriel Vautressonne.
Guillaume Tallenare.
Guillaume Martel.
Guillaume Soutanin.
Guillaume Bernecoutre.
Guillaume le Quint.
Gautier Ruffin.
Gille de Tielt.
Gervais de Druzelles.
Guillaume le Bast.
Guérart le Loir.
Guérart le Dur.
Gossuin de Lelis.
Gilles de Buteghen.
Gautier Cambrelene.
Gautier Cauvelos.
Gilles Stel.
Gilles Albout.
Guillaume de Lestent.
Guillaume le Rouge.
Guillaume Bart.
Gillebert du Val.
Guillaume de Colene.
Guillaume le Vos.
Guillaume Ruffin.
Guillaume de Malle.
Henry Sorgium.
Havel Amplumus.
Heme Corbaut.
Henry Boulin.
Henry de Valloncapelle.
Henry Saissebroit.
Henry Colin.
Henry Mande.
Henry de la Pierre.
Henry le Honc.
Henry Raoul.
Hue Ruffin.
Henry le Mast.
Henry de Santfort.
Jehan Paline.
Jehan le Poisson.
Jehan de Venel.
Jacquemart le Poisson.
Jacquemart le Brede.
Jehan le Vinc.
Jehan Vindegout.
Jehan de le Becque.
Josse Demperode.
Jehan le Quint.
Jehan Aubery.
Jehan Lors.
Jehan Vannequin.
Jehan de Honnestede.
Jacob de Furnes.
Jehan Lieman.

Jehan Hellefort.
Jehan de Lescune.
Jehan de la Court.
Jehan Baart.
Jehan de Lehaume.
Jehan de la Poule.
Jehan de Morbecque.
Jehan Leblanc.
Jehan le Fèvre.
Jehan le Pesqueur.
Jehan le Deicre.
Jehan le Brughier.
Jehan Peppre.
Jehan de Hiere.
Jehan de le Mer.
Jehan Guiselin.
Jaqueme Blandelin.
Jehan de Bailleul.
Jehan Baart le jeune.
Jaqueme Guiselin.
Jehan Tote.
Jehan de Planquenare.
Jehan Volcart.
Jehan de Tetinghen.
Jehan Belle, le père.
Jehan Sceure.
Jehan Honysre.
Jehan de Longuemare.
Jaqueme et Jehan le Vrient.
Jehan Hellebourt.

Jehan Roussel.
Jehan Hondremar.
Jehan Sceurenel.
Jehan Tierin.
Jacquemart du Gardin.
Jehan Breloze.
Jacquemart le Quint.
Jehan de Lodippre.
Jehan de Malinghen.
Jehan Scot.
Jehan Lotin.
Jehan de Sainctes.
Jehan Vaudreloe.
Jehan Lotdevin.
Jaquemart de Vaternes.
Jehan le Flament.
Jehan de Raveindenne.
Jehan David.
Jehan Boye.
Jaquemart Scoreman.
Jourdain Gaillart.
Jehan Lambin.
Jaqueme Blancet.
Jehan Boidin.
Jehan Ricouart.
Jehan le Medon.
Jehan de Ghistelles.
Jehan le Vetre.
Jehan Herlin.
Jehan Olivier.

Jehan Lavart.
Jehan Pauls.
Loys Daman.
Lambert Belle, le père.
Lambsin de Leque.
Lyevin Tote.
Loys Hacart.
Laurens Tollenare.
Laurens Lamen.
Luc le Quint.
Lambert Lot.
Martin le Queue.
Michiel Clout.
Michiel Barisel.
Mathis de la Carde.
Nicart de la Pierre.
Othemin Masset.
Olivier de Halle.
Omes Quenible.
Pierre de Pennes.
Pierre de Visques.
Pierre Baignart.
Pierre de Crane.
Pierre le Bul.
Pierre Briseteste.
Pierre Herlin.
Pierre Sporque.
Pierre Bourgogne.
Pierre Rabbaut.
Pierre Braibart.
Rogier de Goustant.
Rogier de Bergues.
Robert Yserel.
Rogier d'Esquillon.
Robert de Merquemande.
Ricouart de Furnes.
Renier de Chasteauresac.
Ricouart de Gand.
Simon Blanquet.
Simon de Montpellier.
Tassart du Bois.
Thierry de Balsenede.
Thierry Volcrane.
Tassin de Medelequerque.
Thierry du Puich.
Venant de Tetinghen.

ÉCUYERS DE LA CONTÉ DE NEVERS.

Guillaume Aubergon.
Guillemin de Couses.
Guillaume de Champlemis.
Guillaume Galant.
Guillot de Varingny.
Jehan le Blanc.
Jehan d'Anlesy.
Jehan de Chappiaux.
Jehan de Pénelles.
Perrin de Marti.
Pierre de Chappes.
Pierron de Beauvoir.

La bataille de monseigneur Eudes, duc de Bourgoigne, comte d'Artois et de Bourgoigne, palatin et sire de Salins, des gens d'armes qui servirent en sa compaignie sur les frontières et en lost, taut avant la venue de monseigneur le duc de Normandie comme après, du 16 avril au 27 septembre 1340.

CHEVALIERS BANNERETS DE BOURGOGNE.

Henry, comte de Montbelliard.
Jehan de Chastillon, sire de Dampierre.
Mons. de Ste-Croix.
Jehan de Froulois.
Guillaume de Vergy, seigneur de Mirabel.
Jehan de Chalon, seigneur d'Arlay.
Mons. de Sennessey.
Mons. de Rey.
Mons. de Pesmes.
Loys de Neufchastel.

BANNERETS D'ARTOIS.

Le châtelain de Bergues.
M. de Toutencourt.
M. de Rely.
M. Fery de Picquigny.
Eustace, seigneur de Créseques.
Lagan de Créseques.
Simon de Gamaches.
M. de Willerval.
Jehan de Créquy.
Morel de Fiennes.
Jehan de Fosseux.
M. de Bours.
Morel de Lespaut.
Jehan de Hannequerque.
Pierron d'Aubert.
Andrieu d'Oisencourt.
Robert de Lannoy.
Martel de Mieure..
M. de Hamelaincourt.

CHEVALIERS BACHELIERS DE BOURGOGNE.

Jehan du Plessiet.
Estienne de St.-Vérain.

Hugues de Jauli.
Guillaume de Juilly.
Thibaut de Chauvigny.
Eudes de Grancy.
Hugues de Monneston.
Mons. de Mussy.
Jehan, seigneur de la Preurere.
Mile de Frolois.
Hugues de Montagu.
Pierre de Dampierre.
Liébaut de Bauffrémont.
Jehan de Milly.
Anceau de Brion.
Jehan de Nanton.
Mathieu de Lonvy.
Jehan Brougon.
Mons. de Montagu.
Simon de Belmont.
Guy de Rougemont.
Philebert de Lespinasse.
Thibaut de la Chapelle.
Jehan de Raip.
Mons. de Remy.
Mons. de Vendonay.
Jehan de St.-Thibaud.

CHEVALIERS BACHELIERS D'ARTOIS.

Coquart de Nédonchel.
Jehan de St.-Georges.
Mons. de Hautecloque.
Pierron Florent.
Gillon Belete.
Mons. de Lambersart.
Jehan de la Planque.
Guillaume de Clarques.
Mons. Dantville.
Galhaut d'Aucoch.
Mons. de Selles.
Mons. Lancelot de Selles.
Mons. du Mesnil.
Mons. de Habart [1].
Mons. de Flécin [2].
Hellin de Mesplant.
Eustace de Belle.
Baudouin de Vendin.
Nicole de Varluisel.
Mons. d'Alvencourt.
Mons. de la Tuilloie.
M. Huon de Célest.
Adam, seigneur d'Inchy.
Mahieu de Verquigneul.
Mons. de Rullecourt.
Lermite de Cauroy.

[1] Habarcq. — [2] Fléchin.

Mons. de Nouvion.
Enguerran de Hétrus.
Mons. de la Viezville.
Guillaume de Simencourt.
Emer de Neuville.
Robert de Fiennes.
Mons. de Wavrin.
Baudouin, seigneur de Béthencourt et de Raoulpot.
Baudouin, dit Lhermite de Caumont.
Jehan, seigneur de Thiennes.
Pierre de Sains.
Jehan de Humieres.
Baudouin de Heuchin.
Mons. de Vaudricourt.
Huon Paliart.
Philippe du Plaissier.
Jehan, seigneur de Boves.
Hotrix de Hetrux.
Froissart de Biaufort.
Brise Moustier de Lengastier.
Guillaume d'Arras.
Mons. d'Alembon.
Guillaume de Heuchin.
Baudouin de Laque.
Guérin de Boncourt.
Gillebert de Nédonchel.
Clay de Walle.
Sansonnet de la Braiere, dit Crespin.
Guillaume de Bernieulles.
Guillebert de Ste.-Audegonde[1].
Hue, seigneur de Divion.
Floridas de Faumuchon[2].
Pierre du Chastelet.
Mons. du Petit Rieu.
Mons. de Watenes.
M. de Rely.
Guy de Rely.
Gaillart de Fourdinoy.
Jehan de Villers.
Baudouin, seigneur de Ligny.
Guillaume de la Planque.

ÉCUYERS DE BOURGOGNE.

Huguenin de Vienne.
Estienne de Grignon, sire de Laumes.
Philippe de Vienne.
Guillaume de Gransi, sire de Lari.
Huguenin de Mongieu.
Drouin, seigneur de Chappes.
Robert d'Airaines, seigneur de Marcelli.
Guiot de Baserne.

[1] Ste.-Aldegonde. — [2] Famechon.

Girart de Chassaignes.
Huguenin de Pommart.
Jehan de Germolles.
Jaque de Vienne.
Guillaume de Soubernon.
Estévenin Larbalestier.
Thibaut de Brougnon.
Jehannot de Verroy.
Oudet de Ravigny.
Jehan de Courtiamble.
Thomas de Vendenay.
Guillaume de Bellenoire.
Jehan de la Folie.
Guyot d'Ostun.
Jehan de Lailli.
Jehan de Chadenay.
Jehan de Coyon.
Jehan de Mary.
Jehan Brisebarre.
Guillaume de Chesno.
Le seigneur de Lusy.
Guillaume de Marrigny.
Jacquart de Moustier.
Huguenin, seigneur d'Espuy.
Huguenin de Sardi.
Oudet de Verdun.
Jehan de Bourbon, seigneur de Montprus.
Henry de Vienne.

ÉCUYERS D'ARTOIS.

Hues de Fréville.
Pierron de Grionay.
Sauvailles Wions.
Robert de Waencourt.
Robert d'Olehain.
Huon d'Aucoch.
Enguerran de Louvencourt.
Hoste de Noyelle.
Enguerran de Biaulo.
Tassart de Robeque.
Andrieu de Boves.

AUTRES ÉCUYERS D'ARTOIS.

Bandon de Samperwich [1].
Evrart de Marquete.
Maillot de Pémin.
Pierre de Belle.
Gillon de Biauveoir.
Jehan Li Waidiers.
Pierron d'Ombert.
Noiseux de Warnes.

[1] Salperwick.

Paillart de la Viefville.
Jehan de St.-Georges.
Jehan de Havesquerque.
Robert de Lannoy.
Waret de Wignaucourt [1].
Jehan de Campigny.

LA BATAILLE DE MGR LE DUC DE NORMANDIE, LIEUTENANT DU ROY.

CHEVALIERS BANNERETS.

Mgr Gautier, duc d'Athènes.
Mons. Mathe Broucaich.
Sohier d'Anguien [2].
Robert de Renty.
Mgr Loys de Poitiers, comte de Valentinois.
Girart de Montfaucon.
Bermont de la Voulte.
Jehan, comte de Salebruce [3].
Jehan de Chalons.
Poins de Mortaigne, vicomte d'Aunay.
Edouard de Beaujeu.
Godefroy de Nas.
Humbert, seigneur de Villars.

CHEVALIERS BACHELIERS.

Pierre de Lecques.
Lordet de Chirac.
Guillaume de Vares.
Guillaume de Chappelus.
Mons. de Brion.
Loys de Fournon.
Pons Cornillon de la Balme.
Guillaume d'Auteville.
Jehan d'Ansenis.
Girart de Roussillon.
Agravain Frestel.
Guillaume de Cramailles.

LA BATAILLE DU ROY DE NAVARRE.

CHEVALIERS BANNERETS.

Mons. de Falvi.
Jehan, seigneur de Marricourt.

[1] Wignacourt. — [2] Enghien. — [3] Saarbruck.

Pierre de Sechelles.
Loys, vicomte de Thouars.
Jehan de Mailly.
Ingerger, sire d'Amboise.
Charles, sire de Montmorenci.
Philippe de Prie.
Enguerran de Coucy, vicomte de Meaux.
Jehan de Pois.
Jehan, seigneur de Rayneval.
Loys, comte de Sancerre.
Olivier Paiesnel[1].
Jehan de Vendosme.
Gauchier de Chastillon, comte de Porcien.
Guy de Surgieres.
Mons. d'Esneval.
Mons. l'évesque de Meaux.
Guy de Rochefaucault.
Pierre de Sainte-More.
Jehan de Hangest.
Ogier d'Angleure.
Regnaut de Pons.

CHEVALIERS BACHELIERS.

Pierre de Saqueville.
Regnaut de Crassay.
Jehan de Combres.
Jehan de Pailly.
Jehan de Landes.
Jaques des Essars.
Regnaut de Trie.
Jehan, seigneur d'Ivry.
Jehan de Marueil.
Jehan de Cuignières.
Jehan Fierabras.
Jehan de Pomponnes.
Pierre de Heilly.
Thibaut de Fresnoy.
Pierre de Rochefort.
Philippe de la Roche.
Guy Mauvoisin.
Thomas de Vervins.
Billebaut de Trie.
Robert de Melun.
Gauchier d'Anchin.
Amblart de Chastellus.
Thomas de Hotot.
Guy Mauvoisin, sire de Freteval.
Hue de Mailly.

[1] Paynel.

ÉCUYERS.

Martin des Essars.
Jehan de Traynel.
Renier de Preci.
Havet de Diéval.
Jehan de Corniillon.
S[illegible] d'Angleure.
Thomas de L[illegible]
Jehan de Bernastre.
Le sire de Roye.
Regnaut de Chepoy.
Mahieu de Montmorenci.
Philippe de Prie.
Sarrazin du Chastellier.
Pierre de Montigny.
Jehan de Lignieres.
Anseau de Rousseauville.
Robert du Bois.
Nicole de Mailly.
Robert d'Alleux.
Jaquemart de Neuville.
Jehan de Saint-Amant.
Archambaud de Cravant.
Jehan Guermer.
Jehan d'Auteville.
Jehan de Coucy.
[illegible] de la Haye.
Robert Fre[illegible]
Pierre des Hayes.
Guy, Guillaume et Huet de Surgeres.
Ostenart et André de Prulli.
Jehan de Saint-Légier.
Guillaume de Vaugoncourt.
Pierre de Helly.

LA BATAILLE DE MGR LE COMTE D'ALENÇON.

CHEVALIERS BANNERETS.

Jehan, comte d'Harecourt.
Troullart d'Usayes.
Jehan, seigneur de Rouvray.
Thibaut de Moreuil.
Jehan de Bouloigne.
Jehan de Lévis.
Jehan de Meullant.
Ogier d'Anglure.
Mahieu de Heilly.
Hue de Vers, abbé de Corbie.
Pierre, seigneur de Préaux.
Savary de Vivonne.
Morel de Saveuses.
Jourdain de Loubert.

Rasfichet d'Aspremont.
Jehan de Biaumont.
Jehan de Prie.
Valeran de Luxembourg.
Jehan de Ligny, son fils.
Guillaume des Quesnes, vicomte de Poix.
Robert de Roucy.
Thomas de Bruieres.
Hugues, seigneur de Bauçay.
Jehan de Nesle, seig' d'Offémont.
Jehan de Pontieu, comte d'Aumale.
Regnaut de Crevecuer.
Mille de Thouars.
Loys de Broche.
Jehan, seigneur de Tupigny.
Bernart, comte de Ventadour.
Godefroy de Harecourt.
Guy Larcevesque.
Morel de Fieules.

CHEVALIERS BACHELIERS.

Guy de Pernay.
Jehan de Crévecœur.
Tartarin de Lesglantier.
Mansart d'Aisne.
Jehan le Breton de la Bretonnière.
Tristan de Maignelers.
Jehan de Fontaines.
Renaut de Basentin.
Hue de Plainvillier.
Mahieu le Borgne de Rouvroy.
Tournele du Hamel.
Regnaut de Mitry.
Guillaume, vidame de Chartres.
Philippe de Chambly.
Tristan de Chambly.
Henry Quiéret, dit le Vaquier.
Guillaume de Courseillon.
Oudart des Barres.
Colart de Menou.
Robert de Dreux.
Maillart du Hamel.
Robert de Vieupont.
Pierre Paien.
Robert de Saint-Cler.
Dunelin de Lihus.
Guillaume Sans-Avoir.
Enguerran dit Boort Quiéret.
Jehan de Boulainvillier.
Pierre de Chambly, seigneur de Rutel.
Ancel d'Escouy.
Godefroy de Patay.
Simon de Rougemont.

Yvon de Garencières.
Jehan de St.-Brisson.
Mahieu de Caïeu.
Jehan de Créquy.
Guy de Néri.
Hue de Roucy.
Gille de Blainville.
Englemer de Ste.-Bueve.
Guy de la Trémoille.
Jehan de Rouvroy.
Raoul de Jaunay.
Jehan de Fleury.
Jehan de Hallevillers.
Jehan de Courtonne.
Eustace de Chambly.
Jehan de Chauvigny.
Jehan Larcevesque.
Jehan de Courcy.
Alain de Montandre.
Jehan de Vendosme.
Jehan de Montdoucet.
Henry de Tilly.
Philippe de Courtenay.
Baudouin du Hamel.
Hue Quiéret.
Guillaume de Poix.
Jehan de Houdant.
Jehan de Béthencourt.
Jehan de Brimeu.
Regnaut de Biauvais.
Jehan Boutery.
Pierre Bournel.
Jacques d'Ivregny.
Robert de Firienes.
Fremin d'Aouste.
Guillaume de Mornay.

ÉCUYERS.

Simon de Beaurain.
Philippe de Fayel.
Guillaume Biauvoisin.
Jehan le Baveux de Garencières.
Guillaume de Contes.
Jehan d'Auffroy.
Philippe de Lévis.
Jehan de Cayeu.
Aléaume du Pleisseis.
Robinet de Gauves.
Jehan d'Arrablay.

LA BATAILLE DE MGR JEHAN, COMTE D'ARMAGNAC.

CHEVALIERS BANNERETS.

Guibelin Jourdain, maréchal et maître d'hôtel du comte.
Girart de la Gorge.
Bérart de Chastiauneuf.

Guillaume d'Estaing.
Bernard de Verdusan.
Bertrand de Cardillac.
Espan de Jumac.
Aimery de Narbonne.
Hue de Cousans.
Guillaume de Vertpré.

ÉCUYERS BANNERETS FAITS CHEVALIERS.

Arnaut de Jussen.
Pons de Benignac.
Bernart de Chevrel.
Guillaume de Montlezun.
Henry de Chastiaumery.
Guillaume Bernard Jourdain, seigneur de Montlaur.

ÉCUYERS FAITS CHEVALIERS.

Oudet de Vedusen.
Burgort de Verrie.
Lort de Caumont.
Guillaume de Formages.
Rigaut de Tournemine.
Jehan du Chastel, seigneur d'Ormars.
Pons de Bénac, seigneur de Commègne.
Bertran de Cangnac.
Hélie de Othisseigne.
Emery de Morendal.
Omen de Matibel.
Ytier de St.-Castier.
Guillaume de la Nouaille.
Guillaume de Mirabel.
Pierre de Feuries.
Hélies de Cormenten.
Moncarsis de Corsiac.
Dach de Montlesun.
Estienne de St.-Martin.
Bérengier de la Roque.
Guiot de Brullet.
Guillaume, sire de Digonne.
Durant de Montmiral.
Huguenin de la Roche.
Guillaume, seigneur de Ruffec.
Navarre de Vellin.

LA BATAILLE DE Mgr GASTON, COMTE DE FOIX.

Pour ledit monseigneur de Foix 32 chevaliers bannerez,

31 chevaliers bacheliers, 23 écuiers bannerez et 672 écuiers montez au priz, 188 écuiers montez au meindre prix, 7 sergens d'armes, 12 ménestrels, et 4 mareschaux : pour chacun ménestrel et mareschal trois sols par jour dès le 10me jour de juing, non obstant qu'ils feissent monstres les 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21e jour dudit mois par mandement du roy nres. et a affermé ledit conte par son sérement que led. 10e jour de juing luy et les dessusdis et les autres gens d'armes et de pié de sa bataille pour lesquiex len li compte dud. 10e jour de juing s'offrirent icellui 10e jour à Lonc-Jumel pour faire monstre jusques au 1er jour de aoust que led. mons. de Foix et toutes lesd. gens d'armes et de pié de sad. bataille furent enclos en la ville de Tournay, les ennemis estans devant ladite ville.

LA BATAILLE DE Mgr AIMÉ, COMTE DE SAVOIE.

Estevenin de Chasteillon, écuyer.
Henry de Chasteillon, banneret.
Hugues de Bouteray, bachelier.
Guyon de Geres, banneret.

LA BATAILLE DU ROY.

CHEVALIERS BANNERETS.

Monseigneur Agot des Baus.
Guy de Groulles.
Bernart de la Vie.
Audebert de Chasteauneuf.
Miles, seigneur de Noyers, grand bouteiller.
Erart de Chiez, seigneur de Chassenay et de Pissy.
Jehan de Chasteauvillain.
Loys de Savoie, seigneur de Vaud.
Monseigneur Amé de Poitiers.

CHEVALIERS BACHELIERS.

Guigon de Rossillon.
Thierry de Jou, chatelain de Montigny.
Erart de Jonville.
Erart, seigneur de Jocourt.
Philippe de Plancy.
Gieffroi de Monchy.
Amé de Trellay.
Pierre de Balaison.
Luvet de Dinsignet.

ÉCUYERS BANNERETS.

Guillaume de Moigne.
Jaquème de Baussesay.
Bertrand de Bidos.

Gens d'armes qui servirent sous Guillaume de Wouvroy, capitaine à cent hommes d'armes à garder le pas et les chemins de Crevecuer et Arleus pour seurement passer les vivres en lost devant Thun-Lévesque ou mois de juing 1340.

M. Guillaume de Wouvroy, bachelier.
Warle de Senlis, bachelier.

Autres gens d'armes qui servirent avec monseigneur Thibaut de Moreul en la chevauchiée de Bavay en Haynaut, ou mois de juillet.

Enguerran, sire de Coucy, banneret.
Arnoul Flamens, seigneur de Cany, banneret.
Mahieu d'Espineuses, bachelier.

FIN.

Amiens. — Imp. Lemer aîne.

